COLLECTION BLÉRIOT

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

A NOTRE CHER FILS

CHARLES BARTHÉLEMY

A VERSAILLES.

Pie IX, pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachassent à déchirer les voiles tissus par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très-graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et mensonges historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus à ce livre.

En vous en exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons à poursuivre sans relache le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très-affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très-affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1863, la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

B285e

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME

LA PREMIÈRE SÉRIE DE CETTE PUBLICATION
A ÉTÉ HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX,
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 1863.

> Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe.
> (BACON, *Politique*, IIe partie, p. 43, 1742.)
>
> L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.
> (VALERY, *Études morales, politiques*, etc. 2e édition, p. 80, 1824.)

QUATRIÈME SÉRIE

SIXIÈME ÉDITION

Les quatorze armées de Carnot. — Un chapitre des erreurs et mensonges de Voltaire. — Le roman du peintre Lesueur. — La déposition de Louis le Débonnaire. — Mozart libre penseur. — Le grand inquisiteur Torquemada. — A propos de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — Mme de Maintenon et la révocation de l'édit de Nantes. — La vérité sur le père Joseph. — Le vaisseau le Vengeur.

110514
15/5/11

PARIS
CH. BLÉRIOT, ÉDITEUR
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55

1876

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES.

LES QUATORZE ARMÉES DE CARNOT.

La Révolution n'est autre chose que le mensonge mis en action, et le mensonge mis en pratique c'est le crime doublé du ridicule; on ne voit et on ne trouvera jamais que cela dans l'histoire de tous les grands bouleversements qui, de 1793 à 1873, ont si tristement dramatisé les annales de la France.

Comme la Révolution, fille du mensonge, a sa logique impitoyable, aux étreintes de laquelle il est impossible de se soustraire, la question que nous allons traiter ici est la suite et comme le corollaire indispensable de celle dont on a lu ci-dessus l'exposé, et qui a pour titre *la Fable des Volontaires*.

Les quatorze armées, de cent mille hommes chacune, créées et lancées par Carnot sont le résultat, dit-on, des trop fameuses levées en masse dont nous avons vu la vé-

ritable, grotesque et lamentable histoire; il faut ranger dans la même catégorie, à savoir dans celle des fables grossières et ridicules, celle des susdites quatorze armées, bonne tout au plus à débiter à la tribune de la Convention ou au club des Jacobins, devant une tourbe d'hommes désireux de se tromper eux-mêmes, et surtout de tromper la nation dont ils conduisaient, Dieu sait comment, les affaires les plus importantes.

Ce mensonge des quatorze armées traîne partout; c'est un piédestal tout trouvé pour la figure de Carnot, que l'on a ainsi grandi outre mesure et gratuitement devant la postérité qui n'en peut mais.

Or, la Convention ne posséda jamais *à la fois* (comme on ne cesse pourtant de le répéter) quatorze armées, encore moins quatorze armées de cent mille hommes chacune; et surtout, « ce qui est beaucoup plus grave aux yeux de la morale et de la civilisation, la Convention n'eut pas à défendre l'unité du territoire national, menacée par les puissances européennes (1). »

I

S'il est de la plus haute importance de donner le chiffre et l'effectif réels des prétendues quatorze armées, créées par le souffle et lancées par la main de Carnot, il ne l'est pas moins, il l'est même davantage, de mettre en son vrai jour le caractère spécial et tout exclusif des guerres soutenues par le Comité de salut public. Ce furent des

(1) Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire* (1851), tome I, p. 416.

guerres agressives, révolutionnaires, et non des guerres nationales, comme on ne cesse de le répéter ; ce furent des guerres entreprises dans un but de propagande et de pillage, et non des guerres ayant pour unique but la défense du sol et des institutions de la patrie.

Oui, ce furent les Jacobins, ce furent les Girondins, ce furent les Terroristes qui, dans l'intérêt de leur ambition et de leurs théories, firent déclarer la guerre à l'Europe calme et presque bienveillante à force d'indifférence en face de la Révolution française, dont elle ne pressentait pas qu'elle dût, elle aussi, recueillir un jour les fruits amers. Oui, loin d'être lancée dans cette effroyable guerre de vingt ans par le désir d'envahir le sol de la France, l'Europe ne s'y résolut que par nécessité, afin de défendre son propre sol, ses propres institutions, ouvertement, officiellement, matériellement mises en péril par les forces militaires de la démagogie.

Donc, les Girondins, les Jacobins et les Terroristes, tous réunis encore à la fin de 1791, moins Robespierre, furent les premiers auteurs, les promoteurs de la question de la guerre à outrance, des volontaires nationaux et des levées en masse ; la guerre fut surtout dirigée par la Révolution contre le Catholicisme d'abord, puis contre les institutions monarchiques de l'Europe.

Personne ne songeait à la guerre, pas plus en France qu'en Europe. Qui pouvait donc expliquer un mouvement d'attaque, sinon — à ce que l'on disait alors — les conspirations des émigrés réunis à Worms, à Trèves ou à Coblentz et soutenus de toutes les forces des *tyrans couronnés* ? Nous allons voir ce qu'il faut penser de ces prétendues conspirations et ce qu'en pensaient eux-mêmes ceux qui les imaginaient pour entraîner la jeunesse aux frontières.

Personne (surtout les démagogues) ne se dissimulait, à la fin de 1791 et au commencement de 1792, que les émigrés ne faisaient courir aucun danger à la France. Voici le tableau que traçait Ruhl de leurs rassemblements :

« Je vous ai dit que, dans le village d'Ettenheim, *sept cents brigands* sont rassemblés sous les ordres de Mirabeau cadet... L'électeur palatin a déjà fait sortir tous les Français de Manheim, et les ennemis de l'État ne peuvent compter sur le secours des grands princes séculiers de l'Empire, depuis que l'acceptation que le roi a faite de la Constitution leur a été solennellement notifiée.

« Il n'y a que trois prêtres qui paraissent seconder leurs efforts : Mgr l'archevêque de Mayence, qui lève une armée de quatre mille hommes, que les Mayençais sont assez sots pour fournir ; Mgr l'électeur de Trêves, qui leur donne une armée de deux mille hommes, et Mgr Louis René-Édouard, cardinal de Rohan, qui, abstraction faite des brigands qu'il a l'honneur de commander en chef, leur fournit une armée de cinquante hommes, que les lois de l'Empire germanique lui accordent en qualité de prince de l'Empire.

« Ce ne seront pas des hordes de barbares, mais des soldats de l'Église, armés de chapelets, qui feront marcher devant eux la mort et le carnage.

« Il serait indigne de la majesté d'une grande nation de souffrir plus longtemps ce feu d'opéra qui nous incommode. Un simple particulier pourrait mépriser ces effrontés baladins ; mais une grande nation doit punir les téméraires qui veulent porter atteinte à ses lois (1). »

Robespierre traitait l'armée des émigrés avec plus de

(1) *Moniteur* du 28 novembre 1791.

dédain encore; voici ce qu'il en disait, le 2 janvier 1792, dans son célèbre discours sur la guerre, prononcé au club des Jacobins :

« La France n'a d'autre ennemi à craindre que cette poignée d'aristocrates émigrés, auxquels elle faisait à peine attention il y a quelque temps. Or, prétendez-vous que cette puissance doive nous alarmer? Tout vous prouve donc que cette guerre ridicule est une intrigue de la cour et des factions qui nous déchirent. Leur déclarer la guerre sur la foi de la cour, violer le territoire étranger, qu'est-ce autre chose que seconder leurs vues?

« Traiter comme une puissance rivale des criminels qu'il suffit de flétrir, de juger, de punir par contumace; nommer, pour les combattre, des maréchaux de France extraordinaires, contre les lois, qu'est-ce autre chose que leur donner une illustration, une importance qu'ils désirent, et qui convient aux ennemis du dedans qui les favorisent? La cour et les factieux ont sans doute des raisons d'adopter leur plan : quelles peuvent être les nôtres?

« L'honneur du nom français, dites-vous? Juste ciel! la nation française déshonorée par cette tourbe de fugitifs, aussi ridicules qu'impuissants, qu'elle peut dépouiller de leurs biens et marquer, aux yeux de l'univers, du sceau du crime et de la trahison (1)! »

La presse ne pensait pas autrement, même la presse radicalement révolutionnaire. Voici ce que disait Tournon, qui avait remplacé Loustalot aux *Révolutions de Paris :*

« L'honneur français est blessé; il faut le venger.

(1) Prudhomme, *Révolutions de Paris*, tome II, p. 30.

L'honneur français est blessé! Mais par qui? Par deux prêtres d'Allemagne, par une bande de fugitifs et d'assassins! Les grands hommes, pour qu'un peuple entier se croie outragé par eux!

« Qu'importe à la nation française l'opinion de quelques tyrans, de quelques esclaves qui ont fui à l'aurore de la liberté? Qu'une poignée de factieux, que l'évêque de Spire, que l'évêque de Trêves pensent et disent du nom français tout ce que peut suggérer le délire du despotisme aux abois, en sommes-nous moins le premier peuple de l'univers (1)? »

Mais, a-t-on dit, si la France n'avait rien à craindre de la part des émigrés, au moins avouera-t-on qu'elle était menacée par les grands États de l'Europe. Pas d'avantage, et nous ne voulons pour garant de notre affirmation que le témoignage des révolutionnaires les plus avancés. Et d'abord Brissot :

« Voyons — disait-il, le 28 décembre 1791, à la tribune de l'Assemblée législative — ce que nous avons à craindre des puissances étrangères.

« Les sentiments des Anglais ne sont pas douteux sur notre Révolution, parce qu'ils y voient un point d'appui pour la stabilité de leur propre liberté. Il est probable que le gouvernement anglais n'osera jamais, quand il en aurait les moyens, attaquer la Constitution française, et cette probabilité se change en certitude quand on considère les agitations du parlement, l'énormité de la dette publique, la triste situation des affaires de l'Inde.

« Que faut-il craindre de l'empereur d'Allemagne?

(1) Prudhomme, *Révolutions de Paris*, tome X, p. 518.

L'empereur d'Allemagne n'a rien à gagner en nous attaquant, et au contraire il a tout à craindre. Les oscillations du cabinet de Vienne ne doivent pas nous faire redouter la guerre de la part de l'empereur. Comme prince, il veut la paix; comme chef de l'empire germanique, il a l'air de vouloir la guerre. Mais que nous importe à nous la politique des cours, à nous qui voulons être libres? La France a vingt-cinq millions de bras libres au soutien de sa cause.

« Craindrions-nous la cour de Berlin plus que celle de Vienne? La conférence de Pilnitz empêche-t-elle l'existence de rivalités réelles, de rivalités nécessairement attachées a la conservation de plus chers intérêts, qui règnent entre ces deux couronnes? Ne savons-nous pas qu'une économie sévère est imposée au roi de Prusse et que les extorsions qu'exigerait une guerre nouvelle auraient le double effet d'amener la ruine de son autorité intérieure et d'affaiblir sa puissance extérieure, en ouvrant un trésor fécond à son rival? Le successeur de Frédéric, s'il a quelque prudence, craindra de ruiner pour toujours, en se battant contre nous, une armée qui ne se rétablirait jamais; car, assurément, la mine, ci-devant féconde, de la désertion française, est à jamais tarie.

« Les intérêts de ces deux cours sont tellement opposés, qu'ils ne peuvent jamais se confondre en un seul point. Toutes deux ont besoin de la paix. On peut en conclure qu'elles ne feront pas la guerre, ou que la guerre qu'elles feraient dans cet état n'aurait rien de dangereux.

« La czarine fait un présent funeste à son ami le roi de Suède. Les secours qu'elle lui présente sont pour lui la robe du centaure Nessus. Par là, elle espère le rendre

odieux aux Suédois eux-mêmes. Car, quel souverain est plus à charge à une nation que celui qui s'occupe des mouvements d'un peuple éloigné pour devenir un chef de parti, tandis que chez lui il a tant de malheureux à soulager, tant de travaux à entreprendre ? Voilà l'explication probable des espérances données par cette cour aux princes émigrés. Ennemie du roi de Suède, elle a voulu le perdre.

« On cherche en vain sur la carte d'Europe quelle est la puissance que pourrait encore redouter la France.

« Voyez le roi d'Espagne, qui se refuse aussi à croire à la stabilité des choses en France, ce roi qui a une marine considérable sans matelots, des voiles sans vaisseaux, des mines, mais point d'argent; des colonies, mais point de manufactures; des banques, et point de crédit. Tel est l'état paralytique de l'Espagne.

« Tel est encore l'état de la Hollande, si grande lorsqu'en son nom un simple bourgeois commandait à l'Europe, si petite aujourd'hui, qu'elle n'a ni la force de renvoyer les geôliers prussiens et allemands, ni le moyen de les payer. Aussi n'avons-nous rien à craindre d'un chef abandonné par les grands qui l'avaient servi, menacé du peuple qui est écrasé, d'un peuple ami de la liberté, et beaucoup plus éclairé qu'en 1788.

« En vain les plénipotentiaires de Pilnitz et de Ratisbonne s'agiteront-ils pour former un parti puissant contre la France : leurs intrigues seront déjouées; ils ne feront que constater leur impuissance.

« Que résulte-t-il de là? Qu'aucune puissance considérable ne pourra nous attaquer; que, quoique la Suède, la Russie, l'Espagne favorisent les princes émigrés, cepen-

dant, elles ne se déclareront pas ouvertement contre nous (1). »

Et c'est ce même Brissot que nous venons d'entendre déclarer que nulle puissance européenne ne songeait à menacer la France qui, avec Condorcet, avec Isnard, avec Louvet, avec les Girondins, entraîna les Jacobins, l'Assemblée législative, et fit décider la guerre la plus insensée qui se puisse imaginer. Comment expliquer cette duplicité de conduite, cette façon de dire et de faire, sinon par la recherche des motifs de l'une et de l'autre, et c'est ce que nous allons entreprendre aussi rapidement comme aussi clairement que possible.

Brissot, en demandant que l'on déclarât la guerre à l'Europe, prétendait qu'elle pouvait prendre l'offensive sans danger et avec fruit. Ce n'est plus de la politique, c'est du brigandage, et une telle entreprise allait gratuitement précipiter notre pays dans vingt années de sanglantes aventures.

Mais, écoutons les sophismes de Brissot à l'appui de sa volte-face, odieuse palinodie à laquelle les révolutionnaires de tous les temps nous ont fait assister, ceux de 1791 comme ceux de 1870.

« S'il se trouve — dit Brissot — des princes étrangers qui peuvent et veulent faire la guerre (et il venait de prouver qu'il n'y en avait aucun), il faut les prévenir; car, l'homme qu'on prévient est à moitié vaincu. Ou bien ils ne voudront pas la guerre et ils ne font que semblant; et alors il faut les démasquer, en constatant aux yeux de l'Europe leur impuissance. Cet acte authentique d'un

(1) *Moniteur* du 30 et du 31 décembre 1791; discours de Brissot à l'Assemblée législative.

grand peuple est le sceau qui doit conserver la Révolution.

« Ainsi, la guerre est nécessaire; la France doit l'entreprendre pour son honneur. Elle serait, en effet, à jamais déshonorée si quelques milliers de rebelles pouvaient la porter à des capitulations sur ses lois (1). »

Brissot et ses complices ne donnaient pas à l'Assemblée ses vraies raisons et celles de son parti; il les réservait pour la tribune des Jacobins, où il pouvait parler à cœur ouvert et exposer sa pensée sans voile et sans détour. Ils se proposaient de *municipaliser* l'Europe, et les armées devaient être les missionnaires chargés d'aller établir au loin les principes de la démocratie, c'est-à-dire de la Révolution avec toutes ses conséquences. Mais les idées émises par Brissot étaient alors si audacieuses, que Robespierre lui-même, dans son discours prononcé aux Jacobins, le 2 janvier 1792, se crut obligé de les combattre.

« Vous vous chargez vous-mêmes — disait-il aux Jacobins, car il était alors Cordelier, — de la conquête de l'Allemagne : vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins; vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique. Nos généraux, conduits par vous, ne sont plus que les missionnaires de la Constitution; notre camp qu'une école de droit public; les satellites des monarques étrangers, loin de mettre aucun obstacle à l'exécution de ce projet, volent au-devant de nous, non pour nous repousser, mais pour nous écouter.

« Il est fâcheux que la vérité et le bon sens démentent

(1) *Moniteur* du 31 décembre 1791. Suite du discours de Brissot.

ces magnifiques prédictions. Il est dans la nature des choses que la marche de la raison soit lentement progressive. Le gouvernement le plus vicieux trouve un puissant appui dans les préjugés, dans les habitudes, dans l'éducation des peuples.

« La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis.

« Les récits des personnes éclairées qui connaissent les nations étrangères démentent tout ce qu'on nous raconte de l'ardeur avec laquelle elles soupirent après notre constitution et nos armées. Avant que les effets de notre Révolution se fassent sentir chez les nations étrangères, il faut qu'elle soit consolidée. Vouloir leur donner la liberté avant de l'avoir nous-mêmes conquise, c'est assurer à la fois notre servitude et celle du monde entier. C'est se former des choses une idée exagérée et absurde de penser que, dès le moment où un peuple se donne une constitution, tous les autres répondent au même instant à ce signal (1). »

Si sages et si vraies que fussent ces paroles de Robespierre, elles ne furent pas écoutées; le mouvement à faux était imprimé, et il n'y avait plus à songer à l'arrêter. L'opinion des clubs avait été totalement égarée par les menées des Jacobins; il fallait courber la tête et se laisser emporter, si l'on ne voulait pas compromettre sa popula-

(1) Prudhomme, *Révolutions de Paris*, tome XI, p. 25, 26.

rité, Robespierre le comprit si bien que, dans un nouveau discours prononcé aux Jacobins, le 11 janvier, il chanta la palinodie et demanda aussi la guerre, mais aux conditions essentielles que voici :

« Comptons nos ennemis du dedans, — s'écria-t-il ; — guerre aux conspirateurs et au despotisme, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre ! C'est à cette condition que moi-même je demande à grands cris la guerre. Je la demande telle que le génie de la liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même (1). »

Robespierre voulait avant tout que l'armée fût commandée par des officiers démocrates.

Ainsi, en huit jours, s'était effectuée l'étonnante évolution de Robespierre ; il allait même plus loin que Brissot, car, dans sa guerre de propagande incendiaire, il voulait marcher avec les soldats de Château-Vieux, c'est-à-dire avec des révoltés, des meurtriers et des galériens.

Abordons enfin, il en est temps, le secret de la troisième et suprême raison qui faisait que les Jacobins désiraient tant la guerre et y poussaient avec une ardeur si fiévreuse.

Les révolutionnaires supposaient que Louis XVI ne voulait pas sincèrement la Constitution, et qu'obligé de déclarer la guerre à l'Autriche, il démasquerait sa politique secrète en s'y refusant. Tendre un piége au roi, l'y attirer et le perdre, voilà quelle était la pensée de Brissot, de Vergniaud, de Gensonné et de Petion ; ruiner la monarchie, tel était le but de Louvet, de Barbaroux, de Collot d'Herbois, de Chabot. Écoutons plutôt ces hommes criminels et infâmes s'accusant eux-mêmes :

(1) Prudhomme, *Révolutions de Paris*, tome XI, p. 79.

« Nous avons voulu la guerre — dit Collot d'Herbois, — parce que *la guerre devait tuer la royauté* (1).

« Les Jacobins voulaient la guerre — dit Louvet, — parce que la paix, continuée six mois, affermissait aux mains de Louis XVI un sceptre despotique, et que *la guerre seule, une prompte guerre, pouvait nous donner la République* (2).

Brissot est plus explicite encore :

« C'était l'abolition de la royauté que j'avais en vue en faisant déclarer la guerre (3). »

On le voit, le parti était pris, dès la fin de 1791, d'attaquer l'Europe, et l'on sait maintenant dans quel but doublement et radicalement révolutionnaire, — le renversement de la Constitution d'abord, puis du monarque ensuite, nécessairement. Les aveux de Cambon, pour ne citer qu'un des grands criminels, sont surtout précieux à recueillir; il disait, à la tribune de la Convention, le 10 novembre 1792 :

« La révolution du 10 août s'est faite, non par ceux qui disent l'avoir faite, mais par le Corps législatif. Cette assemblée, *révolutionnaire dès les premiers instants*, prit les moyens de préparer indirectement une insurrection qu'elle regardait comme nécessaire, mais qu'elle ne pouvait opérer directement. En conséquence, *elle désorganisa elle-même* la force armée de Paris; elle cassa l'état-major; elle renvoya les troupes qui se trouvaient ici; elle ferma les yeux sur l'impuissance des autorités constituées; *elle arma tous les citoyens de piques; elle leur ouvrit les portes des Tuileries*, où *le tyran* s'était renfermé. Elle avait voulu

(1) Cité par Lally-Tollendal, *Défense des émigrés*, tome I, p. 257.
(2) Louvet, *Mémoires*, p, 8.
(3) J.-P. Brissot, *A tous les républicains de France*, p. 8.

faire venir vingt mille hommes à Paris. Le *despotisme* avait vu avec effroi cette réunion. Malheureusement, ces vingt mille hommes n'étant pas venus, *les volontaires nationaux furent appelés* (1). Ceux que mon département (2) a fournis avaient fait deux cents lieux en onze jours. *Ils étaient ici pour le* 10 *août. La révolution se fit* (3).

Voilà les hommes qui firent mourir Louis XVI, pour avoir violé et trahi ses serments !.....

On sait avec quels transports de frénésie l'Assemblée vota la guerre, le 20 avril 1792, et comment l'ordre fut donné aux armées, le 24, d'envahir les États du roi de Bohême et de Hongrie.

« Et — dit M. Granier de Cassagnac (4), — l'Europe était si loin de faire la guerre à la France, envahir son territoire et renverser ses nouvelles institutions, que ce ne fut que *quatre mois* après cette agression, le 18 août, que les armées combinées de la Prusse et de l'Autriche passèrent la frontière française ! Menacée de la guerre par la faction qui maîtrisait le gouvernement français, et par ce gouvernement lui-même, l'Europe attendit donc un an l'effet des menaces, quatre mois l'effet de la déclaration officielle, immédiatement suivie d'une invasion armée.

« Voilà les faits dans leur simplicité et dans leur éloquence.

« Ainsi qu'on ne parle plus de la nécessité où fut la Convention de défendre la liberté et le territoire : cette

(1) Les soi-disant *Marseillais* en faisaient partie.

(2) L'Hérault.

(3) Voir le *Moniteur* du 12 novembre 1792, et compléter sa version du discours de Camboń par celle du *Journal général de France*, n° 51.

(4) *L. c. sup.*, p. 449 et 450.

nécessité n'existait pas quand la guerre fut déclarée. C'est la démagogie qui demanda la guerre et qui l'obtint; et c'est l'Europe qui fut réduite à se défendre. »

II.

La tradition universellement acceptée, qui attribue au Comité de salut public, en la personne de Carnot, la gloire d'avoir créé, organisé et entrenu *quatorze armées*, repose (nous devons le dire) sur des témoignages contemporains officiels et nombreux. Mais, pour être *officiels*, ils n'en sont pas moins menteurs; et d'ailleurs, le nombre n'y fait rien, ou plutôt il prouve avec quelle insistance et par quels complices intéressés ce mensonge a été répandu et propagé à satiété.

Écoutons d'abord les témoignages contemporains officiels, tous émanés des hommes de la Révolution.

Dans le rapport qu'il fit à la Convention, le 7 germinal an II (27 mars 1794), sur la dissolution de l'armée révolutionnaire, commandée par Ronsin, Barrère parla des *quatorze armées* républicaines qui combattaient les rois (1). Les *Mémoires* de Barrère reviennent souvent sur ces quatorze armées : « C'est le Comité de salut public, dit-il, qui créa *quatorze armées*, les organisa et leur donna des plans de campagne (2). » Plus loin il dit : « J'étais chargé des projets de décret sur l'administration de la guerre et des rapports des victoires des *quatorze armées* (3). » Enfin,

(1) *Moniteur* du 28 mars 1794.
(2) Barrère, *Mémoires*, tome I, p. 94.
(3) *Ibid.*, tome II, p. 139.

plus loin encore, il ajoute : « Sans des procédés nouveaux, la France n'aurait pu fabriquer assez de poudre pour une armée, et il fallait en approvisionner *quatorze* (1). »

Il n'est donc pas surprenant, dirons-nous avec M. Granier de Cassagnac (2), que des témoignages d'un tel poids aient égaré des historiens; mais, il est regrettable que des officiers instruits, dont les ouvrages sont adoptés dans les écoles militaires, aient patronné, sans la contrôler, une pareille assertion et contribuent si puissamment à perpétuer une fable imaginée par le gouvernement révolutionnaire, dans le double but de tromper la France et d'effrayer l'Europe sur l'étendue des ressources de la Convention.

Mais voyons, en réalité, et les chiffres vrais sous les yeux, quel était le nombre exact des armées de la Convention, quelle était l'importance de ces armées, et surtout le procédé à l'aide duquel la Convention les *créait*, pour nous servir de l'expression emphatique de Barrère.

Le 10 juillet 1792, il y avait quatre armées, ou, pour parler plus exactement, l'armée française était divisée en quatre corps d'opérations, d'un effectif de 190,000 hommes, savoir :

Armée du Nord.	48,000 hommes.
Armée du Centre	47,000
Armée du Rhin.	55,000
Armée du Midi.	40,000
	190,000

Sans compter 17,000 hommes dans les colonies,

(1) Barrère, *Mémoires*, t. II, p. 153.
(2) *L. c. sup.*, p. 451 et 452.

11,000 hommes sur les côtes maritimes, 53,000 hommes dans les places. Total général : 271,000 hommes, tant troupes de ligne que volontaires nationaux (1).

A côté de ces forces de terre, on comptait les forces maritimes suivantes :

Vaisseaux de tout rang.	86
Frégates	78
Corvettes.	47
Bâtiments de flottille.	38
	249 (2).

Officiers, matelots et troupes d'embarquement, 80,000 hommes.

Telles étaient les forces de terre et de mer que le gouvernement de Louis XVI, au moment de tomber, laissait à la Révolution; le Comité de salut public n'avait donc rien à *créer* de tout cela, — armée et marine, très-belles l'une et l'autre.

En prévoyance des guerres du printemps de 1793, le Comité de défense générale proposa à la Convention, le 26 janvier, de porter l'effectif des troupes à 502,800 hommes, et de le *diviser en huit armées*. La Convention se borna, pour le moment, à adopter l'effectif; cependant, un arrêté du Comité de salut public, du 1er mars suivant,

(1) Rapport du ministre de la guerre à l'Assemblée législative, le 10 juillet 1792 (*Moniteur* du 12).

(2) James, The naval history of Great Britain, from the declaration of war by France in 1793; tome I, p. 378. — Les bâtiments étaient, savoir : 1 vaisseau de 120 canons, 5 de 110, 10 de 80, 67 de 74, 1 de 64. Les frégates portaient de 32 à 40 canons.

décida que les troupes seraient *divisées en neuf armées*, à savoir :

	hommes.
1° Armée du Nord, aux ordres du général Dumouriez	50,039
2° Armée des Ardennes, aux ordres du général Valence	32,757
3° Armée de la Moselle, aux ordres du général Beurnonville	33,461
4° Armée du Rhin, aux ordres du général Custine	45,885
5° Armée des Alpes, aux ordres du général Kellermann	30,508
6° Armée d'Italie, aux ordres du général Biron	31,813
7° Armée des Pyrénées, aux ordres du général Servan	30,566
8° Armée des côtes, aux ordres du général Labourdonnaye	41,524
9° Armée de réserve, aux ordres du général Berruyer, encore à former.	
(1)	296,553

On voit déjà par quel procédé le Comité de salut public *créait* les armées; il ajoute un tiers à l'effectif des armées de Louis XVI ; et, à l'aide de cette augmentation, il *double* leur nombre. Suivons-le maintenant dans ses opérations. Un mois après la distribution des troupes que nous venons d'exposer, le Comité de salut public en fit une nouvelle. Un décret, proposé et voté le 30 avril, divisa les

(1) *Moniteur* du 23 mars 1793.

forces de la République en *onze armées*, qui seraient : l'armée du Nord, l'armée des Ardennes, l'armée de la Moselle, l'armée du Rhin, l'armée des Alpes, l'armée d'Italie, l'armée des Pyrénées orientales, l'armée des Pyrénées occidentales, l'armée des côtes de la Rochelle, l'armée des côtes de Brest et l'armée des côtes de Cherbourg.

Le décret ajoutait qu'il serait formé, pour l'intérieur, deux nouvelles armées de réserve (1).

Ces onze armées n'étaient encore qu'ordonnées. Ce fut vers la fin de juillet qu'elles se trouvèrent organisées, et voici quel était leur effectif d'après les notes officielles trouvées dans les papiers de Saint-Just :

Armée du Nord.	92,000 hommes
Armée des Ardennes	16,000
Armée de la Moselle.	83,000
Armée du Rhin	100,000
Armée des Alpes	32,000
Armée d'Italie.	26,000
Armée des Pyrénées orientales. .	32,000
Armée des Pyrénées occidentales.	20,000
Armée des côtes de la Rochelle.	53,000
Armée des côtes de Brest.	1[illegible],000
Armée des côtes de Cherbourg. .	1[illegible],000
	479,000 (2)

Quoique le total apparent de ces onze armées soit de 479,000 hommes, son effectif réel n'était que de 409,000 hommes ; car, Saint-Just avait noté les erreurs commises dans les états de la guerre. Ainsi, l'armée du

(1) *Moniteur* du 3 mai 1793.

(2) Voyez, dans les *Mémoires* de Barrère, tome IV, p. 411 et suivantes, le registre de Saint-Just.

Nord, portée à 92,000 hommes, n'en avait que 50,000; l'armée des Alpes, portée à 32,000, n'en avait que 23,000; l'armée des Pyrénées orientales, portée à 32,000, n'en avait que 13,000. En somme, le chiffre des états officiels était réduit à 70,000 hommes, par les données de Saint-Just.

Ainsi, au point où nous en sommes, la Convention n'a que doublé l'effectif des forces laissées par le gouvernement de Louis XVI; mais elle a triplé le nombre des armées, car il intervient encore, le 15 novembre 1793, une division nouvelle qui partage les troupes en *douze armées*, savoir :

L'armée du Nord, l'armée des Ardennes, l'armée de la Moselle, l'armée du Rhin, l'armée des Alpes, l'armée d'Italie, l'armée des Pyrénées orientales, l'armée des Pyrénées occidentales, l'armée de l'Ouest, l'armée des côtes de Brest, l'armée des côtes de Cherbourg, l'armée intermédiaire (1).

Cette nouvelle division diffère de la précédente en deux points seulement : *l'armée des côtes de la Rochelle* prend le nom d'*armée de l'Ouest*, et l'*armée intermédiaire* y paraît pour la première fois, armée projetée et qui n'exista probablement que sur le papier, car elle ne figure pas sur l'état officiel du mois suivant. Ce chiffre de *douze armées*, dont une fictive, ne sera pas dépassé, car les armées nouvelles ne seront que les anciennes avec des noms différents. Cependant, nous allons arriver à des états portant le nom de *treize armées*, mais par l'effet de divisions purement nominales et sans réalité.

Après la prise de Toulon, le Comité de salut public résolut qu'il serait célébré, le 30 décembre 1793, une

(1) *Moniteur* du 21 novembre 1793.

grande fête nationale en l'honneur des armées. David rédigea, comme de coutume, le cérémonial, et les Parisiens virent défiler *quatorze chars* dans l'ordre suivant:

1° Le char de l'armée révolutionnaire;
2° Le char de l'armée du haut Rhin;
3° Le char de l'armée du bas Rhin;
4° Le char de l'armée de la Moselle;
5° Le char de l'armée du Nord;
6° Le char de l'armée des côtes de Cherbourg;
7° Le char de l'armée des côtes de Brest;
8° Le char de l'armée de l'Ouest;
9° Le char de l'armée des Pyrénées orientales;
10° Le char de l'armée des Pyrénées occidentales;
11° Le char de l'armée du Var;
12° Le char de l'armée des Alpes;
13° Le char de l'armée de Toulon;
14° Le char de la Victoire, portant la statue de la déesse, et marchant environné de cent *braves* sans-culottes coiffés du bonnet rouge (1). Sans compter l'armée du Var et l'armée de Toulon, qui n'existaient plus, comme on va le voir, le mois suivant; il faut supprimer de cette liste *l'armée révolutionnaire*, qui n'était pas une armée, mais une tourbe de bandits (2).

Avec l'année 1794 commence la concentration des armées; il n'en restait plus que *dix* au mois de janvier de cette année :

L'armée du Nord;
L'armée des Ardennes;

(1) Voir ces détails dans Prudhomme, *Révolutions de Paris*, tome XVII, p. 317, 318.
(2) Rapport de Barrère, *Moniteur* du 28 mars 1794.

L'armée de Rhin-et-Moselle;
L'armée des Alpes ;
L'armée des Pyrénées orientales;
L'armée des Pyrénées occidentales;
L'armée d'Italie;
L'armée de l'Ouest;
L'armée des côtes de Brest;
L'armée des côtes de Cherbourg.

Au mois de juin suivant, ces *dix* armées se réduisent à *huit*, par la réunion des trois armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle dans la nouvelle armée de Sambre-et-Meuse (1).

Au mois de mars 1795, deux nouvelles armées disparaissent : l'armée des côtes de Cherbourg, qui est réunie à l'armée des côtes de Brest (2), et l'armée des Alpes, qui est réunie à l'armée d'Italie (3).

Ainsi, le mois de décembre 1793 est le point culminant des armées de la Révolution ; quant à leur nombre, il y en avait alors douze, dont deux (l'armée *du Var* et l'armée de *Toulon*) n'existaient plus dans les états du mois de janvier 1794.

Trois choses résultent donc des faits qui précédent :

1° Voici le procédé bien simple de la Convention pour *créer* des armées. Quand elle en avait quatre et qu'elle voulait en faire huit, elle en formait deux avec chacune des quatres premières. Ce n'était pas plus difficile que cela.

2° Les *quatorze armées* tant préconisées n'ont jamais existé que dans l'imagination de Barrère et de ses collègues du Comité de salut public.

(1) *Moniteur* du 30 juin 1794.
(2) *Moniteur* du 5 mars 1795; décret du 3.
(3) *Ibid.*

3° Enfin, peut-on donner le nom de corps d'armée à un corps de 16,000 hommes, comme l'armée des Ardennes; à un corps de 15,000 hommes, comme l'armée des côtes de Brest; à un corps de 13,000 hommes, comme l'armée des Pyrénées orientales; à un corps de 10,000 hommes, comme l'armée des côtes de Cherbourg? Nous ne parlerons pas ici d'une *armée d'intérieur*, portée dans les états de la guerre du mois de janvier 1794, et qui était composée de 1,500 hommes (1). Pourquoi, dans un tel système, ne pas donner tout de suite le nom d'armée à un régiment?...

Quant à la question de l'effectif, les préjugés sont allés encore plus loin sur cet article que sur le ombre même des armées qui s'en détachaient.

Le 25 septembre 1793, Billaud-Varenne annonçait à la Convention une armée de *dix-huit cent mille soldats* (2); mais il eut beau insister sur ce chiffre, la tradition s'est bornée à consacrer les quatorze armées de *cent mille hommes chacune*. Bouchotte, ministre de la guerre à cette époque, trouva même que *quatorze cent mille hommes* c'était encore trop; et, dans un mémoire publié depuis, il se contenta de donner à la République *plus d'un million de soldats* (3). Mais ce dernier calcul est encore trop beau, et les états officiels du ministre de la guerre, pour le mois de septembre 1794, c'est-à-dire pour l'époque où les forces de la République atteignirent leur *minimum*, ne constatent comme présents sous les armes que 749,545 soldats (4). Ce chiffre semble déjà bien respectable, et cependant il est encore bien exagéré, puisque, selon toutes

(1) Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, tome XXXIII, p. 272.

(2) *Moniteur* du 27 septembre 1793, discours de Billaud-Varenne.

(3) Buchez et Roux, *ibid.*, tome XXXI, p. 236.

(4) *Ibid.*, tome XXXIII, p. 272.

les probabilités, les forces de la République ne dépassèrent jamais 500,000 hommes (1).

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple des plus frappants, l'effectif de l'armée du Nord, pour le mois de juillet 1793, porté à 94,000 hommes, n'était en réalité que de 40,288 hommes sous les armes (2). Les états de la guerre des époques révolutionnaires doivent être examinés de fort près ; l'administration de ces armées était (c'est Saint-Just qui le dit) *remplie de brigands*, qui portaient sur les états des soldats imaginaires, dont ils volaient les rations et l'équipement. Une lettre de Carnot (3) constate que la nation payait l'entretien des 141,000 hommes portés fictivement à l'armée du Nord. Il fut constaté, de la façon la plus formelle, que, pendant deux années, les fournisseurs de l'armée de Sambre-et-Meuse avaient volé *cent quarante mille* rations par an, régulièrement payées par la trésorerie (4).

D'après toutes ces considérations réunies, on est autorisé à penser qu'en portant à *cinq cent mille hommes* le chiffre des soldats de la Convention, c'est se tenir dans le vrai, ou du moins le plus vraisemblable, et encore faut-il ajouter que ces soldats n'avaient le plus souvent, ni souliers, ni habits, ni vivres. Même après la conquête de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie, le dénûment des troupes était affreux; et les grenadiers de la garnison de Paris qui, le 19 brumaire an VIII (novembre 1799), firent évacuer l'orangerie de Saint-Cloud, étaient pour la plupart chaussés avec de la paille, ficelée autour de leurs pieds.

(1) Granier de Cassagnac, p. 463-465.

(2) Barrère, *Mémoires*, tome IV, p. 411, 415.

(3) *Correspondance inédite du Comité de salut public*, tome II, p. 383

(4) *Moniteur* du 8 septembre 1797, Discours de Johannot, 2 septembre 1797.

UN CHAPITRE DES ERREURS ET MENSONGES DE VOLTAIRE.

En 1762, l'abbé Nonotte publia, sous ce titre modeste et surtout modéré : *Les erreurs de Voltaire*, une refutation concise et solide de quelques-uns des nombreux mensonges dont le patriarche de Ferney se plaisait à semer ses ouvrages, qui n'en sont, pour ainsi dire, qu'un long et inextricable tissu. Il est à regretter que cette méthode de révision n'ait pas été appliquée par son savant auteur à toutes les pages de Voltaire : c'eût été le corollaire indispensable et curieux des trop volumineuses élucubrations de cet homme qui a touché à toutes les questions, religieuses, morales et historiques, en y laissant les traces ineffaçables de sa haine furibonde et aveugle contre Dieu et la vérité.

Heureusement que, sur certains points importants, des écrivains tout à fait spéciaux, des érudits vraiment dignes de ce nom difficile à porter, se sont chargés de convaincre Voltaire de mensonge : de ce nombre est Foncemagne qui, avec autant d'honnêteté littéraire que de science profonde, de mesure dans la forme que de fermeté dans le fond, a prouvé les grossières erreurs où trop souvent le parti pris

entrainait cet esprit plus superficiel qu'étendu. Nous voulons parler ici du *Testament politique du cardinal de Richelieu*, dont l'authenticité fut attaquée par Voltaire et victorieusement prouvée par Foncemagne, à deux reprises et à quinze ans de distance.

Voici l'exposé des faits.

Publié, pour la première fois en 1688, le *Testament politique* de Richelieu avait déjà eu de nombreuses éditions, lorsqu'en 1749 Voltaire l'attaqua d'abord dans une courte dissertation instituée : *Des mensonges imprimés*, qui fut jointe à sa tragédie de *Sémiramis*. On cherche en vain quels rapports plus ou moins lointains peuvent exister entre Sémiramis et Richelieu, entre une œuvre dramatique et un testament. Quoi qu'il en soit, le paradoxe que Voltaire voulait établir trouva des contradicteurs ; entre les écrits qui furent publiés à ce sujet, on distingua celui qui portait le titre de *Lettre sur le Testament politique*, lettre polie et solide, due à la plume de Foncemagne, qui garda d'abord l'anonyme ; dans cette réponse, Voltaire ne put avoir à se plaindre que de la force des preuves qu'on lui opposait.

Dans le cours de la même semaine où cette lettre parut, on avait vu subitement éclore un supplément aux *Mensonges imprimés*, qui devait naturellement en attirer une seconde : mais, l'auteur de la première ayant remarqué, à la lecture des nouvelles objections, qu'il en avait prévenu la plus grande partie, jugea qu'il pouvait négliger le médiocre avantage de réfuter les autres. Il n'écrivit plus.

Quelques années après, Voltaire redonna au public le même chapitre des *Mensonges imprimés*, qui était resté sans réponse en 1750. Dans la suite, comme s'il eût craint que ce morceau détaché, confondu parmi plusieurs au-

tres du même genre, n'échappât à l'attention du lecteur, il prit la peine de le décomposer pour en transporter les principaux traits dans son *Essai sur l'histoire générale* : il ajouta de plus, toutes les fois que la matière lui en fournit l'occasion, quelques objections nouvelles.

Cette ténacité dans le rabachage (le mot n'est pas trop fort) est le caractère du menteur endurci, et personne ne mentit jamais avec plus de persévérance que Voltaire.....

Ses objections contre l'authenticité du Testament politique de Richelieu, objections qui contiennent autant d'erreurs que de mensonges, sont au nombre de quinze : que l'on ne s'effraye pas d'un tel chiffre, car l'examen de chacun de ces points soulève et résoud les plus intéressants problèmes d'histoire, en même temps qu'il fait connaitre intimement le patriotisme et le génie politique du grand cardinal.

PREMIÈRE OBJECTION.

« Le Testament ne parut que trente huit ans après la « mort de son auteur prétendu. L'éditeur, dans sa préface, « ne dit point comment le manuscrit est tombé dans ses « mains... il ne prend aucunes mesures (pour en consta- « ter l'authenticité) : et cela seul doit lui ôter tout cré- « dit (1). »

D'abord, le calcul de Voltaire n'est pas juste. Richelieu mourut au mois de décembre 1642, et la première édition du *Testament politique* est de 1688. L'intervalle est de quarante-six ans et non de trente-huit. On ne dira pas que

(1) *Des mensonges imprimés*, édit. de 1794. *Œuvres de Voltaire*, édit. Beuchot, tome XXXIX, p. 286, note 1.

c'est là affaiblir l'objection ; véritablement, elle ne gagne rien aux années que nous ajoutons : la raison de douter que Richelieu soit l'auteur du *Testament politique* n'en acquiert pas plus de force. Combien d'ouvrages qui avaient contre eux le même préjugé du *laps de temps* n'en ont pas moins été unanimement reconnus pour les productions légitimes de ceux dont ils portent le nom ! La plupart des Mémoires historiques qu'on a publiés, au siècle dernier, et surtout de nos jours, sont dans ce cas ; et pour en citer seulement un exemple, les Mémoires du cardinal de Retz, mort en 1679, n'ont paru qu'en 1717. Que l'on remarque en passant que l'intervalle est de trente-huit années, tel exactement que celui que Voltaire objecte au *Testament politique*.

Si l'éditeur du *Testament* n'a pas satisfait à tout ce que Voltaire eût exigé de lui, une note qui se trouve dans la *Bibliothèque des historiens de France* du père le Long pouvait y suppléer ; il y aurait de l'injustice à demander rien de plus.

Voici la note en question. Suivant le père le Long (1) : Le cardinal, « ayant fait faire deux copies du Testament, « en présenta l'une au roi et confia l'autre à sa nièce, la « duchesse d'Aiguillon, qui, en mourant, en 1675, la « laissa à Mme du Vigean, sa confidente. Celle-ci la com- « muniqua à un de ses amis, entre les mains duquel elle « disparut... On tient toutes ces circonstances d'une per- « sonne de probité, qui avait eu communication de cette « dernière copie. »

« Il suffisait — dit Foncemagne (2), commentant la note

(1) *Biblioth. des hist. de France*, 1re édit., p. 711.
(2) Pages 5 et 6 de sa *Lettre*, etc., édit. de 1764.

du père le Long, pour la fortifier, — il suffisait de savoir que Mme du Vigean ne s'était pas fait un scrupule de communiquer l'exemplaire qui lui avait été légué, pour soupçonner ceux en faveur de qui elle avait eu cette complaisance d'avoir souffert, à leur tour, qu'on en tirât des copies; et l'on ne devait pas ignorer qu'il en existe réellement plusieurs : j'en connais trois, depuis assez longtemps, l'une dans la bibliothèque de Sorbonne, la deuxième dans celle de M. Trudaine, la troisième dans le cabinet de M. de Sainte-Palaye. Il était naturel de penser que la première édition du *Testament politique* avait pu être donnée d'après quelqu'une de ces copies. »

Allons plus loin. Suivant le père le Long et ses garants, l'une des deux copies *fut présentée au roi*, et l'autre *fut confiée à la duchesse d'Aiguillon*. On ignore ce qu'est devenue la première. Mais, Foncemagne sut que le dépôt des affaires étrangères conservait une copie du Testament, jusqu'alors peu connue. Le Dran voulut bien la lui communiquer, avec la note que voici : « Le 2 mai 1705, « il fut expédié par le marquis de Torcy un ordre du roi, « pour autoriser le sieur Adam, l'un de ses premiers « commis, à retirer des effets de la succession de Mme la « duchesse d'Aiguillon les papiers du ministère du car- « dinal de Richelieu. Le *Testament politique* fut remis avec « tous ses papiers au dépôt des affaires étrangères, lors- « qu'en 1710 il forma ce dépôt, avec la permission de « Louis XIV, dans le donjon, au-dessus de la chapelle du « Louvre. »

Ce manuscrit avait échappé aux recherches de Voltaire lorsqu'il « consulta — à ce qu'il prétend — les dépôts des ministres; » où il ne trouva, dit-il, « personne qui eût seulement entendu dire qu'on eût jamais vu une ligne du

manuscrit du cardinal (1). » Apparemment, il ne consulta pas le Dran.

En combinant la note de le Dran avec celle du père le Long, on trouve trois copies du Testament, dont l'une doit avoir été *présentée* à Louis XIII; la deuxième fut *confiée* à la duchesse d'Aiguillon, puis léguée à Mme du Vigean ; la troisième, dont on ne voit pas l'origine, a passé en 1705 de la seconde duchesse d'Aiguillon au dépôt des affaires étrangères, avec tous les papiers du ministère du cardinal de Richelieu. De là il s'ensuit, ou que Mme d'Aiguillon garda les deux copies de son oncle, qui n'avait pas eu le temps de présenter au roi celle qu'il lui destinait, — ce qui serait contraire à une partie de la tradition que le père le Long nous a transmise; — ou bien, qu'elle fit faire un double de la sienne, et que l'un des deux exemplaires est celui du dépôt : ce doit être le même que le duc de Richelieu disait avoir *vu plusieurs fois dans le cabinet de sa tante* (2). La deuxième opinion paraît la plus vraisemblable: elle a, d'ailleurs, l'avantage de concilier les deux notes.

A la vérité, on ignore toujours ce qu'est devenue la copie présentée à Louis XIII; mais, des deux que Foncemagne suppose avoir été conservées par la première duchesse d'Aiguillon, on en trouve une au Louvre : il reste à découvrir celle qui avait été laissée à Mme du Vigean. On est fort porté à croire que c'est la même qui était parvenue à Trudaine. « Je tiens de lui — dit Foncemagne, — qu'elle fut léguée en 1720 à monsieur son père par M. de Guénégaud, maitre des requêtes et envoyé en Portugal,

(1) L. c. sup., p. 286, note 1,
(2) *Mém. de Trévoux*, 1750, février, 1er vol., p. 357.

parent du secrétaire d'État du même nom, à qui elle avait appartenu. » Le secrétaire d'État Guénégaud, mort en 1676, pouvait bien être *l'ami entre les mains* duquel *l'exemplaire disparut*. Si l'on aime mieux croire que cet exemplaire n'est qu'une arrière-copie, du moins on n'en contestera pas l'ancienneté. Celui de la Sorbonne, dont on a déjà parlé, a le même caractère : il vient de l'abbé des Roches, qui le laissa en mourant, avec sa bibliothèque, à la maison de Sorbonne, en 1662. L'abbé des Roches, secrétaire du cardinal, avait été bien à portée de se procurer une copie sûre de l'ouvrage.

Il y avait alors vingt ans que le cardinal de Richelieu était mort. Jusque-là, il ne paraît pas que le *Testament politique* eût été connu : il le fut en 1662, par le legs de l'abbé des Roches, puis en 1675, par le don de la duchesse d'Aiguillon à Mme du Vigean : il en existait un troisième exemplaire, en 1676, date de la mort de Guénégaud. Les autres copies doivent avoir été faites sur l'une des trois que l'on vient d'indiquer; mais ce ne fut que par degrés, et peut-être par des communications furtives, qu'elles se multiplièrent. Il a donc fallu qu'il s'écoulât un certain temps avant que le hasard en fît tomber une entre les mains d'un imprimeur ; et l'on ne doit plus être surpris que la première édition soit de 1688.

Il serait bien singulier que la nièce et le secrétaire du cardinal se trouvassent avoir été les seuls dépositaires du *Testament politique*, si le *Testament politique* n'était pas de lui. La chaîne des copies des ouvrages remonte presque au temps du cardinal, à vingt ans près. Il nous manquait de la voir commencer de son temps même et, si l'on veut, de la voir partir de son cabinet. Eh

bien, nous sommes arrivés à ce point. Le cardinal de Richelieu avait montré sa minute à M. de Montchal, archevêque de Toulouse, qui a consigné cette anecdote dans ses Mémoires. Voici le fait:

M. de Montchal avait été chargé par l'assemblée du clergé, tenue à Mantes en 1641, d'une commission auprès du ministre; en faisant le rapport de ce qui s'était passé dans sa visite, il s'exprime ainsi : « Ensuite il fut parlé de la Régale, sur ce qu'en la conférence particulière du lundi de Pâques le cardinal avait dit à l'archevêque qu'il voulait supprimer la Régale et qu'il désirait que l'assemblée en fît instance ; que quand Dieu l'appellerait, il avait dressé un *Mémoire*, comme Auguste, *contenu dans un livre qu'il lui montrait*, de ce qu'il conseillait au roi de faire pour le bien de son Etat, *Rationale imperii*, et que la suppression de la Régale y était entre les autres avis (1). »

Quel pouvait être ce *Mémoire*, semblable au *Rationale imperii*, dressé par Auguste ; ce *livre* qui *contenait ce que le cardinal conseillait au roi de faire pour le bien de son Etat*, sinon le *Testament politique?* La conformité qui se trouve entre les dispositions du cardinal, au sujet de la Régale, et la section du *Testament* où cette matière est traitée ne devient-elle pas une preuve décisive que celui qui parlait à l'archevêque de Toulouse est le même qui a écrit ou dicté la section ? C'est la quatrième du chapitre II de la première partie.

Comme cet endroit du *Testament* est l'objet d'une des critiques de Voltaire, nous serons obligés d'en parler encore une fois.

(1) *Mémoires de Montchal*, p. 331.

DEUXIÈME OBJECTION.

« Le style est entièrement différent de celui du cardinal de Richelieu, et on a cru y reconnaître la main de l'abbé de Bourzeys (1). »

« Je ne suis point assez familiarisé avec le style du cardinal de Richelieu, pour sentir la force de cette objection — écrivait Foncemagne dans sa première lettre, en 1750 (2) ; — d'ailleurs, j'ignore quels sont les écrits du cardinal que M. de Voltaire a choisis pour pièces de comparaison. Mais, indépendamment de tout examen, je doute qu'il soit facile d'appliquer aux ouvrages composés avant le milieu du siècle passé (le XVIIe) la règle de critique qui se tire de la différence du style.

« Lorsque le *Testament politique* a été rédigé, le style n'était pas, à beaucoup près, aussi varié qu'il l'est de nos jours, où chaque auteur de réputation semble avoir son coin particulier, dont ses écrits portent l'empreinte. Il m'a toujours paru qu'en lisant ceux du cardinal du Perron, du garde des sceaux du Vair, du président Jeannin, de Coëffeteau, etc., on croyait, ou peu s'en faut, lire le même écrivain, et que la seule différence des matières avertissait qu'on avait changé de livre. Chacun d'eux a son tour d'esprit; mais tous ont la même *manière*. Je remarque partout le même goût pour les figures, principalement pour l'antithèse et l'hyperbole ; presque partout de l'affectation et quelquefois de l'enflure ; presque partout une fausse idée de l'harmonie et du *nombre*, qu'il semble qu'on ait fait consister chez nous

(1) Voltaire, *l. c. sup.*, p. 286, note 1.
(2) Voyez *l. c. sup.*, p. 13 et 14.

dans l'art d'allonger les périodes aux dépens de la clarté, jusqu'à ce que Balzac eût appris à nos pères de quoi notre langue était capable ; enfin, presque partout les mêmes beautés, comme les mêmes défauts. Les auteurs en tout genre, qui se sont formés depuis l'établissement de l'Académie française et durant les beaux jours du règne de Louis XIV, ont introduit dans le style des nuances que jusque-là ils n'avaient point eues, et qui sont comme autant de marques auxquelles on reconnaît les différents écrivains. Où manque cette diversité de nuances, il faut nécessairement y suppléer par une finesse de sentiment qui tient beaucoup de l'instinct. Peu de gens ont reçu de la nature ce sixième sens. »

Ainsi s'exprimait Foncemagne, en 1750, avant que d'avoir vu le nouveau chapitre des *Mensonges imprimés*, où Voltaire répète la même objection : « Il n'y a qu'à voir, dit-il, cinq ou six de ses lettres (du cardinal), pour juger que ce n'est point du tout la même main, et cette preuve suffirait, pour quiconque a le moindre goût et le moindre discernement. »

Foncemagne ayant eu depuis occasion de lire quelques ouvrages de Richelieu, lettres, instructions, mémoires, discours, entre autres celui qu'il prononça en 1615 à la tête du clergé, y remarqua une telle conformité avec le *Testament politique*, soit dans le fond des choses, soit dans la manière de les présenter et de les écrire, que s'il ne connaissait déjà l'auteur du Testament, il croirait l'avoir découvert dans l'auteur de ces différentes pièces.

Reprenons les derniers mots de l'objection : « On a cru y reconnaître la main de l'abbé de Bourzeys. » Ce que Voltaire donne comme une opinion assez incertaine : « On a cru, » il le convertit depuis en fait positif, dans

un autre ouvrage. « L'abbé de Bourzeys, dans la crainte de n'être point lu, prit sans façon le nom du cardinal de Richelieu. » C'est à la fois, ce nous semble, faire injure et trop d'honneur à l'abbé de Bourzeys. Montesquieu appréciait autrement la part que l'abbé pouvait avoir eue à la composition du *Testament politique* : « Ce livre, dit-il, a été fait sous les yeux et sur les mémoires du cardinal de Richelieu par messieurs de Bourzeys et de ..... (1), qui lui étaient attachés. » Dans cette hypothèse, le Testament ne serait plus une *œuvre de ténèbres*, fabriquée par un faussaire, après la mort du cardinal : et c'est déjà quelque chose, mais arrêtons-nous là.

Nous reviendrons à l'article des ouvriers auxiliaires que le ministre peut avoir employés.

TROISIÈME OBJECTION.

« Non-seulement on n'a pas imité le style du cardinal « de Richelieu, mais on a l'imprudence de le faire signer « *Armand du Plessis*, lui qui de sa vie n'a signé de cette « manière (2). »

Aubery avait déjà fait cette objection (3) ; et le père le Long, en la relevant, n'y avait opposé que cette courte réponse : « Peut-on, sur une preuve aussi faible, diminuer « l'autorité d'une pièce si originale (4) ? » Les manuscrits nous en procurent une autre, que nous croyons sans réplique. Dans tous ceux que nous connaissons, l'épître au roi, ou n'est pas signée, ou l'est ainsi, *Armand : cardinal*,

(1) Le nom est en blanc, *L'esprit des lois*, tome I, p. 49.
(2) P. 286, note 1.
(3) *Hist. du cardinal Mazarin*, tome II, p. 582.
(4) *Biblioth.*, p. 711.

duc de Richelieu. La signature que porte le texte imprimé doit donc être une addition du copiste.

Aubery est le premier qui ait traité le *Testament politique* d'écrit supposé, le premier qui ait dit qu'*On y remarque force impertinences, bévues et suppositions*. Mais, Aubery avait publié, en 1660, une histoire du cardinal de Richelieu et n'y avait point parlé du Testament, dont il ignorait alors l'existence : il paraît ne l'avoir connu que par l'édition de 1688 (1). Fâché, honteux peut-être, d'avoir connu si tard une pièce de cette importance, il prit habilement le parti de la décrier comme supposée, et de faire entendre que la supposition était postérieure à la publication de son histoire. Cette opinion une fois reçue, il n'y avait plus rien à lui reprocher. C'est ainsi qu'Aubery a raisonné.

QUATRIÈME OBJECTION.

« Dans le premier chapitre on voit une fausseté révol-
« tante. On y suppose la paix faite : et non-seulement on
« était en guerre; mais le cardinal de Richelieu n'avait
« nulle envie de faire la paix. Une pareille absurdité est
« une manifeste conviction de faux (2). »

La réponse à cette objection se trouve encore dans les manuscrits. Le chapitre premier n'y est précédé d'aucun titre, ou bien le titre y est conçu en ces termes : *Succinte narration des grandes actions du roi*, sans l'addition qui se lit dans l'imprimé, *jusqu'à la paix faite en l'an*..... D'où il s'ensuit que la *fausseté* devrait être imputée, ainsi que la

(1) Il le dit assez clairement, à la fin de son *Histoire du cardinal Mazarin*, imprimée en 1688, même année que la première édition du *Testament politique* (t. II, p. 582).

(2) P. 286, note 1.

signature de la lettre, non à l'auteur du Testament, mais à celui de qui vient la copie dont l'éditeur s'est servi. De plus, cette prétendue *fausseté* n'est pas aussi *révoltante* que le dit Voltaire.

Pour entendre notre pensée, il faut avoir l'imprimé sous les yeux. On y voit d'abord à la première page que la *fausseté* ne pouvait être consommée de la part du copiste; puisqu'au lieu de *supposer la paix faite,* ainsi qu'on le lui reproche, il paraît au contraire, en laissant dans le titre l'année en blanc (*jusqu'à la paix faite en l'an.....*), nous avertir qu'elle ne l'était pas. On voit ensuite, à la page 58, qui est la dernière du chapitre, une suite de points ou d'étoiles interlinéaires qui nous avertissent pareillement que, dans le manuscrit sur lequel le copiste travaillait, il devait y avoir un vide entre la phrase qui précède les points et celle qui les suit. Or, celle-ci commence un nouvel alinéa en ces termes : « Voilà, Sire, « jusqu'à présent, quelles ont été les actions de Votre « Majesté, que j'estimerai heureusement terminées, si « elles sont suivies d'un repos qui vous donne moyen de « combler votre État de toutes sortes d'avantages. »

Il est vraisemblable que le cardinal écrivait le discours historique, intitulé *Chapitre premier*, en 1639 au plus tôt, puisque les derniers événements dont il parle sont de la fin de 1638; mais son dessein était de continuer sa narration, à mesure que de nouveaux faits lui fourniraient une nouvelle matière. Le vide du manuscrit indiqué par les points, est une preuve qu'il ne regardait pas son ouvrage comme achevé, et qu'il comptait y ajouter les événements des années suivantes. Cependant, il jeta dès lors sur le papier la conclusion qui devait le terminer, quand il serait fini : « Voilà, Sire, jusqu'à présent, quelles ont

« été les actions de Votre Majesté, etc.; » et cette conclusion même, où il faut faire attention aux mots *jusqu'à présent*, qui marquent moins la fin d'un ouvrage que le passage d'un chapitre à un autre, nous apprend que l'instant désiré de la *paix*, s'il était assez *heureux* pour la procurer au royaume, serait l'époque où il s'arrêterait. Il était si éloigné de la *supposer faite*, que lui-même, en finissant son Testament, il renvoyait au temps où elle le serait l'exécution des projets qu'il venait de proposer : « J'ose assurer, disait-il, que ce dessein est non-seulement si raisonnable, mais si aisé à exécuter, que si « Dieu fait la grâce à Votre Majesté d'avoir bientôt la « paix...; au lieu de laisser cet avis par testament, j'es- « père de le pouvoir accomplir. »

Ce passage avait échappé à Voltaire. Concluons : le crime du copiste sera donc d'être trop bien entré dans l'esprit du cardinal et d'avoir, de son chef, annoncé dans le titre du Testament une intention que le testateur déclare formellement qu'il avait eue et qu'il n'a pas remplie.

Ce que Foncemagne donnait en 1750 comme une simple conjecture, est un fait aujourd'hui bien constaté. La suite du *Discours historique* qui, dans toutes les éditions, finit à l'an 1638, et que cet érudit supposait devoir être continué par le cardinal, a été découverte parmi les trésors de la bibliothèque du roi et publiée par le père Griffet, dans son *Histoire de Louis XIII*. Elle commence à l'an 1639 et finit à la campagne de 1641 : au bas du dernier feuillet, on lit quatre ou cinq mots, écrits l'un au-dessus de l'autre sur autant de lignes vides, comme des notes de faits arrivés depuis, dont il restait à écrire les détails : *Monaco* (1),

(1) Le Père Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 395.

Aire, Galères d'Espagne. La distribution des bénéfices. Pour surcroît de preuves, l'éditeur avertit que le manuscrit est corrigé, en plusieurs endroits, de la main du cardinal.

Le manuscrit prouve, sans contredit, que le cardinal est l'auteur du premier chapitre, intitulé *Succincte narration*; mais comme ce chapitre, purement historique, est indépendant des *maximes d'État*, intitulées *Testament*, et qu'il forme un corps d'ouvrage très-distinct, on serait toujours en droit de soutenir que le cardinal peut avoir composé l'un, sans avoir eu aucune part à l'autre. Si donc la découverte du manuscrit laisse subsister les objections qui attaquent le fond du *Testament*, on ne peut pas dire qu'elle en rende *la discussion* tout à fait inutile.

CINQUIÈME OBJECTION.

« Aux louanges ridicules que le cardinal se donne à lui-
« même dans le premier chapitre, et qu'un homme de
« bon sens ne se donne jamais, on ajoute une condamna-
« tion encore plus indécente de ceux qui étaient dans le
« conseil, quand le cardinal y entra (1). »

Ces deux accusations sont graves; mais on ne voit point de corps de délit. Est-ce donc se donner des *louanges*, et *des louanges ridicules*, désavouées par *le bon sens*, que de raconter en historien, sans aucun retour de complaisance sur soi-même, des actions, à la vérité glorieuses, auxquelles on a contribué, mais dont on ne s'approprie point la gloire? L'objet du chapitre que Voltaire attaque est de rappeler sommairement à Louis XIII les principaux événements de son règne. Puisque le cardinal avait été l'âme de ces événements, il fallait ou qu'il s'abstînt d'é-

(1) P. 286, note 1.

crire l'histoire ou que l'histoire qu'il écrivait fût la sienne propre : qu'aurait-il écrit, s'il eût omis ce qu'il avait fait? Supposons que, par modestie ou par tout autre motif, il eût négligé de faire valoir quelqu'une des particularités qui honorent le plus son ministère ; n'est-il pas vrai qu'en ce cas la critique aurait eu bien plus beau jeu? Le cardinal, eût-on dit, avide de louanges comme il le fut, n'aurait pas été capable de se manquer à lui-même et de se dérober volontairement une partie de sa gloire. Ainsi, quelque ton qu'il eût pris, c'était le destin du *Testament politique* de ne pouvoir échapper au soupçon de supposition.

Nous disions tout à l'heure que l'auteur, dans le chapitre premier, parle toujours en historien et la forme même du chapitre en fait foi : c'est un discours adressé directement à Louis XIII, à qui le cardinal rapporte tout, comme à l'agent principal, ou comme à l'intelligence dont il n'était que l'instrument. Nous ne citerons que ce seul exemple : « S'ils considèrent — dit-il au roi, — la fai-« blesse des *instruments* dont la nécessité vous a con-« traint de vous servir, entre lesquels je prends le premier « rang, ils seront contraints d'avouer que rien n'a sup-« pléé au défaut des *outils* que l'excellence de Votre Ma-« jesté, qui était *l'artisan.* »

C'est d'après la même idée de subordination que, dans plusieurs *lettres* et *mémoires*, il se qualifie *l'ombre du roi* (1).

On se souvient de l'ancienne forme des Mémoires de Sully, où ses secrétaires, lui retraçant l'histoire de son administration, tiraient des événements qu'ils racontaient autant de sujets d'éloges pour lui ; celle du chapitre en

(1) Voyez les *Considérations pour être lues au roi*, dans le recueil d'Aubery, tome II, p. 776.

question est précisément la même : le cardinal tourne pareillement tout son récit à la gloire de Louis XIII. Si quelquefois il se met sur la scène, ce n'est que pour jouer le rôle subalterne de ministre : « Je promis à Votre Majesté d'employer toute l'autorité *qu'il lui plaisait me donner.* » Et jamais il ne sort de ces termes.

Le Vassor, étonné de l'excès de la *modestie* que montre le cardinal en se qualifiant *faible instrument, dont la nécessité avait contraint son maître de se servir,* paraissait ne pas le reconnaître, à cette expression même, pour l'auteur du *Testament politique :* « C'est une chose assez plaisante, disait-il, que de voir l'homme du monde le plus vain faire ici le modeste. » Il n'est guère moins *plaisant de voir* que la modestie et la vanité du cardinal aient été converties tour à tour en moyens de faux contre le Testament (1).

Le second chef d'accusation, c'est-à-dire le reproche que Voltaire fait au cardinal de *condamner indécemment ceux qui étaient avant lui dans le conseil,* ne nous paraît pas mieux appuyé. Voici apparemment ce qui y donne lieu ; nous disons *apparemment,* parce que, Voltaire ne citant point, nous sommes réduits à deviner sur quoi tombent ses objections, et ce n'est ni la première ni la dernière fois que nous verrons la même chose se produire dans la suite de cette discussion.

Voici le passage en question : « On ne pouvait *tolérer* plus longtemps le procédé de ceux à qui Votre Majesté avait confié le timon des affaires, *sans tout perdre.* » Véritablement, l'expression est forte, mais est-elle *indécente ?* Dans l'endroit où le cardinal l'emploie, il ne pouvait guère en substituer une plus modérée. Ayant à

(1) Le Vassor, livre XL, p. 229.

peindre la situation où il trouva le royaume, à son entrée dans les conseils, il ne pouvait se dispenser ni de parler des abus qu'il eut à corriger ni de taxer de faiblesse le gouvernement précédent, qui les avait ou causés ou entretenus : ayant à rendre compte des remèdes qu'il avait appliqués aux maux de l'Etat, il ne pouvait se dispenser de blâmer la conduite de ceux qui avaient négligé d'en arrêter le progrès. Voltaire convient ailleurs que le cardinal, *en commençant son ministère, avait trouvé dans le royaume tout à réparer ou à faire* (1). Voudrait-on qu'il eût dissimulé comme historien ce qu'il avait réformé comme ministre ?

D'ailleurs, s'il est vrai que, dans le chapitre dont il s'agit, le cardinal ait vanté son administration et déprimé celle de ses prédécesseurs, on aura peut-être une raison de plus de lui attribuer le *Testament politique.*

Toute cette partie du chapitre paraît n'être que l'extrait d'une de ses *Conversations particulières avec le roi*, qui nous a été transmise par Aubery et par le Vassor, sous l'année 1625 (2).

Il est singulier que le Vassor, qui ne voulait point reconnaître le cardinal pour l'auteur du *Testament politique*, renvoie ici par une note marginale au même chapitre que Voltaire attaque, pour faire sentir la conformité de ce chapitre avec la *Conversation.*

SUITE DE LA CINQUIÈME OBJECTION.

« On y appelle le duc de Mantoue *le pauvre prince* (3). » L'expression, dans l'endroit où elle est placée, n'a rien

(1) *Histoire universelle.*
(2) Le Vassor, livre XXI, p. 113.
(3) P. 286, note 1.

de dénigrant : ce n'est point du tout le pendant de celles-ci : *le pauvre homme, le pauvre écrivain.* Lisez la phrase entière : « Pendant le siége (de la Rochelle), les Espagnols attaquèrent le duc de Mantoue en Italie.... Le cardinal de Bérulle et le garde des sceaux de Marillac conseillaient à Votre Majesté d'abandonner ce *pauvre prince* à l'avidité insatiable de cette nation.»

Le mot *pauvre* est-il donc ici un terme de mépris ou un terme bas ? Je n'y vois que le synonyme d'*infortuné*, de *malheureux.*

« C'est ainsi — dit Foncemagne (1) — que je justifiais autrefois l'expression du cardinal, me bornant alors à faire voir qu'elle ne dégradait point son style et que sans *indécence* il avait pu s'en servir. A présent, j'ai de quoi prouver qu'il l'a réellement employée. Dans un *Discours* que l'on sait être de lui, et qui vient d'être réimprimé à la suite de l'Histoire de Louis XIII (2), je la trouve appliquée deux fois au même duc de Mantoue : « Voyant la nouvelle oppression de ce *pauvre prince* ; » et quelques pages après : « Ce qui montre bien qu'on ne « veut rétablir ce *pauvre prince* qu'en apparence. » Je pourrais ajouter que cette façon de parler semble avoir été familière au cardinal : « La crainte (dit-il dans un autre endroit) de recevoir un pareil affront à celui que le *pauvre Feuquières* avait reçu. »

Ibidem. « Quand on y mentionne les intrigues que trama la reine mère, pour perdre le cardinal, on dit *la reine*, tout court, comme s'il s'agissait de la reine, épouse du roi (3). »

(1) P. 30 et 31.
(2) Par le Père Griffet, tome III, p. 747 et 759.
(3) P. 286, note 1.

Si l'objection était fondée, ce ne serait encore qu'une chicane : mais, ce qui a lieu d'étonner, si toutefois quelque chose pouvait surprendre de la part de Voltaire, c'est qu'elle ne porte sur rien. Qu'on ouvre le livre au hasard, et l'on trouvera presque partout, non *la reine*, tout court, mais *la reine votre mère*, *la reine sa mère* (de Votre Majesté). Nous en avons fait l'essai sur les pages 4 et 5, 21 et 22. Nous avons poussé plus loin l'attention ; et nous avons observé que la qualité de *mère* n'est ordinairement retranchée que pour en éviter la trop fréquente répétition, ou lorsque la suite du discours détermine, sans équivoque, le sens du nom de *reine* mis absolument. Ainsi, après avoir dit (p. 29) : « Le cardinal Infant ayant retiré *la reine votre mère* en Flandre, » il continue : « Ceux qui animaient la *reine* et Monsieur ... les sectateurs *de la reine* et de Monsieur .... les mécontents *de la reine*, de Monsieur et de tous leurs partisans (p. 32). » Peut-on s'y méprendre ? Quand il peut y avoir lieu à la méprise, le cardinal a soin de la prévenir, comme on le voit à la page 43 : « Votre Majesté « la mettant (la Fargis) auprès de la reine sa femme. »

SUITE DE LA MÊME OBJECTION.

« On y nomme la marquise du Fargis, femme de l'ambassadeur en Espagne et favorite de la reine mère, *la Fargis*, comme si le cardinal eût parlé de Marion de Lorme .... Un homme de qualité et aussi poli que le cardinal de Richelieu, ne fut pas assurément tombé dans de telles indécences (1). »

(1) P. 286 et 287, note 1.

Il y a eu dans tous les temps, et à la cour plus qu'ailleurs, des noms avec lesquels les titres de *Monsieur*, de *Madame* auraient paru désassortis, de ces noms qu'il passe en usage de traiter cavalièrement; celui de la marquise du Fargis devait être de ce nombre, ainsi que nous l'apprenons du *Journal* qui porte le nom du cardinal de Richelieu. A la page 43 du premier volume, on lit le titre d'un chapitre conçu en ces termes : « Cabale de la Fargis, Vaultier, Bellinghan et autres. » Ce chapitre contient les détails d'une intrigue dont la marquise du Fargis avait été le principal mobile ; et la plupart de ceux de qui on rapporte les discours, comme l'ambassadeur d'Espagne, celui de Venise, le comte de Cramail, le président Bailleul, Bellingham, ne la nomment jamais autrement que *la Fargis*. Probablement, le cardinal se souvenait des bruits qui avaient couru à cette occasion, lorsqu'il dit à Louis XIII, dans l'endroit même qui est censuré par Voltaire : « Votre Majesté, mettant *la Fargis* auprès de la reine sa femme (1), *l'avait mise au-dessus des discours qu'on avait faits d'elle.* »

Voltaire a fait assez de cas de cette objection, pour la proposer une deuxième fois. Qu'on ouvre le supplément aux *Mensonges imprimés*, et on lira à l'article IX : « Le « cardinal de Richelieu, obligé de faire quelquefois des « actions violentes, ne laissait point échapper dans ses « écrits de paroles dures. S'il agissait avec hardiesse, « il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût « certainement pas appelé, dans un ouvrage politique, « la marquise du Fargis, dame d'atours de la reine ré-

(1) Elle fut dame d'atours de la reine.

« gnante, *la Fargis*. C'est manquer aux premières lois du « respect et de la bienséance, en parlant au roi et à la « reine. »

Cette seconde critique n'est qu'une simple répétition de la première, aggravée de quelques termes un peu plus amers. Mais ce qui suit donne lieu à une observation d'un autre genre : « Cette indigne expression est tirée d'un « mauvais livre imprimé en 1649, intitulé : *Histoire du « ministère du cardinal de Richelieu*. L'auteur du Testa- « ment a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri, sans « doute, par le mépris public que par l'arrêt qui le con- « damne. »

Toute cette invective porte sur une méprise. Voltaire a confondu le *Journal du cardinal* avec l'*Histoire de son ministère*. Ces deux ouvrages n'ont de commun que d'avoir été imprimés pour la première fois en 1649; encore, le format en était-il différent : le premier n'était qu'un assez petit in-12; il fut augmenté dans les éditions postérieures : le second était originairement in-folio, et a été depuis imprimé in-12. L'un paraît être incontestablement du cardinal, ainsi que le titre l'annonce : *Le vrai journal du cardinal de Richelieu*. C'est en effet un vrai journal, une espèce de registre, sur lequel le ministre écrivait, chaque jour, ce qu'il apprenait des propos et des intrigues des personnes qui lui étaient suspectes. L'autre est de dom Charles Vialart, d'abord religieux feuillant, puis évêque d'Avranches, qui semble n'avoir pris la plume que pour faire l'apologie ou plutôt l'éloge du ministère du cardinal. Ce livre fut effectivement condamné à être brûlé, par arrêt du parlement du 11 mai 1650, *comme contenant plusieurs propositions, narrations, réflexions politiques et autres discours faux, calomnieux, même contraires aux lois du*

royaume et préjudiciables à l'Etat (1). Or, dans cet ouvrage, il n'est que très-rarement question de Mme du Fargis; et elle n'y paraît jamais que sous le nom de *Mme du Fargis* ou *la marquise du Fargis*. Au contraire, dans le *Journal*, elle est constamment nommée *la Fargis*. C'est donc dans celui des deux ouvrages qui n'est point une *œuvre de ténèbres*, et qui n'a été *flétri* ni *par un arrêt* ni *par le mépris public*, que se rencontre l'expression si aigrement censurée par Voltaire.

SIXIÈME OBJECTION.

« Voici une preuve qui me paraît entièrement convain-
« cante. Le Testament dit, au chapitre Ier, que les cinq
« dernières années de la guerre ont coûté chacune soixante
« millions de livres de ce temps-là, sans moyens extraor-
« dinaires; et dans le chapitre IX, il dit qu'il entre dans
« l'épargne trente-cinq millions tous les ans. Que peut-on
« opposer à une contradiction si formelle (2)? »

On n'oppose rien ; et l'on répond simplement qu'il n'y a point de contradiction. Il y en aurait, si le cardinal eût dit qu'une dépense de soixante millions n'avait pas excédé une recette de trente-cinq, ou qu'avec trente-cinq millions on avait acquitté une dépense de soixante millions; mais il ne dit pas cela : il ne dit pas même ce que Voltaire lui fait dire, *que chaque année de la guerre avait coûté soixante millions, sans moyens extraordinaires*. Qu'on en juge par le texte : « Chacune des cinq années a monté à plus de « soixante millions; ce qui est d'autant plus admirable

(1) Sur la différence des deux ouvrages, sur les diverses éditions qui en ont été données, et sur la condamnation du second, voyez le Père le Long, nos 8,894 et 8,927.

(2) Page 287, note 1.

« qu'elle (*la guerre*) a été soutenue sans prendre les gages « des officiers, sans toucher au revenu des particuliers, « e même sans demander aucune aliénation du fonds du « clergé; tous moyens extraordinaires, auxquels vos pré- « décesseurs ont été souvent obligés d'avoir recours. »

Entre les *moyens extraordinaires* qui peuvent être employés pour *soutenir une guerre*, le cardinal en indique trois, auxquels il ne fut pas nécessaire d'avoir recours; mais il n'ajoute pas qu'on n'en ait point mis d'autres en usage. Cependant, pour qu'il y eût quelque apparence de contradiction dans le *Testament*, il faudrait que les trois *moyens* qu'on n'employa pas fussent absolument les seuls qu'on pût employer. Or, on sait très-bien qu'il y en a beaucoup d'autres : entre ceux-là, Louis XIII choisit par préférence, et non pas même exclusivement, les créations de rentes et de charges. On en jugera par un passage de le Vassor, qui paraphrase ainsi ce texte du *Testament politique* : « On ne lui conseilla pas [à Louis XIII] de recourir « à certains moyens extraordinaires, employés par ses « prédécesseurs. Mais on lui en proposa de nouveaux.... « Le clergé n'aliéna pas ses fonds; mais il fournit des « millions en argent. Les particuliers ne furent pas taxés « à proportion de leurs biens; mais on augmenta furieu- « sement les impôts sur les marchandises et sur les den- « rées que les gens riches consument plus que les au- « tres, etc. (1). »

Le Vassor a oublié, dans son commentaire, la création des charges. On pourrait fournir la note de plus de trente édits ou déclarations, portant création de nouveaux offices, qui furent publiées dans le cours des années 1635 et 1636.

(1) Le Vassor, livre XL, page 23.

SEPTIÈME OBJECTION.

« Quel est l'homme de bon sens qui pourra penser « qu'un ministre propose au roi de réduire les dépenses se- « crètes de ce qu'on appelle *Comptant* à un million d'or ?... « Que veut dire ce mot vague, *un million d'or?...* Est-il « croyable qu'un ministre insiste sur l'abolition de ce « *comptant?...* C'était le plus cher privilége de sa place... « L'affaire des Comptants ne fit du bruit que du temps « de la disgrâce du célèbre Fouquet (1). »

Pour toute réponse, nous renvoyons à un endroit des *Mémoires de Sully* (2), qui commence ainsi : « Conchine « trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de « l'argent du Trésor royal, sans qu'il parût que les som- « mes qui en sortiraient eussent été prises et employées « en son nom : ce fut de persuader à la reine de continuer « de faire des *comptants*, comme faisait le feu roi, etc. »

La suite contient le détail d'une contestation vive entre Sully et ceux qui lui remirent une lettre de la reine portant ordre de faire payer le *Comptant que le roi faisait mettre en ses coffres.*

A ce passage nous joignons la note du dernier éditeur (3) : « Un *comptant* était une ordonnance de paye- « ment ou la quittance d'une somme payée par ordre de « Sa Majesté, sans spécifier à quoi ces deniers avaient été « employés. Henri IV et Louis XIII ou leurs ministres ont « bien senti l'abus qu'on en pouvait faire. Le cardinal de « Richelieu conclut à les abolir; mais en même temps à « laisser un million d'or au roi, en vue de ces dépenses,

(1) Page 287, note 1.
(2) Edit. in-4°. tome III, p. 260.
(3) L'abbé de l'Ecluse.

« pour en disposer à sa volonté. » La note est terminée par un renvoi à l'endroit du Testament qu'attaque Voltaire.

Du passage et de la note il s'ensuit : 1° que *l'affaire des Comptants* avait fait du bruit longtemps avant la disgrâce de Fouquet ; et le cardinal ne l'ignorait pas : « Le grand Henri (dit-il) connaissait le mal établi du vivant de son prédécesseur et ne l'a pu ôter ; » 2° que l'exemple de Sully doit rendre plus croyable le désintéressement du cardinal de Richelieu, qui, en insistant « sur l'abolition des Comptants, renonçait (dit-on) au plus cher privilége de sa place. » Qu'on lise les pages 144, 145, etc., de la seconde partie du *Testament*, et l'on jugera si, dans tout ce qui est dit des *Comptants*, on ne reconnaît pas non-seulement *un homme de bon sens*, mais un ministre uniquement occupé du bien de l'Etat.

On a dû remarquer que l'éditeur des *Mémoires* de Sully, ne paraît pas avoir été arrêté par *l'expression* vague *un million* d'or qui ne peut, en effet, s'entendre, suivant le style usité alors en matière de finance et de commerce, que d'un million d'écus, c'est-à-dire trois millions de livres tournois. Tous les écrivains du temps sont uniformes sur ce point : ils articulent formellement *millions de livres*, quand ils ont à parler du *million* dans le sens où nous l'entendons communément, et disent *millions d'or* pour *millions d'écus* ou trois millions de livres. Nous empruntons cette évaluation du président Jeannin : « Les tailles « ordinaires — dit-il dans un traité *du revenu et dépense* « *des finances de France*, — furent accordées par les der- « niers Etats de Blois à *quatre millions d'or*, *c'est-à-dire douze millions de livres* (1). » En conséquence, nous lisons

(1) *Recueil de Florimond de Rapine sur les États de Paris, en* 1614, p. 532.

dans les Mémoires de Montchal : « L'assemblée devait « avancer cinq cent mille livres dans le 15 de janvier et « un *million d'or* dans l'an (1). »

Sans sortir des ouvrages du cardinal, nous trouvons dans la continuation du premier chapitre du *Testament politique*, qui ne peut plus lui être contestée, « que quatre vaisseaux perdus furent estimés, avec leurs charges, près de deux *millions* d'or (2). » L'évaluation du président Jeannin explique ces deux textes; et les deux textes détruisent l'assertion de Voltaire, qui avance gratuitement *qu'on ne s'est jamais servi* de l'expression *million d'or*.

Le cardinal aura donc proposé au roi de « réduire à « trois millions de livres les dépenses secrètes de ce que « l'on nomme Comptant : » nous ne voyons rien en cela de contraire au *bon sens*.

HUITIÈME OBJECTION.

« Serait-il d'un ministre d'appeler les rentes constituées au denier vingt les rentes au denier cinq? Il n'y « a pas de clerc de notaire qui tombât dans cette méprise (3). »

On retrouve le fond de cette objection dans l'*Histoire universelle* de Voltaire.

Certainement, il eût été plus conforme au style courant des banquiers d'appeler rentes *à cinq pour cent* les rentes au denier vingt. Mais une impropriété de terme ne fut jamais un moyen de faux. Nous disons impropriété de terme, parce qu'il est manifeste que le cardinal a dit :

(1) *Mémoires de Montchal.*
(2) *Histoire de Louis XIII*, tome III, p. 629.
(3) Page 287, note 1.

Rentes au denier cinq, pour *rentes au denier cinq pour cent*, c'est-à-dire au *taux* de cinq pour cent; ce qui revient précisément au denier vingt. Le cardinal était plus attentif aux choses qu'aux mots : il écrivait vite, il n'écrivait que pour le roi; et sans doute ils s'entendaient. Peut-être même tout le monde entendait-il alors cette façon de parler. « Il y a — dit Foncemagne (1) — quelques provinces où, dans le langage ordinaire, on confond encore *le denier cinq* avec *cinq pour cent*; et je n'en suis point surpris : l'identité réelle de ces deux formules, *rente à dix pour cent*, *rente au denier dix*, a pu induire en erreur et porter à croire qu'il en était de même de toutes les phrases du même genre. La langue de la finance n'a été fixée que depuis le temps du *Système*; époque mémorable de l'introduction de quelques mots dans nos dictionnaires et de plusieurs changements dans nos mœurs. »

Au reste, il serait injuste de soupçonner l'auteur du *Testament*, quel qu'il soit, fût ce l'abbé de Bourzeys, d'avoir ignoré la signification étroite du mot *denier*, en parlant de rentes. On lit, à la page 153 de la seconde partie, qu'entre les divers moyens qu'on pouvait pratiquer pour procurer l'augmentation des revenus du roi et la diminution de ses charges, le cardinal proposait de réduire *au denier seize* des rentes qui avaient été créées sur la ville *au denier douze*; et suivant son calcul, la réduction devait produire un million. Ce seul passage prouve que l'écrivain connaissait le juste rapport de l'intérêt de l'argent avec la quotité du denier auquel on le plaçait, et qu'il savait que quoique le nombre 16 surpasse le nombre 12, néanmoins la constitution de ce denier 12 opère un intérêt plus fort que celle qui serait au denier 16.

(1) Page 44.

« Je conclurai donc, à la décharge du cardinal — dit Foncemagne (1), — qu'on ne peut lui reprocher ici que l'emploi d'un terme impropre : ce qui serait une erreur grave de la part d'un *clerc de notaire* n'est chez lui qu'une légère méprise. Peu d'ouvrages sont exempts de ces sortes d'imperfections : je crois avoir remarqué dans M. de Voltaire même une impropriété de terme. Au tome Ier de son *Histoire universelle*, page 211, il dit : « Un mar-« chand qui se trouve possesseur d'un ancien fief reçoit « foi et hommage d'un autre bourgeois ou d'un pair du « royaume qui aura acheté un arrière-fief *dans sa censive*.» Ne devait-il pas dire— *dans sa mouvance?* Un arrière-fief ne saurait être compris dans une *censive*, puisqu'il n'est point sujet au *cens*. Vous m'accorderez bien qu'il y a quelque mérite à découvrir de pareilles taches dans les écrits de M. de Voltaire (1).

NEUVIÈME OBJECTION.

« Il paraît évident que tout le chapitre IX, où il est « question de finances, est d'un faiseur de projets, qui, « dans l'oisiveté de son cabinet, bouleverse paisiblement « tout le système du gouvernement, supprime les gabelles, « fait payer la taille au parlement, rembourse les char-« ges, sans avoir de quoi les rembourser, etc. (2). »

Ce *faiseur de projets* n'est autre que Sully, de qui le cardinal paraît avoir emprunté presque tout le fond du chapitre IX. L'auteur de l'*Essai politique sur le commerce* (3) pensait plus favorablement que Voltaire des principes de Richelieu touchant *la gabelle*. Nous observons, en passant,

(1) Page 45 et 46.
(2) Page 287 et 288.
(3) Melon.

que cet écrivain, dont le témoignage doit être de quelque poids, n'hésite pas à citer le *Testament politique* comme l'ouvrage du cardinal, dont un grand nombre des vues sur les principales branches de la finance, sur le commerce et sur quelques points importants de l'administration publiqué sont en rapport avec les idées de Sully à l'égard des mêmes questions.

Sully, tel est donc *le faiseur de projets qui, dans l'oisiveté de son cabinet*, avait formé le *système de gouvernement* qu'adopta Richelieu, et qui depuis fut suivi, en grande partie, par Colbert.

DIXIÈME OBJECTION.

« Est-il vraisemblable qu'un homme d'État qui se pro-
« pose un ouvrage aussi solide dise : 1° que le roi d'Es-
« pagne, en secourant les huguenots, avait rendu les
« Indes tributaires de l'enfer; 2° que les gens du palais
« mesurent la couronne du roi par sa forme qui, étant
« ronde, n'a point de fin; 3° que les éléments n'ont de
« pesanteur que lorsqu'ils sont en leur lieu; que le feu,
« l'air, ni l'eau ne peuvent soutenir un corps terrestre...
« et cent autres absurdités pareilles (1)? »

La première de ces phrases nous paraît tout simplement marquée au coin du cardinal; si l'on cherchait bien, on la trouverait dans quelqu'un de ses ouvrages de controverse. On trouve au moins, dans sa harangue au lit de justice de 1634, des équivalents qui dispensent de toute autre recherche : « Convertir une âme, c'est plus que créer « le monde... Le roi n'osait toucher à la reine sa mère, « non plus qu'à l'arche, » et c'est Voltaire qui indique ces deux traits, dans son *Histoire universelle*.

(1) Page 288.

Il y a de l'injustice ou de la méprise à mettre la deuxième phrase sur le compte du cardinal : ce n'est, dans sa bouche, qu'une citation, d'après *les gens du palais*, à qui il l'attribue expressément : « Il ne faut croire, dit-il, ni « les gens du palais, qui mesurent d'ordinaire la puis- « sance du roi par la forme de sa couronne, etc. »

Cette façon de parler n'était pas nouvelle au temps du cardinal, puisque Choppin y fait allusion dans son traité *De sacrâ politiâ forensi* (1), imprimé pour la première fois en 1577 : la plupart de ceux qui, durant les contestations sur *la Régale*, soutenaient l'universalité de ce droit, l'ont employée depuis dans leurs écrits.

Quant aux autres phrases, on sait que tous les ouvrages de ce temps-là, de quelque genre qu'ils fussent, plaidoyers, sermons, traités de politique ou de morale, étaient remplis de comparaisons et d'images empruntées de la physique qui régnait alors. D'ailleurs, l'idée des quatre *éléments* était si familière au cardinal, qu'il y trouvait de quoi peindre le caractère des quatre meilleurs écrivains de son siècle : il comparait « le cardinal de Bérulle au feu, pour son élévation ; le cardinal du Perron à la mer, pour son étendue; le père Coëffeteau à l'air, pour sa vaste capacité; M. du Vair à la terre, pour l'abondance et la variété de ses productions (2). »

ONZIÈME OBJECTION.

« Se persuadera-t-on que le premier ministre d'un roi « de France ait fait un chapitre entier, pour engager son « maître à se priver du droit de Régale dans la moitié de « son royaume (3) ? »

(1) Livre I, titres VII et XI.
(2) *Anecdotes littéraires*, 1750, tome I, p. 75.
(3) Page 288.

La Régale était le droit qu'avait le roi de France de jouir des fruits et revenus des évêchés et archevêchés pendant la vacance des siéges et de conférer les bénéfices qui en dépendaient.

Un ministre — tel que Richelieu, — qui voulait, non *disputer* à son maître *les droits* de sa couronne, mais *le porter à les régler* (ce sont ses termes), ne dut pas, dans un ouvrage qu'il lui adressait, donner à la Régale une extension que le souverain n'avait encore revendiquée par aucun acte solennel. Ainsi, mettait-il lui-même en pratique cette belle maxime, qu'on lit à la page 285 : « De « la probité et du courage naît une honnête hardiesse « de dire aux rois ce qui peut ne leur être pas agréable. » Sans doute, il avait eu soin d'inspirer à Louis XIII cette autre maxime : « Un prince doit commander à ses minis- « tres de lui parler librement et les assurer qu'ils le peu- « vent faire sans péril. » Maxime dont il fait cette application dans une lettre au même prince : « Je puis répon- « dre à Votre Majesté que la liberté qu'Elle donne à ses « serviteurs fait qu'ils lui disent librement ce qu'ils croient « plus avantageux à son service. »

Voltaire n'est pas exact, quand il dit que Richelieu *a fait un chapitre entier, pour engager son maître à se priver de la Régale*, etc. Les deux tiers de ce *chapitre* (1) sont employés à éclaircir ce que la Sainte-Chapelle de Paris pouvait prétendre, en vertu du droit que lui avaient accordé tous nos rois, depuis Charles VII, de jouir du revenu temporel des évêchés vacants *auxquels la Régale se trouverait avoir lieu*; et le cardinal termine cet éclaircissement par le conseil qu'il donne à Louis XIII de révoquer la concession de ses prédécesseurs, *en annexant à la Sainte-*

(1) C'est la section IV du chapitre II.

Chapelle une abbaye d'un pareil revenu que celui qu'ils pouvaient retirer de cet établissement.

Or, ce conseil eut son effet en 1641, par l'union que fit Louis XIII de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims au chapitre de la Sainte-Chapelle. « Ceci mérite attention, dit Foncemagne (1). Le *Testament politique* aura donc, du moins, été composé avant l'année 1641, et conséquemment le faussaire aura été contemporain du cardinal; à moins qu'on ne veuille que, pour cacher son imposture, il ait affecté de parler d'une chose déjà faite, comme si elle eût été encore à faire : mais la supposition n'a nulle vraisemblance. Pour moi, je pense que le projet *d'annexer* un bénéfice à la Sainte-Chapelle n'a guère pu être proposé à Louis XIII que par le ministre qui devait influer dans l'exécution. »

DOUZIÈME OBJECTION.

« Serait-il possible que dans un Testament politique « adressé à un prince âgé de quarante ans passés, un mi- « nistre tel que le cardinal de Richelieu eût dit tant d'absur- « dités, quand il entre dans les détails, et n'eût en général « annoncé que des vérités triviales... Il assure que les rois « ont besoin de conseils; qu'un conseiller du roi doit « avoir de la capacité et de la probité; qu'il faut suivre « la raison, établir le règne de Dieu; que les intérêts pu- « blics doivent être préférés aux particuliers; que les « flatteurs sont dangereux... Voilà de grandes maximes « d'État à enseigner à un roi de quarante ans (2)! »

Fallait-il donc que dans un ouvrage destiné pour l'instruction des rois et des ministres, on ne dît pas aux premiers

(1) Page 57.
(2) Page 283.

que *les meilleurs d'entre eux ont besoin d'un bon conseil :* c'est le titre de la première section du chapitre VIII, et qu'on n'apprît point aux seconds quelles qualités ils doivent réunir? Le détail de ces qualités est la matière de quatre autres sections. Nous ne voyons rien *d'absurde* ni *de trivial* dans les *vérités* qui sont l'objet des sections suivantes. Qu'on en juge d'abord par les titres.

Deuxième partie, chapitre Ier. « Le premier fondement « du bonheur d'un État est l'établissement du règne de « Dieu. »

Chapitre II. « La raison doit être la règle et la conduite « d'un État. »

Chapitre III. « Les intérêts publics doivent être l'uni- « que fin de ceux qui gouvernent les États, ou du moins « ils doivent être préférés aux particuliers. »

Chapitre VIII. « Du mal que les flatteurs, médisants et « faiseurs d'intrigues causent d'ordinaire aux États, et « combien il est important de les éloigner d'auprès des « rois et les bannir de leur cour. »

Et maintenant voici le texte :

LES MEILLEURS PRINCES ONT BESOIN D'UN BON CONSEIL.

« Ce n'est pas une petite question entre les politiques de savoir si un prince qui se gouverne en son État par sa tête est plus à désirer que celui qui, ne se fiant pas tant en ses lumières, défère beaucoup à son Conseil et ne fait rien sans son avis.

« On ferait des volumes entiers des raisons qui se peuvent mettre en avant de part et d'autre ; mais réservant cette question au fait particulier qui m'oblige à le rapporter en ce lieu, après avoir préféré le prince qui agit plus par le sens de son conseil que par le sien propre à celui

qui préfère sa tête à toutes celles de ses conseillers, je ne puis que je ne dise, qu'ainsi que le plus mauvais gouvernement est celui qui n'a autre ressort que la tête d'un prince, qui étant incapable, est si présomptueux qu'il ne fait état d'aucun Conseil, le meilleur de tous est celui dont le principal mouvement est en l'esprit du souverain qui, bien que capable d'agir par soi-même, a tant de modestie et de jugement, qu'il ne fait rien sans bon avis, fondé sur ce principe : qu'un œil ne voit pas si clair que plusieurs. Outre que la raison fait connaître la solidité de cette décision, la vérité m'oblige à dire que l'expérience m'en a donné une telle connaissance, que je ne saurais m'en taire sans faire force à moi-même.

« Un prince capable est un grand trésor en un État; un Conseil habile et tel qu'il doit être n'en est pas un moindre; mais le concert de tous les deux ensemble est inestimable, puisque c'est de là que dépend la félicité des États. Il est certain que les États les plus heureux sont ceux où les princes et les conseillers sont les plus sages. Il est certain encore qu'il se trouve peu de princes qui puissent seuls gouverner leurs États, et de plus, quand il y en aurait beaucoup, ils ne devraient pas en user ainsi.

« La toute-puissance de Dieu, son infinie sagesse et sa providence n'empêchent pas qu'il ne se serve, en ce qu'il pourrait faire par son seul vouloir, du ministère des causes secondes, et, partant, les rois, dont les perfections ont des bornes, au lieu d'être infinies, commettraient une faute notable, s'ils ne suivaient son exemple. Mais d'autant qu'il n'est point en leur puissance, comme en celle de Dieu, de suppléer aux défauts de ceux dont ils se servent, ils doivent être extrêmement soigneux de les choisir les plus parfaits et les plus accomplis qu'ils pourront.

« Beaucoup de qualités sont requises pour faire un conseiller parfait, on peut néanmoins les réduire à quatre, savoir : à la capacité, à la fidélité, au courage et à l'application, qui en comprennent plusieurs autres. »

QUELLE DOIT ÊTRE LA CAPACITÉ DES CONSEILLERS.

« La capacité des conseillers ne requiert pas une capacité pédantesque; il n'y a rien de plus dangereux pour l'État que ceux qui veulent gouverner les royaumes par les maximes qu'ils tirent de leurs livres. Ils les ruinent souvent tout à fait par ce moyen, parce que le passé ne se rapporte pas au présent et que la constitution des temps, des lieux et des personnes est différente. Elle requiert seulement bonté et fermeté d'esprit, solidité de jugement, vraie source de la prudence, teinture raisonnable des lettres, connaissance générale de l'histoire et de la constitution présente de tous les États du monde, et particulièrement de celui auquel on est.

« Deux choses sont principalement à considérer à ce propos. La première, que les plus grands esprits sont plus dangereux qu'utiles au maniement des affaires; s'ils n'ont beaucoup plus de plomb que de vif-argent, ils ne valent rien pour l'État. Il y en a qui sont fertiles en inventions et abondants en pensées, mais si variables en leurs desseins, que ceux du soir et du matin sont toujours différents, et qui ont si peu de suite et de choix en leurs résolutions, qu'ils changent les bonnes aussi bien que les mauvaises, et ne demeurent jamais constants en aucune.

« Je puis dire avec vérité, le sachant par expérience, que la légèreté de telles gens n'est pas moins dangereuse en l'administration des affaires publiques que la malice de beaucoup d'autres. Il y a beaucoup à craindre des

esprits dont la vivacité est accompagnée de peu de jugement; et quand ceux qui excellent en la partie judiciaire n'auraient pas une grande étendue, ils ne laisseraient pas de pouvoir être utiles aux États.

« La seconde remarque qui se doit faire en ce sujet, est qu'il n'y a rien de plus dangereux en un État que de mettre en grande autorité certains esprits qui n'ont pas assez de lumières pour se conduire eux-mêmes, et pensent toutefois en avoir trop pour avoir besoin de celles d'autrui. Ils ne peuvent prendre un bon conseil de leur tête ni suivre les avis de ceux qui sont capables de leur en donner : aussi ils font de très-grandes fautes.

« La présomption est un des grands vices qu'un homme puisse avoir dans les charges publiques, et si l'humilité n'est requise dans ceux qui sont destinés à la conduite des États, la modestie leur est tout à fait nécessaire, étant certain que plus un esprit est grand, moins se trouve-t-il quelquefois capable de société et de conseil, qualités sans lesquelles ceux mêmes à qui la nature a donné plus de lumières sont peu propres aux gouvernements. Sans la modestie, les grands esprits sont si amateurs de leurs opinions, qu'ils condamnent toutes les autres, bien qu'elles soient meilleures, et l'orgueil de leur constitution naturelle, joint à leur autorité, les rend tout à fait insupportables.

« Le plus habile homme du monde doit souvent écouter les avis de ceux qu'il pense même être moins habiles que lui. Comme il est de la prudence du ministre d'État de parler peu, il en est aussi d'écouter beaucoup : on tire profit de toutes sortes d'avis ; les bons sont utiles pour eux-mêmes, et les mauvais confirment les bons.

« En un mot, la capacité d'un ministre d'État requiert

la modestie, et si avec cette qualité il a bonté d'esprit et solidité de jugement, il aura tout ce qui lui est nécessaire pour être parfait en ce point. »

QUELLE DOIT ÊTRE LA PROBITÉ DES CONSEILLERS.

« Autre chose est être homme de bien selon Dieu, et autre chose être tel selon les hommes. Celui qui a un soin particulier d'observer la loi de son Créateur est aux premiers termes; mais pour être aux seconds, il faut garder celle qui est prescrite par l'honneur des hommes.

« Ces différentes probités sont à désirer aux conseillers d'État; mais il est incertain encore que celui qui a toutes les qualités requises à celle du monde ait aussi ordinairement celles qui le rendent homme de bien devant Dieu. Tel pourrait avoir un soin particulier de régler sa conscience selon la volonté de son Créateur qui, pour être privé de quelques-unes des conditions de cette seconde probité, sera moins propre au ministère public que celui qui, les ayant toutes, sera sujet à quelques défauts particuliers au sujet de la première.

« Cependant, comme le règlement de la conscience est la vraie source de toutes les imperfections de l'homme, je dis hardiment que les deux probités dont je parle sont également requises à la perfection d'un conseiller d'État et qu'il ne peut avoir la seconde s'il est destitué de la première. En un mot, l'homme d'État doit être fidèle à Dieu, à l'État, aux hommes et à soi-même, ce qu'il sera si, outre les qualités exprimées, il est affectionné au public et désintéressé en ses conseils.

« La probité d'un ministre public ne suppose pas une conscience craintive et scrupuleuse; au contraire, il n'y a rien de plus dangereux au gouvernement de l'État, vu

qu'ainsi que du manquement de conscience il peut arriver beaucoup d'injustices et de cruautés, le scrupule peut produire beaucoup d'émotions et d'indulgences préjudiciables au public, et qu'il est très-certain que ceux qui tremblent aux choses les plus assurées, par la crainte de se perdre, perdent souvent les États lorsqu'ils pourraient se sauver avec eux.

« Comme la probité d'un conseiller d'État ne peut compatir avec certaine rigueur qui est accompagnée de l'injustice, elle n'est pas contraire à la sévérité dont il faut user par nécessité en beaucoup d'endroits ; au contraire, elle la conseille et la prescrit quelquefois et oblige souvent à être impitoyable.

« Elle n'empêche pas qu'un homme ne puisse faire ses affaires en faisant celles de l'État, mais elle lui défend seulement d'y penser au préjudice des intérêts publics, qui lui doivent être plus chers que sa propre vie.

« Cette probité ne souffre pas en ceux qui sont employés aux affaires publiques une certaine bonté qui les empêche de refuser hardiment à ceux qui ont des prétentions injustes ; au contraire, elle veut qu'en accordant ce qui est raisonnable, on dénie avec fermeté ce qui ne l'est pas.....

« Cette probité requiert que tous ceux qui sont employés au gouvernement de l'Etat marchent du même pied et que, comme ils agissent à même fin, ils tiennent semblable langage ; autrement, s'il s'en trouve quelqu'un qui, agissant bien en effet, parle plus faiblement que les autres pour décliner l'envie, outre qu'il n'aura pas la probité requise au ministre d'Etat, il chargera de chaînes ceux dont la franchise des paroles est correspondante à la fermeté de leurs actions.

« Il se trouve des gens dont la vertu consiste plus à

plaindre les désordres qu'à y remédier par l'établissement d'une bonne discipline. Ce ne sont pas ceux que nous cherchons, leur vertu n'est qu'en l'apparence, et n'ayant point d'action qui puisse servir, elle diffère bien peu du vice, qui n'en a point qui ne puisse nuire. La probité d'un conseiller d'Etat doit être active ; elle méprise les plaintes et s'attache aux effets solides dont le public peut retirer du fruit.

« Il s'en trouve d'autres qui, n'ayant rien que le bien de l'Etat dans la bouche, ont une ambition si déréglée dans le cœur qu'aucune fin n'arrête leurs désirs et que rien ne les satisfait et ne les contente. D'autres, passant outre, non contents de ne l'être jamais, convertissent sous de beaux prétextes les intérêts publics aux leurs propres, et au lieu de conduire les particuliers par les publics, font avec autant d'injustice que de hardiesse tout le contraire. Telles gens sont non-seulement destitués de la probité nécessaire à l'emploi des affaires publiques, mais même sont de vraies pestes dans l'Etat ; ce sont les sangliers de l'Ecriture dans la vigne pleine de vendange, dont ils ne se saoulent pas seulement, mais gâtent et ravagent tout le reste.

« Ceux qui sont vindicatifs de leur nature, qui suivent plutôt leurs passions que la raison, et qui, au lieu de faire choix des hommes par la seule considération de leur capacité aux choses à quoi on les veut employer, les choisissent seulement parce qu'ils les reconnaissent affectionnés à leurs personnes et attachés à leurs intérêts, ne peuvent encore être estimés avoir la probité requise au maniement de l'Etat. Si un homme est sujet à ses vengeances, le mettre en autorité est mettre l'épée à la main d'un furieux; s'il suit en ses actions ses appétits et non sa raison,

c'est exposer l'Etat à être plutôt servi des gens de faveur que de mérite, dont il arrivera beaucoup d'inconvénients.

« L'homme de bien ne doit jamais venger ses injures, que quand il tire raison de celles de l'Etat, encore ne faut-il pas qu'il se porte à la vengeance publique, par le sentiment de ses intérêts particuliers; et s'il le fait, comme ceux qui, dans une probité scrupuleuse, font souvent mal par un bon principe, on peut dire avec vérité qu'il fait bien par un mauvais.

« Si la probité d'un conseiller d'Etat requiert qu'il soit à l'épreuve de toutes sortes d'intérêts et de passions, elle veut qu'il le soit aussi des calomnies et que toutes les traverses qu'on lui saurait donner ne le puissent décourager de bien faire. Il doit savoir que le travail qu'on fait pour le public n'est souvent reconnu d'aucun particulier, et qu'il n'en faut espérer d'autres récompenses en terre que celles de la renommée, propre à payer les grandes âmes. Il doit aussi savoir de plus que les grands hommes qu'on met au gouvernement des Etats sont comme ceux qu'on condamne au supplice, avec cette différence seulement, que ceux-ci reçoivent la peine de leurs fautes et les autres de leur mérite. De plus, il doit savoir qu'il n'appartient qu'aux grandes âmes de servir fidèlement les rois et supporter la calomnie que les méchants et les ignorants imputent aux gens de bien, sans dégoût et sans se relâcher du service qu'on est obligé de leur rendre. Il doit savoir encore que la condition de ceux qui sont appelés au maniement des affaires publiques est beaucoup à plaindre en ce que s'ils font bien la malice du monde en diminue souvent la gloire, réputant qu'on pouvait faire mieux, quand même cela serait tout à fait impossible. Enfin il doit savoir que ceux qui sont dans le ministère de l'Etat sont

obligés d'imiter les astres, qui nonobstant les abois des chiens ne laissent pas de les éclairer et de suivre leur cours, ce qui doit l'obliger à faire un tel mépris de pareilles injures que sa probité n'en puisse être ébranlée ni lui détourné de marcher avec fermeté aux fins qu'il s'est proposées pour le bien de l'Etat. »

QUEL DOIT ÊTRE LE CŒUR ET LA FORCE D'UN CONSEILLER D'ÉTAT.

« Le courage dont il s'agit maintenant ne requiert pas qu'un homme soit hardi jusqu'à mépriser toutes sortes de périls; il n'y a rien de plus capable de perdre les Etats, et tant s'en faut que le conseiller d'Etat doive se conduire ainsi qu'au contraire il doit aller presque en toutes occasions à pas de plomb, et ne rien entreprendre qu'avec grande considération, à temps et à propos. Tant s'en faut encore que le courage requis au parfait conseiller d'Etat l'oblige à ne penser qu'aux grandes choses, ce qui arrive souvent aux âmes les plus élevées, lorsqu'elles ont plus de cœur que de jugement, qu'au contraire il est tout à fait nécessaire qu'il s'abaisse aux médiocres, bien que d'abord elles lui semblent au-dessous de sa portée, parce que souvent des grands désordres naissent de petits commencements, et que les établissements les plus considérables ont quelquefois des principes qui paraissent de nulle considération.

« Mais le courage dont il est question requiert qu'un homme soit exempt de faiblesse et de crainte, qui rendent celui qui est prévenu de ces deux défauts non-seulement incapable de prendre de bonnes résolutions au bien du public, mais en outre d'exécuter celles qu'il a prises. Il requiert un certain feu qui fait désirer et poursuivre les

choses hautes avec autant d'ardeur que le jugement les embrasse avec sagesse. Il requiert de plus une certaine fermeté qui fait soutenir fortement les adversités, et fait que l'homme ne paraît et n'est pas changé aux plus grands changements de la fortune.

« Il doit donner au ministre d'Etat un honnête aiguillon de gloire, sans lequel les plus capables et les plus gens de bien demeurent souvent sans se signaler par aucune action avantageuse au public. Il lui doit donner la force de résister sans étonnement aux envies, aux haines, aux calomnies et à toutes les traverses qui se rencontrent d'ordinaire en l'administration des affaires publiques. Enfin, il doit justifier en sa personne le dire d'Aristote, qui assure qu'au lieu que ce qui est faible se sert de finesse et de ruse, ce qui est fort méprise l'une et l'autre justement, par la juste confiance qu'il a en soi-même.

« Il faut remarquer, à ce propos qu'être vaillant et être courageux n'est pas une même chose. La vaillance suppose une disposition à s'exposer volontiers en toutes occasions aux périls qui se présentent, ce que le courage ne requiert pas, mais seulement assez de résolution pour mépriser un péril lorsqu'on s'y trouve et pour supporter constamment une adversité lorsqu'elle arrive. On peut même passer plus avant et dire, qu'outre la disposition spécifiée ci-dessus, la vaillance en requiert une autre corporelle qui rend l'homme propre à témoigner de sa valeur par son bras.

« Je sais bien que ceux qui par le passé ont parlé des principales vertus de l'homme n'ont pas connu ces distinctions ; mais si on les considère mûrement, on trouvera la première absolument nécessaire et la seconde non superflue, en ce que la plus grande partie du monde ne con-

çoit un homme vaillant, qu'en ce qu'il fait plusieurs coups de sa main, qui témoignent ce qu'il vaut.

« En quelque façon qu'on prenne la vaillance, elle n'est pas nécessaire à un conseiller d'Etat ; il n'est pas besoin qu'il ait disposition à s'exposer à tous périls, ni même aptitude corporelle à faire paraître ce qu'il vaut par la vertu de son bras ; il suffit qu'il ait le cœur assis en si bon lieu, qu'une mauvaise crainte et les traverses qu'il peut rencontrer ne le puissent détourner de ses bons et généreux desseins ; et comme c'est l'esprit qui gouverne et non la main, c'est assez que son cœur soutienne sa tête, bien qu'il ne puisse faire agir son bras. »

QUELLE DOIT ÊTRE L'APPLICATION DES CONSEILLERS D'ÉTAT.

« L'application ne requiert pas qu'un homme travaille incessamment aux affaires publiques, au contraire, rien n'est plus capable de le rendre inutile qu'un tel procédé ; la nature des affaires d'État requiert d'autant plus de relâche, que le poids en est plus grand et plus chargeant que tout autre et que, les forces de l'esprit et du corps des hommes étant bornées, un travail continuel les aurait épuisées en peu de temps. Elle permet toutes sortes de divertissements honnêtes qui ne divertissent pas ceux qui les prennent des choses à quoi ils doivent être primitivement attachés.

« Mais elle requiert que celui qui est attaché aux affaires publiques en fasse son principal et y soit attaché d'esprit, de pensée et d'affection : elle requiert que le plus grand de ses plaisirs soit le bon succès de ses affaires. Elle requiert qu'il fasse souvent par méditation le tour du monde, pour prévoir ce qui peut arriver et trouver le moyen de prévenir les maux qu'on doit craindre et d'exécuter les

entreprises que conseille la raison des intérêts publics.

« Comme elle oblige à ne perdre pas un moment en certaines affaires qui se peuvent perdre par le moindre délai, elle veut aussi qu'on ne se précipite pas en d'autres où le temps est nécessaire pour prendre des résolutions dont on n'ait point de sujet de se repentir.

« Un des plus grands maux de ce royaume consiste en ce qu'un chacun s'attache plus aux choses à quoi il ne peut s'occuper sans faute qu'à ce qu'il ne peut omettre sans crime. Un soldat parle de ce que son capitaine devrait faire; le capitaine des défauts qu'il s'imagine qu'a son mestre de camp; un mestre de camp trouve à redire en son général; le général improuve et blâme la conduite de la cour, et nul d'entre eux n'est dans sa charge et ne pense à s'acquitter des choses à quoi elle l'oblige particulièrement.

« Il y a des personnes de si peu d'action et de constitution si faible, qu'ils ne se portent jamais d'eux-mêmes à aucune chose, mais reçoivent seulement les occasions qui font plus en eux qu'eux en elles. Telles gens sont plus propres à vivre dans un cloître qu'à être employés au maniement des États, qui requièrent application et activité tout ensemble; aussi, quand ils y sont, ils font autant de mal par leur conduite languissante qu'un autre y peut faire du bien par une active application. Il ne faut pas attendre de grands effets de tels esprits; on ne leur doit pas savoir gré du bien qu'ils font, ni leur vouloir grand mal de celui qu'on en reçoit, d'autant qu'à proprement parler le hasard agit plus en eux qu'eux-mêmes.

« Il n'y a rien de plus contraire à l'application nécessaire aux affaires publiques que l'attachement que ceux qui en ont l'administration ont pour les femmes...

« En quelque état qu'un conseiller d'État soit pour bien faire, il doit distribuer son temps en sorte qu'il ait des heures pour travailler seul aux expéditions auxquelles sa charge l'oblige, et d'autres pour donner audience à tout le monde; la raison veut qu'il traite chacun avec courtoisie et avec autant de civilité que sa condition et la diverse qualité des personnes qui ont affaire à lui le requièrent...

« Enfin, l'application, le courage, la probité et la capacité font la perfection du conseiller d'État, et le concours de toutes ces qualités doit se rencontrer en sa personne.

« Tel peut être homme de bien, qui n'ayant pas de talent aux affaires d'État, y serait tout à fait inutile et occuperait des charges qu'il ne remplirait pas. Tel pourrait être capable et avoir la probité requise, qui pour n'avoir pas assez de cœur pour soutenir les diverses choses qu'il est impossible d'éviter au gouvernement d'un État, y serait préjudiciable au lieu d'y être utile. Tel pourrait encore être bien intentionné, capable et courageux tout ensemble, dont la paresse ne laisserait pas d'être ruineuse au public, s'il ne s'appliquait pas aux fonctions de son emploi. Tel peut avoir bonne conscience, être capable, courageux et appliqué à son emploi, mais pour l'être plus en l'objet de ce qui le touche que de ce qui concerne les intérêts publics, bien qu'il serve souvent utilement, il ne laisse pas d'être beaucoup à craindre.

« De la capacité et de la probité naît un si parfait accord entre l'entendement et la volonté, qu'ainsi que l'entendement sait choisir les meilleurs objets et les moyens les plus convenables pour en acquérir la possession, la volonté sait aussi les embrasser avec tant d'ardeur,

qu'elle n'oublie rien de ce qu'elle peut pour parvenir aux fins que l'entendement s'est proposées.

« De la probité et du courage naît une honnête hardiesse de dire aux rois ce qui leur est utile, bien qu'il ne leur soit pas toujours agréable. Je dis une honnête hardiesse, parce que si elle n'est bien réglée et toujours respectueuse, au lieu de pouvoir être mise au rang des perfections du conseiller d'État, elle serait un de ses vices. Il faut parler aux rois avec des paroles de soie; comme il est de l'obligation du fidèle conseiller de les avertir en particulier de leurs défauts avec adresse, il ne saurait les leur représenter publiquement sans commettre une notable faute. Parler hautement de ce qu'on doit dire à l'oreille est un reproche qui même se peut rendre criminel en la bouche de celui dont il sort, s'il publie les imperfections de son prince pour en tirer avantage, désirant plutôt par une vaine ostentation de faire voir qu'il les improuve qu'une envie sincère de les corriger.

« Du courage et de l'application naît une si grande fermeté aux desseins choisis par l'entendement et embrassés par la volonté, qu'on les poursuit avec constance, sans être sujet au changement que produit souvent la légèreté des Français.

« Je n'ai pas parlé de la force et de la santé du corps nécessaires au ministre d'État, parce qu'encore que ce soit un grand bien quand elle se rencontre avec toutes les qualités d'esprit spécifiées ci-dessus, elle n'est pas toutefois si nécessaire, que sans elle les conseillers ne puissent faire leurs fonctions. Il y a beaucoup d'emplois dans l'État où elle est absolument requise, parce qu'il y faut agir non-seulement de l'esprit, mais de la main et du corps, se transportant en divers lieux, ce qui souvent doit être

fait avec promptitude; mais celui qui tient le timon de l'État, et n'a autre soin que de la direction des affaires, n'a pas besoin de cette qualité.

« Ainsi que le mouvement du ciel n'a besoin que de l'intelligence qui le meut, ainsi la force d'esprit est seule suffisante pour conduire un État, et celle des bras et des jambes n'est pas nécessaire pour remuer tout le monde. Ainsi que celui qui gouverne un vaisseau n'a autre action que de l'œil pour voir la boussole, ensuite de quoi il ordonne qu'on tourne le timon, comme il estime à propos; ainsi, en la conduite d'un État, rien n'est requis que l'opération de l'esprit, qui voit et ordonne tout ensemble ce qu'il juge devoir être fait. S'il est vrai que le soleil qui échauffe tout ne soit pas chaud en lui-même, il est clair que pour faire agir corporellement tout le monde, l'action du corps n'est pas requise.....

« La raison enseigne à tout le monde, que c'est la tête et non les bras qui gouverne et conduit les États. »

LE PREMIER FONDEMENT DU BONHEUR D'UN ÉTAT EST L'ÉTABLISSEMENT DU RÈGNE DE DIEU.

« Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des États; et en effet, c'est une chose si absolument nécessaire, que sans ce fondement, il n'y a point de prince qui puisse bien régner, ni d'État qui puisse être heureux.

« Il serait aisé de faire des volumes entiers sur ce sujet si important, auquel l'Écriture, les Pères et toutes sortes d'histoires nous fourniraient un nombre infini de préceptes, d'exemples et d'exhortations qui conspirent à une même fin. Mais, c'est une chose si connue d'un chacun par sa propre raison, qui lui dit qu'il ne tire pas son être de lui-même, mais qu'il a Dieu pour créateur, et par

conséquent pour directeur, qu'il n'y a personne qui ne sente que la nature a imprimé cette vérité dans son cœur avec des caractères qui ne peuvent s'effacer.

« Tant de princes se sont perdus, eux et leurs États, pour fonder leur conduite sur un jugement contraire à leur propre connaissance; et tant d'autres ont été comblés de bénédictions pour avoir soumis leur autorité à celle dont elle dérivait, pour n'avoir cherché leur grandeur qu'en celle de leur Créateur, et pour avoir eu plus de soin de son règne que du leur propre, que je ne m'étendrai pas davantage sur une vérité trop évidente pour avoir besoin de preuve. Seulement dirai-je en un mot : qu'ainsi qu'il est impossible que le règne d'un prince qui laisse régner le désordre et le vice dans son État soit heureux, aussi Dieu ne souffrira-t-il pas aisément que celui-là soit malheureux, qui aura un soin particulier d'établir son empire dans l'étendue de sa domination.

« Rien n'est plus utile à un établissement que la bonne vie des princes, laquelle est une loi parlante et obligeant avec plus d'efficace que toutes celles qu'ils pourraient faire pour contraindre au bien qu'ils veulent procurer. S'il est vrai qu'en quelque crime que puisse tomber un souverain, il pèche plus par le mauvais exemple que par la nature de sa faute, il n'est pas moins indubitable que quelques lois qu'il puisse faire, s'il pratique ce qu'il prescrit, son exemple n'est pas moins utile à l'observation de ses volontés que toutes les peines de ses ordonnances, pour grandes qu'elles puissent être.

« La pureté d'un prince chaste bannira plus d'impureté de son royaume que toutes les ordonnances qu'il saurait faire à cette fin. La prudence et la retenue de celui qui ne jurera point retrancheront plus tôt tous les

serments et blasphèmes trop ordinaires dans les États, que quelque rigueur qu'il puisse exercer contre ceux qui s'adonnent à telles exécrations.

« Ce n'est pas pour cela qu'il faille s'abstenir de faire rigoureusement châtier les scandales, les jurements et les blasphèmes ; au contraire, on ne saurait y être trop exact, et pour sainte et exemplaire que puisse être la vie d'un prince et d'un magistrat, ils ne seront jamais censés faire ce qu'ils doivent, si en y conviant par leur exemple ils n'y contraignent par la rigueur des lois. Il n'y a point de souverain au monde qui ne soit obligé par ce principe à procurer la conversion de ceux qui, vivant sous son règne, sont dévoyés du chemin de salut ; mais comme l'homme est raisonnable de sa nature, les princes sont censés avoir en ce point satisfait à leur obligation, s'ils pratiquent tous les moyens raisonnables pour arriver à une si bonne fin ; et la prudence ne leur permet pas d'en tenter de si hasardeux qu'ils puissent déraciner le bon blé, en voulant déraciner la zizanie, dont il serait difficile de purger un État par autre voie que celle de la douceur, sans s'exposer à un ébranlement capable de le perdre ou au moins de lui causer un notable préjudice.

« Comme les princes sont obligés d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être fort soigneux d'en bannir les fausses apparences, si préjudiciables aux États, qu'on peut dire avec vérité que l'hypocrisie a souvent servi de voile pour couvrir la laideur des plus pernicieuses entreprises. Beaucoup d'esprits, dont la faiblesse est équipollente à la malice, se servent quelquefois de ce genre de ruse, d'autant plus ordinaire aux femmes que leur sexe est plus porté à la dévotion, et que le peu

de force dont il est accompagné les rend plus capables de tels déguisements, qui supposent moins de solidité que de finesse. »

LA RAISON DOIT ÊTRE LA RÈGLE ET LA CONDUITE D'UN ÉTAT.

« La lumière naturelle fait connaître à un chacun que, l'homme ayant été fait raisonnable, il ne doit rien faire que par raison, puisque autrement il ferait contre sa nature et par conséquent contre Dieu même, qui en est l'auteur. Elle enseigne encore que plus un homme est grand et élevé, plus il doit faire état de ce privilége et que moins doit-il abuser du raisonnement qui constitue son être, parce que les avantages qu'il a sur les autres hommes contraignent à conserver et ce qui est de la nature et ce qui est de la fin que celui dont il tire son élévation s'est proposée.

« De ces deux principes, il s'ensuit clairement que si l'homme est souverainement raisonnable, il doit souverainement faire régner la raison ; ce qui ne requiert pas seulement qu'il ne fasse rien sans elle, mais l'oblige de plus à faire que tous ceux qui sont sous son autorité la révèrent et la suivent religieusement. Cette conséquence est la source d'une autre qui nous enseigne, qu'ainsi qu'il ne faut rien vouloir qui ne soit raisonnable et juste, il ne faut rien vouloir de tel qu'on l'on ne fasse exécuter et où les commandements ne soient suivis d'obéissance, parce qu'autrement la raison ne régnerait pas souverainement.

« La pratique de cette règle est d'autant plus aisée, que l'amour est le plus puissant motif qui oblige à obéir et qu'il est impossible que des sujets n'aiment pas un prince, s'ils connaissent que la raison soit le guide de

toutes ses actions. L'autorité contraint à l'obéissance, mais la raison y persuade ; et il est bien plus à propos de conduire les hommes par des moyens qui gagnent insensiblement leur volonté que par ceux qui le plus souvent ne les font agir qu'en tant qu'ils les forcent.

« S'il est vrai que la raison doit être le flambeau qui éclaire les princes en leur conduite et en celle de leurs États, est-il encore vrai que, n'y ayant rien au monde qui compatisse moins avec elle que la passion, qui aveugle tellement qu'elle fait quelquefois prendre l'ombre pour le corps, un prince doit surtout éviter d'agir par un tel principe, qui le rendrait d'autant plus odieux qu'il est directement contraire à celui qui distingue l'homme d'avec les animaux. On se repent souvent à loisir de ce que la passion fait faire avec précipitation, et on n'a jamais lieu de faire le même des choses auxquelles l'on s'est porté par des considérations raisonnables.

« Il faut vouloir fortement ce qu'on a résolu par de semblables motifs, puisque c'est le seul moyen de se faire obéir, et qu'ainsi que l'humilité est le premier fondement de la perfection chrétienne, l'obéissance est le plus solide de celle de la sujétion, si nécessaire à la subsistance des États que, si elle est défectueuse, ils ne peuvent être florissants. Il y a beaucoup de choses qui sont de cette nature, qu'entre les vouloir et les faire il n'y a point de différence, à cause de la facilité qui se trouve en leur exécution; mais il les faut vouloir efficacement, c'est-à-dire avec telle fermeté qu'on les veuille toujours, et qu'après en avoir commandé l'exécution, on fasse châtier sévèrement ceux qui n'obéissent pas.

« Celles qui paraissent les plus difficiles et presque

impossibles ne le sont que par l'indifférence avec laquelle il semble qu'on les veuille et qu'on les ordonne ; et il est vrai que les sujets seront toujours religieux à obéir, lorsques les princes seront fermes et persévérants à commander ; d'où il s'ensuit que si les États sont déréglés, ils sont d'autant plus coupables que c'est une chose certaine que leur indifférence et leur faiblesse en sont cause. En un mot, ainsi que vouloir fortement et faire ce qu'on veut est une même chose en un prince autorisé en son État, ainsi vouloir faiblement et ne vouloir pas en sont si peu différents qu'ils aboutissent à une même fin.

« Le gouvernement du royaume requiert une vertu mâle et une fermeté inébranlable, contraire à la mollesse, qui expose ceux en qui elle se trouve aux entreprises de leurs ennemis. Il faut en toutes choses agir avec vigueur, vu principalement que quand même le succès de ce qu'on entreprend ne serait pas bon, au moins aura-t-on cet avantage que, n'ayant rien omis de ce qui le pouvait faire réussir, on évitera la honte, lorsqu'on ne peut éviter le mal d'un mauvais événement.

« Quand même on succomberait en faisant son devoir, la disgrâce serait heureuse ; et au contraire, quelque bon succès qu'on puisse avoir, en se relâchant de ce à quoi on est obligé par honneur et par conscience, il doit être estimé malheureux, puisqu'il ne saurait emporter aucun profit qui égale les désavantages qu'on reçoit du moyen par lequel il a été procuré. Par le passé, la plupart des grands desseins de la France sont allés en fumée, parce que la première difficulté qu'on rencontrait en leur exécution arrêtait tout court ceux qui par raison ne devaient pas laisser que de les poursuivre ; et s'il est arrivé autre-

ment, durant le règne de Votre Majesté, la persévérance avec laquelle on a constamment agi en est la cause.

« Si une fois on n'est pas propre à l'exécution d'un bon dessein, il en faut attendre un autre ; et lorsqu'on a mis la main à l'œuvre, si les difficultés qu'on rencontre obligent à quelque surséance, la raison veut qu'on reprenne ses premières voies, aussitôt que le temps et l'occasion se trouveront favorables. En un mot, rien ne doit détourner d'une bonne entreprise, si ce n'est qu'il arrive quelque accident qui la rende tout à fait impossible, et il ne faut rien oublier de ce qui peut avancer l'exécution de celles qu'on a résolues avec raison.

« C'est ce qui m'oblige à parler, en ce lieu, du secret et de la diligence, qui sont si nécessaires au bon succès des affaires, que rien ne le peut davantage. Outre que l'expérience en fait foi, la raison en est évidente, vu que ce qui surprend étonne d'ordinaire, de sorte qu'il ôte souvent les moyens de s'y opposer, et que poursuivre lentement l'exécution d'un dessein et le divulguer est le même que parler d'une chose pour ne la pas faire. »

LES INTÉRÊTS PUBLICS DOIVENT ÊTRE L'UNIQUE FIN DE CEUX QUI GOUVERNENT LES ÉTATS, OU DU MOINS ILS DOIVENT ÊTRE PRÉFÉRÉS AUX PARTICULIERS.

« Les intérêts publics doivent être l'unique fin du prince et de ses conseillers, ou du moins les uns et les autres sont obligés de les avoir en si singulière recommandation, qu'ils les préfèrent à tous les particuliers.

« Il est impossible de concevoir le bien qu'un prince et ceux dont il se sert en ses affaires peuvent faire, s'ils suivent religieusement ce principe ; et on ne saurait s'ima-

giner le mal qui arrive à un État, quand on préfère les intérêts particuliers aux publics et que ces derniers sont réglés par les autres. La vraie philosophie, la loi chrétienne et la politique enseignent si clairement cette vérité, que les conseillers d'un prince ne sauraient lui mettre trop souvent devant les yeux un principe si nécessaire, ni le prince châtier assez sévèrement ceux de son conseil qui sont assez misérables pour ne le pratiquer pas.

« Je ne puis que je ne remarque, à ce propos, que la prospérité qui a toujours accompagné l'Espagne depuis quelques siècles n'a point d'autre cause que le soin que son Conseil a eu de préférer les intérêts de l'État à tous autres, et que la plupart des malheurs qui sont arrivés à la France, ont été causés par le trop grand attachement que beaucoup de ceux qui ont été employés à l'administration ont eu à leurs propres intérêts, au préjudice de ceux du public. Les uns ont toujours suivi les intérêts du public qui, par la force de leur nature, les ont tirés à ce qui s'est trouvé le plus avantageux à l'État. Et les autres, accommodant toutes choses, ou à leur utilité ou à leur caprice, les ont souvent détournés de leur propre fin, pour les conduire à celles qui leur étaient ou plus agréables ou plus avantageuses.

« La mort ou le changement des ministres n'ont jamais apporté de mutation au Conseil d'Espagne; mais il n'en a pas été de même en ce royaume, où les affaires n'ont pas seulement été changées par le changement des conseillers, mais elles ont pris tant de diverses formes sous les mêmes, par la diversité de leurs conseils, qu'un tel procédé eût assurément ruiné cette monarchie, si Dieu par sa bonté ne tirait des imperfections de notre nation le remède des maux dont elle est cause. Si la diversité de nos intérêts et

notre inconstance naturelle nous portent souvent dans des précipices effroyables, notre légèreté même ne nous permet pas de demeurer fermes et stables en ce qui est de notre bien, et nous en tire si promptement, que nos ennemis, ne pouvant prendre de justes mesures sur des variétés si fréquentes, n'ont pas le loisir de profiter de nos fautes.

« Votre conseil ayant changé de procédé depuis certain temps, vos affaires ont aussi changé de face, au grand bien du royaume ; et si à l'avenir on continue de suivre l'exemple du règne de Votre Majesté, nos voisins n'auront plus l'avantage qu'ils ont eu par le passé. Mais ce royaume partageant avec eux la sagesse aura sans doute part à la bonne fortune, puisqu'encore qu'être sage et heureux ne soit pas toujours une même chose, le meilleur moyen qu'on puisse prendre pour n'être pas malheureux, est de prendre le chemin qu'enseignent la prudence et la raison et non le déréglement assez ordinaire aux esprits des hommes, et particulièrement aux Français. Si ceux en qui Votre Majesté se confiera du soin de ses affaires ont la capacité et la probité dont j'ai parlé ci-dessus, Elle n'aura plus à se garder en ce qui concerne ce principe; ce qui de soi-même ne lui sera pas difficile, puisque l'intérêt de la propre réputation du prince et ceux du public n'ont qu'une même fin.

« Les princes consentent d'ordinaire fort aisément aux règlements généraux de leurs États, parce qu'en les faisant ils n'ont devant les yeux que la raison et la justice, qu'on embrasse volontiers lorsqu'on ne trouve point d'obstacles qui détournent du bon chemin. Mais quand l'occasion se présente de mettre en pratique les bons établissements qu'ils ont faits, ils ne montrent pas toujours la même fermeté, parce que c'est lorsque les intérêts du

tiers et du quart, la piété, la compassion, la faveur et les importunités les sollicitent et s'opposent à leurs bons desseins, et qu'ils n'ont pas souvent assez de force pour se vaincre eux-mêmes et mépriser des considérations particulières qui ne doivent être de nul poids au respect des publiques. C'est en telles occasions qu'ils doivent recueillir toute leur force contre leur faiblesse, se remettant devant les yeux que ceux que Dieu destine à conserver les autres n'en doivent avoir que pour ce qui est avantageux au public et pour leur conservation tout ensemble.

DU MAL QUE LES FLATTEURS, MÉDISANTS ET FAISEURS D'INTRIGUES CAUSENT D'ORDINAIRE AUX ÉTATS, ET COMBIEN IL EST IMPORTANT DE LES ÉLOIGNER D'AUPRÈS DES ROIS ET LES BANNIR DE LEUR COUR.

« Il n'y a point de peste si capable de ruiner un État que les flatteurs, médisants et certains esprits qui n'ont autre dessein que de former des cabales et des intrigues dans les cours. Ils sont si industrieux à répandre leur venin par diverses façons imperceptibles, qu'il est difficile de s'en garantir si on n'y prend garde de bien près. Comme ils ne sont ni de condition, ni de mérite pour avoir part aux intérêts publics, ils ne se soucient pas de les troubler; mais pensant beaucoup gagner dans la confusion, ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour renverser par leurs flatteries, par leurs artifices et par leurs médisances, l'ordre et la règle qui les privent d'autant plus absolument de toute espérance de fortune, qu'en un État bien discipliné, on n'en peut bâtir que sur le fondement du mérite dont ils sont destitués.

« Outre que c'est une chose ordinaire que quiconque

n'est point d'une affaire tâche à la ruiner, il n'y a point de maux que telles gens qui ne sont capables d'aucun bien ne puissent faire; et partant, il n'y a point de précautions que les princes ne doivent prendre contre leur malice, qui se voile en tant de façons, qu'il est souvent difficile de s'en garantir. Il s'en trouve qui, destitués de cœur et d'esprit, ne laissent pas d'en avoir assez pour feindre une aussi grande fermeté qu'une profonde et sévère sagesse, et se faire valoir, en trouvant à redire à toutes les actions d'autrui, lors même qu'elles sont les plus louables et qu'il est impossible d'en faire autant de meilleures au sujet dont il s'agit. Il n'y a rien de si aisé que de trouver des raisons apparentes pour condamner ce qui ne se peut faire mieux et ce qui a été entrepris avec de si solides fondements qu'on n'eût su ne les pas faire sans commettre une notable faute. D'autres, n'ayant ni bouche ni éperon, improuvent par leurs gestes, par leur branlement de tête et par une grimace sérieuse ce qu'ils n'oseraient condamner de paroles et qui ne peut être blâmé par raison.

« Pour ne point flatter lorsqu'il s'agit de telles gens, ce n'est point assez au prince de leur interdire son oreille, mais il faut les bannir du cabinet et de la cour tout ensemble, parce qu'outre que leur facilité est quelquefois si grande qu'entre leur parler et leur persuader il n'y a point de différence, lors même qu'ils ne peuvent être persuadés, il ne laisse pas de leur demeurer quelque impression, qui fait son effet une autre fois, s'ils sont rebattus de même artifice; et en effet, le peu d'application qu'ils ont aux affaires les porte souvent à juger plutôt le procès par le nombre des témoins que par le poids des accusations.

« A peine pourrais-je rapporter tous les maux dont ces

mauvais esprits ont été auteurs pendant le règne de Votre Majesté, mais j'en ai un si vif ressentiment pour l'intérêt de l'État, qu'il me contraint de dire qu'il faut être impitoyable envers telles gens et les éloigner de bonne heure pour prévenir pareils mouvements à ceux qui sont arrivés de mon temps. Pour ferme et constant que soit un prince, il ne peut, sans grande imprudence et sans s'exposer à sa perte, conserver auprès de lui de mauvais esprits qui peuvent le surprendre à l'impourvu, ainsi que pendant la contagion une vapeur maligne saisit en un instant le cœur et le cerveau des hommes les plus robustes, lesquels pensent être les plus sains.

« Il faut chasser ces pestes publiques et ne les rapprocher jamais s'ils n'ont entièrement déposé leur venin, ce qui arrive si peu souvent, que le soin qu'on doit avoir du repos oblige plutôt à la continuation de leur éloignement que la charité ne convie à leur rappel. Je mets hardiment cette proposition en avant, parce que je n'ai jamais vu aucuns esprits amateurs de factions et nourris aux intrigues de la cour perdre leurs mauvaises habitudes et changer de nature que par impuissance, qui même, à parler proprement, ne les change pas, puisque la volonté de mal faire leur demeure, lorsqu'ils n'en ont plus de pouvoir.

« Je sais bien que quelques-uns de ces mauvais esprits peuvent sincèrement se convertir, mais l'expérience m'apprenant que, pour un qui demeure dans un vrai repentir, il y en a cent qui retournent à leur vomissement, je décide hardiment qu'il vaut mieux user de rigueur envers un particulier digne de grâce que d'exposer l'État à quelque préjudice pour être trop indulgent ou à ceux qui, gardant leur malice dans le cœur, ne reconnaissent leur

faute que des lèvres, ou à ceux dont la légèreté doit faire craindre de nouvelles rechutes, pires que leurs premiers maux. Que les anges ne fassent jamais mal, ce n'est pas merveille, puisqu'ils sont confirmés en grâce; mais que des esprits obstinés en ce genre de malice fassent bien quand ils peuvent faire mal, c'est une espèce de miracle, dont la main puissante de Dieu est la vraie source; et il est certain qu'un homme de grande probité aura beaucoup plus de peine à subsister dans un siècle corrompu par telles gens que celui duquel ils ne craindront pas la vertu, pour n'être pas d'une réputation si entière.

« On estime quelquefois qu'il est de la bonté des rois de tolérer les choses qui semblent de peu d'importance en leur commencement; et moi je dis qu'ils ne sauraient être trop soigneux de découvrir et d'étouffer les moindres intrigues de leurs cabinets et de leurs cours, en leur naissance. Les grands embrasements naissent d'ordinaire de petites étincelles : quiconque en éteint une ne sait pas l'incendie qu'il a prévenu ; mais pour le connaître, s'il en laisse quelqu'une sans l'éteindre, encore que semblables causes ne produisent pas toujours le même effet, il se trouvera peut-être peu de temps après en telle extrémité qu'il ne saura plus y apporter remède. Qu'il soit vrai ou faux qu'un petit poisson arrête un grand vaisseau dont il ne saurait avancer le cours d'un seul moment, il est aisé de concevoir, par ce qu'en rapportent les naturalistes, qu'il faut avoir grand soin de purger un État de ce qui peut arrêter le cours des affaires, bien qu'il ne le puisse jamais avancer. En telles occasions, ce n'est pas assez d'éloigner les grands à cause de leur puissance, il faut faire de même des petits à cause de leur malice; tous sont également dangereux; et s'il y a quelque différence, les

gens de peu, comme plus cachés, sont plus à craindre que les autres.....

« On ne saurait garder un serpent dans son sein, sans s'exposer au hasard d'en être piqué. »

Après avoir lu ces citations, que l'on dise si l'on trouve qu'il y ait tant *d'absurdités dans les détails* et si ce *n'est*, comme le dit ailleurs Voltaire, qu'*un lieu commun, puéril, vague, un catéchisme pour un prince de dix ans, et bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années.*

Que l'on parcoure la table des chapitres du livré intitulée *Politique tirée de l'Écriture sainte*, que Bossuet composa pour l'instruction du Dauphin : l'évêque de Meaux y traite les mêmes points et pousse beaucoup plus loin les *détails* que Voltaire croit indignes du cardinal de Richelieu, Que l'on parcoure de même les *Directions pour la conscience d'un roi*, ouvrage composé par Fénelon, pour l'usage du duc de Bourgogne, s'il parvenait au trône, on y reconnaîtra parmi les objets d'*Examen de conscience* que l'auteur propose à son prince plusieurs des articles que Voltaire trouve *déplacés* dans un écrit adressé à Louis XIII.

TREIZIÈME OBJECTION.

« Le faussaire ignorant, dans ce même chapitre second,
« où il entretient le roi des universités et des colléges....
« dit, dans son style grossier (section X) : L'Histoire de
« Benoist XI contre lequel les cordeliers piqués sur le su-
« jet de la perfection de la pauvreté, *savoir* du revenu de
« Saint-François, s'animèrent jusqu'à tel point, que non-
« seulement ils lui firent ouvertement la guerre par leurs
« livres, mais de plus par les armes de l'Empereur, à l'om-
« bre desquelles un antipape éleva, au grand préjudice de

« l'Église, est un exemple trop puissant, pour qu'il soit be-
« soin d'en dire davantage. Certainement, le cardinal de
« Richelieu, qui était très-savant, n'ignorait pas que cette
« aventure, dont parle le faussaire, était arrivée au pape
« Jean XXII et non au pape Benoît XI. »

Cette objection contient deux chefs.

D'abord, Voltaire traite de *grossier* le style de la phrase qu'il cite. Or, le reproche ne peut tomber que sur ce membre, *la perfection de la pauvreté*, *savoir du revenu de Saint-François*, qu'une bévue de l'imprimeur rend en effet inintelligible. Mais, au lieu de *savoir*, lisez *source*, comme on lit dans les manuscrits, et comme il était assez facile de le suppléer, *la perfection de la pauvreté*, *source du revenu de Saint-François*, la phrase n'a plus rien de *grossier*; elle devient claire : elle offre de plus une idée juste, qu'on pourrait même, avec un peu de goût pour l'antithèse, trouver ingénieuse.

Quant au second chef d'accusation, il est certain que ce fut sous le pontificat de Jean XXII, non de Benoît XI, que s'éleva la trop fameuse dispute *sur la perfection de la pauvreté*. Quoique l'anachronisme ne soit pas considérable, puisqu'entre la mort de Benoît XI et l'exaltation de Jean XXII on compte à peine douze ans.

« C'est une vraie méprise,— dit Foncemagne, qui ajoute aussitôt : Mais, la méprise est-elle si grave, qu'elle n'ait pu échapper qu'à un ignorant, de manière qu'on soit en droit d'affirmer qu'un ouvrage où elle se rencontre ne saurait être attribué à un écrivain qui a passé pour *très-savant*? Pour moi, je me sens capable de plus d'indulgence... Pour vous dire tout ce que je sais, le dernier historien de Louis XIII a remarqué, dans la continuation du premier *chapitre* du *Testament politique*, une inexactitude assez considérable, au

sujet d'un traité avec l'Espagne, matière où il était moins permis au ministre de se tromper que sur la chronologie des papes; et il l'excuse en disant que « le cardinal n'avait « pas encore mis la dernière main à son ouvrage... et que, « s'il avait eu le temps de le corriger... il aurait parlé du « traité avec plus d'exactitude. »

« Ces sortes de fautes — dit avec raison Foncemagne (1), — ne font aucun tort au savoir du cardinal et n'empêcheront pas qu'il ne soit regardé comme l'auteur des écrits où elles se trouvent. Quel est donc l'écrivain à qui il n'en échappe pas de semblables? M. de Voltaire lui-même (cet exemple est bien propre à consoler les autres et peut leur servir d'excuse), M de Voltaire n'en est point exempt. J'aurai l'attention de ne vous indiquer que des méprises du même genre que celle qu'il reproche au *Testament*.

1° Page 295 du tome I de son *Histoire universelle*, on lit : « Il ne restait de la race légitime des conquérants « normands que la princesse Constance, fille du roi Guil- « laume II, mariée à Henri VI. »

La princesse Constance était fille, non de Guillaume II, mais de Roger I, sœur de Guillaume I, et tante de Guillaume II.

2° Page 59 du tome II : « L'empereur Albert d'Autriche, « qui voulait punir ces hommes libres (les Suisses), fut « prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, Léopold lui- « même, qui viola si lâchement le droit de l'hospitalité, « dans la personne de Richard Cœur de Lion, assembla « contre eux vingt mille hommes. »

Entre le duc (ou marquis) d'Autriche, Léopold, *qui viola*

(1) Page 71 à 73.

les droits de l'hospitalité dans la personne de Richard Cœur de Lion, et le duc Léopold, *qui assembla vingt mille hommes contres les Suisses*, l'intervalle est d'un peu plus d'un siécle. L'entreprise du second, suivant la chronologie marginale de M. de Voltaire, est de l'an 1315; et ce fut vers l'an 1192 que le premier fit arrêter dans ses États Richard Cœur de Lion, qui revenait de la croisade, où il s'était joint à Philippe-Auguste.

3° *Histoire universelle*, tome I, page 291. « Après la « mort d'Adrien IV, deux factions élisent en tumulte ceux « qu'on nomme Victor II et Alexandre III. »

Le pape qu'on *nomme* ici *Victor II* est mal nommé : il fallait dire *Victor IV*. Victor II avait succédé à Léon IX, et était mort dès l'an 1057. Victor IV fut élu en 1159.

« Si ces méprises (conclut Foncemagne) ne justifient pas le cardinal, elles le rendent au moins plus excusable, surtout la deuxième, qui est absolument du même genre que la sienne : pareille erreur dans le nom d'un pape. Que voudriez-vous de plus? »

QUATORZIÈME OBJECTION.

« Qui pourra se persuader qu'un premier ministre, qui « suppose la paix faite avec l'Espagne, parle des Espa- « gnols en ces termes : *Cette nation avide et insatiable,* « *ennemie du repos de la Chrétienté?* C'est ainsi qu'on au- « rait pu parler de Mahomet II. Serait-il possible qu'un « prêtre, un cardinal, un premier ministre, un homme « sage écrivant à un roi sage, et écrivant un testament « qui doit être exempt de passion, se fût emporté (dans le « temps de cette paix supposée) à des expressions qu'il « n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre?»

D'abord, la phrase que Voltaire censure ici avec amertume n'appartient point au *Testament* du cardinal : elle est tirée du *Discours historique*, qu'on ne peut se dispenser de lui adjuger. S'il l'avait imprudemment hasardée dans un écrit public, la censure paraîtrait juste. Pense-t-on que dans un ouvrage fait pour le roi seul il n'eût pas dû se la permettre? Nous répondrons qu'elle est justifiée par la circonstance même où il la place. Sans doute l'expression est dure; elle met le comble à celles de *mauvaise foi*, *d'action noire*, que le cardinal emploie au même endroit, en parlant des Espagnols. Mais elle devait s'offrir naturellement à lui, dans un moment où il rappelait au roi que l'*Espagne*, après avoir *favorisé plusieurs fois les révoltes des huguenots contre ses prédécesseurs*, *avait voulu les unir en corps d'État dans le sien* (1).

QUINZIÉME OBJECTION.

« C'est ce préjugé qui fait dire à l'imposteur, auteur du « Testament politique : « Lorsque Votre Majesté résolut de « me donner en même temps l'entrée de ses Conseils et « grande part dans sa confiance, je lui promis d'employer « tous mes soins pour rabaisser l'orgueil des grands, rui- « ner les huguenots et relever son nom dans les nations « étrangères. » Il est manifeste que le cardinal de Richelieu « n'a pu parler ainsi, puisqu'il n'eut point d'abord la con- « fiance du roi. Je n'insiste pas sur l'imprudence d'un « ministre qui aurait débuté par dire à son maître : *Je « relèverai votre nom*, et par lui faire sentir que ce nom « était avili (2). »

(1) *Testament politique*, chapitre I, p. 18 et 19.
(2) *Histoire universelle*, tome IV, p. 56.

Il serait aisé de justifier, par les Mémoires du temps, ce qu'on reproche au cardinal d'avoir osé dire de la rapidité de sa faveur. Que l'on ouvre ceux de Déageant. Sous l'année 1616, qui est celle où Richelieu fut fait secrétaire d'État, on y lit, page 33 : « Monseigneur le cardinal de « Richelieu, alors évêque de Luçon et secrétaire d'État « pour le département de la guerre et des étrangers, s'ac- « quittait de cette charge avec tant de suffisance, d'inté- « grité et de témoignages d'affection et de fidélité au « service de Sa Majesté et au bien de son État... qu'Elle « résolut de le retenir et de congédier les autres ministres « qui étaient employés avec lui. » Sous l'année 1617, page 49, on lit : « Dès lors, Son Éminence fut seule em- « ployée pour traiter ce qui se passa entre Leurs Majestés « et dressa de sa main les paroles qu'Elles se dirent, « lorsque la reine mère partit pour aller à Blois (1). »

Fut-il jamais une négociation plus délicate? En charger le cardinal, n'était-ce pas lui donner la plus grande marque de *confiance?* Richelieu a donc pu se féliciter *de la part qu'il eut* à celle de Louis XIII, *dès son entrée dans les conseils* (2). Il faut avouer néanmoins que les progrès de son crédit ne furent pas aussi rapides qu'il paraît le faire entendre. Mais en cela même, j'admire son habileté : il retranche de l'histoire de sa vie les temps où il eut à surmonter ce que M. de Voltaire appelle *la répugnance* du roi, dont il ne pouvait, sans danger, laisser subsister dans l'esprit de Louis le plus léger souvenir. C'était assurer sa faveur que d'en reculer l'époque jusqu'à son avénement au ministère : c'était affermir *la confiance* de son maître

(1) Voyez les autres Mémoires du temps, surtout ceux du maréchal d'Estrées, p. 238 (édit. de 1666).

(2) *Histoire universelle*, tome IV, p. 55.

que de lui en montrer le principe dans les premières opérations du ministre.

A l'égard du surplus de l'objection, il suffit, pour y répondre, de renvoyer le lecteur à l'endroit du *Testament* qui est attaqué : le texte pur (car le passage rapporté par Voltaire n'est point une citation littérale) dissipera jusqu'à l'ombre du soupçon *d'imprudence*, hasardé contre le cardinal. On y verra qu'après avoir retracé en peu de mots la situation où était la France, quand il fut appelé aux affaires, il termine le tableau, non par cette annonce fastueuse : *Je relèverai votre nom*, mais par cette phrase plus modeste qu'arrogante, qui embrasse les grands objets dont il devait s'occuper :

« Nonobstant toutes les difficultés que je représentai à « Votre Majesté, connaissant ce que peuvent les rois, « lorsqu'ils usent bien de leur puissance, j'osai vous pro- « mettre... que dans peu de temps votre prudence, votre « force et la bénédiction de Dieu donneraient une nou- « velle face à ce royaume. Je lui promis d'employer mon « industrie et toute l'autorité qu'il lui plairait me donner, « pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des « grands, réduire tous les sujets en leur devoir *et relever* « *son nom* dans les nations étrangères, au point où il de- « vait être. » Les derniers mots sur lesquels tombe la censure de Voltaire répondent exactement à ce trait du tableau qui précède : « La dignité de la Majesté royale « était tellement ravalée et si différente de ce qu'elle de- « vait être... qu'il était presque impossible de la recon- « naître. » Ainsi, se trouvait amenée la *promesse* de travailler à *relever le nom* du roi, c'est-à-dire à faire respecter son autorité.

Telles sont les principales objections de Voltaire contre

l'authencité du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, objections qui contiennent presqu'autant d'erreurs que de mensonges ; et ce n'est pas peu dire, lorsqu'il s'agit du patriarche de Ferney.

En résumé, il n'y a rien dans le Testament qui ne soit digne du grand homme d'Etat, rien par conséquent qui ne puisse être d'un tel ministre. Il y a plus : on y voit beaucoup de choses qui ne peuvent être que de lui. Mais, l'examen de cette question nous mènerait trop loin, et nous renvoyons à l'ouvrage de Foncemagne ; il nous suffit d'avoir réglé avec Voltaire un compte assez important relativement à un homme tel que Richelieu.

Répétons avec la Bruyère, qui a dit le dernier mot sur le *Testament politique :* « Celui qui a achevé de si grandes « choses, ou n'a jamais écrit, ou a dû écrire comme il l'a « fait. »

Ce jugement parfaitement juste est corroboré par de hautes autorités, telles que d'Aguesseau et Montesquieu.

LE ROMAN DU PEINTRE LESUEUR.

Le peintre dont il s'agit ici n'est autre qu'Eustache Lesueur, celui-là même qui, de son vivant, fut proclamé le Raphaël français.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, la biographie de cet artiste d'élite devint le sujet d'un roman qui, de 1771 à 1819 et de 1819 à 1850, en traversant la *Galerie française* (1), la *Biographie universelle* (2) et la *Nouvelle Biographie générale* (3), nous est parvenu grossi d'autant de faits erronés que d'assertions mensongères ou tout au moins inexactes.

Il importe, plus qu'on ne pense, de faire justice de ces fictions, qui sont d'autant plus dangereuses dans leur application à la biographie et à l'histoire, qu'elles altèrent la physionomie des hommes et des choses, et faute d'être aussitôt réfutées, prennent rang et semblent ne pouvoir être sujettes à prescription. Or, il y a cent ans tout à l'heure que le roman prime l'histoire dans l'inté-

(1) Par une société de gens de lettres (Paris, 1771 et 1772, 2 volumes in-fol.).

(2) Article Le Sueur, par Gence (tome XXIV, 1819, p. 324-332).

(3) Article Le Sueur, par A. de Lacaze (tome XXX, 1850, p. 986-988).

ressante question de Lesueur, que l'on s'obstine à nous représenter toujours comme un esprit mélancolique, incompris, et en fin de compte mourant abreuvé de chagrins de toutes sortes.

Heureusement, d'abord pour la mémoire du grand artiste, puis surtout pour celle du grand siècle où il vécut, rien de tout cela n'est vrai et ne peut supporter la critique...

Mais, relisons d'abord *le roman*; puis, ce sera au tour de *l'histoire* vraie à se produire en pleine lumière.

I.

Laissons la parole à M. Gence, auteur de l'article Lesueur, dans la *Biographie universelle*; cet écrivain, fort estimable d'ailleurs, a réuni en un faisceau toutes les traditions plus ou moins exactes qui avaient cours depuis la seconde moitié du dix-huitième siècle, et que 1819, époque d'une sorte de troubadourisme en littérature, accueillait avec un empressement où la critique n'avait rien à voir.

« Eustache Lesueur naquit à Paris, en 1617. Fils d'un sculpteur originaire de Montdidier, il montra de bonne heure pour le dessin des dispositions qui le firent placer dans l'école de Simon Vouet, peintre habile.... mais, comme le Pérugin, moins célèbre par son propre mérite que par celui de ses élèves, dont Lebrun fut un des principaux.

« Lesueur devint bientôt l'émule du maître avec lequel il partageait, à l'époque de la renaissance de la peinture

en France, les nombreux travaux commandés par le cardinal de Richelieu au premier peintre du roi.

« Le talent de l'expression dont Vouet manquait ne tarda pas à se développer chez Lesueur, à la vue de quelques ouvrages de Raphaël ; et ce fut peut-être le germe de cette envieuse rivalité, de la part, non du maître, dont il secondait trop bien la manière expéditive, mais de l'autre principal élève, dont le pinceau était moins agréable.

« S'étant marié en 1642, sans autre ressource principale que son travail ni d'autre recommandation que son talent, il se trouvait fixé à Paris. Il n'alla pas à Rome.

« La réputation de Lesueur s'étendait, mais sans sortir de la sphère des communautés et des églises ou des hôtels et des maisons particulières.

« Il se trouva (à l'hôtel Lambert) en concurrence avec Lebrun; et, quoique celui-ci, visitant un jour le cloître des Chartreux, et se croyant sans témoin, se fût récrié d'admiration à chaque tableau, le peintre de la galerie de l'hôtel Lambert put bien devenir jaloux de celui du salon des *Muses*, lorsqu'il le vit préféré, en sa présence, dans le genre même d'invention allégorique où il prétendait exceller. On rapporte que, le nonce du pape étant venu voir les peintures de l'hôtel Lambert commencées depuis plusieurs années, Lebrun s'empressa de lui montrer en détail la galerie et le plafond de l'*Apothéose d'Hercule*. Ils passèrent ensuite dans la salle où étaient peints au plafond l'*Apollon* et le *Phaéton* de Lesueur. Le nonce, frappé des beautés du plafond, s'écria : « Celui-ci est d'un maître italien ; mais l'autre est *una coglioneria*. »

« Et il ajouta que c'était dommage qu'ils ne fussent pas tous les deux de la même main. Il est bien difficile de croire qu'un nonce eût traité avec un pareil mépris une

composition vigoureuse, mais moins expressive peut-être que celle de la *Caverne d'Éole*, dans le *Phaéton* de Lesueur.

« Une tradition plus vraisemblable, reçue à l'hôtel Lambert, était que Lebrun, ayant accompagné le nonce dans la galerie, doublait le pas en traversant les pièces peintes par Lesueur, et qu'alors le nonce l'arrêta, en lui disant :

« Voilà pourtant de bien belles peintures ! »

« Quoi qu'il en soit, une préférence quelconque de la part d'un grand dut choquer celui qui cherchait à fixer l'attention de la cour et à s'attirer exclusivement, par l'allégorie de ses louanges, les bienfaits de Louis XIV, auxquels on sait qu'en effet Lesueur, comme le bon la Fontaine, n'eût point de part.

« Mais les compositions qui l'occupaient à l'hôtel Lambert, quoique dans le genre gracieux, fatiguaient ses organes, épuisaient ses forces. Persécuté, resté veuf et seul, une maladie de langueur détermina sa retraite chez les Chartreux. Ce fut dans ce pieux asile qu'il mourut en 1655, à l'âge de trente-huit ans. S'il est vrai que Lebrun, l'étant venu voir à ses derniers moments, ait dit avec une joie secrète, après avoir fermé les yeux à Lesueur, que *la mort venait de lui ôter une grande épine du pied*, ce trait ainsi raconté par un chartreux même (Bonaventure d'Argonne), témoignerait à quel point l'amour-propre et l'envie peuvent mettre un homme honnête en opposition avec ses sentiments.

« Mort sans enfants, Lesueur n'a laissé que des neveux.

« Une main jalouse ayant endommagé plusieurs peintures du cloître des Chartreux, les religieux furent obligés de les couvrir de volets fermant à clef. Ses figures, d'une expression si vraie et en même temps si gracieuse, oppo-

sées aux figures de Lebrun, faisaient paraître celles-ci dures et moins naturelles, quoique expressives. Les tableaux de Lesueur inspiraient de plus une aimable mélancolie, qui rappelait trop un artiste mort, comme Raphaël, au milieu de sa carrière. »

Ainsi s'exprimait M. Gence, en 1819; en 1850, M. A. de Lacaze, dans un court article, nous dit :

« Chez Vouet, Lesueur rencontra pour émule Lebrun, qui plus tard devait être son rival, et dont la jalousie ne contribua pas peu à abréger ses jours. Tous deux reçurent des conseils du Poussin, mais avec cette différence que Lebrun, puissamment protégé, suivit le grand artiste en Italie, tandis que Lesueur, resté en France, dut se résigner à entretenir avec le maître une correspondance accompagnée d'envois de croquis.

« Son style resta original. On se sent même porté à le féliciter de ne pas avoir vu l'Italie; car son talent demeura toujours vierge et naïf. Il ne dut rien qu'à lui, et dans ses œuvres, si nombreuses, on chercherait vainement une réminiscence d'un peintre ancien ou moderne.

« Marié de bonne heure (1642), aimant la vie de famille et les émotions intimes, sans fortune et sans ambition, il dut, pour subvenir aux besoins journaliers du ménage, consacrer son crayon et ses pinceaux à des œuvres indignes de son talent, et pendant plusieurs années il dessina et grava des thèses de théologie, des frontispices de livres, etc.

« Au XVIIe siècle, on recompensait les savants et les artistes par des emplois. Lesueur fut nommé inspecteur des recettes à la barrière de l'Ourcine. Dans l'exercice de cet emploi, il eut une discussion avec un gentilhomme qui ne voulait pas se soumettre aux exigences légales. Un duel s'ensuivit. Il fut vidé sous les murs des Chartreux

du Luxembourg: Lesueur, ayant tué son adversaire, se réfugia dans le couvent et attendit que sa famille calmât celle de sa victime. Ce fut là que, pour occuper ses loisirs et récompenser l'hospitalité des frères, il peignit cette belle série de tableaux, la *Vie de saint Bruno*. Plus tard, lorsque Lesueur eut perdu sa femme, et que, découragé, il lui sembla que sa vie était accomplie, il vint mourir aux Chartreux. Il n'avait que trente-huit ans. »

Entre 1819 et 1850, M. Gence et M. A. de Lacaze, la Biographie Michaud et la Biographie Didot, parut une étude de M. L. Vitet, sur la vie et le talent de le Sueur (1); ce travail, remarquable au point de vue de la critique d'art, reproduit, pour ce qui est de la biographie proprement dite, la plupart des assertions ci-dessus.

Quelques citations de cette étude compléteront le roman de Lesueur et y ajouteront le dernier coup de pinceau, pour ainsi dire.

« Lesueur naquit à Paris en 1617. Son père, originaire de Montdidier, en Picardie, était un sculpteur assez médiocre qui avait encore moins de fortune que de talent, mais qui sut reconnaître de bonne heure les dispositions de son fils pour le dessin... Simon Vouet consentit à recevoir le jeune Lesueur dans son école.

« Vers la même époque, un autre enfant, moins âgé de deux ans, fils aussi d'un pauvre sculpteur, était introduit dans l'atelier de Vouet ; il se nommait Charles Lebrun. Mais, comme si la destinée de ces deux hommes n'eût pas voulu se démentir un seul jour, tandis que Lesueur était admis par grâce et presque par charité, Lebrun se voyait reçu avec empressement et déférence. Un puissant per-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1841 (tome XXVII), p. 5-58.

sonnage lui avait ouvert la porte, et s'engageait à le protéger de sa bourse et de sa faveur.

« L'Italie, visiter l'Italie, telle était l'idée fixe qui possédait alors nos jeunes artistes français.

« Quant à Lesueur, lui qui n'avait ni argent ni patron, il restait à Paris, et voyait, le cœur gros, ses camarades l'un après l'autre entreprendre ce doux pèlerinage.

« Il ne savait pas que c'était sa bonne étoile qui le retenait loin de cette Italie, si belle mais si dangereuse. Aurait-il su, comme le Poussin en fut seul capable, résister aux séductions du présent pour ne lier commerce qu'avec l'austère du passé? Son âme tendre était-elle trempée pour cette lutte persévérante, pour cet effort solitaire? N'aurait-il pas cédé? Et alors que seraient devenues cette candeur, cette virginité de talent, qui font sa gloire et la nôtre?....

« Laissons-le donc se désoler et jeter des regards d'envie sur cette terre qu'il ne verra pas. »

Aprés ce début, qui est plus du domaine de l'amplification que de la biographie, M. L. Vitet étudie l'état de la peinture en Italie au XVIIe siècle; puis, après une assez longue digression, il revient à Lesueur, en ces termes:

« Lesueur suivit d'abord avec docilité les conseils de Vouet; il était trop timide pour affecter l'indépendance. »

Parmi les tableaux qu'un gentilhomme, amateur des choses d'art, avait rapportés de Rome (1634), Lesueur fut frappé à la vue de quelques toiles de Raphaël; dès lors, il avait trouvé sa véritable voie, et les conseils du Poussin achevèrent l'œuvre commencée sous d'aussi heureux auspices.

Parlant avec un enthousiasme sincère des belles peintures de Lesueur, dans le cloitre des Chartreux de Paris,

M. Vitet semble saisir cette occasion d'accueillir une tradition qui, avant lui et depuis lui, a couru les biographies. « Cette *Vie de saint Bruno*, malgré l'état déplorable où l'ont réduite d'abord les odieuses profanations de l'envie contemporaine,.. cette *Vie de saint Bruno* est encore aujourd'hui un des plus beaux monuments de la peinture moderne comme œuvre de sentiment et de naïveté sans effort ni affectation. »

Puis Lebrun, de retour d'Italie, rentre en scène, et M. Vitet dit : « Le cloître des Chartreux excitait ses secrètes inquiètudes ; il voulait voir par ses yeux et ne pas laisser grandir en son absence une rivalité dont il connaissait les dangers.

« La lutte entre ces deux hommes ne datait pas d'un jour. Elle avait pris naissance dès leur rencontre dans l'atelier de Vouet. C'était chez Lesueur une vive émulation, chez Lebrun c'était de la jalousie. »

M. Vitet admet, à peu près sans restriction, les deux traditions relatives à l'hôtel Lambert, recueillies par M. Gence, et que l'on connait.

Arrivé aux dernières années de la courte existence de Lesueur, M. Vitet insiste sur la santé ruinée et la mélancolie de l'artiste : « Tant de fatigues, tant d'efforts épuisèrent ce qui lui restait de vie ; le chagrin acheva de l'acabler. Il eut la douleur de voir mourir sa femme, et cette perte le jeta dans un tel abattement, qu'il ne se sentit pas le courage d'achever son dernier plafond à l'hôtel Lambert.... Bientôt ses forces l'abandonnèrent ; il fut saisi du sentiment de sa fin prochaine, et sa ferveur lui fit chercher un asile chez les Chartreux : il les avait émerveillés par ses œuvres, il venait les édifier par sa mort. Ce fut dans les bras du prieur qu'il rendit l'âme,

vers les premiers jours de mai 1655 ; il entrait dans sa trente-huitième année.... Le jour où son génie fut enlevé aux arts, personne dans tout le royaume ne mesura la perte que venait de faire la France. Lebrun seul peut-être en avait le sentiment. »

Et vite l'anecdote et le mot prêtés à Lebrun, au lit de mort de Lesueur, et puis cette réflexion qui enfonce davantage le trait : « Ces paroles sont bien naïves pour être vraies : mais ce qu'il n'aura pas dit, comment supposer qu'il ne l'ait pas pensé ! Quelque ingrate qu'elle eût été jusque-là pour Lesueur, la fortune, s'il eût vécu, ne pouvait-elle pas enfin lui sourire ? Lesueur mort, au contraire, Lebrun n'avait plus rien à redouter.... Lebrun était donc maître du terrain. Pendant que le roi et M. de Colbert organisaient les finances et l'armée, le premier peintre se mit en devoir d'organiser les arts, et non-seulement les arts, mais toutes les industries entre les doigts desquelles il pouvait apercevoir un crayon. Une main sur l'Académie, dont il était le chef, l'autre sur les Gobelins, dont il était directeur, il devint l'arbitre et le juge suprême de toutes les idées d'artiste, le dispensateur de tous les types, le régulateur de toutes les formes. »

II.

Nous voilà arrivé à l'extrême limite du roman ; entrons sur le terrain de l'histoire, c'est-à-dire, de la vérité.

Et d'abord, Eustache Lesueur naquit le 19 novembre 1616 d'un tourneur en bois, qui demeurait alors rue de la Grande-Truanderie; il y a loin de cet état manuel à la

sculpture. Avant de se mettre sous la direction de Simon Vouet, Lesueur apprit à dessiner, ou de Pierre Chrétien, parent de son père, ou d'un des nombreux peintres qui habitaient la rue où il était venu au monde. M. Vitet dit que Vouet reçut le jeune Eustache *par grâce et presque par charité*. Quelle preuve a-t-il de ce fait? Il n'en allègue aucune. Vouet reçut Lesueur, sans doute comme il recevait chaque jour les fils d'artisans que lui recommandaient ou d'heureuses dispositions ou quelques personnages qui s'intéressaient à leur avenir. Vouet aima beaucoup notre artiste et lui donna un jour une preuve de cette affection ; ce fut en juin 1640, lorsqu'il le choisit pour un des témoins de son second mariage. Lesueur assista à la bénédiction nuptiale qui fut donnée à son maître et à Radegonde Bérenger, et, suivant l'usage, répondit « de l'âge de Vouet, de sa religion, de ses mœurs et de sa liberté. » Les biographes ont ignoré cette particularité de la vie de Vouet et de Lesueur, qui nous a été révélée — d'après les registres de St-Germain l'Auxerrois, — par M. Jal (1).

Le 31 juillet 1644, Lesueur se maria avec Geneviève Goussé, fille d'un maître épicier de la place Maubert, dont il eut plusieurs enfants qui lui survécurent quoi qu'en dise M. Gence, et après lui M. Charles Blanc (2), encore plus affirmatif, puisqu'il dit : « Il ne fut point marié, et n'a laissé que des neveux. » Or, l'artiste fut marié et voici le nombre de ses enfants : il eut un garçon et cinq filles dont deux moururent avant lui ; il laissa donc quatre enfants.

(1) Dans son savant et très-intéressant *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, etc. (1867), p. 781-783, Lesueur (Eustache), 1.

(2) *Histoire des peintres de l'école française*, article Lesueur.

Il mourut, non dans une cellule, chez les Chartreux, et dans les bras du prieur de ces moines (comme le dit M. Vitet), mais chez lui, île St-Louis (1), et dans les bras de sa femme désolée.

Au lieu d'ordonner qu'on portât son corps à St-Eustache où il avait reçu le baptême, Lesueur, pour donner un dernier témoignage d'affection à Geneviève, qu'il avait tant aimée, demanda qu'on l'inhumât dans l'église où il avait reçu sa main (St-Etienne du Mont).

Quels furent les témoins des derniers moments de Lesueur? Je l'ignore; mais je crois que le peintre qui voudrait représenter la scène douloureuse qui suivit l'instant où le pauvre malade rendit son âme à Dieu devrait grouper autour du lit du défunt: Geneviève Goussé, femme de Lesueur; Thomas Goussé, frère de celle-ci; le petit Eustache, fils de Geneviève, âgé de dix ans; la petite Elisabeth, Marie, Geneviève et Michelle, la dernière venue, celle-ci dans les bras d'une servante. La présence d'un prêtre et celle de Robert Pillon, le médecin ami de Lesueur, complétant l'ensemble, seraient deux personnages très-vraisemblables dans un tableau, qui vaudrait mieux que ceux où, en 1814, M. Vignaud, de Beaucaire, et, en 1840, Mlle Journet représentèrent la mort de Lesueur, d'après une tradition menteuse (2).

A propos du mot odieux prêté par dom Bonaventure d'Argonne à Lebrun, dans la chambre mortuaire où — selon M. Vitet, — il était « venu *par bienséance* (sic) rendre les derniers devoirs à son ancien condisciple, » il suffit de lire le récit du chartreux anecdotier pour comprendre

(1) Registres de Saint-Louis-en-l'Ile.
(2) Jal, p. 782.

que ce mot n'a pu être dit, dans une telle circonstance. « M. Lebrun sentait bien la force de ce jeune peintre et ne « le témoigna que trop, lorsque, lui ayant fermé les yeux, « une joie secrète lui fit dire que la mort venait de lui ôter « une grande épine du pied (1). »

« C'est là — dit fort judicieusement M. Jal (2) — une grosse calomnie. De deux choses l'une : ou Lebrun ne ferma pas les yeux à Lesueur, s'il était son rival envieux, connu pour tel par la famille de Lesueur, car comment aurait-il eu accès dans la maison du moribond à ce moment suprême? Comment Geneviève Goussé l'aurait-elle souffert auprès du lit de son cher malade? Ou bien Lebrun était l'ami loyal de Lesueur, et s'il assista à ses derniers instants, il le pleura sincèrement et ne tint pas le propos que lui prête Bonaventure d'Argonne. »

Beuchot (3) a donc raison de traiter ainsi les *Mélanges d'histoire et de littérature* de ce compilateur :

« Ils sont remplis d'anecdotes curieuses et hasardées ».

Le Brun, camarade de Lesueur à l'atelier de Vouet, son émule dans les travaux faits à l'hôtel Lambert, l'appela le premier lorsqu'il établit l'Académie royale de peinture, et c'est un témoignage de son affection pour lui. En quoi nuisit-il à Lesueur? Empêcha-t-il la communauté des orfévres de lui commander le tableau qu'il exécuta et donna à Notre-Dame pour le mai de l'année 1649? Empêcha-t-il la reine mère de le charger de la décoration du cloître de la Chartreuse de Paris? Empêcha-t-il la fabrique de

(1) *Mélanges d'hist. et de litt.*, sous le pseudonyme de Vigneul Marville (4e édit. 1725), tome I, p. 221 et 222.

(2) Page 782.

(3) *Biographie univ.*, art. *Bonaventure d'Argonne.*

l'église de Saint-Gervais de lui demander un grand tableau qui fut un chef-d'œuvre?

Ces accusations vagues, toujours reproduites contre Lebrun, sont odieuses, mais la raison en fait justice.

Avant 1660, Lebrun, en dehors de l'hôtel Séguier, n'avait qu'un crédit fort borné, et Lesueur, par tout ce qu'il avait produit, n'était pas moins considérable que son camarade. Lesueur avait des relations de bonne amitié avec Charles Lebrun et Nicolas, son frère, justement à l'époque où l'on suppose que la jalousie de Lebrun dut être surtout excitée, c'est-à dire quand Lesueur venait d'achever ses peintures des Chartreux, œuvre originale et sage autant que profonde, qui étonnait le public, partageait les artistes et assurait au maître, déjà connu par ses travaux de l'hôtel Lambert, par son Saint-Paul et ses Saints-Gervais et Protais, un rang des plus honorables parmi les peintres français; ces relations existaient en 1648, et voici ce qui le prouve. Nicolas Lebrun allait avoir un second enfant; il pria Lesueur d'être son compère au baptême qui aurait lieu bientôt; Lesueur accepta et eut pour commère, qui? Suzanne Butay, femme de Charles Lebrun! Le baptême eut lieu le 24 janvier 1649. Nicolas Lebrun aurait-il choisi pour parrain de son enfant un homme en haine à son frère? Mme Lebrun aurait-elle voulu pour compère le rival détesté de son mari? Resté inconnu des biographes, le fait que j'allègue, — dit M. Jal (1), — a une signification sérieuse. Oublions donc tout ce qu'on a imaginé pour ruiner Lebrun dans l'opinion du monde et pour grandir Lesueur, qui n'a pas besoin de Lebrun petit pour être grand. Déchirons le roman mélancolique dont

(1) Page 782.

on a fait Lesueur le héros malheureux; tenons-nous à la vérité qu'éclairent les documents authentiques, laissons à Lesueur sa physionomie bonne, aimable, toute bourgeoise, riante, car nous avons un portait de lui par lui-même qui nous le montre calme, la face pleine, l'air d'un garçon de bonne humeur, plus vulgaire que distingué, tel enfin que, si l'on ne savait pas que cette image est celle de Lesueur, on ne s'y arrêterait pas plus de deux minutes.

Le portrait de Lesueur peint par lui-même, à mi-corps, fut gravé, en 1696, par Pierre Van Schuppen; cette belle estampe, que l'on peut voir dans l'ouvrage de Perrault, *les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle* (1), nous montre l'artiste jeune, sans perruque, l'ombre d'une moustache à la lèvre, pas de barbe, grand col de toile blanche rabattu, pourpoint simple, quelque chose comme un manteau ecclésiastique sur l'épaule droite, le vêtement est boutonné comme une soutane. Cette tête fait penser à Pascal jeune; on sait que ces deux hommes célèbres étaient contemporains et qu'ils moururent au même âge, à peu de distance l'un de l'autre (2).

On s'est apitoyé sur le sort de Lesueur, obligé, a-t-on dit d'un ton mélancolique, de composer des thèses pour vivre; mais, Lesueur fit ce que faisaient Lebrun et les artistes les plus habiles comme les plus renommés et les plus occupés de leur temps, Vouet, Vignon, Dorigny et tant d'autres. Lebrun composa un assez grand nombre de thèses, longtemps encore après qu'il eut travaillé pour Séguier, Fouquet et le président Lambert.

Qnant à l'anecdote du duel de Lesueur et à son emploi

(1) Paris, 1696, in-fol., page 93.

(2) Lesueur mourut en 1655 et Pascal en 1662; le premier était né en 1616, le second en 1623.

dans l'octroi de Paris, — fables que cela ! Fable aussi que cette tradition recueillie jusqu'à nos jours et qui nous représente les ennemis de l'artiste, *ses confrères mêmes*, allant, après sa mort, effacer ses belles peintures du cloître des Chartreux. Écoutons là-dessus les interlocuteurs sous le couvert desquels André Félibien (1), un contemporain de Lesueur (2), fait justice de cette odieuse imputation. « D'où vient, dit Pymandre, qu'étant si aimé et si estimé pendant sa vie, il a eu après sa mort des ennemis assez jaloux de sa réputation pour gâter ses tableaux des Chartreux, où l'on a été plusieurs fois, comme j'ai su des religieux mêmes, effacer et défigurer en diverses manières ce qu'il y avait de plus beau? Et c'est pourquoi ils ont été obligés de les couvrir de volets qui ferment présentement à clef. »

« Je ne puis m'imaginer, lui repartis-je, que cela soit arrivé par des personnes de la profession dont était Lesueur. Je sais bien que la plupart des hommes sont envieux de leurs égaux, que c'est un vice commun et répandu dans toutes les professions, et qu'une fortune, quoique médiocre, lorsqu'elle est accompagnée d'honneur, ne manque jamais de faire des jaloux. Mais, cela est arrivé longtemps après la mort de Lesueur : sa fortune ne pouvait être souhaitée de personne ; et quand sa réputation aurait été encore plus grande, nous ne voyons point d'exemples d'autres peintres qui auraient été outragés dans leurs tableaux d'une manière si cruelle et si lâche :

(1) *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (2e édit , 1696, in-4°), tome II, p. 476 et 477.

(1) La 1re édition des *Entretiens* de Félibien est de 1666 (in-4°, Paris). C'est le plus connu et le plus estimé des ouvrages de Félibien. Né en 1619, il mourut en 1695.

au contraire, ceux qui leur ont survécu les ont regardés avec estime; et s'ils ont eu des concurrents pendant leur vie, ils n'ont plus eu que des admirateurs après leur mort. »

A peu près à la même époque, Guillet de Saint-Georges, dans son *Mémoire historique des ouvrages de M. Eustache Lesueur* (1), fait bonne justice de l'absurde tradition : « Ces tableaux, qui sont placés dans une situation si basse qu'on y peut aisément porter la main, sont aujourd'hui conservés sous des volets de bois qui ferment à clef, à cause que cette situation les ayant autrefois exposés à l'indiscrète multitude qui entre librement dans ce cloître, il s'en est trouvé quelques-uns de gâtés après la mort de M. Lesueur ; ce qui donna lieu à une calomnie qui publia que des personnes envieuses de son mérite en avaient fait défigurer quelques endroits. Mais, comme cet ouvrage, quoique très-beau, n'est pas le seul qu'il ait fait d'estimable, et que parmi ceux que nous avons déjà spécifiés il s'en trouve qui sont aussi finis, il faut conclure que ces prétendus envieux, en altérant après sa mort quelque petite chose de celui-là, n'auraient pas fait un grand triomphe ni donné une grande atteinte à la réputation du peintre, et même avec beaucoup de malignité ils n'auraient guère eu d'esprit de laisser en plusieurs autres lieux très-remarquables tant d'autres preuves du mérite de M. Lesueur. Quelle stupidité pour eux d'avoir attendu après sa mort à lui vouloir ôter sa gloire, sa pratique et son accès auprès des puissances, en affectant de gâter, parmi les vingt-deux tableaux de ce

(1) Tome I, p. 162 et 163 des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Acad. roy. de peinture*, etc. (Paris, 1854, 2 vol. in-8°).

cloître, seulement cinq ou six endroits pris deçà et delà! Leur jalousie aurait dû faire cet éclat pendant qu'il était encore en vie.

Ainsi que Guillet de Saint-Georges, le comte de Caylus est contre la tradition ci-dessus rapportée, et il dit (1) : « Je ne puis finir cet article de l'envie, sans vous dire que vous verrez par la vie de Lebrun que cet autre grand homme, pour être capable d'émulation, ne l'était point de la basse envie dont on l'a soupçonné contre Lesueur, et qu'à plus forte raison la générosité de son caractère le rendait absolument incapable des suites affreuses que la méchanceté a pris plaisir à lui supposer, et que les auteurs ont plus ou moins mais successivement rapportées. »

Lesueur laissait une veuve et quatre enfants, dont deux — des filles — ne tardèrent pas à le suivre dans la tombe; restaient un fils et une fille : le fils entra dans le commerce de l'épicerie, d'où était sortie sa mère, et sa sœur épousa un épicier. Jamais famille d'artiste ne s'éteignit plus modestement. Quant à la veuve de Lesueur, elle mourut le 24 décembre 1669, quatre ans après son mari, et fut inhumée près de lui.

(1) Vie de Lesueur, citée en note au bas de la page 162 du tome I des *Mémoires* inédits, etc.

LA DÉPOSITION DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Parmi les erreurs et, par une suite nécessaire, entre les mensonges qui font peser sur l'épicopat l'accusation formelle ou du moins très-vraisemblable d'ambition politique et de tyrannie religieuse, on peut placer hardiment, en première ligne, l'épisode ce semble étrange de la déposition de Louis le Débonnaire et de la pénitence publique qui lui fut imposée et qu'il accomplit, il faut le dire, avec tant d'humble soumission que la pitié excitée par le souverain a tourné les esprits contre les auteurs de ce double fait, travesti par des historiens contemporains, qui eux-mêmes ont mis de leur côté la postérité, — le simple public aussi bien que les historiens les plus autorisés.

Et d'abord, en deux mots, posons bien clairement la thèse qu'il s'agit d'établir au profit de la vérité politique et religieuse, en prouvant — pièces en main, — une fois de plus, le rôle si éminemment patriotique de l'épiscopat, du clergé et des moines dans une des circonstances les plus difficiles et les plus douloureuses de notre histoire nationale.

« Deux fois déposé du trône et deux fois rétabli, le faible héritier de Charlemagne finit par demeurer posses-

seur de l'empire, libre de le dépecer à sa guise et d'y tailler un bel apanage en faveur de Charles le Chauve, le préféré de ses fils, et celui que notre tradition historique regarde comme son vrai successeur dans la série des rois de France.

« Tous ceux, sans distinction, qui, jugeant la politique de Louis le Débonnaire pleine de scandale, d'injustices et de périls, la combattirent, sont constamment représentés dans nos livres comme des sujets rebelles, des prélats ambitieux, criminellement conjurés contre la personne du souverain, faisant servir la religion à des intrigues et à des empiétements sacriléges, agissant uniquement en faveur de fils dénaturés et sans droits.

« Comment ce sentiment s'est-il établi (1)? »

Sur cinq auteurs contemporains qui nous font connaître avec quelques détails, en y mêlant leurs opinions personnelles, les dissensions de Louis le Débonnaire et de ses fils, trois sont entièrement favorables à cet empereur, deux sont du côté de l'opposition. La vérité est ici du côté de l'opposition. Donc, on nous permettra d'écarter les trois premiers témoignages, sans valeur, comme on le verra bientôt.

Or, nos deux autorités incontestables, ce sont saint Paschase Radbert et saint Agobard, l'un abbé de Corbie, l'autre archevêque de Lyon, également bien placés par leur rang, leur importance et leurs relations. Or, que réclamaient et que défendaient contre Louis le Débonnaire les

(1) L'abbé Chevallard, *l'Eglise et l'Etat en France, au neuvième siècle*, etc. (Lyon, 1869, in-8°), p. 207 et 208. La seconde partie de cette étude magistrale est consacrée au rôle politique de saint Agobard, archevêque de Lyon, et un des principaux acteurs et historiens de l'épisode qui fait le sujet du présent article.

seigneurs laïques et ecclésiastiques du IXe siecle? Le respect des droits de la nation et la fidélité à un pacte constitutionnel tel que celui que, tout à l'heure, nous verrons avoir existé.

Lorsqu'au XVIIe siècle on se mit à étudier l'histoire nationale dans les sources, on ne put se défendre des préjugés du temps, et même, pour ne pas dire surtout, les écrivains ecclésiastiques se montrèrent plus que sévères contre Agobard.

« Agobard — disent les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, — Agobard jusque-là avait été un grand évêque ; mais il ternit horriblement sa gloire en prenant le parti de Lothaire. Il alla jusqu'à défendre par un manifeste apologétique la révolte... Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il se repentit par la suite d'une telle action et qu'il la détesta sincèrement (1). »

Le père Longueval — dans son *Histoire de l'Église gallicane* — s'exprime en ces termes : « C'est ainsi que des évêques, étendant témérairement sur le temporel l'autorité spirituelle que leur ministère leur donne, tâchèrent de cacher sous le voile de la religion la noirceur de l'attentat qu'ils commettaient contre leur souverain. Rien ne doit paraître plus surprenant que la témérité d'une telle entreprise, si ce n'est peut-être la douceur et la soumission avec laquelle ce prince sut la souffrir (2)... »

« La relation particulière que fit Agobard de la pénitence publique de Louis le Débonnaire est parvenue jusqu'à nous ; on ne peut la lire sans indignation, non plus qu'un manifeste qu'il publia pour la défense de Lothaire et de ses frères. Ce dernier écrit n'est qu'une satire sanglante de la

(1) Tome IV, p. 569 et 570.
(2) *Histoire de l'Église gallicane* (édit. donnée par l'abbé [illegible]), t. IV.

conduite de l'empereur et de l'impératrice Judith, qu'on accuse sans pudeur des plus infâmes désordres. Un pareil ouvrage répond mal à la réputation de sainteté que l'auteur avait pendant sa vie, et qu'il n'a conservée après sa mort que parce qu'il a pleuré ces excès (1). »

Cependant Bossuet, dans son *Histoire de France*, dictée au dauphin, parle très-sévèrement de la politique de Louis le Débonnaire, des intrigues de la marâtre Judith, des mauvais traitements infligés aux trois premiers fils de l'empereur.

Citons aussi le père Théophile Raynaud, qui, dans son bel ouvrage intitulé *Hagiologium lugdunense*, prenait, en 1662, la défense d'Agobard et s'exprimait en ces termes : « Pour ce qui est des dissensions qui éclatèrent entre Louis le Débonnaire et ses fils, on ne saurait tolérer la hardiesse insultante des modernes, qui, mesurant les autres à leur génie, nous présentent Agobard comme un factieux et un séditieux. Ils lui dressent d'abord une couronne de fleurs, mais bientôt, à les entendre, ce n'est plus qu'un personnage tout à fait pervers qui intervient dans cette affaire avec les plus détestables sentiments. La fausseté de cette assertion résulte avec évidence d'une lettre même d'Agobard à Louis le Débonnaire, lettre où l'on voit clairement que la conduite du prélat n'a été inspirée par aucune malveillance à l'égard de l'empereur, mais par la seule crainte de violer ses serments et d'outrager la religion. »

Mais, il faut arriver à notre époque, pour rencontrer enfin dans Rohrbacher (2), s'appuyant sur le protestant

(1) *Histoire de l'Église gallicane* (édit. donnée par l'abbé Jager), t. IV.
(2) *Histoire ecclésiastique*, tome XI.

Sismondi (1), M. Ch. Lenormand (2), M. Himly (3), M. Francis Monnier (4), M. de Montalembert (5), et surtout M. Edouard Dumont (6), des critiques de plus en plus éclairés et impartiaux, qui restituent aux événements de la déposition et de la pénitence publique de Louis le Débonnaire leurs véritables causes et leur caractère bien franchement motivé.

M. Edouard Dumont montre d'une façon pressante ce qu'il y a d'invraisemblable dans la tradition jusqu'à nos jours la seule accréditée : « Est-il probable, dit-il, que les hommes les plus éminents en intelligence et en vertu, Hilduin, abbé de Saint-Denis ; Hélisacar, abbé de Saint-Ricquier ; Jessé, évêque d'Amiens ; Elie, de Troyes ; Barthélemy, de Narbonne ; saint Héribold, d'Auxerre ; saint Barnard, de Vienne ; saint Agobard, de Lyon, et plusieurs autres, distingués par leur rang et leur sainteté, Vala, enfin, non moins vénéré que son frère, saint Adalard, se soient laissé séduire à de criminels desseins ; qu'ils aient cru à la légère ce qui se disait de Judith et de Bernard, comte de Barcelone, auquel le fils de Judith lui-même, quelques années plus tard, presque aussitôt la mort de sa mère, fit trancher la tête pour cause de révolte ? Daniel (7), Longueval (8), Godescard (9), ont-ils mieux connu la

(1) *Histoire des Français*, tome III.

(2) *Questions historiques*, XXVIIIe leçon.

(3) Bibliothèque de l'école des chartes, tome V, 2e série (1849).

(4) *Histoire des luttes politiques et religieuses dans les temps carlovingiens* (1852), p. 138-139.

(5) *Le Correspondant*, tome XLIV, de quelques récents travaux d'histoire monastique.

(6) *Revue des questions historiques*, 2e livraison, p. 419-421 ; notes à un article sur les fausses Décrétales.

(7) *Histoire de France.*

(8) *Histoire de l'Eglise gallicane*, l. c. sup.

(9) Vies des saints.

situation de l'État et de la cour que ceux qui voyaient les choses de si près? On ne veut pas douter qu'ils ne se soient repentis, en raison de leur vertu, mais *ils ne se sont jamais repentis*; Vala, loin d'avouer sa faute pour le pardon offert, répondait *qu'il ne pouvait se calomnier lui-même;* et saint Agobard qui, à la seconde rupture, avait adressé à l'empereur, comme une remontrance, un traité *De comparatione utriusque regiminis* (1), trois ans après la seconde défaite des princes et sa propre déposition prononcée à Thionville (2), écrivit une très-ferme apologie de la cause vaincue. »

Concluons donc, avec M. Ed. Dumont, que cet épisode historique, pour être exactement connu, ainsi qu'il importe au plus haut point, exige un nouveau travail repris à fond (3).

Avant d'entrer dans l'examen de ce point d'histoire, trop douloureusement intéressant, que l'on nous permette quelques réflexions qui éclairent la question d'un jour nouveau et vrai et qu'on n'a pas songé à faire jusqu'ici. D'abord, au XVIe siècle, lorsque, pour la première fois, on publia des recueils de vieilles chroniques relatives à l'histoire de France et d'Allemagne, si intimement liées par les événements du règne de Charlemagne, les éditeurs de ces mémoires furent des Allemands, et des Allemands

(1) De la comparaison des deux régimes.

(2) «M. Dumont fait erreur en plaçant la composition du *Liber apologeticus* trois ans après la seconde défaite des princes et la déposition d'Agobard prononcée à Thionville. Tout le monde sait que ce manifeste précéda, au contraire, l'acte de Compiègne du mois d'octobre 833. Ceci ne peut être qu'une distraction de l'érudit écrivain. » — L'abbé Chevallard, p. 415, note 61 sur la page 222.

(3) Ce travail a été fait, d'une manière très-remarquable, par M. l'abbé Chevallard, en 1869.

protestants (1), — double raison pour eux de n'accueillir que ce qui pouvait être contre la France, et surtout à la charge de l'épiscopat, du clergé et des moines. Au XVIIe siècle, quand Pithou (2), Du Chesne (3), et autres collecteurs, refirent l'œuvre des érudits allemands, ou plutôt se bornèrent à en donner purement et simplement des éditions nouvelles, ils ne changèrent rien à l'ordre primitif; il n'y eut guère de neuf que le titre. Et puis, leurs préjugés gallicans les aidèrent encore à perpétuer l'erreur; car, les illustres personnages ecclésiastiques qui avaient été dans les rangs d'une patriotique opposition aux desseins désastreux de Louis le Débonnaire, influencé par Judith, son épouse, étaient connus par leur dévouement à la cause de l'Eglise romaine, et le pape lui-même faisait cause commune avec eux : double raison pour condamner sans plus d'examen et le pape et les évêques (4).

Enfin, Louis le Débonnaire a largement bénéficié, aux yeux de la postérité, de ses infortunes, que lui seul s'était attirées, et on a eu à son égard le même sentiment de trop facile pitié qui dictait à La Fontaine, à propos d'un autre grand coupable, le surintendant Fouquet, ce

(1) M. Freher, *Germanicarûm rerûm scriptores aliquot insignes* (Francfort, 1600, in-fol., 3 vol.). Cette collection contient les historiens depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint.

Du même Freher on a : *Corpus Franciæ historiæ veteris et sinceræ, in quo prisci ejus scriptores, etc.* (Hanovre, 1613, in-fol.).

(2) Dès 1588, Pierre Pithou avait publié, à Paris, in-8°, *Amalium historiæ Francorûm, ab anno* 708 *ad annum* 990 *scriptores coætanei, etc.*, que André et François Du Chesne republièrent.

(3) *Historiæ Francorûm scriptores coætanei, etc.* (Paris, 1636-1649), 5 vol. in-fol. C'est dans le tome II de cette collection qu'a paru ce qui a rapport au règne de Louis le Débonnaire.

(4) Voyez surtout l'*Histoire littéraire de la France,* par les Bénédictins, aux articles des principaux personnages cités plus haut par M. Ed. Dumont.

vers qui est resté dans toutes les mémoires amies des paradoxes séduisants :

Ah ! c'est être innocent que d'être malheureux (1) !

ce qui est complétement faux...

Mais, il est temps (après ces préliminaires indispensables) d'aborder la question et de prouver ce que nous venons d'avancer; ce débat intéresse, au plus haut point, non-seulement l'histoire du neuvième siècle, mais encore et surtout, nous osons l'avancer, le temps troublé où nous vivons, à la suite d'une guerre dont les suites trop probables donnent à cette question historique une actualité, hélas ! bien grande.

I

Faisons d'abord connaître la charte de l'an 817 qui constituait l'empire carlovingien sur le principe de l'unité, charte solennellement décrétée et jurée dans une grande assemblée des prélats et des seigneurs de l'empire, réunis à Aix-la-Chapelle.

Louis le Débonnaire était sur le trône depuis quatre ans. Il était âgé seulement de trente-neuf ans. Il avait trois fils, Lothaire, Pepin et Louis, l'aîné âgé de vingt ans à peine, et le plus jeune de moins de quinze.

Telle était l'étendue de l'empire des Francs, telle était la dissimilitude des peuples nombreux qui formaient cet empire, telle enfin apparaissait déjà la faiblesse du lien qui les maintenait dans un seul faisceau, que les esprits

(1) La Fontaine, *Elégie sur la disgrâce de Fouquet.*

doués de quelque clairvoyance politique sentaient dès lors comme un ébranlement dans ce vaste corps et tremblaient pour son unité future. Cette unité était alors singulièrement chère, soit à la nation franque proprement dite, qui l'avait formée au prix de son sang, et qui en tirait un insigne honneur, soit aussi et plus encore à tout ce qui avait conservé les traditions et l'amour de l'ancien empire romain, dont l'empire franc était la résurrection.

Mais le second empereur avait trois fils ; d'après la loi de succession germanique, chacun de ces trois princes aurait des droits plus tard au patrimoine paternel, et de là un danger pour l'avenir, facile à prévoir. Cette éventualité d'une division inévitable avait de quoi inquiéter profondément le patriotisme de tous les hommes attachés à l'existence *d'un grand empire chrétien unitaire d'Occident.*

Telle était la situation où l'on se trouvait en 817 et dont on se préoccupait dans la solennelle assemblée d'Aix-la-Chapelle. Pour parer aux menaces de dislocation qu'on entrevoyait, on avait hâte d'affermir le terrain sous ses pieds. Le problème à résoudre était de concilier à la fois l'idéal romain de l'unité d'empire et l'idéal germanique de copartage entre les fils de l'empereur. On crut y avoir réussi dans l'acte constitutionnel que l'on va faire connaître, et qui fut élaboré par quelques conseillers et confidents de Louis le Débonnaire et présenté par lui à l'assemblée, comme la sauvegarde de tous les graves intérêts de sa propre famille, de l'État et de l'Église.

Voici le préambule de la charte de 817 ; il en révèle parfaitement l'esprit :

« Au nom de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ,
« Louis, par l'ordre de la providence divine, Empereur
« Auguste.

« Ayant convoqué, selon notre coutume, en notre palais « d'Aix, l'assemblée générale de notre peuple, afin de trai- « ter des choses utiles à l'Église et à notre empire, « plusieurs de nos fidèles, comme par une inspiration de « Dieu, nous ont averti de nous occuper, pendant que « nous étions en bonne santé et que Dieu nous donnait « la paix de tout côté, de régler, à l'exemple de nos pères, « ce qui concerne les intérêts de cet État et de nos fils. « Malgré toutes les suggestions qui nous étaient faites, il « n'a paru bon, ni à nous ni aux hommes sages, d'écouter « une trop grande tendresse paternelle, *en divisant en « faveur de nos fils l'unité de cet empire qui est un ouvrage « de Dieu*, crainte que de cette division ne sortît une occa- « sion de scandale pour la sainte Église et une offense de « Celui qui tient en son pouvoir les droits de tous les « royaumes. Nous avons cru nécessaire d'ordonner des « jeûnes, des prières, des aumônes pour obtenir du ciel ce « que nous ne pouvions attendre de notre impuissance. « Ces devoirs sacrés étant remplis pendant trois jours, il « est arrivé par la volonté de Dieu tout-puissant, comme « nous le croyons, que nos suffrages et ceux de tout notre « peuple se sont réunis dans le choix de notre fils aîné « Lothaire. C'est pourquoi *la divine providence s'étant « ainsi déclarée*, il nous a plu et à tous de couronner « solennellement Lothaire du diadème impérial et de « l'établir d'un commun accord notre associé à l'empire, « et, si Dieu le veut, notre successeur. Quant à ses deux « frères Pepin et Louis, avec le même commun accord, il a « plu de leur donner les titres de rois, de leur constituer « des royaumes dans les provinces ci-dessous désignées, « où, après notre mort, *sous leur frère aîné*, ils jouiraient « de la puissance royale dans l'ordre et les conditions que

« nous dirons tout à l'heure. Pour le bien de l'empire, « pour la perpétuité de la paix entre nos fils, pour la « protection de toute l'Église, nous avons jugé à propos « de peser mûrement avec tous nos fidèles tous ces articles « de loi, puis de les écrire, puis de les confirmer de la « suscription de notre propre main, afin que, Dieu aidant, « ce qui a été statué par le *commun suffrage* de tous soit « observé partout avec une dévotion inviolable, pour la « perpétuelle paix de nos fils et de tout le peuple chré- « tien, sauf, en toutes choses, notre impériale puissance « sur nos fils et sur notre peuple, avec toute la soumission « qui est due par des enfants à leur père et par les peuples « à leur empereur et roi. »

On le voit, c'est une charte qui constitue pour l'avenir l'unité de l'empire, en communiquant immédiatement à Lothaire le pouvoir impérial. C'est l'idéal romain faisant loi suprême ; mais il y a aussi la part faite à l'idéal germanique, dont il a fallu tenir compte. Les deux frères du nouvel empereur seront subordonnés à leur aîné, chef de tout l'empire ; mais ils seront rois, ils auront certaines attributions de la royauté. Une fois chaque année, les deux rois viendront soit ensemble, soit séparément, rendre visite à l'empereur leur frère, pour traiter des intérêts communs. Sans son avis, ils ne feront ni guerre, ni paix avec les nations étrangères et ennemies ; avant de l'avoir consulté, ils ne congédieront pas non plus les ambassadeurs de ces nations ; ils ne se marieront pas sans son aveu ; leurs méfaits, s'ils en commettent, seront jugés par l'empereur et par l'assemblée générale. Si l'un d'eux meurt laissant plusieurs fils légitimes, le peuple fera son choix de l'un de ses fils, et *il n'y aura point de nouveau partage* ; si l'un d'eux meurt sans enfants légitimes,

l'héritage retournera au *frère aîné*. Si c'est Lothaire qui meurt sans laisser un héritier, on élira un de ses frères à sa place. C'est le dernier article (le dix-huitième), ainsi conçu : « Si celui de nos fils, qui, par *la volonté divine*, doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à notre peuple si dévoué et si fidèle, pour le *salut de tous*, *pour la tranquillité de l'Église et l'unité de l'empire*, de choisir un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, cherchant à faire prévaloir, non une volonté humaine, mais la volonté divine. »

On le voit, il s'agit par-dessus tout d'assurer l'existence de l'empire unitaire et de parer à toutes les éventualités possibles. Pour donner plus de force à cette constitution, on la mit sous la protection des sanctions les plus solennelles. Tous les évêques, tous les leudes, tous les vassaux furent appelés à en jurer le maintien. Elle fut en outre portée à Rome pour que le pape la souscrivît et lui donnât la consécration de la plus haute autorité reconnue sur la terre.

Que l'on considère le but et la portée, les effets pratiques et immédiats, le caractère national, ecclésiastique, religieux et chrétien, et l'on comprendra que de sa violation persistante ou de son observation fidèle pouvait dépendre la fortune non-seulement d'un règne, mais d'une dynastie, d'une nation, d'un empire.

Et comme c'est le pape Léon III qui, dix-sept ans auparavant, eut l'idée et l'initiative de ressusciter un empire semblable à celui des Romains, rien de plus naturel que de faire consacrer par son successeur l'acte par lequel ce nouvel empire doit vivre. Enfin un dernier caractère est frappant dans cet acte : tout y est regardé comme

l'inspiration de Dieu qu'on a prié, comme la manifestation d'un décret de la Providence. « L'œuvre de Charlemagne « — dit le préambule, — fut une œuvre divine : c'est Dieu « qui veut qu'on la conserve et qu'on la perpétue pour le « bien du peuple chrétien. »

Donc, les auteurs de la constitution de l'an 817 croyaient, avec raison, avoir suivi une impulsion d'en haut et avoir assuré l'avenir de la civilisation chrétienne. Dieu le veut ! ce fut le cri public alors comme plus tard, à l'origine des croisades ; ce fut la mise en pratique de cette belle, profonde et pratique demande du *Pater* : « Que votre volonté s'accomplisse sur la terre comme dans le ciel ! »

Voyons maintenant comment la faiblesse impardonnable de Louis le Débonnaire mit en péril d'abord et ruina ensuite bientôt ce plan magnifique, dont la mise fidèle en exécution eût évité à la France tant d'épreuves, de secousses et de ruines. La première et la plus puissante cause de violation de *la sainte constitution* (c'est le nom sous lequel on désignait la charte de 817) fut sans contredit le second mariage de Louis le Débonnaire avec Judith, princesse de race bavaroise.....

En 822, ce prince prenait de lui-même une résolution étrange, et qui était comme le prélude de ce qui devait avoir lieu dix ans plus tard : il s'agit ici de la confession et de la pénitence publiques qu'il s'imposa dans l'assemblée d'Attigni, la même année, pour se délivrer de ses peines de conscience. En 818, l'empereur avait puni son neveu Bernard, roi d'Italie, déclaré coupable de haute trahison, et fait cloîtrer trois jeunes frères, issus de quelqu'une de ces épouses de Charlemagne qui n'avaient pas eu la dignité de reines, de peur qu'en élevant des prétentions à une part de puissance ils ne troublassent l'ordre

de la charte de 817. Malheureusement Louis, comme tous les esprits faibles, ne procédait que par coups de tête, et un repentir exagéré suivit de près des mesures d'autorité qui n'avaient pas été assez mûries, au moins quant à celles qui regardaient les trois jeunes frères. Au lieu d'attendre des juges, il s'en donna; il devança l'opinion publique, ce qui est souvent un malheur et toujours une faute, car il faut non la subir mais la diriger.

Cette confession et cette pénitence publiques, dont Louis le Débonnaire donna le volontaire spectacle, créèrent un précédent; quels que fussent les torts de l'empereur, il ne s'y trouvait pas ce qui aurait pu motiver une action aussi grave que cette humble recherche d'une expiation qui ne lui était pas imposée. Les peuples y virent sans doute la délicatesse de sa conscience, mais ils y virent bien plus encore la faiblesse de son âme timorée. On peut dire que cette pénitence publique et volontaire de Louis le Débonnaire contient la prophétie de tous ses malheurs, et que si, dans la suite, on hésita si peu à le frapper de déchéance, c'est lui-même qui avait ouvert les esprits à cette pensée et qui en avait rendu la réalisation possible.

Mais venons au récit des deux révolutions consécutives dont la violation de la charte constitutionnelle par l'empereur fut la cause, et dont l'archevêque de Lyon, saint Agobard, et l'abbé de Corbie, Vala, portent la principale responsabilité.

II.

En 823, l'impératrice Judith donna le jour à un fils; ce prince, qui tient dans nos annales une place si large et si

peu glorieuse, ce fut Charles le Chauve. « Malheureux enfant que les anciens eussent dit né au sein d'une furie et qui devait être la cause de la ruine de l'empire. La naissance de ce quatrième fils, pour lequel Louis le Débonnaire conçut un attachement passionné, alarma tous les hommes sages et jeta la méfiance et le mécontentement dans le cœur des trois aînés (1). » Pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 829, l'orage se ramassa sans éclater encore, mais l'aspect général — à l'extérieur comme à l'intérieur, — devenait de plus en plus triste, ainsi que l'on peut s'en convaincre par une lettre de saint Agobard à Madfrid (2), en 825 ; le personnage à qui elle est adressée eut un moment de pouvoir auprès de l'empereur en qualité de conseiller ou de ministre. On voit, dans ce document, qu'il y avait un extrême malaise dans la société, de haut en bas. C'est la licence impunie dans le peuple et les grands; c'est la corruption dans les fonctionnaires publics; plus aucun respect pour l'autorité suprême ni pour les lois, ni pour ceux qui, devant les faire exécuter, sont les premiers à les trangresser.

Saint Agobard n'était pas le seul à gémir et à implorer un remède aux maux de l'empire, qu'il croyait guérissable; les hommes qui avaient été employés dans les affaires par Charlemagne, principalement l'aristocratie ecclésiastique, l'ancienne associée et la vraie héritière de ses vues civilisatrices, tous ceux enfin qui avaient été les inspirateurs de l'acte constitutif de l'unité, voyaient avec douleur le pouvoir impérial s'avilir et s'annihiler

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit., tome II, p. 380-381.

(2) *Epistola ad Madfredum deploratoria de injustitiis* (Epître à Madfrid où l'on déplore les injustices). M. l'abbé Chevallard a traduit les principaux passages de cette remarquable lettre (p. 238-241).

de jour en jour, à mesure que des calamités plus pressantes auraient réclamé plus d'intelligence et plus de vigueur. Au plaid d'automne de 828, l'abbé Vala, qui s'efforçait de soutenir l'édifice ébranlé de la chose publique, fit entendre des paroles sévères....

Après avoir rendu justice à l'humilité avec laquelle l'empereur s'accuse des maux qui pèsent sur le pays, il faut pourtant aussi se demander quel amendement il y a lieu d'espérer d'un prince qui, avec une conscience si bien intentionnée, n'a pourtant montré jusqu'ici qu'une complète impuissance. « Ce qui lui manque, ce n'est pas la vertu pieuse, *Ludovicus pius*, c'est le caractère. Ce Louis le Débonnaire qui, en somme, conduit sa dynastie à l'abîme et laisse prendre le branle à un immense cataclysme social, est comme un précurseur, comme un frère lointain de cet infortuné Louis XVI, cet homme si bon, si religieux, qui ne voulut jamais que le bien et qui fut la cause passive de tant de mal (1). »

Louis le Débonnaire précipita lui-même la crise, en touchant à la base fondamentale de la charte constitutionnelle ; il décida, contre tous ses serments les plus sacrés, que le petit prince Charles, alors âgé seulement de sept ans, aurait un royaume pris dans les États destinés à Lothaire, son parrain, qui avait d'abord consenti à ce projet. Ce fut un véritable mais funeste coup d'État. Au mois d'août 829, le plaid général fut réuni à Worms, et là, le fils de Judith fut déclaré roi d'Alamanie, royaume comprenant l'Alsace, la Souabe et la plus grande partie de la Suisse.

Une opposition formidable éclata soudain contre

(1) L'abbé Chevallard, p. 243 et 244.

l'empereur. Lothaire, craignant, non sans raison, que Judith ne cherchât à placer l'intérêt du nouveau roi au-dessus de tout, revint sur ses concessions et entraîna ses deux frères, Pepin d'Aquitaine et Louis de Germanie, également menacés. Les chefs du parti unitaire, presque tous évêques, furent justement révoltés du parjure de l'empereur, et ils se tournèrent vers le copossesseur et l'héritier de la souveraineté impériale, vers Lothaire, le légitime représentant de leur cause si patriotique.

Mais, ce qui porta l'exaspération à son comble, ce fut le choix du personnage auquel Louis le Débonnaire confia la défense et le triomphe de sa déplorable politique, — Bernard, duc de Septimanie, établi, grâce à la protection de Judith, le second de l'empire après le souverain. L'arbitraire le plus inique, l'adultère le plus scandaleux, les desseins les plus tragiques envers la famille carlovingienne, tels sont les forfaits dont Bernard doit rester chargé devant la postérité (1).....

Réveillé tout à coup comme d'un songe, l'empereur comprit la faute qui l'avait mené à l'abîme : sur-le-champ il casse Bernard et le renvoie en Septimanie ; il se sépare de Judith et la fait conduire au monastère de Sainte-Marie de Laon. Sans crainte alors, il se porte de sa personne à Compiègne pour composer avec l'opposition. Introduit dans l'assemblée des seigneurs et des évêques, il prononça ces paroles (2) : « Vous avez fait ce que jamais peuple ne fit, parce que moi-même j'ai fait ce que jamais souverain n'avait fait avant moi. Je promets donc qu'à l'avenir je ne ferai rien de tel sans votre conseil.

(1) Paschase Radbert, *De vita Valæ:* lib. II. et l'abbé Chevallard, p. 245-248.

(2) Paschase Radbert, *De vita Valæ*, lib. II.

Que l'empire reste comme je l'avais coordonné et constitué de concert avec vous : c'est ce que j'ordonne et ce que je veux. »

Ces paroles de Louis le Débonnaire étaient sincères sans doute, c'est-à-dire exprimaient ses résolutions du moment, mais qui s'évanouirent aisément, dès que les circonstances furent changées. En attendant, il n'était guère qu'un empereur nominal, gardé à vue dans sa cour; de la sorte, toute l'autorité impériale effective se trouva un moment remise entre les mains de Lothaire; mais ce dernier n'était nullement à la hauteur du rôle qui lui était échu, et son gouvernement ne tarda pas de susciter autant de mécontentement que celui de son père. En présence de ce retour de l'opinion, on conçut le projet de faire rendre à Louis le Débonnaire la plénitude de l'autorité, moyennant sa promesse de gouverner désormais pour le bien des peuples et de la religion. On alla trouver en secret Pepin d'Aquitaine et Louis de Bavière, et on eut d'autant moins de peine à les gagner à ces vues, qu'ils étaient déjà las d'être subordonnés à leur frère aîné. Le plaid d'octobre 830 arriva, il fut tenu à Nimègue; Lothaire abandonna, sans rien stipuler pour eux, ses adhérents et s'empressa de faire sa soumission au nouvel ordre de choses, ou plutôt à la contre-révolution, dont les partisans et les soutiens de la charte constitutionnelle furent les victimes.

III.

Judith, revenue au pouvoir, cherchait, pour toute politique, à faire prévaloir la fortune de son jeune fils, Charles.

Annuler de plus en plus la charte de 817 qui était le grand obstacle à ses desseins; enlever aux trois fils aînés de Louis le Débonnaire leurs États particuliers ou leur influence dans le gouvernement central; s'appuyer tantôt sur celui-ci, tantôt sur celui-là, pour les dépouiller tous successivement, s'il était possible : c'est à quoi se réduit son action multiple. De nouveaux conflits étaient inévitables, ils ne tardèrent pas à se produire; seul, Louis le Débonnaire, à la veille de si graves événements, ne se doutait de rien. Cependant Agobard l'avertit avec autant de force que de respect des dangers de la situation; en lisant cet écrit, dont le titre lui seul est toute une révélation, *Flebilis epistola*, on voit clairement que le parti unitaire ne voudrait pas rompre une seconde fois avec le faible et inconstant empereur, mais que, si celui-ci ne répond pas à cet appel suprême, c'est dans les bras de Lothaire qu'il va se rejeter, afin d'y chercher le salut de l'unité impériale en dissolution (1).

Louis le Débonnaire ne tint aucun compte de cet avertissement sévère, il est vrai, mais qui partait d'un cœur affectueusement ému et alarmé. Dès 833, les trois frères étaient ouvertement coalisés; ils s'apprêtaient, à la tête chacun d'une armée, à venir trouver leur père, et le pape Grégoire IV, sur les instances de Lothaire, était décidé à intervenir, et annonçait son projet de passer en France pour le rétablissement de la paix.

Ce pontife était monté sur le saint-siége en 825, il y avait six ans. Né à Rome, de famille illustre, d'une vertu éminente, plein de courage et de douceur, dénué de toute

(1) Voyez, dans le remarquable travail de M. l'abbé Chevallard, la traduction de ce document (p. 259-263).

ambition terrestre, ne voyant en tout que les devoirs de sa charge spirituelle : tel nous est représenté Grégoire IV dans l'histoire. Sa mission en France fut donc toute de désintéressement de sa part et de dévouement aux intérêts les plus élevés de la chrétienté occidentale. La nouvelle de cette intervention étant devenue certaine souleva à la cour une grande perplexité mêlée de colère. Un décret impérial convoqua le plaid du printemps (833) dans la ville de Worms, et en même temps ordonna de repousser avec vigueur, par les armes et par la parole, toute ingérence du pontife du Rome dans le litige présent....

Les trois princes voulaient que leur père revînt sur les derniers remaniements politiques ; mais Louis le Débonnaire, à la merci de Judith, ne voulait rien entendre. C'était le moment pour le pape de s'employer personnellement à l'objet de sa mission réconciliatrice ; il alla donc trouver l'empereur, qui consentit, il est vrai, à le recevoir, sans toutefois lui faire rendre aucun honneur. Le souverain pontife continua pendant deux ou trois jours de conférer avec Louis, mais ce fut sans résultat. Partisan prononcé de l'unité du grand empire d'Occident, Grégoire IV travaillait surtout, avec Agobard et tous les hommes éclairés de la coalition, à faire rendre à Lothaire son titre d'associé à l'empire avec future succession. Toute sa négociation ayant échoué, il revint au camp des princes sans leur rapporter aucune proposition capable de les satisfaire. Mais, par un brusque revirement, presque tout le peuple, qui était avec l'empereur, s'écoula comme un torrent vers ses fils.

Voilà donc Louis déposé de nouveau par une seconde révolution, son fils Lothaire proclamé seul empereur, et ses deux frères réintégrés dans la pleine possession de

leurs royaumes ; Louis, Judith et Charles furent sévèrement séquestrés jusqu'à nouvel ordre. C'est dans l'intervalle des trois mois qui s'écoulèrent avant l'assemblée de Compiègne, assignée au 1er octobre, que saint Agobard adressa à tous les peuples de l'empire cet écrit dont on a tant abusé pour le noircir, et qu'il suffisait de rapprocher des faits, tels qu'ils viennent d'être rapportés et appréciés, pour en faire disparaître tout ce qui prêtait aux reproches les plus odieux comme les moins fondés.

« Supposons que l'issue définitive de ces luttes eût été tout autre ; supposons que Louis le Débonnaire fût resté pour toujours détrôné après son jugement de déchéance ; que Lothaire, alors intronisé, fût resté possesseur incontesté de l'empire carlovingien se continuant par lui et par ses descendants : qui aurait songé à faire un crime à notre archevêque d'avoir embrassé et préconisé cette combinaison si fondée en droit ?... Faut-il donc la condamner parce que le succès lui fut infidèle, parce que l'empire unitaire fut brisé par les royautés indépendantes et que la France, découronnée de sa suprématie européenne, échut au très-médiocre fils de Judith ? Agobard ne doute donc nullement de la bonté de sa cause, et il veut porter cette même conviction dans tous les esprits. Il s'agit de former et de guider l'opinion publique, de l'accoutumer avec cette idée que le pouvoir de l'ex-empereur est fini, qu'il n'y a point de retour possible, que la religion, la morale, la justice et l'ordre public, qui ont tant souffert, ne triompheront qu'à cette condition. Il est facile en effet de prévoir que, si Louis le Débonnaire récupère son autorité, il sera d'autant plus porté à donner au jeune Charles un opulent apanage et une grande position que ce prince vient d'être dépouillé de tout. Dès lors les luttes intestines

recommencent, la paix de l'Église et l'unité de l'empire s'abîment dans l'anarchie, et la guerre civile, les invasions des pirates du Nord, redoublent d'intensité et ne trouvent plus de barrière, l'œuvre de la civilisation occidentale s'écroule (1). »

La situation étant telle, on comprend que saint Agobard crût faire et fît vraiment acte de patriotisme éclairé en s'adressant aux peuples, pour leur exposer toute la série des actes qui avaient justement amené la chute de Louis le Débonnaire, et qui ne permettaient plus son rétablissement.

Tel est, en toute sincérité, ce *criminel* manifeste qui a soulevé tant de vertueuse indignation, comme nous l'avons vu au début même de ces pages, et qui est l'apologie la plus complète et aussi la plus éloquente de l'archevêque de Lyon, — *Liber apologeticus* (2).

« Si Dieu ne vient pas à notre secours, — conclut l'illustre prélat, — ou le royaume sera donné aux étrangers, ou il sera la proie d'une multitude de tyrans. »

Impossible de mieux lire dans l'avenir. Les étrangers, ce furent d'abord les hommes du Nord, puis plus tard les Anglais, plus tard encore les Espagnols; enfin, au commencement de ce siècle, les puissances du Nord coalisées, et hier à peine les Allemands; quant aux tyrans, ce furent la féodalité, les albigeois, la jacquerie, les protestants et les révolutionnaires, dont la race, sous des noms différents, est toujours vivace et plus que jamais menaçante, de nos jours.

(1) L'abbé Chevallard, p. 290 et 291.

(2) Tel est le titre du manifeste de saint Agobard traduit à peu près intégralement, par M. l'abbé Chevallard (p. 291-299).

IV

On avait perdu tout espoir d'obtenir de Louis le Débonnaire qu'il se fît moine, ce qui aurait mis fin aux justes craintes des partisans de la cause unitaire. Son consentement à embrasser la vie de pénitence perpétuelle mènerait au même résultat; car, suivant les lois canoniques, il lui serait interdit, sous peine d'excommunication, de reprendre l'habit séculier et de porter les armes, par conséquent d'exercer les attributions de la souveraineté. Onze ans auparavant, dans l'assemblée d'Attigny, Louis, qui n'était encore qu'au début de ses faiblesses, avait déjà voulu, de lui-même, se soumettre à une confession et à des pénitences publiques, et il en avait été loué comme d'une action qui le rendait semblable au grand Théodose (1). Cette fois, plus que jamais, il devait accepter et il accepta en effet une expiation solennelle, motivée d'ailleurs par les nombreux méfaits de sa politique.

« Sans doute, devant Dieu qui juge les intentions, et devant la postérité qui doit indulgence à l'incapacité reconnue, Louis le Débonnaire n'apparaît pas comme un grand criminel; mais le mal qu'il avait fait était réel, et ce n'était point un innocent que les partisans de la cause unitaire voulaient atteindre dans l'auteur de ce mal pour l'empêcher d'en faire davantage. A distance, il est facile de plaindre et d'absoudre le pauvre empereur, si bon et si pieux; mais ceux dont il méconnaissait les droits et dont il désespérait le patriotisme devaient le condamner et le

(1) *Vie de Louis le Débonnaire*, par l'Astronome, *ed. ann.* 822. Cf. l'abbé Chevallard, p. 233.

mettre dans l'impuissance de mener à sa perte le grand empire chrétien d'Occident. Il ne faut donc pas voir une sacrilége comédie dans cette cérémonie.... C'était chose sainte et sérieuse dans laquelle des hommes d'une entière bonne foi, des prélats d'une religion sincère, des citoyens de vues droites et de sentiments élevés, plaçaient le salut de l'État, le repos de l'Église et la réhabilitation spirituelle d'un prince descendu devant l'opinion commune et à ses yeux, au rang de ces fidèles exceptionnellement coupables que la discipline ecclésiastique frappe dans un sens pour les relever dans un autre (1). »

L'assemblée épiscopale de Compiègne avait donc une compétence certaine, de par le droit reconnu de tous, pour soumettre à la pénitence publique Louis le Débonnaire, qui n'en douta jamais, ni aucun de ses contemporains. Si bientôt il ne tint pas compte de la sentence portée et rompit son ban spirituel, il ne nia pas cette compétence du tribunal, mais il se laissa déclarer innocent par l'opinion revenue à lui et supposa un mal jugé. Encore crut-il devoir se faire absoudre de ses liens par une autre assemblée d'évêques, — tant l'Église lui apparaissait ici agir dans son domaine, quoique temporel autant que spirituel.

Personne n'ignore qu'une seconde restauration fit remonter promptement Louis sur le trône et lui permit de reprendre tous les errements de la funeste politique dont l'impératrice Judith était l'instigatrice et dont le jeune prince Charles devait recueillir les très-douteux bénéfices. L'insuffisance de Lothaire pour la tâche ardue qui venait de lui incomber et son caractère peu sympathique plaidèrent en faveur de son père; quelques mois après, on

(1) L'abbé Chevallard, p. 304.

constatait que la marche des affaires politiques n'en allait pas mieux, et l'on revint tout naturellement à celui qui pouvait paraître une victime. Louis le Débonnaire ne survécut pas longtemps à sa seconde restauration; il mourut à Saintes, le 6 juin 840 (1).

Il nous reste à voir rapidement les catastrophes qui sortirent de la politique du faible fils de Charlemagne, et qu'avait si bien prévues le génie d'Agobard; ces dernières pages achèveront de mettre dans tout leur jour les motifs vraiment patriotiques de ce prélat qui, avec ses collègues, avait encouru jusqu'ici le double reproche de fanatisme et de révolte contre son légitime souverain.

V

Pendant les six ans qui lui restaient à régner, Louis le Débonnaire aurait pu, s'il avait été doué de plus de fermeté, raffermir sur sa base l'empire unitaire et préparer ainsi au pays un avenir prospère; mais, entre ses mains et dans ces dernières années, l'œuvre de Charlemagne, déjà bien amoindrie par tant de révolutions, acheva de s'émietter et se réduisit au néant ou à peu près : ce n'était plus qu'un souvenir, grandiose sans doute, mais un souvenir purement et simplement.

Rappelée au plus vite d'Italie, où elle avait été reléguée, Judith vint consommer la ruine du pays et préparer le plus triste règne du monde à son fils, qui n'avait alors que quatorze ou quinze ans, et que ses frères, depuis longtemps déjà accoutumés à la satisfaction de régner, ne

(1) Voyez la chronique de saint Adon de Vienne.

jalousaient qu'à cause de la large part qui lui était faite successivement et au détriment de leur propre patrimoine. Ainsi, en 835, il y avait eu un partage dont Lothaire avait été entièrement exclu. Pepin et Louis avaient bien obtenu quelques agrandissements; mais c'était en faveur de Charles qu'on avait surtout travaillé : à son royaume d'Alamanie, on ajouta la Bourgogne presque entière, la Provence, la Septimanie et une grande partie du nord-ouest de la Gaule.

« C'était un retour complet aux vieux partages barbares; mais il y avait quelque chose de pis encore que cette mauvaise politique : c'est que cette politique n'était pas sérieuse, et que Louis et Judith ne voulaient qu'effrayer Lothaire et l'obliger à une transaction favorable au jeune Charles. La déplorable légèreté avec laquelle le vieil empereur, aveuglé par sa complaisance pour sa femme et par son amour pour son dernier-né, se jouait des actes les plus graves, ne fait que trop comprendre les sentiments et la conduite d'Agobard. »

C'est M. Henri Martin qui fait ces réflexions on ne peut plus justes (1). Judith, n'ayant pas réussi à réconcilier Lothaire avec son fils, fut encore plus audacieuse. En 837, elle fit considérablement augmenter l'apanage de Charles, auquel on donna la Frise, la Batavie et toute la région comprise entre la Meuse, l'Océan et la Loire. Enfin, en 839, après la mort de Pepin d'Aquitaine, Judith réussit à faire prévaloir la combinaison sur laquelle devait s'appuyer la grandeur de son fils : c'était de gagner l'alliance et la protection de Lothaire, en contentant son ambition par un partage à égales parts de la monarchie franque. Au plaid de Worms, cette monarchie fut donc divisée tout

(1) Histoire de France, *ibid.*, p. 404.

entière, moins le petit royaume de Bavière, qu'on laissait à Louis le Germanique, en deux lots ainsi composés : le premier lot, qui fut celui de Lothaire, comprenait l'Italie, la Germanie, la plus grande partie de l'Austrasie, la moitié orientale de la Bourgogne ; le second, qui fut celui de Charles, était formé de tous les pays à l'ouest de la Meuse, de la Saône et du Rhône, y compris l'Aquitaine, la Septimanie, la Marche d'Espagne et la Provence. M. Henri Martin dit avec raison de ce nouveau partage qu'il était le plus absurde, le plus arbitraire et le plus injuste qu'eût encore tenté la cour impériale. Il provoqua la guerre civile en Aquitaine, où le fils aîné de Pepin fut proclamé roi, conformément à la constitution de 817, et sur le Rhin, où Louis le Germanique s'efforçait de protester, les armes à la main, contre les arrangements où il avait été sacrifié. C'est en marchant contre ce fils que Louis le Débonnaire termina son misérable règne. Il comprit alors trop tard la prodigieuse erreur de sa funeste politique, si nous en croyons un de ses biographes, l'Astronome : « Il ne s'attristait pas de quitter la vie, mais il gémissait parce « qu'il prévoyait l'avenir, se trouvant bien malheureux « de voir ses derniers moments attristés par de telles « misères. » Trop tardive prévoyance, alors qu'il n'était plus temps de réparer tout le mal qu'il eût empêché si, au moins, lors de sa seconde restauration, il eût maintenu la charte de 817 !

Quoi qu'il en soit, après la mort du faible empereur, entre qui fallait-il opter, de Lothaire ou de Charles le Chauve ? Louis le Débonnaire, à ses derniers instants, avait nommé le premier son successeur ; mais le prestige nécessaire pour donner de la force à ce choix était éteint et d'ailleurs, par une étrange aberration, le mourant recommandait à

son légitime héritier d'assurer au jeune Charles le royaume qu'il lui avait fait au détriment de ses trois aînés (1). Que devait amener une pareille situation ? Ce qu'avaient craint Agobard et tous les hommes sages : des dissensions sans issue, une guerre affreusement fratricide, une dislocation irrémédiable non-seulement de l'empire, mais de la société d'Occident.

Les petits-fils de Charlemagne passèrent un an à se remuer, à intriguer, à se menacer, à négocier. Au-dessous des princes, les grands allaient pour la plupart d'un maître à l'autre afin de n'obéir à aucun, et plus bas, les peuples, forcés de se traiter en ennemis, perdaient tout sentiment et tout amour d'une commune patrie. Comme rien n'aboutissait, il fallut enfin en venir à une suprême bataille. Le principe *séparatiste* et le principe *unitaire* se trouvèrent en présence, pour un duel à mort, le 25 juin 841, dans les plaines de l'Auxerrois, à Fontenay. Sous l'étendard des séparatistes, porté par les rois Charles et Louis, se rangeait en général tout ce qui était Germanie au delà du Rhin, tout ce qui était France occidentale, tout ce qui était Aquitaine et Provence; sous l'étendard des unitaires, porté par Lothaire, était la France austrasienne, la France du milieu, entre le Rhin et la Seine (la vraie France de Charlemagne), avec les combattants venus d'Italie, car l'Italie avait pris au sérieux la création du nouvel empire d'Occident et voulait la défendre. Des légats du pape Grégoire IV venaient même d'arriver pour tenter un accommodement favorable au représentant de la cause impériale, mais on était au moment d'en venir aux mains.

(1) L'Astronome.

On se battit avec la vieille bravoure des Francs; les unitaires seuls, pour leur part, eurent plus de quarante mille hommes tués (1). Les séparatistes ne furent pas moins décimés, mais ils restèrent maîtres du terrain.

La bataille de Fontenay, dénoûment de la fatale politique de Louis le Débonnaire, jeta la consternation dans tous les cœurs : la puissance franque sentit qu'elle venait de se suicider. « Les forces des Francs, disent les annales de Metz, furent tellement affaiblies et leur vertu guerrière tellement abattue dans ce combat, que dorénavant, loin de faire, comme autrefois, des conquêtes sur leurs ennemis, ils ne furent plus capables de défendre leurs propres frontières. »

La cause unitaire était totalement perdue. C'est à Verdun, au mois d'août 843, que les formalités juridiques consacrèrent le fait accompli par la force. Le pacte conclu attribuait à Louis tous les pays d'outre-Rhin, c'est-à-dire la Germanie; à Charles, toute la France occidentale; à Lothaire, l'Italie et une longue bande étroite, allant de l'Océan à la Méditerranée entre le Rhin et les Alpes, à l'est, et, à l'ouest, la Meuse, la Saône et le Rhône (Belgique, provinces rhénanes, Alsace, Lorraine, comté de Bourgogne, Lyonnais, Savoie, Dauphiné, Provence). Le nom d'empereur était laissé à Lothaire, mais comme un simple titre attaché à la possession de l'Italie, et ne conférant aucune supériorité sur les rois de France et de Germanie. « Ce partage, fruit de la politique combattue par Agobard, pèse encore sur les Gallo-Francs appelés à former le royaume de l'enfant chéri de l'infirme Louis le Débon-

(1) Ce chiffre de quarante mille est donné par l'historien des évêques de Ravenne, Agnellus, autrement André. (Mignes, *Patrologie*, tome CVI. p. 747.)

naire et de la fallacieuse Judith; il amoindrissait la Gaule d'un tiers, il lui enlevait sa vieille limite historique et naturelle. Tous nos efforts depuis *mille ans* n'ont pu nous rendre que la vallée du Rhône et de la Saône, la Lorraine et l'Alsace. La Belgique et les provinces rhénanes restent l'enjeu qui ne cesse de nous tenter, et Dieu sait quand il nous sera donné de refaire notre patrie française à la mesure de notre antique patrie gauloise (1) ! »

Saint Agobard mourut avant de voir la double catastrophe qui faisait rentrer la France mutilée dans son berceau, qui suspendait le cours de la civilisation chrétienne pour des siècles, et qui brisait pour toujours peut-être la vaste unité hiérarchique de l'Europe. Le diacre Florus, le survivaut de sa pensée, vit la ruine du pays et la pleura amèrement. Son chant de deuil, qui est arrivé jusqu'à nous, est la plus éloquente comme la plus saisissante conclusion de ces pages consacrées à l'étude d'une des questions les moins connues de notre histoire, et qui méritait tant d'être élucidée. Le tableau que trace Florus de l'effrayante désorganisation à laquelle le monde était alors en proie, nous offre avec les leçons du passé celles de l'avenir; le poëte a été vraiment prophète: *poeta vates* (2).

« Montagnes et collines, fleuves et forêts, fontaines et rochers escarpés, et vous vallées profondes, pleurez la race des Francs ; ce que le Christ avait placé bien haut est maintenant caché sous la poussière ; que tous les éléments attristés partagent la commune douleur, et la terre

(1) M. l'abbé Chevallard écrivait ceci en 1869 (p. 337 et 338), et depuis un an après, nous perdions l'Alsace et la Lorraine... Pauvre France!

(2) Le titre de cette pièce est *Querela de divisione imperii;* nous en empruntons la traduction à M. Chevallard, p. 338-345.

étendue, et la mer immense, et le ciel constellé, et les souffles du vent, et les gouttes de la pluie ; mais surtout que les hommes pleurent de la dureté du cœur des hommes. Tout retentit des coups des fléaux divins qui frappent de toute part. Partout la dévastation, partout les misères d'une horrible catastrophe. Des haines atroces ont détruit tout le bien de la paix, une fureur inique a souillé toute la gloire du royaume.

« L'honneur de l'Église bouleversée gît comme dans un tombeau ; les droits du sacerdoce ont été renversés, les décrets des saints canons foulés aux pieds : il n'y a plus amour ni crainte de la loi divine. Dans les villes les plus illustres, ce sont de perpétuels conflits ; on a dépouillé les basiliques du Christ de leur primitive beauté ; on ne rend plus d'hommages aux saints martyrs ; on n'apporte plus aucun respect aux autels et aux mystères sacrés.

« Le pauvre peuple, digne de toute pitié, est en proie à de continuels pillages ; la noblesse pousse ses discordes acharnées jusqu'au suicide d'elle-même. La terre est humide d'une rosée de sang ; le brigandage s'étend comme un incendie ; la rage du crime, toute bride rompue, est déchaînée : c'est l'adultère, ce sont les parjures sans crainte ni pudeur, c'est le meurtre de l'innocent dont le sang n'est pas vengé. Toute terreur des rois et des lois a quitté le genre humain, et l'on s'en va, les yeux fermés, dans l'éternel abîme.

« Qui dira comment les religieux ont été arrachés au cloître de la vie monastique, comment les servantes consacrées à Dieu ont subi le joug déshonorant de la domination laïque, comment les chefs de l'Église ont été forcés de porter les armes et de se mêler aux carnages ? Aussi combien de peuples privés de leurs pasteurs,

combien de chaires sans docteur depuis nombre d'années! C'est le prince qui, terrifiant ceux-ci, les a chassés, et ceux-là, c'est leur affreux orgueil qui les a perdus. La triste Narbonne souffre toujours de sa blessure, déjà ancienne, et Reims gémit dans un deuil semblable. C'est pour les hommes les meilleurs et les plus doctes que sont les fatigues de l'exil ; avec le prix odieux de son or, l'improbité obtient leurs siéges,

« Un magnifique empire florissait sous un brillant diadème ; il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple. Toutes les villes étaient soumises au gouvernement de la loi et du juge, la paix était le lot des citoyens ; la vertu guerrière faisait trembler les ennemis. Le zèle religieux des prêtres entretenait sa flamme dans de fréquents conciles et prodiguait aux peuples les soins pieux. La parole du salut résonnait au loin aux oreilles, et des clercs, et des foules, et des plus grands seigneurs. Les jeunes gens, en tous lieux, étudiaient les saints Livres ; les cœurs des enfants buvaient la science des lettres. Une vigilance sévère mettait en fuite les crimes ; l'amour d'un côté, de l'autre la crainte, maintenaient entre tous un heureux accord fondé sur la justice.

« Alors aussi on avait à cœur de conquérir à la foi chrétienne les nations infidèles, de les dompter et de les soumettre au frein qui les sauve. Ici, le paganisme vaincu courbait la tête sous le joug de la religion ; là l'hérésie à peine debout était terrassée malgré ses gémissements. C'est pourquoi la nation franque jetait un éclat extraordinaire dans tout l'univers ; la renommée de ses vertus avait pénétré jusqu'aux confins les plus reculés. Les royaumes étrangers et lointains, les Barbares, les Grecs, le sénat latin, lui adressaient des ambassades, car la race

de Romulus, Rome elle-même, l'insigne mère des royaumes, s'était soumise à cette nation. C'était là que le chef des Francs, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu l'impérial diadème par le don apostolique.

« O heureux, s'il eût connu son bonheur, cet empire qui avait Rome pour citadelle ; pour fondateur, le porte-clefs du ciel; pour tuteur, le Roi éternel des siècles, qui a le pouvoir de changer les règnes terrestres en règnes célestes !

« Mais maintenant, déchue d'une telle hauteur, cette grande puissance est foulée aux pieds de tous, comme une couronne qui, formée des plus splendides et des plus odorantes fleurs, est rejetée du front dont elle faisait la gloire. Cette puissance découronnée a perdu en même temps, et son nom, et son honneur d'empire : ce royaume, si *un* naguère, est divisé en *trois*, et nul désormais n'en peut être regardé comme l'empereur. Pour roi, nous avons un roitelet, pour royaume, des lambeaux d'un royaume. On tient conseils sur conseils, mais pour se voler les uns les autres et se nuire ; dans ces assemblées auxquelles on est si assidu, on ne fait qu'abolir les droits qui contenaient le salut. Le bien général est mis à néant: chacun s'occupe de son intérêt. On songe à tout : Dieu seul est oublié. Au sein de cette anarchie, les pasteurs du Seigneur ne tiennent plus ces synodes où ils avaient coutume de se concerter. On ne s'inquiète plus de réunir le peuple pour l'évangéliser. Tout ordre et tout devoir ont disparu.

« C'est en vain qu'une ambassade viendrait où il n'y a point de cour pour la recevoir. Que vont devenir tous ces peuples, et du Danube, et du Rhin, et du Rhône, et de la Loire, et du Pô ; tous ces peuples qu'unissaient les liens de la concorde et qui à présent subissent, après la rupture

de leur alliance, les conséquences de leur fatal divorce ?

« Des signes célestes nous avaient souvent annoncé ces calamités. Personne n'ignore la guerre barbare qui suivit ces prodiges : des chrétiens tournant contre eux-mêmes leurs armes scélérates, des hommes du même sang brisant les liens les plus puissants pour se déchirer. Voici la dévastation des provinces, les luttes des rois, la fureur de la guerre, la division de l'empire, qui ébranlent sur sa base le monde misérablement assailli de continuelles terreurs.

« Quelle fin, ou quel nouveau coup de la colère de Dieu, suivra cet excès de maux? Il n'est presque personne qui, d'un cœur atterré, se fasse cette question, et qui, considérant ce qui se passe, s'afflige et se répande en soupirs Parmi ces cruelles blessures du royaume accablé, l'on se réjouit, et l'on appelle du nom de paix une situation où il n'y a aucun des biens de la paix. La muraille subsiste, mais fortement inclinée, pleine de fissures de tout côté, annonçant une ruine soudaine et irrésistible. On l'enduit d'une boue liquide qui va rapidement tomber (1). Ce mélange de paille est sans force : tous les membres de l'édifice penchent et chancellent.

« Déjà nous voyons s'accomplir, avec une exactitude déplorable, au milieu de nous, la redoutable vision du prophète Amos (2). Déjà le Seigneur abandonne le mur, déjà il rejette la truelle, et, plein de colère, il ne veut plus mettre aucun ciment. Déjà il regarde le crochet qui va lui servir d'instrument pour atteindre l'arbre et le dépouiller de tous ses fruits. Déjà le chêne dénudé a perdu

(1) Ezéchiel, chap. XIII.
(2) Amos, chap. VIII.

son manteau de feuillage. Déjà, dans le beau jardin du Seigneur, toutes les sources ont tari, et une teinte jaune le recouvre. Voici la soif, voici la famine que le Voyant nous a prédites, et qui, par le jugement du Seigneur, viennent fondre sur la terre. Déjà la parole céleste n'alimente plus les âmes et cesse de répandre ses rosées. De l'orient, du septentrion et du sein des mers (1), c'est ce que nous crie une voix évangélique, retentissante comme un tonnerre, sur des lèvres divines.

« Est-il un seul homme religieux qui ne voie pas avec douleur que nous en sommes là? Dites-moi, si le Fils de l'Homme descendait maintenant de la cité d'en haut, trouverait-il ici-bas des vestiges de la foi? D'immondes renards se sont fait des tanières ténébreuses dans les cœurs des hommes, et de hideux oiseaux y ont placé leurs nids : la fraude et l'ambition de son implacable ennemi en ont pris possession au loin, et pour lui, le Christ, il n'a plus un endroit où reposer sa tête.....»

Ce petit poëme, où la politique et la religion, le patriotisme et la piété sont si intimement unis, est bien l'écho de l'âme de saint Agobard dans l'âme de son disciple, de son confident, de son ami.

Pour résumer les faits et en tirer la vraie philosophie, il faut — en terminant ces pages, — mettre en parallèle l'œuvre de Charlemagne et celle de Louis le Débonnaire; ce contraste, mieux que tous les raisonnements du monde, restitue aux événements leur véritable physionomie, en leur conservant toute leur importance et leur caractère propre. Ce qu'avait fondé Charlemagne, ce que défit Louis, le passé et le présent en regard, expliquent

(1) Allusion aux invasions des Normands, déjà commencées.

l'avenir, et si cette étude ne remédie en rien aux faits accomplis, du moins elle démontre (et ce n'est pas peu de chose) que la politique du fils a entravé la marche profondément sage de l'œuvre du père, qui avait semé pour l'avenir.

Deux écrivains modernes, deux esprits sagaces, nous semblent avoir dit parfaitement le dernier mot sur cette question, dont l'importance n'a peut-être jamais été si grande qu'au temps où nous vivons, et en présence de revers immenses et d'un avenir des plus sombres.

Ecoutons d'abord M. Guérard (1) :

« De tout ce mélange et de ce pêle-mêle de races, de chefs de bandes, de chefs de canton, et d'hommes attachés à des seigneurs différents, Charlemagne fit autant de sujets, et d'une foule de petits peuples il s'efforça de former une grande nation. Il sut s'emparer des passions et des ambitions personnelles ; il sut réunir, diriger et maîtriser les forces particulières et opposées, bâtir des villes et accomplir des merveilles avec des instruments de destruction. On le vit assigner et assurer à chacun sa place, imposer et maintenir l'obéissance, et créer à tous une communauté d'intérêts. L'ennemi qu'il attaqua hors des frontières devint l'ennemi commun. Les assemblées qu'il tint chaque année, il les rendit nationales. La juridiction de ses commissaires s'étendit sur tous les habitants et sur toute les parties de ses Etats. Il reconstitua *l'unité du pouvoir* et le *gouvernement central ;* il recueillit les restes de la civilisation et les anima d'une nouvelle vie ; lorsqu'il eut consacré son siècle à l'admiration de la postérité, il descendit dans la tombe en souverain, laissant à son héritier la paix avec un empire immense,

(1) Le Polyptique de l'abbé Irminon, tome I.

florissant et calme, dont tous les peuples concouraient ensemble vers le but qu'il avait marqué.

« Louis le Débonnaire, *fils malheureux*, *mais indigne*, *mais coupable* de ce grand prince, *renversa de fond en comble l'édifice majestueux* élevé par son père. *Il remit la division partout*, dans les hommes *comme dans le territoire*, et rendit, *par la faiblesse et l'inconstance de son esprit*, par *son manque de foi et de prudence*, tout *individuel* et *local* comme anciennement. Il eut *un règne si funeste*, qu'après avoir hérité d'un pouvoir qui s'étendait depuis la Catalogne jusqu'au delà de l'Elbe, et qui n'avait pas de contre-poids en Europe, il transmit à ses fils, avec la discorde et la guerre, des royaumes qui tombèrent en épouvante et en péril à l'approche de quelques bandes d'aventuriers (1). Bientôt disparurent pour longtemps la tranquillité publique et la sécurité personnelle, l'autorité royale, les institutions et les lois. La confusion devint générale, et le droit fut remis à la force. Fallait-il donc passer par cette anarchie pour arriver à la renaissance? Et la route qu'avait tracée Charlemagne n'y conduisait-elle pas d'une manière plus prompte et plus sûre? »

Et M. Francis Monnier (2) :

« Sans doute, lorsque le désordre fut venu expirer, par par ses excès mêmes, à Fontenay, lorsque les liens de l'administration carlovingienne eurent été brisés, les peuples ainsi forcément désunis, militairement isolés, durent abandonner toute pensée d'union : les Germains se souvenir de la Germanie, les Italiens de l'Italie, et achever, en se soumettant aux faits accomplis, une révolution

(1) Les pirates normands.

(2) Histoire des luttes politiques et religieuses dans les temps carlovingiens.

commencée par les fautes des princes. Encore faut-il placer ici une considération présentée avec succès à une réunion éclairée (1) : c'est que tous les souverains qui régnèrent quelque temps après sur ces fragments impériaux furent des Carlovingiens, — ce qui ne serait pas arrivé si le démembrement de l'empire avait eu pour cause, ainsi qu'on l'a dit si souvent de nos jours, une sorte d'insurrection contre *l'absolutisme militaire* des souverains. Au contraire, les peuples étaient attachés à ce gouvernement, parce que jamais, en les rapprochant les uns des autres, il ne leur avait enlevé leurs coutumes traditionnelles ; parce qu'il avait entouré de gloire cette grande unité des nations occidentales, laissant aux siècles suivants le soin de rendre la fusion plus parfaite, et se contentant de la provoquer avec sagesse. Voilà pourquoi les Germains mêmes, après le traité de Verdun, s'obstinaient encore à s'appeler Francs, pourquoi ils étaient fiers de Charlemagne, et ne donnaient à leurs voisins que le nom de Gaulois.

« C'est qu'au moment où l'empereur conçut la pensée de son vaste empire, les peuples cherchaient leurs limites, et qu'en le formant il les leur donna. Quelles résistances nationales pouvait-il redouter, alors qu'en l'absence de toute loi écrite et générale, la plupart de ces peuples n'étaient pas encore constitués comme nations ? Non, le véritable caractère de cette révolution était un immense élan imprimé à l'esprit d'indépendance individuelle, sous toutes ses formes, — propriété, famille, dignités, classes, castes. — Elle s'étendit *en bas*, elle changea radicalement

(1) Thèse de M. Varin, présentée à la Sorbonne, en 1838.

l'Europe occidentale, mais les premiers coups partirent *d'en* haut.

« Si, dans les loisirs de la paix, l'esprit analytique et persévérant du Nord et l'esprit brillant du Midi avaient pu se rapprocher assez longtemps pour se saisir et s'étreindre, pour que l'un polît la féconde rudesse de l'autre ; si, au lieu de désunir avec l'épée, on avait constamment tenu en présence ce génie qui inspirait plus tard les troubadours, et cet autre génie qui avait inspiré les poésies germaniques recueillies par Charlemagne ; si l'on avait continué le mouvement donné par Charlemagne aux études religieuses, classiques, nationales, dans les monastères, dans les écoles urbaines, en protégeant comme lui, en cherchant partout des littérateurs ; si l'on s'était efforcé de rendre les populations de l'empire plus chrétiennes ; si l'on avait laissé aux esprits, avec la politique de l'empereur, la vaste arène qu'il leur avait préparée, en respectant l'unité de l'empire, en reculant devant toute mesure qui aurait eu pour objet d'en rapprocher les frontières : alors, au milieu de ces élans perpétuels et pacifiques de toutes les intelligences vers des institutions plus parfaites, vers un état social plus beau, au milieu de cette agitation féconde de tant d'hommes et de tant de choses, à la suite de ce long embrassement de l'antiquité et du monde nouveau, quelles n'eussent pas été les destinées de notre patrie et quelles merveilles n'aurait-elle pas accomplies ? »

MOZART, LIBRE PENSEUR.

Le génie a de bien grands priviléges sans doute, mais il a aussi de nombreux inconvénients, et ces derniers l'emportent trop souvent sur les premiers pour qu'on ne soit pas tenté de regretter pour les hommes illustres le don malheureux d'une réputation que tant d'écrivains s'appliquent, avec un acharnement terrible, à leur faire expier, — si l'on peut s'exprimer ainsi.

Mozart, en sa double qualité d'artiste et d'homme de génie, ne devait pas échapper à cette loi, en quelque sorte fatale ; d'ordinaire, il faut bien l'avouer, les peintres et surtout les musiciens ont une assez piètre réputation de moralité ou tout au moins de tenue, quoique, à vrai dire, ils vaillent souvent mieux que leur réputation. Mais, que voulez-vous, le monde est ainsi fait ; pour la multitude, qui dit *artiste* dit *bohème* : il est vrai que des exceptions, et assez marquées, confirment la règle ; n'importe ! Mozart est une de ces remarquables exceptions ; par un bonheur singulier, il se révèle à nous dans l'intimité la plus profonde, grâce à une précieuse et longue correspondance, dont le premier auteur est le père de l'artiste et le second l'artiste lui-même. Ces lettres qui, jour par jour, pour

ainsi dire, nous font connaître Mozart, depuis l'âge de six ans jusqu'à sa dernière heure, ont été publiées et traduites d'abord en 1857, puis en 1865, par un homme de goût, admirateur du génie de Mozart, et qui a été doublement heureux de trouver dans la personne de Mozart

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

L'intéressante publication de M. Goschler, dont la première partie parut en 1857 (1), fit événement; les journaux, les revues, Lamartine en tête, apprécièrent dignement ce livre à la fois naïf et profond, charmant et instructif, grâce auquel un vrai chrétien révélait un grand génie. Mais, au bout de huit ans, voici qu'une revue, qui est à la pensée ce que le *Journal des Débats* est à la politique, — la *Revue des Deux-Mondes* (2), sans tenir aucun compte des témoignages du christianisme et de la haute moralité de Mozart, choisit le moment où l'un des chefs-d'œuvre de ce compositeur faisait sa réapparition, pour découvrir dans celui qu'on a si bien appelé le Raphaël de la musique un libre penseur, un libertin et un ivrogne.

A M. Blaze de Bury, une sorte de pédant frotté de philosophie allemande ou plutôt hégélienne, revient la triste primeur de cette triple découverte qu'il ne doit évidemment qu'à son imagination malade, ainsi qu'il nous sera facile de le prouver par la correspondance même de Mozart, le père et le fils.

Mais laissons d'abord la parole à M. Blaze de Bury, le

(1) Sous ce titre : Mozart, vie d'un artiste chrétien au dix-huitième siècle, extraite de sa correspondance authentique, traduite et publiée pour la première fois en français par I. Goschler (Paris, Douniol).

(2) Numéro du 15 mars 1865. *Mozart et la Flûte enchantée*; par M. Blaze de Bury.

grand accusateur de l'homme de génie, et résumons, en les condensant, les principales assertions *ad hoc* que le critique musical a semées çà et là, avec une rare insouciance de la logique, dans son compte rendu fantaisiste de *la Flûte enchantée*, œuvre peut-être la plus remarquable, et à coup sûr la plus profondément religieuse de l'auteur de *Don Juan* et du *Requiem*.

M. Blaze de Bury nous représente donc Mozart « âpre « au plaisir comme au travail, passant sa vie hors de chez « lui, hantant les tripots et les salles de billard, courant « les tavernes, les bals publics, déguisé en pierrot, et « donnant à la composition les restes d'une nuit de fre- « daines.....

« Pour le prémunir contre les inconvénients qui, chez « tout autre, auraient pu résulter de ce contact avec un « monde frivole et dépravé, Mozart avait l'instinctive pu- « reté de sa nature, son heureuse ironie et cette vigoureuse « santé de l'âme qui fit qu'à travers les mille orages d'une « existence *assez dissolue*, cet homme, resté chaste jusqu'à « vingt-six ans, *ne faillit jamais à ses croyances*. Il fréquen- « tait l'Eglise, *pratiquait*, ce qui ne veut point dire que « son œuvre ne s'étende pas au delà de l'enseignement « de la foi révélée.....

« En pareil cas, ce que pense l'artiste, ce qu'il dit et ce « qu'*il fait, n'est point tout*.....

« *C'est à son œuvre qu'il faut s'adresser* pour le bien con- « naître, et l'œuvre ici respire le sentiment de la plus « absolue liberté de l'intelligence humaine dans la re- « cherche du beau, du vrai, du bien.....

« Né dans la religion catholique, fils de parents dévots, « *croyant lui-même*, Mozart *n'en est pas moins* l'homme du « dix-huitième siècle, l'être doué d'une exubérance de vie

« nerveuse et qui, refoulé en soi par le formalisme d'une « société qui le tient à distance, s'il n'est le plus grand des « musiciens, sera *fatalement* Werther.....

« Pas plus que Shakespare et que Goethe, Mozart *ne s'est « donc fait*.....

« Moins encore que l'auteur d'*Hamlet* et l'auteur de « *Faust*, l'auteur de *Don Juan* et de *la Flûte enchantée ne « doit porter la responsabilité de son génie* : s'il fut grand, « *pardonnons-le-lui, car il ne savait pas ce qu'il faisait. Ce « ne fut pas sa faute, mais celle de son pays, de son époque,* « dont il fut *l'âme la plus sensible et partant la plus musi- « cale*..... »

Enfin, car il faut mettre un terme à ces citations caractéristiques, nous les arrêtons à cette dernière assertion du même M. Blaze de Bury :

« Entre les dépenses qui devaient resulter d'une *pareille « conduite* et les revenus de la maison, il n'y avait aucune « espèce de balance. L'argent qu'il retirait du théâtre, des « concerts, les *sommes* que les éditeurs lui fournissaient, « et *jusqu'à sa pension* de l'empereur, *tout y passait*. La « pauvre Constance (sa femme), avait beau redoubler « d'économie, elle n'arrivait pas, comme on dit, à joindre « les deux bouts. »

Après cette dernière citation, il faut tirer l'échelle ; c'est le dernier coup de pinceau donné au portrait du Mozart caricaturé par la *Revue des Deux-Mondes* ; mais, avant de retourner contre l'accusateur lui-même toutes les charges qu'il essaye de faire peser sur le grand artiste, parcourons attentivement la série des lettres de Mozart, qui constituent sa vie intime et vraie, l'histoire pure et simple en regard du roman étrange et incohérent sorti tout armé du cerveau de M. Blaze de Bury. Pour nous guider dans cette

étude, ou plutôt cette contre-partie, nous avons d'abord la pr mière publication de M. Goschler, à la date de 1857, puis celle qu'il donna en réponse à la revue libre penseuse, dans *le Correspondant* de 1865 (1).....

Tel père, tel fils, dit un vieil adage, toujours vrai et on ne peut plus vrai, surtout par rapport au père de Mozart et à Mozart lui-même. Dans leur correspondance, où les détails artistiques sont nécessairement abondants, on voit, avant tout, un père qui sent toute la responsabilité de la mission dont il est chargé. En 1762, avec son fils, alors âgé de six ans, et sa fille, de onze, le père Mozart avait entrepris une tournée artistique, et déjà le futur auteur d *Don Juan* donnait les plus brillantes espérances d'avenir, lorsque deux ans après, à Paris, il tombe assez grièvement malade; enfin, il est entré en convalescence, et son père écrit à un ami : « Je rends grâce à Dieu de ce qu'il va « mieux. Tout le monde veut me persuader de faire ino- « culer mon garçon ; quant à moi, je préfère tout aban- « donner à la grâce de Dieu. Tout dépend d'elle. Il « s'agira de voir si Dieu, qui a mis dans ce monde cette « merveille de la nature, l'y veut conserver ou veut l'en « retirer. Quant à moi, je veille sur Wolfgang (2), de ma- « nière que, pour lui, être à Salzbourg (3) ou en voyage « revient au même (4). »

Plus tard, écrivant au célèbre père Martini, il lui dit : « Je ne m'attribue d'autre mérite que celui d'avoir rempli

(1) Tome LXVI et LXVII de la collection, — p. 648 à 684 du tome LXVI, p. 123 à 149 du tome LXVII. *Mozart d'après de nouveaux documents.*

(2) C'était un des prénoms de Mozart.

(3) Mozart était né dans cette ville.

(4) Goschler, *Mozart*, lettre XI.

« mon devoir, en cultivant le talent que le bon Dieu a dé-
« parti à mon fils (1). »

Le père de Mozart se croit, avec raison, dépositaire d'un trésor divin dont il doit compte à Dieu et aux hommes : « Dieu (ce Dieu si bon pour moi malgré ma malice) a « donné à mes enfants des talents qui, abstraction faite « du devoir paternel, m'entraîneraient à tout sacrifier pour « leur éducation. Chaque moment que je perds est perdu « pour toujours, et si jamais j'ai su combien le temps est « précieux pour la jeunesse, c'est maintenant (2). »

Et ailleurs (1767) : « *Te Deum laudamus.* Wolfgangerl (3) « a heureusement triomphé de la petite vérole..... Vous « voyez déjà que ma devise se réalise : *In te, Domine, spe-* « *ravi, non confundar in æternum* (4). Et c'est au moment « où tout était au pire, que Dieu nous a accordé les plus « grandes faveurs, en sauvant notre Wolfgang des dangers « de la petite vérole. Ce péril surmonté, le reste ne m'est « plus rien (5). »

Au milieu des plus grands ennuis, le père Mozart garda toujours inébranlable sa foi de patriarche : « Voilà ce que « je dois à Dieu, sous peine d'être la plus ingrate des créa- « tures, — faire connaître au monde un miracle que Dieu « a produit à Salzbourg. Et si jamais ce m'a été un devoir « de convaincre le monde de ce miracle, c'est précisément « en un temps où l'on se moque de tout ce qui s'appelle « miracle, où l'on nie toute espèce de miracle. Il faut donc « que je convainque le monde. Et ce n'a pas été une petite

(1) Goschler, *Mozart*, lettre CLVII.
(2) *Ibid.*, lettre XXVI.
(3) Diminutif allemand de Wolfgang.
(4) « Seigneur, j'ai espéré en vous; je ne serai pas confondu pendant l'éternité. »
(5) Goschler, *Ibid.*, lettre XXIX.

« joie et un mince triomphe pour moi que d'entendre un « voltairien (1) me dire dernièrement avec stupeur :

— Eh bien ! j'ai enfin vu dans ma vie un miracle, c'est « le premier. »

« Et comme ce miracle est par trop évident et ne peut « être nié, on cherche à l'anéantir. On ne veut pas *en « laisser la gloire à Dieu*. On pense qu'il suffit de gagner « encore quelques années ; qu'alors il n'y aura plus rien « que de fort naturel, et que ce ne sera plus un miracle « divin (6). »

Il sacrifie tout à l'accomplissement de cette grande œuvre, dirigeant d'une main ferme et tendre, avec la sagacité d'un esprit fin et cultivé, le génie de l'enfant merveilleux dont, dès l'aurore, il reconnaît l'organisation inspirée ; n'oubliant jamais, au milieu de ses préoccupations d'artiste et de ses inquiétudes de famille, que l'âme de son fils lui est confiée comme son esprit, que sa foi est plus précieuse que son talent. Quelle admirable lettre que celle-ci, où déborde avec tant de simplicité émue le cœur d'un père chrétien !

« Je dois te souhaiter une heureuse fête ! Que dois-je « demander pour toi aujourd'hui que je ne fasse tous les « jours ? Je te souhaite la grâce de Dieu ! Qu'elle t'accom- « pagne en tous lieux, qu'elle daigne ne t'abandonner « jamais, et elle ne t'abandonnera pas tant que tu t'effor- « ceras de remplir tes devoirs de bon chrétien, de vrai « catholique. Tu me connais, je ne suis ni un pédant, ni « un dévot, encore moins un hypocrite. Tu ne repousseras « pas une prière de ton père. Je te supplie de veiller sur

(1) En allemand : *Ein Volterianer.*
(2) Goschler, *ibid.*, lettre XXXV,

« ton âme, de telle sorte que tu ne sois pas un souci pour « ton père à son lit de mort, et qu'à cette heure si grave « il n'ait pas à se reprocher d'avoir négligé ce qui con- « cernait ton salut (1). »

C'est pour cela que ce père arrache son fils aux exemples contagieux de l'Angleterre, malgré les riches espérances de gloire et de fortune qu'il y trouve.

« Londres, 19 mars 1765.

..... « Que sert de parler beaucoup d'une chose que « j'ai faite après mûre réflexion, après bien des insomnies, « avec résolution — et qui est passée, — puisque je suis « bien décidé à ne plus élever mes enfants dans un pays « aussi dangereux, où la plupart des gens n'ont aucune « religion et où l'on n'a que de mauvais exemples sous les « yeux ? Si vous voyiez l'éducation des enfants ici, vous « seriez surpris. Quant aux choses religieuses, il ne faut « pas en parler (2). »

Après chacune de ses pérégrinations lointaines, il ramenait son enfant au foyer natal, pour l'y retremper dans l'étude des sciences et des lettres, dans la pratique des vertus religieuses et domestiques.

« Il importe que j'aie chez moi une existence qui con- « vienne surtout à mes enfants. Vous savez qu'ils sont « habitués au travail. S'ils trouvaient quelque excuse « pour se négliger ou s'accoutumer à l'oisiveté, dans « quelques obstacles extérieurs, de logement ou autres, « tout mon édifice s'écroulerait. L'habitude est un chemin « de fer (3), et vous n'ignorez pas vous-même combien

(1) Goschler, *ibid.*, lettre CXLII.
(2) *Ibid.*, Lettre XIX.
(3) En allemand : *Ein eiserner Pfad.*

« mon Wolfgang a encore à apprendre. Or, qui sait ce qui « nous attend à Salzbourg ? Peut-être nous accueillera-« t-on de telle façon que nous reprendrons bien vite notre « bâton de voyageurs ? Au moins aurai-je ramené, avec « l'aide de Dieu, mes enfants dans leur patrie. N'en veut-« on ? j'aurai fait mon devoir (1). »

Le père Mozart guide son fils au loin, quand il est obligé de s'en séparer, par des conseils journaliers, par les exhortations les plus judicieuses sur la patience, l'ordre, la persévérance, le support d'autrui, l'honneur véritable, la confiance en Dieu, l'abandon à sa providence. Ecrivant à sa femme et à son fils, tous deux alors à Paris, ce bon père s'adresse surtout à son enfant : « Tu peux bien te « figurer en partie, mais tu ne peux sentir comme moi « combien ce nouvel éloignement me pèse au cœur. Si tu « veux prendre la peine de penser mûrement à ce que j'ai « entrepris avec vous, mes deux enfants, dans vos années « les plus tendres, tu ne m'accuseras pas de pusillanimité, « et tu me rendras la justice, avec tout le monde, qu'en « tout temps j'ai été un homme ayant le courage de tout « entreprendre. Seulement j'ai toujours agi avec toute la « prévoyance et la réflexion que l'homme peut y mettre.

« On ne peut rien contre le hasard ; Dieu seul voit « l'avenir. Nous n'avons été jusqu'à ce jour, en vérité, ni « heureux ni malheureux. Nous avons, Dieu merci, flotté « entre les deux extrêmes. Nous avons tout tenté pour te « rendre heureux et faire notre bonheur par le tien, ou « du moins pour te fixer dans ta vraie carrière ; mais le « sort a voulu que nous n'ayons pas pu réussir..... Je vous « ai sacrifié à tous deux toutes mes heures, dans l'espoir

(1) Goschler, *ibid.*, lettre XXVI.

« que non-seulement vous parviendriez à vous tirer hono-
« rablement d'affaire, mais encore que vous me procu-
« reriez une tranquille vieillesse, me permettant de rendre
« compte à Dieu de l'éducation de mes enfants, de songer
« au salut de mon âme sans autre souci, et d'attendre pai-
« siblement la mort. Mais la providence et la volonté de
« Dieu ont ordonné les choses de façon qu'il faut que, de
« nouveau, je me résigne à la dure nécessité de donner
« des leçons..... Or, non-seulement, mon cher Wolfgang,
« je n'ai pas la moindre méfiance à ton égard, mais je
« place toute ma confiance, tout mon espoir en ta filiale
« affection. Tout dépend de ta raison d'abord, et tu as
« certainement de la raison, quand tu veux la consulter,
« puis des circonstances plus ou moins heureuses. Celles-
« ci, on n'en est pas maître ; la raison, tu la consulteras
« toujours ; je l'espère et je t'en prie..... (1). »

Enfin, ce bon père adjure son fils, au moment où il sent sa vie défaillir, de conserver avant tout la foi de son enfance et de songer, par-dessus tout, au salut de son âme :
« Je sais que tu m'aimes non-seulement comme ton père,
« mais comme ton ami le plus sûr et le plus fidèle, et que
« tu es convaincu que c'est entre tes mains, après Dieu,
« pour ainsi dire, que se trouvent aujourd'hui notre bon-
« heur ou notre malheur, ma vie ou ma mort prochaine.
« Si je te connais, je n'ai à attendre de toi que de la joie,
« et c'est ce qui me console de ton absence, laquelle me
« ravit la paternelle joie de t'entendre, de te voir, de t'em-
« brasser. Vis donc comme un vrai chrétien, comme un
« vrai catholique ; aime et crains Dieu ; prie-le avec con-
« fiance et ardeur, et mène une vie tellement chrétienne,

(1) Goschler, *ibid.*, lettre CLIX.

« qu'au cas où je ne devrais plus te voir, l'heure de ma « mort ne soit pas pour moi une heure de trouble et d'an- « goisse. Je te donne de tout mon cœur ma paternelle « bénédiction (1). »

Voilà quel était le père; voyons ce qu'était, ce que fut, ce que resta jusqu'à la dernière heure le fils.

Au milieu des succès les plus enivrants, applaudi, dès ses plus tendres années, par tout ce qu'il y a de grand dans le monde, caressé par Marie-Thérèse (2), gâté par Marie-Antoinette (3), comblé de faveurs par les rois de France (4) et d'Angleterre (5), par les empereurs d'Allemagne (6), anobli et décoré par le pape Clément XIV (7), adopté par les Académies de Bologne et de Vérone (8), salué par l'enthousiasme public à Rome, Milan, Londres, Munich, Paris et Vienne (9), grâce à un naturel charmant, à une éducatiou solide, à une piété héréditaire, il resta fils soumis et tendre, frère affectueux et dévoué.

Le 23 octobre 1777, son père lui avait souhaité sa

(1) Goschler, lettre CLIX.

(2) Lettre II. Mozart n'avait alors que six ans.

(3) Lettre V. C'est pendant ce premier voyage à Vienne que, Mozart étant un jour chez l'impératrice, deux des archiduchesses le prirent et le promenèrent dans le palais. Mozart glissa sur le parquet, une des deux archiduchesses n'y fit pas attention; l'autre, c'était Marie-Antoinette, la future reine de France, le ramassa et le caressa.

— Vous êtes bonne, lui dit-il, je veux vous épouser. »

L'archiduchesse raconta le fait à l'impératrice, qui demanda à l'enfant comment cette pensée lui était venue.

— Par reconnaissance, dit-il; elle a été bonne pour moi; mais sa sœur ne s'est inquiétée de rien. »

(4) Lettre X.

(5) Lettres XV et XIX.

(6) Lettres II, III et XXXV.

(7) Lettre LXXIII. Mozart n'avait alors que quatorze ans.

(8) Lettre XCVI.

(9) Lettre LXXXV.

fête (1), en mêlant à de bonnes paroles des conseils d'un sens profond; des le lendemain, Mozart s'empresse de répondre : « Je baise les mains à mon cher père et le re-« mercie de ses souhaits pour ma fête. Qu'il soit sans in-« quiétude; j'ai toujours Dieu devant les yeux, je recon-« nais sa toute-puissance, je crains sa colère; mais je « connais sa bonté, sa miséricorde, sa clémence envers ses « créatures; il n'abandonne jamais ses serviteurs. Si les « choses vont selon sa volonté, elles iront aussi selon la « mienne. Avec cela, je ne puis manquer d'être heureux et « content. Je mettrai tout en œuvre pour suivre avec la « plus grande exactitude les conseils que vous avez la « bonté de me donner (2). »

Et lorsque Mozart apprend à son père et à sa sœur, restés en Allemagne, la mort de sa mère à Paris, où elle l'avait accompagné, quelle révélation de ce tendre cœur de fils et de frère !

« Ma pauvre mère s'est saintement endormie en Dieu. « J'ai bien souffert, j'ai beaucoup pleuré..... Mais enfin ! « il a fallu se résigner. Faites de même, mon cher père, ma « sœur bien-aimée, pleurez, pleurez beaucoup, pleurez « toutes vos larmes, mais enfin résignez-vous; songez que « Dieu tout-puissant l'a voulu, et que voulons-nous faire « contre sa volonté?

« Je suis aussi heureux que le permet mon état. Ce qui « contribuera surtout à me rendre aussi content que pos-« sible, c'est la certitude que vous me donnerez que vous, « et ma chère sœur, vous avez accepté les décrets de la « Providence avec fermeté et avec la conviction que Dieu « fait tout pour notre avantage. Mon bien cher père, soi-

(1) Lettre CXLII.
(2) Lettres CXLIII et CCXV.

« gnez-vous ! Ma bonne sœur, soigne-toi ! Tu n'as pas « senti encore combien le cœur de ton frère est bon, il n'a « pas pu te donner jusqu'ici des preuves de son affection. « Mes bien chers amis ! veillez sur vos santés, pensez que « vous avez un fils, un frère, qui consume toutes ses forces « à vous rendre heureux, persuadé qu'il est que vous « contribuerez aussi de tout votre pouvoir à réaliser ses « vœux, à assurer son bonheur, et cette pensée fait sa « gloire. Oh ! alors, nous vivrons aussi paisiblement, aussi « honnêtement, aussi joyeusement ensemble qu'il est pos- « sible sur cette terre ; et enfin, quand Dieu l'ordonnera, « nous nous retrouverons aux lieux pour lesquels nous « sommes destinés et créés (1). »

Toujours aimable et gai, dispos et généreux, étudiant sans cesse à l'âge où d'autres balbutient et s'amusent, Mozart crée des chefs-d'œuvre à l'âge où d'autres commencent à étudier, écrivant, composant, improvisant, sans relâche et sans fatigue, sous l'inspiration de Dieu, à qui il rapporte succès et gloire, à qui il demande force et assistance, mettant sous l'invocation des patrons de son enfance. de la Vierge, tout ce qu'il fait et médite, tout ce qu'il compose et publie, ne perdant jamais de vue, au milieu de la vie la plus agitée, le but même de la vie, la mort, dont la pensée le suit dans son repos, le saisit à son réveil, sans le rendre triste ni morose, parce qu'il l'a toujours envisagée « comme le véritable ami de l'homme, « comme la clef de la vraie béatitude, dont l'image, loin « d'être effrayante, n'a rien que de doux et de conso- « lant (2). »

(2) Lettre CLXXIV.
(3) Lettre CCXXXIII.

Maintenant que nous connaissons bien le caractère du père et du fils, il nous reste à examiner ce qu'il faut penser des assertions très-risquées de M. Blaze de Bury, dont le ton cavalier déguise mal le manque d'assurance et surtout de solidité; et ici encore, c'est Mozart qui nous servira de témoin contre la *Revue des Deux-Mondes*, répondant lui-même franchement et sans arrière-pensée aux accusations dont les libres penseurs voudraient charger sa mémoire, pour l'embrigader dans leur bande.

Quand M. de Bury dit que Mozart *passait sa vie hors de chez lui*, il entend sans doute ne parler ni du temps que Mozart passa auprès de son père, ni de celui qui précéda son mariage, et où il fut seul, mais bien de l'époque où il eut un *chez lui*, après son union avec Constance Weber (1782). Or, on a la correspondance de Mozart avec son père, précisément depuis l'époque de son mariage (1). Il lui écrivait exactement toutes les semaines. Il lui rendait compte de toutes ses démarches, de ses leçons, de ses travaux, des invitations qu'il recevait, des soirées qu'il passait *hors de chez lui*. Ou Mozart, cet âme que M. de Bury reconnaît lui-même pour si candide, si simple, si sincère, était le plus habile et le plus perpétuel des menteurs, ou il est avéré par ses lettres qu'il ne quitta pas un instant sa femme, durant tout son mariage, sauf: 1° au moment où il fit un voyage à Berlin pour donner quelques concerts, et il écrivait tous les jours à sa femme, et dans quels termes!.....

« Chère et excellente petite femme,

« Que n'ai-je déjà une lettre de toi! Si je te disais tout ce

(1) M. Goschler a publié cette très-intéressante correspondance, en 1865, dans *le Correspondant*, tome LXVI, p. 661-68, et tome LXVII, p. 122-147.

« que je fais de ton cher portrait, tu ne pourrais t'empê-
« cher de rire. Je le vois par exemple dans son écrin, et
« je lui dis : « Dieu te bénisse, vaurienne bien-aimée,
« aimable frimousse, bagatelle inappréciable, et quand
« je le remets dans son étui, je le fait glisser petit à
« petit et lui dis : *Nou, nou, nou, nou* (1).

« Il y a aujourd'hui huit jours que je t'ai quittée, et en
« vérité il me semble qu'il y a un an (2). »

Le surlendemain, nouvelle lettre de Mozart à sa femme :

« J'ai trouvé ta lettre si vivement désirée, si longtemps
« attendue, si ardemment lue. Je rentrai tout triomphant
« dans ma chambre, je baisai des milliers de fois ta
« lettre avant de l'ouvrir, puis je la dévorai plutôt que
« je ne la lus. Je restai longtemps dans ma chambre ;
« je ne pouvais me rassasier de la relire, de l'embrasser.

« Chère petite femme, j'ai une foule de prières à te
« faire. Je te prie : 1° de n'être pas triste, 2° de veiller
« sur ta santé, 3° d'être bien certaine de mon amour ; je
« ne t'ai pas écrit une seule fois sans avoir placé ton
« portrait sous mes yeux (3). »

Enfin, le voilà à Berlin (23 mai 1789), et sa première pensée est encore, comme toujours, pour sa femme :

« J'ai eu une joie extraordinaire à trouver ici ta lettre
« du 13. En ce moment seulement je reçois celle du 9,
« qui devait précéder, mais qui a dû être renvoyée de
« Leipzig. Je vais d'abord te rappeler toutes les lettres
« que je t'ai écrites, puis celles que j'ai reçues de toi.
« Je t'ai écrit : le 8 avril, de la station de poste de
« Budwitz ; le 10 avril, de Prague ; le 13 avril, de

(1) Encore un moment.
(2) *Le Correspondant*, tome LXVII, p. 133.
(3) *Ibid.*, p. 135.

« Dresde ; le 17 avril, de Dresde ; le 22 avril, de Leipzig ;
« le 28 avril, de Potsdam ; le 5 mai, de Potsdam ; le 9
« mai, de Leipzig ; le 16 mai, de Leipzig ; le 19 mai, de
« Berlin ; le 23 mai, de Berlin. Donc onze lettres.

« J'ai reçu de toi six lettres. Entre le 13 et le 24 avril il
« y a eu une lacune ; il faut qu'il y ait eu une lettre de
« perdue. Il en est résulté que je suis resté dix-sept
« jours sans nouvelles. Dieu merci ! nous voilà sortis de
« cette situation fatale (1) ! »

Enfin, le 31 mai 1789, Mozart va rentrer à Vienne :
« J'arrive à l'instant. Dieu ! que je me réjouis de te
« revoir (2). »

2° La seconde fois que Mozart fut *hors de chez lui*, ce fut au moment où il composait *la Flûte enchantée*, parce que sa femme, malade, était allée passer une saison à Baden, près de Vienne (3). Il est tout simple que, durant cette dernière période, il vécut *hors de chez lui*, en ce sens que, pour ne pas dîner seul, comme il nous le raconte lui-même (4), et probablement aussi par économie, il quittait son travail, allait d'une haleine courir chez son beau-frère, s'asseyait à sa table, se reposait une heure, et rentrait reprendre une tâche vraiment herculéenne, car ce fut durant cette dernière année de sa vie (1791) que Mozart composa : *Cosi fan tutti*, *la Clémence de Titus*, *la Flûte enchantée*, *l'Eloge de l'amitié* et le *Requiem*.

« Il hantait les tripots, » dit M. de Bury, qui serait fort en peine de citer l'ombre d'un témoignage à l'appui d'une telle assertion. En fait de jeux, Mozart n'en cite que deux,

(1) *Le Correspondant*, tome LXVII, p. 135 et 136.
(2) *Ibid.*, p. 136.
(3) *Ibid.*, p. 143-147.
(4) *Ibid.*, *ut sup.*

très-innocents, les quilles et le billard. Il écrivait à son père, en lui annonçant sa prochaine visite avec sa jeune femme : « Faites, en attendant, je vous prie, arranger « le jeu de quilles dans le jardin ; ma femme est un grand « amateur (1). »

M. de Bury ajoute que Mozart courait les bals publics. Que deux jeunes époux aient aimé la danse, rien de plus naturel, c'était de leur âge ; mais les bals publics, c'est bien différent. Mozart écrit à son père : « Vous savez que « nous sommes en carnaval, et qu'ici (2), aussi bien qu'à « Salsbourg et Munich, on danse beaucoup. Quoique les « redoutes soient grandement en train, nous préférons « les bals particuliers.

« La semaine dernière, j'ai donné un bal dans ma mai- « son ; bien entendu que les chapeaux (3) ont payé deux « florins. Nous avons eu le baron de Wetzlar et sa femme, « la baronne de Waldstatten, M. d'Edelbach, Gilofski, « le jeune Stéphanie *et uxor* (4), Adamberger et sa « femme, Lange et Langine, etc., etc. Je ne puis pas vous « les nommer tous (5). »

Et non content de courir les bals publics, selon M. de Bury, Mozart (ô comble d'infamie !) se déguisait *en Pierrot*. Oui, nous ne le nions pas, puisque Mozart lui-même nous l'apprend ; seulement le Pierrot était... un Arlequin. Laissons encore et toujours la parole à l'auteur de *la Flûte enchantée*, mis sur la sellette par l'austère *Revue des Deux-mondes*. « Une prière, mon cher père, car

(1) *Le Correspondant*, tome LXVI, p. 681.
(2) A Vienne.
(3) Les hommes, les cavaliers.
(4) Et sa femme.
(5) *Le Correspondant*, tome LXVI, p. 673.

« ma femme ne me laisse pas de repos. Vous savez que « nous sommes en carnaval ; je voudrais me déguiser en « Arlequin. Je viens donc vous prier de me prêter votre « habit d'Arlequin (1). »

Dans une seconde lettre, à moins de quinze jours de distance, Mozart renouvelle sa demande à son père : « J'espère que vous aurez accueilli ma prière au sujet du « costume d'Arlequin (2). »

Pendant que M. de Bury y était, pourquoi n'a-t-il pas aussi fait un crime à Mozart d'avoir joué le rôle d'Arlequin dans une pantomime entre amis? « Je crois — « écrit Mozart à son père, — qu'à la fin du carnaval nous « donnerons un petit bal masqué et nous jouerons une « pantomime.....

« Nous avons donné le dimanche gras notre bal mas- « qué; il consistait en une pantomime qui a duré une « demi-heure. Ma belle-sœur Aloysia a fait Colombine, « moi Arlequin, mon beau-frère Pierrot, le vieux maître « de ballet Merk Pantalon, et Grassi, le peintre, le Doc- « teur. Le libretto de la pantomime et la musique étaient « de votre serviteur (3).»

Mais, M. de Bury, loin d'être désarmé, n'en devient que plus terrible ; il ne saurait assez blâmer et presque flétrir une *pareille conduite*. Voilà certes beaucoup de bruit pour peu de chose. *Tout y passait*, s'écrie le rigoriste critique musical.

Tout!..... « C'est ici une question de budget, dit M. Goschler (4); il ne suffit plus de simples phrases, il

(1) *Le Correspondant*, tome LXVI, p. 673.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p, 675 et 676.
(4) *Ibid.*, p. 658 et 659.

faut donner des chiffres. Or, avez-vous bien lu les lettres où Mozart rend si exactement compte de ses recettes, et avez-vous établi mathématiquement son bilan ? Hélas ! Mozart ne faisait partie d'aucune société d'hommes de lettres ; il ne touchait aucun dividende ; il n'émargeait pas le cinquième de chaque représentation ; il ne vendait pas ses partitions au poids de l'or. Voici les chiffres donnés par Mozart lui-même :

Douze leçons de piano à 6 ducats ou par leçon, ci. . . . . 6 fr.

(Nous sommes loin des prix des leçons de Chopin, de Litz, de Thalberg, de Stamaty.)

Soirée chez l'empereur, ci. . . . . 600 fr.

(Cela n'approche guère de ce que coûte une apparition de Mlle Patti dans un salon de Paris.)

Vente de *l'Enlèvement au Sérail*, ci. . . 1,200 fr.

(Demandez à Rossini ce que lui a valu *le Barbier*, et aux héritiers de Meyerbeer ce qu'à rapporté *Robert le Diable*.)

Vente de la partition du même opéra, ci. 600 fr.

(M. Gounod a probablement mieux placé sa partition de *Faust*.)

Trois concerts par abonnement, par soirée, ci. . . . . 6 flor. ou 4 fr.

(C'est moins cher qu'une stalle du Conservatoire.)

Vente du *Requiem*, ci. . . . . 600 fr.

Prix de *la Flûte enchantée*, ci. . . . 0 fr.

(Mozart en avait fait cadeau à l'impresario pour le sauver d'une ruine certaine.)

Pension du maître de chapelle de l'empereur peu de mois avant la mort de Mozart, ... 1,200 fr.

« C'est tout cet argent-là que le prodigue Mozart a jeté par les fenêtres, dépensé en déguisements, en parties de billard, en noces et festins. Et l'on s'étonne qu'avec d'aussi mesquines ressources, n'ayant jamais eu un sou de patrimoine, s'étant endetté pour se marier, et ayant eu pendant dix années de mariage six enfants et une femme délicate, souvent alitée, poussant la générosité jusqu'à donner gratuitement le fruit de ses labeurs et à faire partager à son beau-frère les maigres bénéfices d'une tournée artistique; l'on s'étonne qu'au milieu du fracas que produit le succès de *la Flûte enchantée* et des florins dont regorge la caisse de Schikaneder, sans qu'il en rejaillisse un Kreutzer dans celle de Mozart; l'on s'étonne que le pauvre et sublime artiste se voie obligé, lui malade, sa femme en couches, d'écrire une billet lamentable à un futur confrère en franc-maçonnerie, nommé Hofdaemmel, pour lui emprunter 200 fr. (1)? »

Mozart était donc franc-maçon?... Oui, et ce n'est pas M. de Bury qui songerait à lui en faire un crime, encore moins un reproche, ni nous non plus, hâtons-nous de le déclarer. Ainsi qu'il ressort des dernières lettres de sa correspondance (2), Mozart était non-seulement franc-maçon, mais encore il détermina son père à le devenir lui-même: tout ici s'explique, le mieux du monde, par la date de la réception. Mozart fut admis en 1785. « A cette époque, la franc-maçonnerie n'apparaissait au

(1) Voyez ce billet, dans *le Correspondant*, tome LXVII, p. 145.
(2) *Ibid., passim.*

milieu des bons Viennois que comme une simple association de bienfaisance, comme une sorte de société de secours mutuels, qui n'avait aucun caractère politique ni religieux. L'état précaire où se trouvait habituellement Mozart, la candeur même de son caractère, qui ne soupçonnait le mal nulle part, durent lui faire accepter avec ardeur le droit et l'espoir de participer aux bienfaits d'une société philanthropique, promettant de venir en aide à ses besoins, en ménageant son amour-propre.

Comme le dit très-bien M. Goschler : « Il y a tout un abîme entre le franc-maçon philanthrope de 1785 et le franc-maçon de 93 (1). »

En voilà assez, nous l'espérons, pour démontrer que la franc-maçonnerie de Mozart est aussi innocente que ses arlequinades, aussi innocente que sa vie entière; mais cette vie elle-même, avec ses efforts, ses joies et ses souffrances, ses travaux et ses succès, on ne la connaîtra jamais d'une manière plus vraie, plus naïve, plus vivante, que par la lecture et la seule lecture des lettres de Mozart recueillies avec tant de pieux respect par M. Goschler, en 1857 et en 1865, et qui sont au Mozart de la *Revue des Deux-Mondes* ce que le portrait fidèle est à la caricature.

(1) *Le Correspondant*, tome LXVI, p. 659 et 660.

LE GRAND INQUISITEUR TORQUEMADA.

C'est pour nous conformer, en quelque sorte, à l'habitude qui a prévalu que nous désignons simplement par son surnom le célèbre personnage du xve siècle, dont le nom intégral et exact est Thomas de Torquemada, en latin *Turrecremata,* qui est la traduction de Torquemada,—*tour brûlée.* Et comme le préjugé est tout-puissant, particulièrement en ce siècle de lumières et en ce pays tant de fois révolutionné de France, il suffit de prononcer ce mot de Torquemada, qui est le nom d'une ville d'Espagne (1), pour qu'aussitôt le front s'assombrisse et que l'on soit tenté de dire, par exemple, avec un des rédacteurs de la *Nouvelle Biographie générale* (Didot), M. Jean Morel : « On a « remarqué que le hasard avait donné à cet homme un « nom qui, comme par un jeu de mots de sinistre pré- « sage, annonçait la construction des bûchers : *Torre* « *quemada*, tour brûlée (2). »

A quelle époque donc ces lignes ont-elles été écrites? Est-ce à l'époque où florissait ce libéralisme qui nous a

(1) (Palencia) sur la Pisuerga, à 22 kil. N.-E. de Palencia.
(2) *Nouvelle Biog. gén.*, tome XLV (1866), col. 499, note 1.

conduits au socialisme en 1848 et à la commune en 1871, en attendant le dernier mot du radicalisme, son petit-fils? Non; car, nous avons sous les yeux l'article qu'en 1826 la *Biographie universelle* (Michaud) consacrait à Thomas de Torquemada (1), et qui certes est loin de se montrer aussi violent à l'égard du fameux inquisiteur que ne l'a été, en 1866, M. Jean Morel, après tant de lumières répandues sur la question de l'Inquisition, fort mal connue, à peine étudiée en 1826; d'ailleurs, à cette époque, les passions étaient encore trop vives pour que l'on pût examiner avec tout le calme nécessaire un procès dont l'issue a été l'acquittement des prévenus.

Avant de donner la véritable biographie de Thomas de Torquemada, demandons à M. Jean Morel, c'est-à-dire à l'école libre penseuse (ouf!), le roman qu'elle trouve tout fait dans des compilations dont il ne sera pas sans intérêt de révéler la moralité et l'impartialité des auteurs.

Thomas de Torquemada, né en 1420, mort en 1498, était dominicain. « Cet ordre — dit M. J. Morel, — avait alors, et depuis deux siècles, le privilége exclusif d'agir au nom du saint-siége contre les hérétiques. » Démentant ou contredisant presque immédiatement cette assertion très-hasardée, M. J. Morel écrit en note (2) ceci : « On admet à la vérité, avec raison, aujourd'hui, que les premiers inquisiteurs furent les religieux bénédictins envoyés, en 1204, par le pape Innocent III dans le midi de la France, pour combattre les progrès des Albigeois; mais l'inquisition ne commença à s'organiser réellement qu'en 1215, sous la direction de saint Dominique. Ce n'est

(1) Tome XLVI (1826), p. 266-268.
(2) Col. 499, note 2.

pas une création des rois espagnols, comme on pourrait le croire ; pour les mesures fiscales, aussi bien que pour le fanatisme et la délation, elle vint directement de Rome. Il est incontestable cependant qu'elle prit en Espagne de plus fortes racines que dans les autres pays, et que, devenue un instrument de l'État, elle y dépassa en violence et en domination tout ce qu'on vit ailleurs. »

Appuyé sur des autorités d'un grand poids, nous avons déjà assez fait justice de ces assertions pour qu'il soit inutile d'en reprendre ici la réfutation, ce serait un double emploi ; nous nous contentons donc de renvoyer à notre article sur l'*Inquisition*.

Selon M. J. Morel, qui n'est ici, comme toujours, que l'abréviateur et l'écho de Llorente (1), de Limborck (2), de Prescott (3), de Rossew Saint-Hilaire (4),—c'est-à-dire d'un athée, d'un sectaire, d'un calviniste et d'un libre penseur doublé d'un universitaire; selon M. J. Morel donc, « Ferdinand le Catholique, ayant réuni la Castille à l'Espagne par son mariage avec Isabelle, résolut de pousser énergiquement la guerre entre les Mores de Grenade, et chercha à se créer les ressources nécessaires pour atteindre ce but. Les juifs tenaient alors dans leurs mains tout le commerce et tout l'argent de l'Espagne ; c'est donc contre les juifs qu'il dirigea ses projets (5). »

Ce fut alors, disent les autorités invoquées par M. Jean Morel, que le pape Sixte IV, par une bulle du 1er novembre 1478, autorisa la moderne inquisition.

(1) *Historia crítica de la Inquisición de España.*
(2) *Historia Inquisitionis* (Amsterdam, 1692, in-fol.).
(3) Ferdinand et Isabelle.
(4) *Histoire d'Espagne*, tome VI.
(5) *L. c. sup.*, col. 499 et 500.

En 1483, Thomas de Torquemada fut établi inquisiteur général dans la Castille et dans l'Aragon. Et vite une petite citation de Llorente : « Il était presque impossible de trouver un homme plus propre à remplir les intentions de Ferdinand, en multipliant les confiscations : celles de la cour de Rome, par la propagation de ses mesures dominatrices et fiscales ; enfin, celles de l'Inquisition elle-même, pour le dessein qu'elle avait formé d'établir par les supplices le système de terreur dont elle avait besoin. »

Suit un tableau de haute fantaisie des *auto-da-fé*, ou actes de foi, dont nous avons établi le vrai caractère de modération, mais qui, pour nos adversaires, ignorants volontaires, se traduit par une brûlade en masse et presque par les bûchers en permanence. « Après la lecture solennelle des jugements, les bûchers s'allumaient, et le supplice terminait cet abominable témoignage d'une foi fanatique (1). »

En 1492, toujours selon les mêmes autorités « deux à trois cent mille juifs quittèrent l'Espagne. » On le voit, c'est une des faces de la question de la *Révocation de l'édit de Nantes* qui se reproduit, et dont la discussion serait la même à entreprendre et à mener à fin. Le mensonge et la calomnie n'ont qu'une façon de procéder.

Conclusion : « On peut se faire une idée du nombre des autres victimes de Torquemada par le relevé des condamnations prononcées pendant les dix-huit premières années de la moderne Inquisition (1480-1498). Huit mille huit cents personnes moururent dans les flammes ; six mille cinq cents furent brûlées en effigie, après leur mort ou leur fuite ; quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-

(1) *Histoire d'Espagne*, tome VI, col. 501, note 1.

quatorze furent *réconciliées*, c'est-à-dire condamnées à la prison perpétuelle, à la confiscation, ou à l'exclusion des emplois, et notées d'infamie. Il y eut donc, en dix-huit ans, cent cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze victimes ! (*Sic.*)

« Un tel système de terreur ne pouvait manquer d'inspirer le désir de la vengeance. Aussi voit on Torquemada, chaque fois qu'il sort de sa demeure, entouré d'une garde de plus de deux cents familiers de l'inquisition ; on le voit aussi n'oser manger une seule bouchée de pain sans craindre d'être empoisonné, exposer avec soin sur sa table la défense de licorne, ce talisman destiné à révéler la présence du poison ou à en neutraliser les effets (1). »

Puis, rapportant que le pape Alexandre VI, lui-même, s'était effrayé d'une telle férocité, M. Morel dit que « l'emportement religieux de Torquemada faisait frémir l'âme même des Borgia. » Or, nous savons ce qu'il faut penser de tous les mensonges débités à propos des *crimes des Borgia*; nous renvoyons donc à l'examen de cette question.

Une citation de M. Rossew Saint Hilaire termine cette biographie très-noire de Th. de Torquemada ; ce qu'on va lire mérite attention : « La conviction de Torquemada fut sincère, on n'en peut pas douter quand on connaît sa vie ; mais c'est avec un étonnement mêlé d'horreur que l'on contemple cette vie vouée tout entière à faire le mal, avec cette ardeur persévérante que d'autres mettent à faire le bien.... Son nom est resté à la fois détesté et saint parmi les hommes. »

Comprenne qui pourra qu'un nom puisse être à la fois

(1) *Histoire d'Espagne*, col. 502.

détesté et *saint* ; un tel accouplement de mots ne s'explique que par la manie de faire de l'antithèse quand même et le désir effréné d'étonner un public que l'on ne peut espérer de convaincre.

Voyons maintenant de quel poids peut être, dans l'examen des actes et du caractère même de Thomas de Torquemada, le témoignage d'hommes tels que Llorente, et d'abord quelle est la moralité de sa personne et quelle crédibilité doit en résulter.

Né en Espagne en 1756, mort en 1823, Llorente fut d'abord prêtre ; en 1782, il était vicaire général de l'evêque de Calahorra : ce fut à cet époque même qu'il se laissa aller aux séductions de la philosophie moderne. Mis à la retraite en 1801, il fut rappelé à Madrid en 1805, et rentra en grâce auprès de la cour. Cet empressement à reconnaître son mérite et à lui faire oublier quelques années de disgrâce aurait dû l'attacher à ses bienfaiteurs, et cependant il fut un des premiers qui trahirent la cause espagnole. Dès l'arrivée des Français en 1808, il embrassa chaudement leur parti, et se rendit le complice d'une invasion qui fut pour sa patrie l'origine d'une longue suite de calamités. Joachim Murat, alors à la tête de l'expédition, nomma Llorente membre de l'Assemblée des notables, réunis à Bayonne pour donner à l'Espagne une constitution politique. Le 11 mars 1809 il fut appelé par le roi Joseph à faire partie de son conseil d'État. Il profita de son influence à la nouvelle cour pour hâter la suppression du Saint-Office, qui fut aboli dans toute l'Espagne en 1809. Il reçut le dépôt des archives de ce tribunal et fut chargé d'en écrire l'histoire. Directeur général des biens nationaux, il eut pour mission de faire fermer les couvents et d'en recueillir les richesses.

A la chute de Joseph, il fut obligé de quitter l'Espagne; il voyagea alors et, au retour d'une excursion à Londres, en 1814, il vint se fixer à Paris, et rassembla ses souvenirs sur des événéments auxquels, pour son honneur, il avait pris une part trop active (1). Il travaillait à mettre en ordre ses extraits des archives de l'Inquisition, dont il avait été le dépositaire, quand un discours prononcé à la chambre des députés, le 28 février 1818, par M. Clausel de Coussergues, lui fournit indirectement un prétexte pour commencer ses attaques contre l'Inquisition même.

On a écrit, dans des biographies de Llorente, que M. Clausel de Coussergues avait, dans la séance precitée, défendu l'Inquisition, qu'il avait représentée comme un tribunal doux, modéré, borné à la censure des livres. Dans le *Moniteur* qui rend compte de cette séance, il ne se trouve pas un seul mot sur l'Inquisition.

Peu importait à Lhorente; quelques mois après il fit paraître son *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne.*

« Pour s'acquitter d'une semblable tâche — dit un biographe de Llorente (2), — il ne fallait pas, comme Llorente, être aigri par des malheurs mérités, il fallait être sans ressentiments comme sans préjugés ; aussi nous pouvons dire que les attaques de Llorente n'ont pas cette impartialité qui est la première qualité de l'historien. Ne faut-il pas dire dans l'histoire de l'Inquisition que sans elle l'Espagne aurait été, comme la France, comme l'Allemagne, envahie par le protestantisme et déchirée durant

(1) Llorente publia cet ouvrage sous le nom de D. G. Nellerto, anagramme de son propre nom (*Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne*, Paris, 1814-1816, 3 vol. in-8°).

(2) M. Royé, article LLORENTE, dans la *Biographie Michaud*, tome LXXII p. 51 et 52.

de longues années par des guerres de religion, qui ont fait en Europe plus de victimes que tous les tribunaux du Saint-Office ? Et l Inquisition n'était pas seulement un tribunal religieux, elle avait encore une juridiction morale ; sans égard pour le rang du criminel, elle recherchait avec la même activité et punissait sévèrement les attentats contre les mœurs publiques aussi bien que les désordres secrets des cloîtres ; le prêtre lui-même, s'il abusait de la confiance qu'inspire la sainteté de son ministère, n'échappait ni à ses enquêtes, ni au châtiment. Ces réflexions auraient pu trouver place dans l'ouvrage de Llorente. »

Dans son ressentiment contre le clergé romain, Llorente ne fut pas arrêté par le respect que, catholique et prêtre, il devait, à ce double titre, aux successeurs de saint Pierre. *Les portraits politiques des papes* (1) ne font honneur ni au talent, ni à la probité littéraire de leur auteur. Nous n'en donnerons pas d'autre exemple que la complaisance avec laquelle il raconte et donne pour authentique la fable de la papesse Jeanne.

Llorente, emporté par la haine, oubliait qu'il devait une généreuse hospitalité aux amis politiques de ceux qu'il attaquait, et il abusait sans délicatesse de l'accueil bienveillant dont il avait été honoré par plusieurs membres du haut clergé parisien.

En 1820, il retourna en Espagne, où il mourut en 1823.

En voilà certes assez et peut-être même plus qu'il n'en faut pour donner une idée de la valeur du témoignage de Llorente ; venons maintenant à la biographie exacte de Thomas de Torquemada.

(1) Paris, 1822, 2 v. in-8°.

« Ce n'est pas sans raison, — dit le père Touron (1), — que les historiens espagnols (2) comptent Thomas de Torquemada parmi les grands hommes de son siècle les plus distingués par leur naissance, leurs talents, leur piété et le zèle de la religion. »

Fils de don Pierre Ferdinand, seigneur de Torquemada et neveu du cardinal de ce nom, Thomas naquit dans la petite ville du même nom, dans la Vieille-Castille. Ayant embrassé dès sa jeunesse l'institut des Frères prêcheurs, dans le célèbre couvent de Saint-Paul, à Valladolid, il ne s'occupa que de répondre à sa vocation. Sans entrer ici dans le détail de ses pratiques de pénitence et d'humilité, qui le rendirent l'objet de l'admiration de ses émules et leur exemple, il suffit de dire en deux mots qu'il marcha d'abord sur les traces de l'illustre Jean de Torquemada et que, dans le même sanctuaire où ce grand cardinal avait donné de si beaux exemples de vertu, le jeune Thomas s'appliqua avec la même fidélité à tout ce qui pouvait l'élever à une haute perfection.

La grande réputation qu'il se fit bientôt dans l'Église d'Espagne et à la cour de Castille, les emplois qu'il remplit à la satisfaction de l'une et de l'autre, les éminentes dignités qu'il refusa avec une fermeté que rien ne fut capable de vaincre : tout cela fit autant d'honneur à sa piété qu'à son génie, et le fit paraître encore plus élevé que les charges dont on voulait le revêtir (3). La même modestie, qui ne lui avait point permis d'accepter le grade

(1) *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, etc. (Paris, 1746, in-4°), tome III, p. 543.

(2) Zurita. *Annal. Aragon.*, tome VI, lib. XX. — Lopez, *Hist. ord. Præd.*, III° part., lib. III. — Nic. Ant...*Bibl. vet. Hisp.*, lib. X, p. 222.— Echard, tome I, p. 892.

(3) Nic. Ant., lib. X, p. 222, n° 846.

de docteur ni les autres marques de distinction qu'on lui décernait dans les écoles, le porta dans la suite à s'éloigner de tout ce que l'on appelle les dignités du cloître; la seule qu'on put le résoudre d'accepter fut la qualité de prieur de Sainte-Croix, à Ségovie.

Les desseins qu'avaient eus les supérieurs de l'ordre, en confiant aux soins de Thomas de Torquemada la communauté de Ségovie, ne réussirent pas moins selon leurs vœux. La famille royale et, en particulier, la reine, avec l'infante Isabelle de Castille, faisaient souvent leur séjour dans cette ville. On crut qu'un homme du caractère et du mérite de celui-ci était plus en état qu'un autre de se présenter, dans l'occasion : il parut qu'on avait pensé sagement. Bien des seigneurs et des dames de la cour, sur sa réputation, s'adressèrent à lui dans les affaires qui pouvaient intéresser la conscience ou qui demandaient des lumières supérieures. Ceux qui cherchaient moins un directeur commode qu'un ministre éclairé, exact, sincère, capable de donner de sages conseils et incapable de flatter, lui donnèrent leur confiance, et montrèrent autant d'envie de le faire connaître aux autres qu'il en avait lui-même de vivre inconnu.

On confia dès lors à sa direction l'infante Isabelle de Castille qui, dans ses plus tendres années, parmi plusieurs autres belles qualités, faisait paraître quelque chose de cette maturité de jugement que toute l'Europe admira depuis en elle. Thomas connut tout le prix du dépôt qu'on mettait entre ses mains, et il commença en quelque manière à assurer le repos et la félicité des peuples, en travaillant comme il fit à la perfection d'une princesse destinée un jour à les gouverner. Les premières leçons qu'il lui donna, et qui auraient paru bien au-dessus de

son âge si on n'eût jugé de la portée de son esprit que par le nombre des années, l'accoutumèrent de bonne heure à ne considérer la souveraineté que comme un engagement à faire respecter la religion, à maintenir dans ses royaumes la pureté de la foi et à réprimer la témérité ou la malice de ceux qui trayaillent à la corrompre. C'est ce que Fléchier, après un ancien auteur espagnol (1), a fort bien remarqué, dans son *Histoire du cardinal Ximénès* (2) : « Thomas de Torquemada, — dit-il, — avait été confesseur d'Isabelle dès son enfance ; et il lui avait fait promettre que, si Dieu l'élevait un jour sur le trône, elle ferait sa principale affaire du châtiment et de la destruction des hérétiques, lui remontrant que la pureté et la simplicité de la foi catholique étaient le fondement et la base d'un règne chrétien, et que le moyen de maintenir la paix dans la monarchie, c'était d'y établir la religion et la justice. »

A proportion que la princesse croissait en âge et que l'espérance de la voir régner devenait plus grande, par la mort de l'infant don Alphonse, son frère, le sage confesseur redoublait aussi ses soins pour empêcher que les artifices des méchants, des flatteurs ou des ambitieux ne corrompissent son beau naturel, en l'engageant peut-être dans quelqué démarche précipitée.

Toute l'Espagne vit avec admiration, dans une circonstance critique, combien la jeune infante avait profité des conseils de sagesse qu'on avait eu tant de soin de graver dans son cœur. Elle n'était âgée que de dix-huit ans, lorsque les plus grands seigneurs de Castille vinrent lui

(1) Mariana, *Hist. d'Espagne*, livre XXII, p. 66.
(2) Livre II, p. 246.

offrir la couronne qu'ils avaient eu la témérité d'ôter à leur légitime souverain, Henri IV. Mais, plus ils montraient d'empressement à vouloir la placer, avant le temps, sur le trône de ses pères, plus elle fit paraître de grandeur d'âme et de résolution à ne pas prévenir les moments de Dieu.

— L'autorité royale, répondit-elle avec beaucoup de dignité, ne peut souffrir de partage, et un fruit précoce ne se conserve pas longtemps. Je désire que la couronne de Castille ne tombe pas si tôt sur ma tête, que la vie du roi mon frère soit plus longue, et que son règne ne finisse qu'avec sa vie. Quelques instances que vous me fassiez, rien ne sera capable de me faire prendre le nom de reine, que la mort n'ait fermé les yeux au roi : rendez-lui la couronne, et vous ferez cesser les maux qui accablent depuis si longtemps la Castille (1). »

Ces sentiments étaient dignes d'une princesse dont les historiens ne parlent jamais qu'avec éloge, et ils ne faisaient pas moins d'honneur à l'habile main qui cultivait depuis plus de dix ans tout ce qu'elle avait reçu d'excellent de la nature. Thomas de Torquemada remplissait ce devoir avec d'autant plus de consolation qu'il voyait, d'une part, le fruit de ses peines, et que, de l'autre, l'office de confesseur ne le détournait pas des attentions qu'il devait à sa communauté. Malgré les différentes occupations que pouvaient lui donner ceux qui s'adressaient continuellement à lui, les uns pour recevoir ses avis, ou pour obtenir par son crédit quelque faveur, les autres pour l'engager, s'il avait été possible, dans les projets que le mécontentement ou l'ambition leur faisaient former, sous

(1) Mariana, livre XXIII, p. 209 et 210.

le beau prétexte du bien public, Thomas, toujours semblable à lui-même, ne cherchait que dans la prière les lumières dont il avait besoin pour connaître les piéges qu'on lui tendait et pour les éviter. Il savait se prêter à tous les devoirs de la charité chrétienne, sans se dispenser en rien des observances régulières. Son exactitude sur ce point édifiait autant ses frères que son désintéressement était un sujet d'admiration pour les personnes même du grand monde.

Il ne paraissait que rarement à la cour, jamais sans y être appelé; et il ne s'absentait quelquefois de sa communauté que dans le temps qu'il était prié d'accompagner l'infante, tantôt à Valladolid, tantôt à Avila, ou dans quelque autre ville de Castille. Cette princesse connaissait les lumières, la probité, le zèle et l'attachement dont Thomas lui avait donné les plus fortes preuves dans toutes les occasions. Lorsqu'en 1469, elle eut épousé Ferdinand d'Aragon, Thomas se trouva dans la nécessité de paraître encore plus souvent qu'auparavant à la cour de Castille; car, la nouvelle reine lui communiquait, non-seulement les secrets de sa conscience, mais encore les affaires qui regardaient la sûreté et le repos de son royaume, et elle avait recours à ses lumières pour se déterminer dans plusieurs rencontres où il s'agissait du gouvernement des peuples (1). Don Ferdinand ne tarda pas à connaître toute la sagesse, la droiture et la probité du confesseur de la reine : il le prit aussi pour le sien, lui donna une place dans son conseil, et la confiance dont le prince et la princesse l'honorèrent dura toute sa vie. Il sut la mériter de plus en plus, et par le zèle éclairé qui l'intéressait à la

(1) Mariana, livre XXIV, p. 282, 286.

gloire de leur règne, et par le parfait désintéressement qu'il montrait dans toutes les occasions. Plusieurs excellents sujets furent placés, par son conseil, sur les premiers siéges d'Espagne : mais, bien loin de penser à sa propre élévation, il ne voulut jamais profiter des bontés que le roi et la reine avaient pour lui. L'archevêché de Séville étant venu à vaquer, on le lui offrit, on le pria même et on le pressa beaucoup de l'accepter; mais il parut si ferme dans le modeste refus de cette dignité que, pour ne pas le contrister, il fallut le donner à un autre (1).

Tout l'usage qu'il voulut faire de son crédit auprès du souverain et de la souveraineté ne regardait que le bien public, l'honneur de la religion, la tranquillité des peuples et le salut des âmes. Il voyait avec une sensible douleur l'étrange confusion qui s'était glissée depuis longtemps dans toutes les parties du royaume, autant par le mélange des infidèles, leur commerce et leurs liaisons avec les chrétiens que par la licence et l'impunité que les guerres civiles ou étrangères avaient introduites parmi les peuples, et dont un esprit d'erreur tirait avantage pour semer de nouvelles hérésies et corrompre la pureté de la foi. Les juifs, les Sarrasins, les hérétiques, les apostats infectaient toutes les provinces d'Espagne, et on n'en voyait que trop qui, après avoir volontairement abjuré le judaïsme ou le mahométisme pour faire profession de la religion chrétienne, renonçaient encore à celle-ci pour retourner à leurs anciennes superstitions : leur apostasie n'était pas toujours secrète. Le mal, par conséquent, devenait plus contagieux.

Le zèle de la religion était trop ardent dans le cœur du

(1) Nic. Ant., lib. X, p. 225

disciple de Jésus-Christ pour lui permettre de dissimuler plus longtemps un scandale non moins injurieux à l'Eglise que préjudiciable au salut des fidèles. Pendant le règne tumultueux de don Henri IV, Thomas de Torquemada s'était contenté de prier et de gémir devant le Seigneur, tandis qu'il préparait de loin celle dont il espérait que la Providence voudrait se servir, un jour, pour arrêter le cours de ces désordres. Il crut que le temps était venu, quand il vit enfin Isabelle affermie sur le trône. « Ce bon religieux, dit Fléchier, représenta à Ferdinand et à Isabelle que la licence des mœurs et le libertinage croissaient tous les jours; que le mélange des chrétiens avec les juifs et les Mores pervertissait la foi et la piété des peuples; qu'il était nécessaire de faire une exacte recherche des erreurs et des impiétés du temps et de remettre la discipline dans sa vigueur; que les évêques, à qui par le droit ancien cette censure appartenait, ne procédaient que par voie d'anathèmes et de punitions spirituelles; que, pour arrêter des dérèglements extrêmes, il fallait des remèdes plus sensibles, et que la plus grande et la plus importante de toutes les affaires, qui est celle qui regarde Dieu et la religion, demandait un tribunal particulier plus souverain et plus sévère que les autres (1). »

Gonçalès de Mendoza, appelé le cardinal d'Espagne, depuis archevêque de Tolède, prélat dont la politesse de mœurs et la grandeur d'âme relevaient encore la naissance et la dignité, était uni d'amitié et de sentiments avec Thomas de Torquemada; aussi appuya-t-il de tout son crédit ce que le confesseur venait de représenter; les rois touchés des remontrances de l'un et de l'autre y firent

(1) Inc. Ant., livre II, p. 247.

de sérieuses réflexions, et peu de temps après ils obtinrent du pape Sixte IV une commission d'inquisiteur général de Castille et de Léon, dont Thomas de Torquemada fut revêtu le premier, avec pouvoir d'envoyer, selon les occasions, des commissaires en divers lieux ou d'établir dans différentes villes des ministres de la foi, pour connaître des crimes d'hérésie, d'apostasie, de sortilége, de sodomie, de polygamie, etc. Le grand inquisiteur choisit pour cet effet de pieux ecclésiestiques et de savants religieux, à qui il communiqua une partie de son autorité.

« Mais, ajoute un historien espagnol (1), pour empêcher les inquisiteurs d'abuser du pouvoir qu'ils avaient et des priviléges qu'on leur avait accordés, on établit des lois très-sages et très-judicieuses; on dressa des instructions pour les retenir dans les bornes de la justice et de la raison, et pour réprimer la cupidité de ceux qui voudraient exercer des violences sur les peuples.
Le temps et l'expérience ont ajouté encore de nouveaux règlements à ceux que l'on avait déjà faits. On ne chercha pour l'emploi d'inquisiteur que des personnes d'un âge mûr, également distinguées par leur prudence, leur modération, leur probité, leur droiture et une solide piété. On avait coutume de les choisir dans toute la province, pour être, s'il faut ainsi dire, les arbitres et les maîtres des biens, de l'honneur, de la réputation et de la vie de leurs compatriotes. Le père Thomas de Torquemada fut d'abord nommé pour être à la tête de ce tribunal, en qualité de grand inquisiteur. C'était un personnage d'une sagesse, d'une expérience consommée et d'une capacité profonde. »

(1) Mariana, livre XXIV, p. 364.

Comme le libertinage d'esprit et tous les désordres dont on se plaignait étaient plus grands à Séville que dans les autres villes, ce fut aussi par là qu'on voulut d'abord commencer à faire les recherches pour découvrir les coupables, c'est-à-dire ceux qui semaient des erreurs, qui professaient ou enseignaient des hérésies, qui n'avaient point de religion ou qui avaient quitté la véritable pour revenir au judaïsme. Quand on eut tous les éclaircissements nécessaires, — pour ne point confondre les innocents avec les coupables, Thomas de Torquemada fit publier une déclaration, par laquelle il offrit la grâce et le pardon à tous ceux qui viendraient d'eux-mêmes se présenter à lui, pour reconnaître et avouer leur faute. Il y en eut plusieurs qui, pour ne pas quitter leur manière de vivre et de penser, prirent la fuite et se retirèrent dans les pays étrangers; quelques-uns, encore plus obstinés, aimèrent mieux s'exposer à toute la rigueur des lois que de se ranger aux devoirs des chrétiens. Mais le grand nombre suivit de plus sages conseils. « On dit — c'est Mariana qui parle (1) — qu'il y eut jusqu'à 17,000 personnes, tant hommes que femmes, de tout âge et de toute condition, qui, gagnées par cette espérance de pardon qu'on leur donnait, vinrent s'offrir, obtinrent leur grâce et furent réconciliées à l'Eglise par Thomas, » dont Sponde (2) loue, à cette occasion, la prudence et la sagesse.

L'événement que nous venons de rapporter est communément placé par les auteurs en l'année 1478, qui étai la cinquième du règne de Ferdinand, surnommé le Catholique, et d'Isabelle. La juridiction du grand inquisiteur

(1) Mariana, livre XXIV, page 365.
(2) *Ad ann.* 1748, n° 17.

ne s'étendait encore que sur les royaumes de Castille et de Léon : mais, dans la suite, le pape Sixte, révoquant les commissions des inquisiteurs établis dans les royaumes de Valence et d'Aragon, envoya ses lettres apostoliques à Thomas de Torquemada, afin que, selon les désirs des rois Catholiques, son autorité dans les affaires qui regardaient la religion fût reconnue parmi tous les peuples qui leur obéissaient. C'est ce que Sa Sainteté eut soin de remarquer, dans son bref du 17 octobre 1483 (1). On en trouve deux autres de ce même pape adressés, comme le premier, à Thomas de Torquemada. Dans l'un et dans l'autre, le vicaire de Jésus-Christ loue la piété et le courage de ce zélé religieux, le félicite de l'heureux succès de ses travaux, et l'exhorte à continuer toujours à employer ses talents et son crédit auprès de Leurs Majestés pour les intérêts de l'Église et la défense de la religion (2).

Il y avait plus de vingt-cinq ans que Thomas de Torquemada était le confesseur ou le directeur d'Isabelle de Castille ; et quoique cette princesse ait toujours continué à le consulter dans les affaires les plus difficiles, ce fut vers l'année 1484 que Thomas céda à Diégo Deza, autre dominicain, son emploi de confesseur pour donner désormais tous ses soins à la réduction des infidèles et des hérétiques dans les différentes provinces d'Espagne. Mais, afin que ses travaux fussent plus utiles et que ceux qui travaillaient avec lui ou sous ses ordres à la même œuvre agissent tous dans le même esprit, en suivant les mêmes

(1) *Bullar. ord.*, tome III, p. 622.

(2) Voyez le texte et la traduction de ces deux brefs, apud Touron, p. 551 à 553, et *Bullar. ord.*, tome III, p. 629 et 630.

règles, il convoqua une assemblée générale à Séville, le 29 novembre 1484 (1).

Les historiens espagnols reconnaissent que par les soins, la vigilance et la sage fermeté de ce grand homme, on vit, dans tous les royaumes de Leurs Majestés Catholiques un amendement considérable, aussi avantageux à l'État qu'à l'Eglise. « Les choses — dit Mariana (2) — changèrent de face en Espagne, dès que le tribunal de l'inquisition y fut établi et que les magistrats, prenant en main l'autorité fort affaiblie jusqu'alors, commencèrent à s'en servir pour administrer la justice, réprimer le vice, arrêter les brigandages, punir les meurtres et châtier les méchants. Une nouvelle lumière se répandit sur l'Espagne, et ses forces devinrent capables d'abattre la puissance des Mores et leur orgueil. »

Depuis longtemps Thomas de Torquemada voulait persuader au roi et à la reine de Castille la nécessité de délivrer une bonne fois leurs États du voisinage incommode de ces infidèles, et d'abolir une monarchie qui, sans aucun droit légitime, s'était élevée dans une partie des royaumes de leurs ancêtres sur les débris des chrétiens, qui n'avait été cimentée que par leur sang et qui ne cessait de faire encore de nouvelles insultes à leurs sujets. La haine universelle que tous les Espagnols avaient pour cette perfide nation, la diversité de mœurs, de religion, de sentiments et, plus que tout le reste, les hostilités et les incursions fréquentes des Mores, dans le temps même de paix : tout cela détermina enfin Ferdinand et Isabelle à entreprendre cette guerre et la conquête du royaume de Grenade.

(1) Ap. Echard, tome I, p 893, col 1.
(2) *Ibid.*, livre XXV, p. 4, n° 4.

Outre les anciens motifs, qui pouvaient autoriser cette grande entreprise, il venait de se présenter une nouvelle raison de ne pas la différer. Le gouverneur de Zahara, une des plus fortes places d'Andalousie, ne se défiant de rien du côté des Mores, avec lesquels la Castille était alors en paix, n'avait pas eu soin de pourvoir la place d'armes, de munitions et de vivres. Le roi de Grenade, informé de l'état où se trouvait la ville, s'y présenta avec des troupes, la nuit du 27 décembre 1481, fit monter à l'escalade et se rendit maître de la place. La nuit, fort obscure et orageuse, favorisa son expédition et augmenta le trouble des habitants. Les uns, surpris et consternés, ne pensaient qu'à se cacher; les autres coururent aux armes, mais sans savoir de quel côté faire face à l'ennemi, qui tout d'un coup paraissait maître de tous les quartiers. Les infidèles cependant firent main basse sur tous ceux qui se mirent en devoir de leur résister; ils chargèrent les autres de fers et les conduisirent à Grenade, comme des troupeaux, sans faire aucune distinction d'âge, de condition, ni de sexe. La ville demeura aux infidèles, et les chrétiens, qui y jouissaient auparavant de leur liberté et de grandes richesses, se trouvèrent dans une nuit privés de tout cela, réduits à un honteux esclavage, et dans un sens plus malheureux que ceux qui avaient perdu la vie en combattant pour la patrie, contre les irréconciliables ennemis du nom chrétien (1).

Ferdinand et Isabelle qui se trouvaient alors à Medina del Campo, ayant appris ce qui venait d'arriver à ceux de Zahara, envoyèrent aussitôt ordre à tous les gouverneurs de se préparer sérieusement à la guerre; ils avertirent

(1) Mariana, livre XXV, p. 4.

en même temps ceux qui commandaient sur les frontières ou dans les places voisines des Mores d'avoir à l'avenir plus de soin, de vigilance et d'activité, ajoutant que l'affront qu'on venait de recevoir et la perte qu'on avait faite devaient leur servir de leçon, et leur faire comprendre qu'il ne fallait jamais compter sur la parole d'une nation qui faisait gloire d'en manquer.

Il sembla que les Espagnols, fatigués des courses continuelles des Barbares, n'attendissent que le signal pour prendre les armes et tirer une vengeance éclatante de tout le mal qu'ils avaient souffert. Ils accoururent en grand nombre à Séville, où était le rendez-vous général de l'armée, et malgré la rigueur de la saison, ils marchèrent en bon ordre contre la ville d'Alhama, qui n'est qu'à huit lieues de celle de Grenade. On l'assiége, on l'attaque de toutes parts; les uns attachent les échelles aux murailles, pendant que les autres déjà dans la ville forcent tous les retranchements qu'on leur oppose de rue en rue: on se bat de part et d'autre avec un égal acharnement. Les Espagnols, plus aguerris et mieux disciplinés, font des efforts incroyables; et les Mores, ayant l'avantage du nombre, se défendent avec plus de courage qu'on ne devait supposer dans des gens amollis ou corrompus par les délices. Le combat dura jusqu'à la nuit; mais enfin la fermeté espagnole l'emportant sur la résistance opiniâtre des infidèles, la ville fut prise et pillée, le dernier jour de février 1482. La plupart des Mores, qui s'étaient retirés dans leurs mosquées, furent passés au fil de l'épée ou faits esclaves (1).

La prise d'Alhama jeta la consternation parmi les infi-

(1) Mariana, livre XXV, page 7.

dèles, et inspira aux chrétiens un nouveau courage avec une nouvelle ardeur de pousser plus loin leurs conquêtes. Les premiers, voyant leurs ennemis si proche de la capitale, appréhendaient des suites encore plus fâcheuses, et ces hommes superstitieux croyaient déjà lire dans le ciel la ruine prochaine de leur empire en Espagne (1). Cependant, sans se décourager, ils firent des levées extraordinaires dans tout le royame de Grenade, pendant que le roi Albohacen, à la tête de cinquante mille hommes d'infanterie et de trois mille cavaliers, marchait lui-même vers Alhama, pour en chasser les chrétiens avant qu'ils pussent s'y fortifier. Cette diligence et une armée aussi nombreuse ne laissèrent pas d'inquiéter la cour d'Espagne. Thomas de Torquemada fut un de ceux qui opinèrent fortement dans le conseil pour pousser avec vigueur une entreprise juste, nécessaire et heureusement commencée. Il représenta que la gloire et la sûreté de l'Etat ne s'y trouvaient pas moins intéressées que l'honneur de la religion. Dans les entretiens particuliers qu'il avait souvent avec Leurs Majestés Catholiques, il leur faisait toujours espérer le succès le plus complet, et son espérance était moins fondée sur le courage des Espagnols, quoiqu'il les vît pleins de bonne volonté et de zèle, que sur le secours même de Dieu et la justice de la cause.

Il parut que ses promesses et ses espérances n'étaient point vaines : la Providence les justifia bientôt d'une manière éclatante. Tandis que les chrétiens, assiégés et vivement pressés dans Alhama, commençaient à manquer de tout, et que de timides courtisans étaient d'avis qu'on abandonnât cette place, la première qu'on eût conquise

(1) Mariana, livre XXV, p. 8, n° 6.

sur les Mores, parce que — disaient-ils — elle était trop environnée d'ennemis et que les secours étaient trop éloignés, Henri de Guzman, duc de Medina Sidonia, la secourut et la sauva. Ce seigneur avait reçu quelque sujet de mécontentement de la cour; mais l'amour de la patrie l'emporta dans son esprit sur ses ressentiments particuliers, et il ne consulta que sa générosité naturelle : la grandeur du péril dont toute l'Andalousie était menacée réunit des cœurs que la jalousie avait divisés.

Le duc ayant fait arborer le grand étendard royal de Séville, plusieurs seigneurs se joignirent d'abord à lui : de toutes parts on accourut en foule sous ses enseignes. Un auteur espagnol assure qu'il se vit en peu de temps à la tête de cinq mille cavaliers et d'environ quarante mille fantassins. La diligence de Guzman effraya les Mores, qui n'osèrent l'attendre devant la place ; ils levèrent précipitamment le siége et se retirèrent. Les assiégés, sortant alors de la ville, allèrent au-devant de leurs libérateurs, qu'ils embrassèrent en versant des larmes de joie (1). Après qu'on eut pourvu la place de tout ce qui était nécessaire et que l'armée se fut retirée, les infidèles revinrent plusieurs fois devant Alhama, et ils furent toujours repoussés avec perte.

Cependant Leurs Majestés Catholiques tenaient de fréquents conseils sur l'expédition résolue contre les Mores : Thomas de Torquemada accompagna le roi, tantôt à Cardoue et tantôt à Madrid, où on avait convoqué les états généraux, et dans toutes les occasions, il montra le même zèle; il sollicitait en même temps auprès du saint-siége l'indulgence appelée de la croisade, il l'obtint et la fit pu-

(1) Mariana, livre XXV, p. 910, 911.

blier avec succès dans toutes les provinces de son ressort. Cette indulgence en faveur de ceux qui voudraient servir à leurs dépens contre les infidèles, ou contribuer de leurs biens aux frais de la guerre, fit grossir considérablement le nombre des troupes et entrer de grandes sommes dans le trésor royal.

Les inquisiteurs établis par Thomas dans différentes villes pour arrêter les fréquents scandales, traitaient avec beaucoup de sévérité les juifs qui, après avoir demandé et reçu le baptême, renonçaient à la foi pour retourner au judaïsme. Le nombre en était grand, surtout à Tolède; et il eût été dangereux de sévir contre la multitude. Thomas jugea à propos de faire grâce à tous ceux qui voudraient rentrer dans le sein de l'Eglise et qui, ayant avoué humblement leur faute, en demanderaient pardon. Il y en eut plusieurs qui prirent ce parti; et ce sont — dit Mariana (1) — ces nouveaux chrétiens qu'on appela depuis *les chrétiens de grâce*.

Les ennemis de la religion, juifs, mahométans, hérétiques, ne haïssaient pas moins Thomas de Torquemada qu'il était respecté des fidèles et chéri des souverains. Ce qui lui assurait principalement l'estime et l'amour de tous les gens de bien, c'était la connaissance qu'on avait depuis tant d'années de la droiture de ses intentions et de la pureté de son zèle pour l'honneur de la religion et pour le bien public. On ne l'avait jamais vu se prévaloir du crédit constant qu'il avait auprès de Leurs Majestés que pour réprimer le crime, protéger l'innocence et la justice, défendre les faibles et faire du bien à tous ceux qui se trouvaient dans l'indigence ou dans l'oppression. Tous les

(1) Mariana, livre XXV, p. 45.

bienfaits qu'il recevait de la cour, il avait coutume de les distribuer en aumônes.

Il semble que les attentions continuelles de ce grand homme pour faire fleurir partout la piété et la religion, attiraient de nouvelles bénédictions sur les États et sur les armes de Ferdinand. Depuis qu'on s'était attaché à la conquête du royaume de Grenade, chaque année était marquée par quelque victoire, et tandis que par un heureux accord tout conspirait à la gloire de la nation espagnole, tout semblait au contraire tourner à la ruine entière de leurs ennemis. Les Mores, divisés entre eux, se déchiraient cruellement par leurs factions et leurs animosités. Ils avaient entrepris de détrôner leur roi, pour en mettre un autre à sa place ; et bientôt après, aussi mécontents du second que du premier, ils ne savaient auquel des deux ils devaient obéir. Tantôt ils voulaient partager entre eux leur empire chancelant, et tantôt ils prenaient les armes pour ôter la liberté avec la vie à celui à qui ils venaient de donner la couronne.

Les chrétiens surent bien profiter de ces divisions des infidèles. Dès 1487, Ferdinand résolut d'attaquer la ville de Malaga, dont la prise pouvait faciliter celle de Grenade. Il se mit en campagne, dans le mois d'avril, et il n'eut pas plutôt découvert son dessein aux soldats, qu'il eut le plaisir de voir dans leur ardeur, ainsi que dans la joie publique de tout le royaume, ce que Thomas de Torquemada lui avait prédit, en l'assurant que les bonnes intentions de ses fidèles sujets lui répondaient du succès de l'entreprise. On ne vit jamais ni plus de résolution dans les troupes, qui pensaient courir à une victoire assurée, ni une plus grande effusion de joie parmi les peuples (1).

(1) Mariana, liv. XXV, page 60.

Partout où l'armée passait, les chemins étaient bordés d'hommes, de femmes et d'enfants, qui venaient en foule au-devant des soldats, les comblaient de bénédictions, les appelaient hautement le rempart de l'Espagne, les vengeurs de la religion, les libérateurs et les anges tutélaires qui tenaient en leurs mains le salut et la liberté de la patrie. Tous leur souhaitaient à l'envi une heureuse marche et une suite de victoires. A ces vœux ils ajoutaient des présents et faisaient des instances réitérées pour engager les soldats à recevoir tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Mais la modération des troupes espagnoles était telle, que personne ne voulait s'arrêter un moment ni quitter les drapeaux pour prendre le plus petit rafraîchissement (1).

Tout cela était d'un heureux présage, et les effets y répondirent. Avant le 20 août, les Espagnols avaient défait une nombreuse armée des Mores, conduite par un de leurs rois, pillé leur camp, emporté la ville de Velez et forcé celle de Malaga avec son château. Dans toutes ces expéditions, ils firent un butin immense et un nombre presque infini d'esclaves. Les juifs et les chrétiens déserteurs ou apostats furent punis, et on mit en liberté tous les fidèles que les Mores retenaient dans les fers (2).

Après que les Espagnols, par une suite continuelle d'heureux succès, eurent chassé les infidèles de leurs places fortes et de leurs châteaux, dans le cours des années 1489 et 1490, ils attaquèrent la ville de Grenade, qui était la capitale du royaume de ce nom. Le roi et la reine, s'étant rendus en personne au siége de cette importante place, en soutinrent avec beaucoup de constance les dan-

(1) Mariana, livre XXV, page 61.
(2) *Ibid.*, page 66.

gers et les fatigues, et le ciel bénit leur persévérance par la réduction d'une ville qui les rendait maîtres d'un nouveau royaume et qui, en finissant une longue guerre, éloignait pour toujours des frontières d'Espagne une domination étrangère qui s'y était maintenue pendant plus de sept cents ans, à la honte du nom chrétien et la ruine d'un nombre presque infini d'illustres familles qui avaient été contraintes de subir le joug des infidèles.

Thomas de Torquemada, qui, après avoir conseillé d'entreprendre cette guerre, en avait toujours pressé la continuation, eut l'honneur d'accompagner le roi Ferdinand quand il fit son entrée dans Grenade et la consolation de voir un grand nombre de chrétiens qui gémissaient dans l'esclavage remis enfin en liberté et rendus à leur patrie.

Les bénédictions que le ciel venait de répandre sur le royaume d'Espagne excitaient la juste reconnaissance de tous ceux qui savaient s'intéresser à la gloire de leur patrie et à celle de la religion. Mais celle-ci se trouvait encore trop défigurée par un grand nombre de demi-chrétiens, pour que le zèle de Thomas pût être pleinement satisfait. Malgré tout ce qui avait été déjà fait pour conserver la pureté de la foi parmi les peuples et empêcher les mauvais effets que produisait le mélange des juifs, on continuait à voir tous les jours que la plupart des nouveaux chrétiens n'étaient que des fourbes et des hypocrites et que leur commerce, souvent préjudiciable à ceux qui étaient faibles dans la foi, pouvait le devenir à la sûreté de l'État. On avait découvert que ces prétendus convertis, aussi peu patriotes que peu chrétiens, avaient entretenu de secrètes intelligences avec les Mores. Mais si on devenait tenir pour suspects ceux mêmes qui faisaient extérieurement profession du christianisme, on pouvait

encore plus appréhender de la mauvaise volonté d'une multitude de juifs, qui ne dissimulaient pas trop leurs sentiments ni leur haine invétérée contre les chrétiens. Thomas de Torquemada communiqua ses réflexions au roi Ferdinand et à la reine Isabelle : les arrangements qu'ils méditèrent ensemble et à loisir parurent lorque le temps fut propice pour les exécuter. Voici ce que dit à ce sujet Mariana, dans son *Histoire d'Espagne* (1) :

« Aussitôt que Leurs Majestés Catholiques se virent débarrassées de la guerre des Mores, elles prirent la résolution de chasser de leurs États les juifs qui s'y trouvaient établis. En conséquence de cette résolution, Ferdinand et Isabelle, qui étaient alors à Grenade, firent publier, au mois de mars de l'année 1492, une déclaration par laquelle on ordonnait à tous les juifs, ou d'embrasser la religion chrétienne, ou de sortir de tous les Etats qui dépendaient des couronnes de Castille et d'Aragon. On leur donna quatre mois pour se déterminer, et on permit pendant ce temps-là à ceux qui ne voudraient point changer de religion de vendre leurs biens et d'emporter leurs effets.

« Dès le mois d'avril suivant, le père Thomas de Torquemada, le premier qui ait été revêtu de la dignité de grand inquisiteur, fit une autre ordonnance par laquelle il était défendu à tous les chrétiens d'avoir aucun commerce avec les juifs, dès que les quatre mois seraient expirés; de leur fournir, ni vivres, ni aucune autre chose nécessaire à la vie, avec des menaces très-sévères et des peines très-rigoureuses contre tous ceux qui contreviendraient à la défense.

(1) Mariana, livre XXVI, p. 119.

« Ces deux déclarations firent sortir d'Espagne une multitude infinie des juifs, qui s'embarquèrent en divers ports, pour aller chercher dans des terres étrangères une demeure plus tranquille. Les uns passèrent en Afrique, d'autres en Italie : mais le plus grand nombre alla chercher un asile dans le Levant et dans les provinces les plus éloignées, où leurs descendants ont constamment conservé l'usage de la langue espagnole, dont ils se servent encore dans le commerce et dans la société de la vie.

« Plusieurs se retirèrent en Portugal ; ils s'établirent avec la permission du roi Jean II, qui ne la leur accorda néanmoins qu'à la condition que chacun d'eux payerait au trésor royal huit écus d'or par tête, pour le droit d'établissement, et que, dans un certain temps marqué, ils seraient obligés de sortir du royaume avec tous leurs effets, ou que tous ceux qui, après le terme exprimé, voudraient rester en Portugal seraient faits esclaves ; ce qui s'exécuta rigoureusement.....

« On ne peut savoir au juste le nombre des juifs qui sortirent de Castille et d'Aragon ; la plupart des auteurs le font monter jusqu'à cent soixante-dix mille familles. Il y en a d'autres qui prétendent qu'il y eut plus de huit cent mille âmes (ce second calcul revient assez au premier), et ce nombre est si considérable que bien des politiques blâmèrent la conduite de Ferdinand en cette occasion, et ne purent approuver qu'un prince, qui passait pour un des plus habiles de son siècle et des plus éclairés sur ses véritables intérêts, fît sortir de ses Etats une nation si riche, si industrieuse à trouver les moyens d'avoir de l'argent, et par ce seul endroit, si utile à un roi dans les besoins de l'Etat : avantage dont profitèrent

les pays étrangers; car, l'on ne saurait croire les richesses immenses qui sortirent de l'Espagne avec les juifs, lesquels emportèrent une quantité prodigieuse d'or, d'argent, de pierreries et de toutes sortes de marchandises précieuses.

« Il est vrai qu'il s'en trouva un assez grand nombre qui, pour n'être pas contraints de se bannir eux-mêmes et de vendre leurs biens à vil prix, renoncèrent au judaïsme et reçurent le baptême. Quelques-uns le firent sincèrement et de bonne foi (et dans ce cas ils avaient d'autres motifs que ceux qu'on vient de leur attribuer). Mais, la plupart ne le firent que par grimace, pour s'accommoder au temps et se servir du masque de la religion pour ménager leurs intérêts. Ceux-ci ne tardèrent pas longtemps à faire voir les sentiments qu'ils conservaient dans le cœur; et cette nation, toujours portée au déguisement et à la fourberie, fit bientôt voir ce qu'elle était en effet. »

Sur ces paroles de Mariana, on peut faire quelques réflexions. En premier lieu, tous les historiens ne conviennent pas que cette expulsion des juifs ait été aussi préjudiciable à l'Espagne que le dit cet auteur, soit qu'on considère ou le nombre de ceux qui sortirent du royaume ou les richesses qu'ils purent emporter avec eux. Nancler, cité par Sponde, retranche d'abord quarante-six mille familles du nombre de celles que Mariana dit être sorties des royaumes de Castille et d'Aragon. Il assure encore qu'il leur fut expressément défendu d'emporter ni or ni pierres précieuses (1). D'ailleurs tous payèrent au roi une certaine somme pour leur embarquement, et plusieurs eurent une partie de leurs biens confisquée pour

(1) Sponde, *ad ann.* 1492, n° 3.

avoir contrevenu à l'ordonnance qui fixait le terme de leur départ.

Il est vrai que cette nation a toujours été fort industrieuse; mais par quels moyens, et au profit de qui? Les usures des juifs, source principale de leurs richesses, ne sont que les dépouilles des chrétiens qu'ils sucent peu à peu. Ce n'est pas seulement dans les royaumes d'Espagne qu'on a vérifié quelquefois que, par ces pratiques criminelles, une grande partie des biens de la nation a passé en peu de siècles des mains des chrétiens dans celles des juifs, usuriers de profession. Peut-on regarder de telles gens, un tel commerce, comme un secours ou une ressource pour l'État?

Mais, ces considérations n'empêchèrent pas que quelques politiques, ceux principalement à qui les juifs avaient offert de grosses sommes pour détourner l'orage, ne se déclarassent en leur faveur. Ils murmurèrent également et contre la fermeté des rois de Castille et contre le zèle de Thomas de Torquemada, qu'on regardait comme le premier auteur de l'expulsion de ces infidèles. Il l'était en effet (1); et comme il agissait par d'autres principes que les politiques intéressés, il ne fut ni surpris ni ébranlé par toutes leurs plaintes; et les rois de Castille se trouvèrent bien dédommagés de cette perte, non-seulement par les conquêtes qui venaient de les mettre en possession d'un beau royaume, mais aussi par celles que firent bientôt après les Espagnols dans les Indes occidentales.

Ce fut dans le temps que Ferdinand purgeait ses États de la lie des juifs, que le célèbre Christophe Colomb

(1) Nic. Ant., lib. X, p. 222.

partit d'Espagne avec trois vaisseaux pour aller à la découverte des nouveaux pays qu'il promettait. On sait quel fut le succès de cette hardie entreprise, à combien de nouvelles provinces s'étendit dès lors la monarchie d'Espagne et quels trésors cette couronne commença de retirer de ces pays éloignés.

Ceux qui ne méconnaissaient point les secrets de la Providence dans les événements de cette vie, ne purent s'empêcher d'avouer que le ciel semblait prendre plaisir à favoriser tous les desseins de Ferdinand et d'Isabelle, et ils rendirent justice (comme on l'a fait depuis) (1), au zèle aussi sage que désintéressé de Thomas de Torquemada. Ils ne s'imaginèrent pas ou ils cessèrent de croire que ce fût une perte pour des États catholiques que d'être déchargés d'une nation infidèle, toujours ingrate et perfide, moins capable de les enrichir que de les corrompre. Le bonheur de l'Espagne eût été complet, si tous les juifs, à l'exception peut-être de ce petit nombre qui embrassa de bonne foi la religion chrétienne, avaient pris le parti d'aller chercher ailleurs un asile. Les hypocrites qui, sans changer de créance, demandèrent le baptême, parce qu'ils tenaient encore plus à leur fortune qu'à leur fausse religion, furent certainement de trop parmi ceux qui s'arrêtèrent dans les royaumes de Castille et d'Aragon. Mariana avoue qu'ils ne tardèrent pas à faire voir que sous le dehors de chrétiens ils étaient toujours juifs : ils osèrent même judaïser ouvertement, et en cela ils donnèrent de nouvelles occupations au zèle de Thomas de Torquemada, trop attentif à tout pour ignorer longtemps leurs

(1) Nic. Ant., lib. X, p. 222.

pratiques, trop religieux pour les dissimuler, trop ferme pour ne pas faire repentir les coupables d'avoir voulu se jouer des lois et de la religion.

L'âge avancé de Thomas l'invitait au repos, et le goût de la prière et des saints exercices l'appelait à la retraite : mais le zèle de la religion et la confiance que Leurs Majestés Catholiques avaient toujours en ses conseils ne lui permettaient pas de rendre sa retraite aussi parfaite qu'il eût pu le désirer. Retiré parmi ses frères, dans le couvent d'Avila, il vivait comme eux dans l'étroite observance de ses règles, aussi pauvre que le jour de sa profession religieuse, et plus content peut-être dans sa petite cellule que ne l'étaient sur les premiers siéges de l'Église d'Espagne ses illustres successeurs dans l'office de confesseur de la reine Isabelle. Thomas, qui les avait tous précédés dans la direction de cette princesse, et qui continuait encore à lui rendre ses services dans le besoin, semblait n'avoir pris pour son partage que le travail, la sollicitude, la vigilance, sans parler de tous les dangers auxquels l'exposait l'exercice de sa charge de grand inquisiteur.

Ce qui pouvait le dédommager de toutes ses fatigues, c'était de voir que, par ses soins, une infinité d'abus avaient été réformés et plusieurs scandales ôtés, tant dans l'Etat que dans l'Église d'Espagne. Le crédit où il fut toujours dans la cour de Castille, nous permet sans doute de lui faire honneur d'une bonne partie de ce qui illustra le plus le règne de Ferdinand et d'Isabelle. Quelque gloire qu'ils se soient acquise par le succès de leurs armes, on ne les a pas moins loués d'avoir réformé la justice, remis les lois en vigueur et rétabli l'ordre,

la discipline, la tranquillité au dedans et au dehors de l'État ; de ne s'être appliqués aux affaires de la religion que pour défendre la foi, réprimer l'audace de ses ennemis. et appuyer les efforts de ceux qui veillaient à en conserver le dépôt dans toute sa pureté ; d'avoir toujours distribué avec sagesse les récompenses, les charges et les dignités, selon la capacité et les mérites ; d'avoir rempli les siéges de plusieurs prélats non moins illustres par la pureté des mœurs que distingués par l'érudition ; d'avoir enfin contribué à réveiller le génie des Espagnols, qu'on vit depuis s'adonner avec plus de zèle à la vertu et cultiver avec plus de soin l'étude de la religion et des sciences.

En faisant ainsi l'éloge des rois Catholiques, les historiens nous ont fait connaître une partie de ce que le plus zélé et un des plus éclairés de leurs conseillers avait fait auprès de Leurs Majestés pour le bien public et l'honneur de l'Église. L'expression dont se servait le pape Sixte IV, dans un de ses brefs, autorise cette réflexion (1).

En 1498, Thomas de Torquemada assembla, à Avila, pour la dernière fois, tous les officiers du tribunal de l'Inquisition ; il les exhorta par un discours pathétique à remplir saintement et selon Dieu les fonctions de leur office, sans que la passion, la cupidité, l'intérêt ou quelque autre mauvais motif fût jamais capable de les faire agir dans un ministère où l'on ne devait avoir en vue que Dieu, la religion, l'Eglise, l'édification des peuples et le salut des âmes (2).

(1) *Bullar ord.*, tome III, p. 629.
(2) Echard, *ut sup.*

Tandis que Thomas donnait ainsi ses soins pour tenir toujours en règle ceux mêmes qui devaient veiller à empêcher les dérèglements des autres, il avait le plaisir de voir avec quel zèle et quel succès le roi Ferdinand, muni des pouvoirs du pape, employait son autorité pour mettre le bon ordre et parmi les ecclésiastiques et dans les corps religieux, où il se trouvait encore des abus à réformer (1).

Enfin, le 16 septembre 1498, après avoir si longtemps travaillé pour l'Église et pour l'État, — chargé d'années et de mérites, il expira entre les bras de ses frères, parmi lesquels il demanda d'être enterré sans aucune distinction.

La réputation de Thomas de Torquemada était tellement grande que, dans le conclave d'Alexandre VI, plusieurs cardinaux avaient proposé d'élever au souverain pontificat l'illustre dominicain espagnol (2).

(1) Mariana, livre XXVII, p. 252.
(2) Touron, p. 568, d'après le martyrologe manuscrit du couvent de Saint-Ildefonse de Toro.

A PROPOS DE CHARLES VI ET D'ISABEAU DE BAVIÈRE.

L'école de 1830, qui voulait à toute force dramatiser l'histoire, sans doute parce qu'elle ne la trouvait pas assez intéressante par elle-même, était née de ce troubadourisme éclos de la *sensibilité* du siècle dernier, qui nous a doté de tableaux de genre trop nombreux, tels que ceux de Charles VII et d'Agnès Sorel (1), d Héloïse et d'Abélard (2), pour ne citer que deux des mieux *réussis* et des plus caractéristiques de cette longue série de scènes, qui sont à l'histoire vraie ce que le *Convoi du pauvre* (Vigneron pinxit) et *Bélisaire aveugle et mendiant* (de David) (3) sont à la grande peinture.

Dramatiser ainsi l'histoire, c'est la rapetisser en l'altérant profondément; la vérité est bien assez touchante et n'a besoin que d'être présentée en pleine lumière pour saisir les intelligences, et elle porte avec elle son enseignement profond.

(1) Voyez la 3e série des *Erreurs et mensonges hist.*, p. 198-208.
(2) Voyez la 2e série du même ouvrage, p. 229-245.
(3) *Ibid.*, p. 246-264.

Deux points — entre tant d'autres de l'histoire de France, — établissent surabondamment, nous espérons le prouver, l'exactitude de la proposition que nous venons d'énoncer : nous voulons parler du règne de Charles VI, et, parmi les épisodes de cette époque si agitée, du prétendu dénûment du monarque aliéné et des funérailles ignominieuses de sa coupable épouse ; deux faits qui traînent dans les trois quarts des livres, et qui sont à la fois des erreurs et des mensonges qu'il importe, plus qu'on ne pense, de faire cesser, en les réfutant catégoriquement.

I

Jean Juvénal des Ursins (1), chroniqueur, contemporain de Charles VI, raconte ce qui suit, sous l'année 1405 : « Quand le roi fut en santé, le duc d'Orléans lui pria et requit qu'il eût le gouvernement de la Normandie et qu'il s'y voulût consentir : mais oncques n'en voulut rien faire, et c'était grande pitié de voir les choses en l'état qu'elles étaient ; car on levait foison d'argent et grandes chevances, et toutefois *le roi n'avait rien ;* et *à peine avait-il sa dépense.* Or, advint une fois qu'il dînait et était à table, que la nourrice, laquelle nourrissait monseigneur le dauphin, vint devers le roi et dit qu'on ne pourvoyait en rien ledit seigneur ni à celles ou ceux qui étaient autour de lui, et qu'ils n'avaient que *manger* ni que *vêtir ;* et qu'elle en avait plusieurs fois parlé à ceux qui avaient le gouvernement des finances, mais nulle provision n'y était mise. Le

1) *Histoire du roi Charles VI* (in-fol., Paris, 1653).

roi de ce fut très-mal content et répondit à ladite nourrice que *lui-même ne pouvait rien avoir* et *qu'il n'avait autre chose*, et fut le roi très-mal content des façons qu'on tenait. » Ailleurs, sous l'année 1415, Jean Juvénal raconte que, le vendredi 29 décembre, le roi, de retour de la ville de Rouen, fit à Paris, par la porte Saint-Honoré, une rentrée si modeste, quant à l'appareil de son cortége, que le peuple en fut choqué, comparant ce qui se passait là avec ce qui s'était passé à l'entrée des Anglais, pour qui l'on avait nettoyé les rues, fait vaquer le Parlement et les autres cours « et aller tout homme au-devant. » Il ajoute que le roi « COMME ON DISAIT, *avait vêtu la robe qu'on lui avait vu porter continuellement plus de deux années et le chaperon aussi*, et avait les cheveux jusques aux épaules. »

Ni Pierre de Fenin, dans ses *Mémoires*, ni le Bourgeois de Paris, dans son *Journal*, ne parlent de pareille chose, non plus que des mauvais traitements infligés au roi malade ; ces deux auteurs étaient cependant contemporains, aussi bien que Juvénal des Ursins, et, comme lui, habitaient Paris et voyaient d'aussi près la cour.

Ce n'est donc que d'après Juvénal des Ursins que les auteurs modernes et surtout les auteurs dramatiques se sont appuyés pour dire et montrer que la reine et le duc d'Orléans, tuteur du royal insensé, le laissaient manquer de tout, d'habits comme de nourriture, et que l'infortuné monarque fut « cinq mois sans se coucher, sans changer même de linge !... »

Comme le dit très-judicieusement M. Jal (1), « l'esprit

(1) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, etc., p. 365, article *Charles VI*. — En annonçant naguère la mort de M. Jal et en publiant les titres des principaux ouvrages de cet érudit, celui du présent travail

de parti et les passions de l'époque purent inventer ces fables absurdes, on le conçoit; les intérêts des factions qui se disputaient le pouvoir expliquent assez les rumeurs répandues à dessein dans les carrefours, et grossies par l'affection des bourgeois pour ce monarque *bénin* et facile qui, selon l'expression de Pierre de Fenin, *fut fort aimé de son peuple toute sa vie;* mais, qu'après quatre cents ans, on se fasse l'écho de ces bruits, de ces contes d'enfants, c'est ce qu'on ne peut point comprendre. »

M. Jal oublie trop que, si « l'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour le mensonge; » c'est un poëte profondément philosophe qui a dit cela, avec beaucoup de raison; et lorsqu'une prévention, favorable ou fâcheuse (fâcheuse surtout), s'est établie pour ou contre un personnage historique, la critique n'y peut plus rien, au moins pour les masses : témoin ce qui touche à Louis XI; le préjugé est plus fort que la raison, et la haine, plus encore que l'amour est aveugle volontairement.

Cependant, sans entreprendre la défense assez difficile, il faut l'avouer, d'Isabeau de Bavière, la justification du duc Louis d'Orléans; sans être ni Bourguignon ni Armagnac, on peut et l'on doit examiner les faits, les passer au crible de la discussion la plus sévère, consulter les documents impartiaux (ils existent, et nombreux), pour arriver enfin à cette conclusion : que les faits dont il s'agit ici ont été étrangement altérés, et que la vérité n'est pas où on la croit.

On dit d'abord que Charles VI fut cinq mois « sans

a été ainsi défiguré, dans presque tous les grands journaux : *Dictionnaire antique*, au lieu de *critique*, — ce qui n'est pas la même chose. Est-ce le fait du rédacteur ou du compositeur? Qui sait!...

« changer même de linge; » cela se lit dans une *Histoire de France* A L'USAGE DE LA JEUNESSE (1).

Est-ce le fait de la reine? Ecoutons, à cet égard, Juvénal des Ursins (2) : « C'était grande pitié de la maladie du roi, « laquelle lui tenait longuement. Et on ne pouvait le faire « dépouiller, et il était tout plein de poux, vermine et « ordure; et il avait un petit lopin de fer, lequel il mit « secrètement au plus près de sa chair. De laquelle « chose on ne savait rien, et lui avait tout pourri la « pauvre chair, et il n'y avait personne qui osât appro- « cher de lui pour y remédier : toutefois il avait un « médecin qui dit qu'il était nécessité d'y remédier, ou « qu'il était en danger, et que de la guérison de la ma- « ladie il y avait remède, comme il lui semblait. Et il « avisa qu'on ordonnât quelque dix ou douze compa- « gnons déguisés, qui fussent noircis et garnis dessous « pour doute qu'il ne les blessât. Et ainsi fut fait, et « entrèrent les compagnons qui étaient bien terribles à « voir en sa chambre; quand il les vit, il fut bien ébahi, « et ils vinrent de fait à lui. Et on avait fait faire tous « habillements nouveaux, chemise, jupon, robe, chaus- « ses, bottes qu'un portait; ils le prirent, lui cepen- « dant disait plusieurs paroles; puis ils le dépouillèrent « et lui vêtirent lesdites choses qu'ils avaient apportées... « Toutes les fois qu'on le voulait nettoyer, il fallait que « ce fût par ladite manière. »

Nous voyons qu'un médecin veillait sur le roi, moins abandonné qu'on ne le dit. « Il était en danger, » dit le docteur, et tous les gens qui étaient autour de lui et qu'on

(1) Par Henri Duval (Paris, 1839).
(2) Année 1405.

nous peint comme aspirant à sa mort et la hâtant par des traitements odieux, forcent le malade à dépouiller ses vieux habits, lavent son corps sale et endolori, prolongent ses jours....

Mais, le roi avait des instants lucides; Juvénal des Ursins compte onze de ces intervalles entre les accès du mal qui égarait la raison et affaiblissait le corps de Charles VI. Pendant ces répits plus ou moins courts, le monarque recevait les membres de son conseil et son avocat fiscal, Juvénal des Ursins, qui ne dit pas qu'alors les habits du roi fussent indignes de la majesté d'un souverain. Tout le monde, en ces moments-là, avait intérêt à ce qu'il fût propre, et la reine plus que personne.

Il est évident que, dans la supposition, dans les affirmations contraires, il y a de l'ignorance des faits d'abord, puis un grossissement de la négligence des domestiques du pauvre roi, et surtout un parti pris des historiens, de Juvénal lui-même, contre Isabeau de Bavière et le duc d'Orléans, les complices de Anglais.

Charles VI — comme le lui fait dire l'auteur de la chronique, — prétendit-il, en effet, « que lui-même ne *pouvait rien avoir* et qu'il *n'avait autre chose?* »

Si l'on fait voir, pièces et preuves en main, que de 1392, époque des premiers troubles auxquels fut en proie sa raison, jusqu'à ses derniers jours, le roi fut abondamment pourvu de toutes les choses dont il avait besoin (1), ne faudra-t-il pas évidemment conclure qu'une erreur étrange, accréditée par l'historien de Charles VI, et passée à l'état de vérité, depuis plus de quatre cents ans, n'est rien autre qu'une calomnie contre une femme, sans aucun

(1) Nous parlons des vêtements, car aucun document relatif à sa nourriture n'a pu venir entre nos mains.

doute bien coupable à d'autres points de vue, mais qui, après tout, n'eut pas le tort que l'on impute si gratuitement à sa mémoire?

A des préventions populaires, à des *on dit*, il faut opposer des faits authentiques, aussi certains que nombreux. Or, ces faits sont enregistrés dans les comptes de l'argenterie du roi, conservés aux Archives de l'Etat, parmi les volumes qui contiennent les dépenses faites pour les maisons des rois de France, « collection malheureusement bien incomplete » — dit M. Jal (1), qui y a puisé abondamment, — bien précieuse cependant encore, malgré les lacunes qui lui laissaient de si grands regrets pour la question dont il s'agit ici et pour bien d'autres aussi...

Pour abréger, et pour nous en tenir strictement aux fournitures de vêtements faites pour Charles VI pendant les années de sa démence, voici ce que l'on trouve. Et d'abord, les chroniques nous apprennent qu'en 1393, le roi fut malade de juin en janvier 1394; qu'il retomba en 1395; qu'en 1397, deux Augustins étant venus à Paris, le traitèrent, et que « le roi revint en santé, mais elle ne « lui dura guère. » L'an 1399, « le roi retourna en santé et « avait bon sens et entendement, et fit la solennité de « Pâques en son hôtel de Saint-Paul. » En 1402, le roi redevint malade; en 1403, il « était en bon point. » En 1405, le roi « revint en aucune convalescence; » la même année il « revint en santé et bonne mémoire. » Le vendredi 9 mars 1407, il redevint plus malade qu'il n'avait été depuis dix années En 1408, le roi à Tours « fut très- « fort malade, jusques au 29 novembre, auquel il recou- « vra la santé. » Il était parti de Paris le 3 novembre

(1) *L. c. sup.*, p. 366-368.

avec la reine et toute la cour. L'accès ne fut pas long cette fois. En 1413, « le roi fut guéri et revint en bonne santé. »

Pierre de Fenin n'a pas tenu — comme Juvénal des Ursins, — mémoire d'un certain nombre des rechutes de Charles VI, il dit seulement : « Depuis cette malheureuse « journée (de 1392), il n'eut, en toute sa vie, guères de « bien et ne porta presque point de santé, combien qu'il « vécut encore longtemps depuis, languissant en ce déplo- « rable état, et il fallait avoir toujours regard sur lui et « le garder. » Notons que Pierre de Fenin ne dit nulle part, comme le fait Juvénal des Ursins, qu'on refusa tout au roi et qu'on n'eut aucun soin de lui.

Venons maintenant aux documents ci-dessus annoncés. Voici d'abord (11 janvier 1392) « une courte houppelande « de drap noir, semé tout au-long de bacins (1) d'orfé- « vrerie. » Voici après (22 janvier) « un grand mantel « d'écarlate vermeille, qui, au côté, a un pel de brode- « rie, et dessus le pel cinq W.; » (17 février) « une courte « houppelande de satin vermeil, fourrée de gris, et ou- « vrée, sur la manche, de broderie à un mouton et une « licorne (2). »

Dans cette première année de la démence du roi, on fit pour lui trente six-robes. Le 14 janvier 1393, une houppelande fort historiée, où parmi les broderies figurent des hirondelles. Le 22 mai, une houppelande de drap de damas noir, fourrée de menu vair. 22 novembre, une houppelande de damas noir. 30 novenbre, une houppelande de velours noir. 13 mars 1394, une aune de drap de soie noir

(1) Le *bacin* était une des devises de Charles VI.
(2) Autres devises du roi.

de damas pour faire une paire de manches « à un des « vieux pourpoints du roi. » On raccommodait donc ses habits; on ne les laissait pas en guenilles, — ainsi que le dit Juvénal des Ursins!

Les robes, pourpoints, chausses et chaussures surabondent dans le compte de 1394.

Nous ne savons pas, il est vrai, ce qu'on servait en fait de mets sur la table du roi, mais nous voyons qu'on y met une nef et une salière. La nef était, comme on sait, un grand vase d'argent, en forme de vaisseau rond, assez grand pour contenir le dîner du prince.

Le 11 août 1394, le roi était alors dans un des accès de sa maladie; on achetait pour lui de Jehan de Troyes « une chaire de salle » (un fauteuil), « peinte fin vermeil à arondes (hirondelles), » à bacins et à KK (*Karolus*), de la devise du roi, dont le siége et les accotoirs d'icelle sont de cordouan (1) vermeil, frangée de franges de soie et clouée de clous dorés. »

Voilà pour un malheureux en démence, à qui tout est refusé, un fauteuil assez magnifique.

Au registre de 1395, 17 février, un « manteau à chevau- « cher, une robe royale à quatre garnitures, pour vêtir le « roi, la veille de grand Pâques. » 17 avril, « un long « manteau à peigner. » Le 27 septembre 1396, « une robe « royale. »

Le 6 avril 1396, on livre à l'orfévre Jean Duvivier « deux « balais pour être mis en un tableau où il y aura des reli- « ques, pour pendre auprès du chevet du roi. » Le 2 juin de la même année, « un collier rond semé de cosses de

(1) Cuir de Cordoue.

« genêts (1), et dessus le dit collier est fait par dix fois le « mot du roi, qui dit : *Jamais.* »

Ne voilà-t-il pas bien des joyaux pour un prince à qui l'on mesurait, *comme on disait,* les vivres, et qu'on laissait dépourvu d'habits?

En 1394, Charles VI eut le grand fauteuil fourni par Jehan de Troyes; en 1397 le même sellier lui en livra un autre à peu près pareil au premier, « pour servir à seoir « le dit seigneur en sa chambre. » Du 5 mai au 27 septembre 1398, le roi eut onze houppelandes et un « pour-« point de futaine blanche velue à un collet de satin « noir. » Cette année 1398, qui fut une des mauvaises pour la santé du roi, ne fut pas celle où la garde-robe de Charles VI fut le moins bien fournie, comme on voit.

Cinquante articles analogues pourraient encore être ajoutés à ceux que nous avons déjà cités, et qui reduisent à néant la tradition accueillie par les historiens. En 1407, on fit, outre dix-neuf houppelandes, des robes royales pour la veille des grandes fêtes, et d'autres pour les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël. Mais, c'est assez.... Un dernier trait cependant est nécessaire, indispensable même; on a vu que sur la table du roi on mettait une nef contenant les mets que l'on servait à Charles VI; en 1409, Jean Turenne fit faire une grande nef d'argent doré, assise sur six tigres, et aux deux bouts « d'icelle nef sur deux terrasses » étaient deux paons faisant la roue, « émaillés de leurs couleurs. » Le même Turenne, changeur, demeurant à Paris, fit faire deux autres grandes nefs, ayant à leurs extrémités, l'une

(1) Le genêt était la plante que saint Louis avait donnée, emblème d'humilité, à son ordre de la *Cosse de genette,*—ordre que Charles VI renouvela.

deux lions, l'autre « deux angelots, » et aussi « un grand garde-manger, couvert d'argent blanc, à deux anses, et à un grand anneau sur le couvercle, pour délivrer en la cuisine du roi, pour mettre et garder la viande pour la bouche du dit seigneur » (27 septembre 1409).

Pourquoi tant de nefs et un garde-manger, si le maître-queux n'y devait rien mettre, si le roi en était ordinairement là qu'il pût crier ,comme le Charles VI de la tragédie de M. de la Ville de Mirmont (1) :

..... du pain ! du pain !... je n'en ai pas !... (2)

ou comme le Charles VI de l'opéra de Casimir et Germain Delavigne (3), représenté en 1843 :

J'ai faim ! .. que font-ils donc ? tout le monde m'oublie (4) ?

II

Isabeau de Bavière, dans les dernières années de sa vie, était tombée à ce point de mépris qu'elle n'osait sortir par les rues, de peur d'être montrée au doigt, et les Anglais, par une horrible insolence, lui reprochaient communément que son fils (Charles VII) était bâtard. Dans cette misère extrême et au milieu de ces sanglants outrages, ses larmes, son unique recours, ne servaient que de risée, son affliction de jouet; car, quelque indignité qu'elle souffrît, elle encourait plus la colère des gens de

(1) Représentée, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 6 mars 1826.
(2) Acte IV, scène IV.
(3) Musique d'Halévy.
(4) Acte II, scène II.

bien que leur pitié : indigne d'en trouver, puisqu'elle n'en avait point eu pour son propre sang.

Elle mourut le 30 septembre 1435, dans la soixante-cinquième année de son âge, treize ans après l'infortuné Charles VI, son époux.

« Son corps — dit Mezeray (1) — fut porté à Saint-Denys par la rivière dans un petit bâteau, *accompagné seulement de quatre de ses vieux domestiques*, et enterré avec moins de pompe que celui d'un villageois. »

Saint-Foix dit, à son tour (2) : « Le corps d'Isabeau de Bavière fut porté à Saint-Denys *d'une façon singulière* ; on l'embarqua, au port Saint-Landry, dans un petit bateau, et l'on dit au batelier de le remettre au prieur de l'abbaye. »

Et le sensible et sentimental Mercier (3), brochant sur le tout, ajoute :

« Quand je m'embarque ou que je débarque au port Saint-Landry, il m'est impossible de ne pas me souvenir que le corps d'Isabeau de Bavière, cette méchante reine, femme de Charles VI, morte en 1435, fut confié à un batelier qui avait ordre de le remettre, *sans autre cérémonie*, au prieur de Saint-Denys. Les *frais* de *telles* obsèques n'étaient pas *considérables*. »

Voilà comment trois écrivains des deux derniers siècles racontent ce fait de notre histoire ; en les lisant, on ne peut avoir qu'une idée triste, disons plus, une idée désavantageuse du caractère français. Certes, jamais femme ne fit plus de mal à la France, qui l'avait cepen-

(1) Abrégé chronologique sous Charles VII, p. 481.
(2) Tome I, p. 174.
(3) *Tableau de Paris*.

dant accueillie avec tant d'amour et de joie... Mais, lorsque l'âge, traînant à sa suite les chagrins et les remords, vint frapper l'infortunée reine, le peuple fut généreux : le lion ne s'acharne pas aux morts. Les Parisiens furent pris d'une grande pitié, en voyant comment les Anglais osaient insulter, sur le bord de sa tombe, celle même qui leur avait ouvert les portes de la France.

Nous avons consulté des documents qui ne peuvent pas mentir, parce qu'ils n'y ont pas d'intérêt; nous avons lu et nous donnons à lire le procès-verbal du Parlement, le testament d'Isabeau de Bavière, et nous disons : « Comparez, jugez, et prononcez en connaissance de cause. »

« Du dernier septembre 1435.

« Ce jour, dame Ysabel de Bavière, reine de France, veuve du feu roi Charles VI, trépassa en l'hôtel de Saint-Paul, à Paris. Dieu lui soit miséricordieux et en ait l'âme et de tous autres...

« Du 13 octobre. Ce jour ont été assemblés en la chambre de Parlement messieurs les présidents et tous les autres conseillers des trois chambres, pour avoir avis et délibération en quel état doit être la cour à l'enterrement et funérailles d'Ysabel de Bavière, reine de France, laquelle doit aujourd'hui, après dîner, être apportée en l'église Notre-Dame de Paris, et de là en l'église Saint-Denys en France. Et a été conclu par les dessus dits présidents et conseillers que la cour s'assemblerait à Saint-Paul, à deux heures après dîner, ayant chacun chaperon fourré.

« Et environ quatre heures fut portée la dite reine par ses familiers et serviteurs, et tenaient les présidents de la cour les quatre cornes (*coins*) du poêle étant sur la litière. Et ainsi fut porté le corps de la dite reine depuis l'hôtel de Saint-Paul jusque dedans la dite église Notre-Dame

en ladite litière, en figure de reine, par ses dits familiers et serviteurs. Et les autres conseillers de la dite cour étaient à l'environ et au plus près de la dite litière, et les huissiers étaient devant, tant d'église comme séculiers, accompagnaient le corps de la dite reine à tout compétent luminaire. Et furent dites vigiles des morts en ladite église, ce dit jour, et lendemain le service. Et demeura le corps de la dite reine la nuit en dépôt en icelle église de Paris. Et le lendemain, qui fut vendredi, 14 du dit mois d'octobre, après le service fait, elle fut portée par ses dits serviteurs, les dits présidents tenant les quatre cornes de la dite litière, au port Saint-Landry, et mise en un bateau en la rivière, et fut amenée en la dite ville de Saint-Denys par eau, *parce que les ennemis venaient et prenaient chaque jour entre Paris et Saint-Denys*. Et fut enterrée auprès de son dit feu mari, le roi Charles VI, en icelle église Saint-Denys. *Animæ eorum requiescant in pace et nos* (1). »

Il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher à ce récit contemporain, si vrai, si détaillé et pourtant si précis. Que si l'on persiste à trouver cette pompe funèbre *moindre que celle d'un villageois*, ou que *la façon en paraisse singulière*, etc., nous répondrons, en mettant sous les yeux du lecteur le testament de la reine Isabeau.

« Article IV. *Item*, nous élisons la sépulture de notre corps au lieu le plus prochain de celui de feu mon très-redouté seigneur roi, auquel Dieu fasse vrai pardon, en l'église de monseigneur Saint-Denys en France; et voulons et ordonnons qu'après notre décès, le plus tôt que faire

(1) Registres de la Chambre des comptes, côté K., Biblioth. Coislin, vol. IV, dans l'Histoire de Paris, de dom Félibien, tome IV (preuves), p. 595.

se pourra *bonnement* (1), notre dit corps soit enseveli et mis en terre au dit lieu de Saint-Denys, tout entier, sans icelui diviser ni y faire aucune ouverture et incision, et en suivant par toutes manières *humblement* et dévotement *le commun usage d'ensevelir corps humains...* »

« Article VII. *Item*, et au regard de nos obsèques et de l'atour de notre corps de drap d'or, comme en tel cas appartient, du luminaire, enterrement et sépulture, il nous plaît, voulons et ordonnons qu'ils soient faits *sans orgueil et vanité*, selon le bon avis, regard et considération et délibération de nos exécuteurs testamentaires (2). »

Cette extrême simplicité avait été dictée par la dernière volonté d'Isabeau de Bavière elle-même, et les circonstances justifient amplement le mode de transport des restes de cette reine de Paris à Saint-Denis.

(1) Simplement.
(2) Dom Félibien, l. c. sup., preuves, tome III, p. 553-558 ; ad ann. 1431. Reg. Cam. Comp.

LA VÉRITÉ SUR LE PÈRE JOSEPH.

On l'ignore trop; on ne saurait donc assez le dire : tout grand homme est doublé d'un satellite, son conseiller et son ami, le pilote en quelque sorte du vaisseau dont l'homme de génie est le capitaine, et de même, — pour ne citer qu'un exemple entre mille, — qu'on connaîtrait mal Charlemagne si l'on n'étudiait l'influence qu'Alcuin exerça sur le grand empereur, ainsi on ne saurait que la moitié de l'histoire du cardinal de Richelieu, si préalablement on n'avait une idée du père Joseph, son *alter ego*, — *l'Éminence grise*, comme l'appelaient les contemporains.

De nos jours, justice a été rendue au capucin diplomate, justice sinon entière, du moins qui prépare à une étude consciencieuse de ce caractère remarquable et surtout original.

En 1838, époque où régnaient encore bien des préjugés contre l'ingérence du clergé et des moines dans les affaires de l'Etat, l'auteur d'une remarquable histoire de Louis XIII, M. Bazin, traçait du père Joseph une silhouette assez réussie, une sorte de résumé rapide, mais non sans précision, de cette vie si bien remplie :

« En ce temps arriva la mort d'un homme sans titre

nulle part cependant on n'y saisit même la moindre trace d'un zèle persécuteur et violent.

Voltaire, qui la juge avec assez d'équité, dit avec raison : « On voit par les lettres de Mme de Maintenon qu'elle « ne pressa point la révocation de l'édit de Nantes et ses « suites, mais qu'elle ne s'y opposa point (1). » Ces lettres attestent des sentiments tout opposés au fanatisme dont on a voulu l'accuser. Elle écrit à son frère, gouverneur de Cognac, où il y avait un grand nombre de protestants : « On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur : vous maltraîtez les huguenots, vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions : cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables ; ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes (2), et d'où la violence ne nous eût jamais tirés (3). Henri IV a professé la même religion et plusieurs grands princes ; ne les inquiétez donc point : il faut attirer les hommes par la douceur et la charité ; Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, *et telle est l'intention du roi.* C'est à vous à contenir tout le monde dans l'obéissance ; c'est aux évêques et aux curés à faire des conversions par la doctrine et par l'exemple. Ni Dieu ni le roi ne vous ont donné charge d'âmes ; sanctifiez la vôtre, et soyez sévère pour vous seul (4). »

Loin qu'elle poussât à la persécution des protestants, il

(1) *Siècle de Louis XIV*, tome I, p. 123.

(2) Petite-fille de protestants, Françoise d'Aubigné, depuis marquise de Maintenon, avait été élevée par une tante dans la religion réformée.

(3) Voyez, tome I, p. 78-80 de l'*Hist. de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, une très-intéressante citation des Entretiens de Mme de Maintenon à Saint-Cyr.

(4) Lettre à M. d'Aubigné, 1682.

semble au contraire qu'on se défiait plutôt de sa partialité à leur égard, car elle écrit à Mme de Saint-Géran : « Ruvigny (1) est intraitable; il a dit au roi que j'étais née calviniste et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour; ceci m'engage à approuver des choses tout opposées à mes sentiments. »

En effet, on lit dans le *Mémorial de Saint-Cyr* : « Au temps dont je parle, le roi crut qu'il ne manquait à sa gloire que l'extirpation d'une hérésie qui avait fait tant de ravages dans son royaume. Les moyens que l'on prit furent un peu rigoureux, auxquels Mme de Maintenon n'eut nulle part, quoique les huguenots se soient imaginé le contraire; car, en désirant de tout son cœur leur réunion à l'Église, elle aurait voulu que ce fût plutôt par la voie de la persuasion et de la douceur; et elle nous a dit que le roi, qui avait beaucoup de zèle, aurait voulu la voir plus animée qu'elle ne lui paraissait, et lui disait à cause de cela :

— Je crains, Madame, que le ménagement que vous voudriez qu'on eût pour les huguenots ne vienne de quelques restes de prévention pour votre ancienne religion. »

Les protestants eux-mêmes lui ont rendu plus d'une fois justice sur ce point. Les historiens Erman et Reclam (2), tout en lui imputant d'avoir participé à la révocation de l'édit de Nantes, ajoutent : « Rendons-lui cependant justice, elle ne conseilla jamais les moyens violents dont on usa; elle abhorrait les persécutions, et on lui cachait celles que l'on se permettait. Elle voulait que l'on n'employât que la voie de la douceur et de l'ins-

(1) Député général de la religion réformée auprès du roi.

(2) *Histoire des réfugiés français dans le Brandebourg*, tome I, p. 77.

truction, et on voit par ses lettres combien elle désapprouvait son frère, le comte d'Aubigné, qui, moins doux qu'elle, recourait souvent à des moyens de contrainte. »

Sa conduite répondait à son langage. Un jour que la conversation de Saint-Cyr tomba sur cette maxime, qu'on ramène mieux les hérétiques et les libertins par la douceur que par la sévérité, Mme de Maintenon, après avoir raconté aux religieuses comment on avait agi envers elle-même dans son enfance, ajouta : « Je l'ai éprouvé en bien des rencontres. Ayant eu chez moi des domestiques huguenots, je les instruisais et leur insinuais la vérité selon les occasions, le mieux que je pouvais, mais je ne les pressais point trop d'abjurer leurs erreurs; et quelquefois même je leur proposais exprès d'aller au prêche. Le roi, qui a un zèle merveilleux pour la religion, me pressait ou d'ôter ces domestiques ou de les obliger à rentrer dans le sein de l'Église, et moi je lui disais :

— Laissez-moi faire, je sais bien par où j'en sortirai ; je vous prie, que je sois la maîtresse de mes gens.

« Dieu a daigné bénir ma conduite à leur égard, et je n'ai pas été longtemps sans avoir la consolation de les voir tous convertis et très-bons catholiques (1). »

Ce n'est point là cette âme sèche et dure et cette favorite impitoyable inspirant la persécution contre ses anciens frères, et ne cherchant qu'à dominer par l'empire d'une dévotion aveugle et fanatique. « Il arrive d'ailleurs, — fait observer très-judicieusement M. le duc de Noailles (2), — qu'on commet souvent une erreur de date qui contribue à dénaturer les faits. On se figure que la révocation de l'édit de Nantes a eu lieu à une époque

(1) *Manuscrits de Saint-Cyr.*
(2) L. c. sup., tome II, p. 460.

où Louis XIV, enfermé avec Mme de Maintenon, et absorbé dans une minutieuse pitié, vivait courbé à la fois sous le poids de l'âge et de la dévotion..... Il n'en fut pas ainsi. »

Louis XIV était religieux avec sincérité, entièrement soumis à l'Église, ennemi des nouveautés, autant par politique que par religion, et sa foi se fondait sur des raisons solides dont il rend compte lui-même dans un passage remarquable de ses Mémoires (1). Mais, l'entraînement de la jeunesse, sans altérer ses dispositions naturelles, avait mis peu d'accord entre sa piétié et sa conduite, et Mme de Maintenon se servit en effet de son influence pour le ramener à Dieu et à ses devoirs. On en voit poindre les premiers indices en 1680; mais, ce qui montre qu'il ne s'enfonçait nullement dans la dévotion, comme on le suppose, c'est une lettre de Fénelon écrite en 1690, cinq ans après la révocation de l'édit de Nantes (2).

Cependant il existe, au sujet de cette mesure, un chef d'accusation contre Mme de Maintenon, d'où l'on tire des conséquences pour tout le reste : c'est la part active que, d'après ses lettres, elle prit elle-même, à une certaine époque, aux conversions. Au milieu de l'entraînement général qui en produisit un si grand nombre, il y eut un moment où chacun se mêlait de convertir. « Tout était missionnaire, — dit Mme de Sévigné, — magistrats, gouverneurs de provinces, simples particuliers; » et ce que Mme de Maintenon raconte d'elle-même donne une idée curieuse de ce mouvement auquel tout le monde prenait part. Cependant son zèle ne s'exerça que dans le sein de sa propre famille. Profondément convaincue de la

(1) *Manuscrit de Saint-Cyr*, tome I, p. 89-101.
(2) Voyez *Hist. de Mme de Maintenon*, tome II, p. 462 et 463.

vérité de notre religion, elle faisait depuis longtemps des vœux pour que ses parents, presque tous réformés, rentrassent dans le sein de l'Église catholique; elle eut le bonheur d'y réussir (1).

Donc cette femme célèbre a été calomniée, et par ceux-là mêmes qui auraient dû le plus rendre justice à sa charité et à son esprit de conciliation. La révocation de l'édit de Nantes avait en effet produit une émigration littéraire, à laquelle les historiens auraient dû faire plus d'attention; car elle fonda une école qui fit avec ardeur une guerre de plume à la France, et prépara les voies à la révolution intellectuelle du dix-huitième siècle. C'est alors que se forma à l'étranger ce foyer de violente opposition, qui entretint l'animosité de l'Europe contre Louis XIV, et d'où sortirent ces nombreux libelles qui accréditèrent tant de mensonges sur ce prince, Mme de Maintenon et la cour de France.

Pour revenir à la ligne de conduite suivie par Mme de Maintenon dans ces circonstances délicates et difficiles, mentionnons dans les copies manuscrites de Saint-Cyr un mémoire, sous la date de l'année 1697, mémoire où, énumérant tous les inconvénients qu'il y aurait à revenir sur la révocation ou sur les déclarations rendues jusqu'alors, elle conseille « de continuer, comme on avait déjà commencé, à adoucir insensiblement la conduite vis-à-vis des nouveaux convertis... « Pour cela, ajoute-t-elle, il faudrait agir vis-à-vis d'eux avec plus de douceur et d'uniformité, et s'appliquer surtout à l'éducation des enfants, en les éloignant autant que possible de leurs familles; mais il faudrait surtout accompagner ce dessein de beaucoup de discrétion. On pourrait, dans un temps de paix, com-

(1) *Histoire de Mme de Maintenon*, t. II. p. 465-480.

mencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque province, y recevoir les enfants que les parents y voudront mettre, les traiter et les instruire avec de grands soins, leur laisser voir leurs proches, qui seraient fort adoucis par le bonheur de leurs enfants. Des millions ne pourraient être mieux employés, soit que l'on regarde ce dessein en chrétien ou en politique (1). »

Nous avons fait, ailleurs (2), amplement justice des lieux communs de tant d'historiens qui ne voient dans la révocation de l'édit de Nantes qu'une intrigue domestique, ourdie dans l'ombre par quelques prêtres, d'accord avec Mme de Maintenon, laquelle aurait dicté cette résolution à la crédulité ignorante d'un souverain qu'elle dominait, dit-on, par la peur du diable et la crainte de l'enfer.

Voltaire néanmoins ne s'y méprit jamais. Nous avons déjà cité son opinion sur ce point; on lit encore dans une lettre qu'il écrit à Formey : « Pourquoi dites-vous que « Mme de Maintenon eut beaucoup de part à la révocation « de l'édit de Nantes? Elle toléra cette persécution, mais « certainement elle n'y eut aucune part, *c'est un fait* « *certain* (3). »

Sauf le mot de *persécution*, qui est une exagération, Voltaire est parfaitement ici dans le vrai, relativement au rôle de Mme de Maintenon dans ces délicates circonstances, où elle fit toujours preuve de charité et en même temps de zèle éclairé.

(1) Réponse de Mme de Maintenon à un mémoire touchant la manière la plus convenable de travailler à la conversion des huguenots.

(2) 2e série des *Erreurs et mensonges hist.*, la Révocation de l'édit de Nantes.

(3) Lettre à Formey, Postdam, 17 janvier 1753.

MADAME DE MAINTENON ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Le nom et l'influence de Mme de Maintenon sont tellement liés aux actes politiques et religieux du règne de Louis XIV, qu'il s'est formé un préjugé à peu près général ou très-répandu, en vertu duquel (pour ne citer qu'un fait notable) cette femme célèbre est considérée, sinon comme l'inspiratrice de la révocation de l'édit de Nantes, au moins comme ayant eu une large part à cette mesure d'une si haute importance (1).

Que Mme de Maintenon ait approuvé et encouragé une mesure qui avait pour elle le tout-puissant suffrage de l'opinion publique, rien de plus vraisemblable ; mais qu'elle ait inspiré et provoqué cette mesure même et ses suites, rien n'est plus faux. Si elle avait eu à cet égard les sentiments qu'on lui suppose si gratuitement, sa correspondance en fournirait la preuve ; sur cette matière sa pensée pouvait s'épancher librement avec son confesseur, avec des évêques, avec des religieuses ; eh bien,

(1) Voyez, dans la 2e série des *Erreurs et mensonges historiques*, p. 146-220, la Révocation de l'édit de Nantes.

sans dignité, sans fonction, sans autorité patente et réglée, mais qui n'en fut pas moins un personnage intéressant des événements que nous venons de raconter. Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa destinée, c'est qu'une bizarrerie de position, et en quelque sorte de costume, l'a fait échapper seule à l'oubli où s'ensevelissent d'ordinaire les services rendus en sous-ordre, les intelligences d'un emploi secondaire, pour lui donner une importance traditionnelle bien au-dessus du rôle qui lui appartient réellement. Si celui dont nous parlons s'était nommé toujours François Leclerc du Tremblay, s'il avait continué à figurer dans le monde comme le descendant d'une noble famille, instruit dans toutes sortes de sciences utiles et d'arts agréables, on s'inquiéterait sans doute fort peu qu'il eût mis ses talents et son activité à la disposition d'un grand ministre, et tout ce qu'il aurait pu faire dans ce poste subordonné se fût effacé des souvenirs, à mesure qu'ils s'éloignent des personnes pour se resserrer sur les faits.

« Ce gentilhomme, au contraire, s'est appelé le père Joseph; c'est du fond d'un cloître où l'avait jeté, à vingt-deux ans, une vive ambition d'œuvres pieuses et d'austérité, qu'un autre besoin de mouvement et d'occupation le ramena dans les affaires de la cour, de la guerre, de la politique, comme l'acolyte infatigable du cardinal qui les dirigeait. Trompé une première fois sur sa vocation, et ayant retrouvé celle qui lui était marquée, le bonheur particulier qu'il dut à son siècle fut de pouvoir la suivre sans scandale et sans abjuration, en conservant les liens sacrés qui l'attachaient à une différente espèce de vie, en gardant au milieu des cours et jusque dans les camps cet habit grossier de l'humble religieux qui ne lui était nulle

part un embarras. Or, ç'a été plus tard cet habit même qui a fait la fortune de son nom, ou plutôt de cette existence pseudonyme, toujours placée pendant vingt ans comme une ombre à la suite d'une éclatante renommée.

« La distance des temps et le changement des habitudes ont fini par attacher quelque chose de mystérieux à ce froc obscur et fidèle qu'on retrouvait partout derrière la robe rouge de Richelieu. L'imagination s'est plu à faire, de celui qui en était couvert une sorte de démon familier ou de génie malfaisant; le paradoxe a voulu lui attribuer tout ce dont on faisait honneur ou reproche au ministre de Louis XIII. Dans la vérité, le père Joseph ne fut qu'un agent utile, intelligent, prompt, hardi, laborieux, prêt à tout, propre à tout, homme de conseil et d'exécution, quelquefois chargé de missions importantes, le plus souvent et le plus longtemps fixé auprès du cardinal, qui se déchargeait sur lui de l'immense travail dont il était accablé : quelque chose de plus qu'un secrétaire intime, parce que la communication entière et constante des pensées et des intérêts qu'il avait à servir, le mettait à même d'agir, d'écrire, de diriger, de commander sans prendre l'ordre du ministre, et que le crédit de son mandat était partout reconnu. C'est ainsi qu'on le voit en correspondance active et continuelle avec les généraux, les ambassadeurs, les secrétaires d'État, parlant comme en son nom et de son autorité. Le cardinal se servait surtout de lui pour ébaucher les affaires, pour soutenir ces premières approches des négociations politiques, où s'écoulent ordinairement les prétextes, les prétentions excessives, les propositions vagues et mal digérées. Sa parole un peu rude déblayait le chemin, et ses formes brusques

et tranchantes préparaient un meilleur accueil aux gracieuses façons du cardinal.

« Ce vêtement de moine, qui nous semble si étrange, avait encore cet avantage que, n'attribuant à celui qui le portait aucun rang dans la hiérarchie sociale, comme il ne le rendait supérieur à personne, il le faisait égal à tout le monde, de sorte que les transactions où il s'engageait étaient dispensées des gênes de l'étiquette. Les ambassadeurs des Etats protestants, qui ne voulaient pas déférer au cardinal de Richelieu la préséance réclamée par son rang ecclésiastique, se trouvaient à leur aise avec le capucin, et ne croyaient pas se compromettre en le prenant pour intermédiaire. Un fait qui reste hors de toute contestation, c'est que le père Joseph demeura toujours fidèle à la règle de son ordre. Il avait bien un logement dans tous les lieux où séjournait la cour; mais il conservait sa cellule au couvent de la rue Saint-Honoré, et ce fut là que l'ambassadeur de Suède, Grotius, alla le chercher (1). »

Et en ces dernières années, M. Henri Martin qualifie le père Joseph « l'agent fidèle, infatigable, inépuisable en expédients et en ressources, qui, sans titre et sans caractère officiel, avait plus efficacement servi Richelieu que tous les secrétaires d'État à portefeuille, le capucin premier ministre du cardinal-roi.... »

« *J'ai perdu ma consolation et mon appui*, dit Richelieu en pleurant sur ce corps inanimé. Leur affection mutuelle ne s'était jamais démentie....

« Le père Joseph a été souvent mal jugé. Bien que le mélange de deux existences fort peu compatibles, celles

(1) Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, tome IV, p. 115-119.

du dévot et du diplomate, ait fait de lui un personnage fort étrange, ce n'était point un hypocrite : il était sincèrement attaché à l'État d'une part, à l'Église de l'autre, son imagination passionnée, ses mœurs régulières, son âme intrépide n'appartenaient point à ce qu'on nomme vulgairement un intrigant (1). »

C'est tout ce que les deux historiens modernes qui ont le plus parlé du père Joseph en ont dit; c'est en somme peu de chose, mais, c'est une préparation à l'étude que l'on va lire et dont nous avons emprunté à des contemporains et à des documents particuliers, pour ainsi dire intimes, les éléments essentiels. Car, dans le père Joseph, il y a deux hommes, — le religieux et le diplomate. C'est ce dernier qu'ici nous avons dû nous borner à faire connaître, laissant à un autre temps de révéler le pieux capucin, missionnaire et fondateur de couvents.

I.

François le Clerc du Tremblay, plus connu sous le nom de père Joseph, naquit le 4 novembre 1577. Sa famille était illustre par son ancienneté, par les charges et les emplois et plus encore par les grandes alliances. Dès sa première enfance, le jeune du Tremblay donna des preuves de piété et d'amour de l'étude qui firent augurer l'avenir qui lui était réservé et dont il dépassa même de beaucoup les promesses, si heureuses et si brillantes qu'elles eussent été. Tout lui promettait donc le succès dans le monde et à la cour où sa naissance l'appelait; mais à

(1) *Histoire de France*, 4e édit., tome XI, p. 491 et 492.

peine eut il atteint sa seizième année qu'il songea à entrer dans le cloître, et la règle des capucins fut celle qui eut son choix. Il ne donna cependant suite à son projet qu'après l'avoir bien mûri par la réflexion qu'il exigeait et qui s'affermit pendant un voyage qu'il fit, à dix-neuf ans, en Italie et en Allemagne. De retour en France, il porta quelque temps les armes; au siége d'Amiens, sous les ordres du connétable de Montmorency, il se distingua par une rare bravoure. Peu après, il accompagna en Angleterre M. de Mesle de Berzeau, son parent, ambassadeur extraordinaire auprès de la reine Élisabeth. La vue de ce pays livré au schisme et à l'hérésie et des persécutions dont le catholicisme y était l'objet, développa dans le cœur du jeune homme le sentiment de l'apostolat qu'il devait bientôt exercer avec tant de zèle et de succès; aussi, quand ses parents le mirent en demeure de choisir la carrière du barreau ou celle des armes, il n'hésita pas à déclarer qu'il se sentait appelé aux fonctions du missionnaire et à tous les travaux qu'elles entraînent à leur suite, et le 2 février 1599 il reçut l'habit de Saint-François : il avait à peine vingt-deux ans.

Bientôt il fut connu et célèbre par sa science théologique; habile controversiste et prédicateur éloquent, il s'attachait dès lors à évangéliser le peuple et à ramener les protestants, très-nombreux alors et très-attachés à leurs erreurs. Tandis qu'il travaillait avec un zèle infatigable aux missions, surtout dans le Poitou, en 1619, il entra en relation avec Richelieu, alors évêque de Luçon, et dont il devint dès lors et ne cessa jamais d'être l'ami en même temps que l'auxiliaire le plus actif et le plus dévoué. Richelieu dut son élévation au père Joseph, car ce fut ce religieux qui le proposa à la reine Marie de Mé-

dicis, peu de temps après, comme un homme d'un génie sublime, d'un mérite extraordinaire et capable des plus grandes affaires. L'un et l'autre ne pensaient guère en ce temps-là qu'ils gouverneraient la France entière sous Louis XIII.

Dès l'année 1615, à l'époque de ses missions dans le Poitou, le père Joseph avait formé trois grands desseins qu'il désirait vivement soumettre à l'approbation du pape; aussi, l'année suivante, avec la permission de ses supérieurs et muni de lettres du roi, il se rendit à Rome, où il arriva la veille de la fête des saints Apôtres. Il eut plusieurs audiences du souverain pontife, auquel il communiqua ses trois grands projets. Le premier était d'extirper l'hérésie en France, et pour cela d'établir une mission proportionnée à l'importance d'une si haute entreprise. Le second était la conversion des infidèles et l'institution d'une milice ou d'une croisade entre les princes chrétiens, pour faire la guerre au sultan et pour sauver la Terre sainte de la tyrannie où elle gémissait. Le troisième enfin regardait l'établissement des filles ou religieuses du Calvaire, destinées à honorer par une méditation perpétuelle la Vierge qui pleurait son divin fils sur la croix.

Touché de la piété et de l'éloquence persuasive du père Joseph, le pape s'empressa de lui accorder tout ce qu'il lui demandait, et d'abord un plein et absolu pouvoir d'établir des missions en France. En second lieu, le souverain pontife reconnut qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour abattre la puissance formidable des Turcs que de confédérer contre eux les princes chrétiens qui les attaqueraient par mer et par terre. A cet effet il lui donna des brefs pour les rois de France et d'Espagne, par lesquels il les invitait avec ardeur à concourir à ce généreux dessein, se

faisant fort lui-même d'engager dans cette ligue l'empereur d'Allemagne, le roi de Pologne et tous les princes d'Italie.

Quant à l'établissement de l'ordre du Calvaire, le père Joseph reçut les pleins pouvoirs du chef de l'Eglise, qui le bénit affectueusement,

De ces projets si utiles, deux reçurent une pleine exécution, les missions en France et la fondation du Calvaire, dont un boulevard de Paris consacre le souvenir; quant à la croisade projetée contre les Turcs, le manque d'union des princes chrétiens l'empêcha de se réaliser : il n'en reste pas moins au père Joseph la gloire d'en avoir eu la pensée et l'initiative dans la mesure de ses forces, et ainsi préludé à une existence toute vouée au salut des âmes et aux intérêts les plus chers de la France, sa patrie bien-aimée. Hâtons-nous donc d'aborder la vie politique du grand auxiliaire de Richelieu, qu'il seconda si puissamment dans l'accomplissement de toutes ses pensées.

II.

Nous ne saurions mieux ouvrir le tableau de la carrière diplomatique de l'illustre capucin que par ces reflexions pleines de sens d'un auteur du dix-septième siècle :

« L'on ne saurait douter qu'il n'y ait des vocations pour les grands emplois comme pour les petits et pour les médiocres, et s'il y a de l'imprudence à s'ingérer dans les affaires civiles et politiques sans y être appelé, l'on est au contraire inexcusable de s'opposer à la volonté de Dieu quand il est manifeste qu'il nous y appelle. Le scrupule ne va pas si loin dans le monde; on s'embarrasse

peu si l'on est propre à l'état auquel on se destine : l'ambition, l'avarice, le désir de s'avancer servent de vocation; et l'on voit tous les jours des personnes de toutes les conditions s'embarquer dans un genre de vie dont elles sont entièrement incapables. Mais, lorsque ce sont des hommes qui ont des talents extraordinaires, et qui par humilité ont embrassé une profession obscure où ces talents sont enfouis et par conséquent demeurent inutiles, les princes et leurs ministres sont en droit de tirer ces hommes de leur retraite et de les appeler, malgré qu'ils en aient, aux emplois qui sont convenables à leur génie. C'est ainsi que le père Joseph fut tiré de sa cellule, non-seulement par la volonté d'un roi très-pieux et dont la conscience était très-timorée, mais encore par l'autorité du souverain pontife et par l'obéissance aveugle qu'il devait à ses supérieurs immédiats. Voilà comment il entra à la cour et dans le ministère.

« Si l'ambition l'eût fait venir à la cour, il n'aurait pas refusé les dignités ecclésiastiques que tout le monde sait que le roi lui offrait et voulait qu'il acceptât. Constant dans son humilité, rien n'a pu le vaincre; sans perdre de vue un seul moment la règle de Saint-François qu'il avait embrassée, il a toujours vécu capucin à la cour où il pouvait vivre évêque. Quoiqu'il fût à la source de tous les biens et que, dans le sein de la faveur, il pût amasser des richesses pour lui et pour sa famille, il ne s'est jamais servi de son crédit pour cet usage. La vie austère et pénitente qu'il a menée à la cour est une preuve convaincante qu'il ne cherchait ni les plaisirs ni les richesses dans un lieu qui semble en être le centre et l'élément....

« Mais d'ailleurs est-il le seul qui se soit mêlé des affaires d'État? Nos livres sont pleins d'exemples de

religieux que l'on a tirés du cloître pour les employer dans les négociations publiques. Un capucin cesse-t-il d'être sujet de son prince, parce qu'il est moine? Un moine, de quelque ordre qu'il soit, est-il exempt de servir sa patrie, parce qu'il a fait des vœux? N'avons-nous pas eu deux abbés de Saint-Denis régents du royaume, qualité au-dessus de celle de ministre d'État,—Suger, sous le roi Louis VII et Mathieu de Vendôme, sous Louis IX? Celui-ci, que toute l'Église révère comme un saint, ne fit aucun scrupule de tirer du cloître un moine pour le mettre à la tête des affaires de son royaume, ni de lui donner tout pouvoir en son absence. J'en trouverais beaucoup d'autres de divers ordres chez les étrangers.

« Pour m'arrêter à celui de Saint-François, je pourrais produire le bienheureux Jean de Capistran, un des plus illustres personnages non-seulement de son ordre, mais encore de son siècle. Les papes Nicolas V et Callixte III s'en sont servis dans les plus importantes de leur temps, et principalement à négocier avec l'empereur Frédéric III et avec les rois de Pologne et de Hongrie pour former une croisade contre Mahomet II, empereur des Turcs. L'histoire ecclésiastique célébrera toujours avec éloge les services signalés que ce cordelier rendit à la chrétienté au siége de Belgrade, en 1456, secondé par la valeur de Jean Hunyade, général de l'armée hongroise.

« Le pape Clément VIII s'étant rendu médiateur de la paix entre les couronnes de France et d'Espagne, y prépara les esprits par le ministère du père Bonaventure Calatagironne, général des Cordeliers, lequel seconda si bien les saintes intentions de ce pontife, que le cardinal Alexandre de Médicis trouva presque toutes les difficultés levées lorsqu'il arriva à Vervins, où la paix fut signée trois

mois après, à la satisfaction commune des deux rois. Le même pape envoya encore une autre fois Calatagironne qui, alors, n'était plus général des Cordeliers, mais patriarche de Jérusalem, en France, pour terminer le différend qui était entre Henri IV et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, touchant le marquisat de Saluces, dont le roi demandait la restitution ; l'esprit du duc y faisait naître, chaque jour, des difficultés nouvelles, mais celui du patriarche les démêla toutes heureusement, et la paix fut enfin conclue et signée entre les deux princes, en 1601.

« Si donc les papes et les rois se sont servis si utilement des religieux pour le maniement de leurs affaires temporelles, témoin encore le fameux Ximenès, depuis cardinal, qui gouverna l'Espagne, en qualité de régent du royaume, le servite fra Paolo, qui fut appelé à toutes les plus secrètes délibérations du sénat de Venise, et le capucin Emeric qui, de nos jours, a été évêque de Vienne, premier ministre de l'empereur Léopold, aujourd'hui régnant, pourquoi voudrait-on condamner le père Joseph qui disait n'y être entré que pour le bien de l'État et de l'Église, et pour obéir au pape, au roi et à ses superieurs ? »

III.

Le premier acte politique auquel le père Joseph eut une large part, la plus grande peut-être, ce fut le traité de Loudun en 1615, un an avant son voyage à Rome, dont nous avons parlé ci-dessus.

Depuis la mort tragique d'Henri IV, la France avait joui d'une profonde paix, qui fut cependant troublée en

1614 par les princes et par les seigneurs mécontents, qui s'éloignèrent de la cour sous prétexte du mauvais gouvernement de la reine régente et de son conseil, mais surtout pour empêcher le mariage du roi avec l'infante d'Espagne et de Madame, sœur du roi, avec le roi d'Espagne. Ceux qui s'en alarmaient davantage étaient les protestants : ils disaient hautement que leur parti serait la victime de ces deux mariages, parce qu'après cette alliance, le roi ne voudrait plus qu'une seule religion dans son royaume, ce qui allait renouveler les guerres civiles en France et fournir aux Espagnols l'occasion de la ruiner de fond en comble. Cependant cet orage fut momentanément apaisé par le traité de Sainte-Menehoud, et les princes ayant demandé la convocation des États pour réformer les abus du gouvernement, ils furent assemblés à Paris, mais sans aucun résultat ; le tiers État, composé en partie de mauvais catholiques et de protestants, y demanda une déclaration formelle que le roi, étant souverain dans ses États, n'y reconnaissait aucun supérieur spirituel ni temporel. Cette proposition, qui tendait à faire un schisme comme en Angleterre et à désunir la France du souverain Pontife et du corps de l'Église universelle, fut rigoureusement rejetée par la noblesse et par le clergé, et pour la combattre le cardinal du Perron prononça une belle harangue qui est imprimée dans ses ouvrages. Mais, comme le Parlement se joignit au tiers État, cette division aurait eu de dangereuses suites si le roi, à la sollicitation du nonce, qui se plaignait hautement et avec raison, n'avait évoqué ce différend à son conseil, par arrêt du 6 janvier 1615, avec défenses à toutes personnes de rien statuer sur cette matière dont il se réservait l'entière connaissance. Cette contestation fut cause qu'on ne

retira aucun fruit de l'assemblée des États, car on ne toucha point à la question des deux mariages. Les princes reprirent donc les armes et passèrent la Loire pour empêcher le roi d'aller recevoir l'infante d'Espagne sur les frontières de France, mais en vain. Ils ne laissèrent pas néanmoins de recommencer leurs cabales contre la régence, en recevant dans leur parti tous les mécontents qui voulaient y entrer.

Le père Joseph qui faisait alors la visite des couvents de son ordre en Poitou, comme provincial, se trouva à Saint-Maixent, où était M. le prince avec tous ses associés; dans les conférences que le père eut avec ce haut personnage, il lui trouva beaucoup de dispositions à la paix. Il s'empressa de le faire savoir au roi qui, au retour des Pyrénées, avait joint son armée commandée par le maréchal de Bois-Dauphin : tout y manquait, c'était en hiver, les troupes étaient très-fatiguées, et l'on fut ravi de la nouvelle que le duc de Nevers apporta que ce prince entendrait volontiers à un bon accommodement. On convint de la ville de Loudun pour tenir les conférences; le roi y envoya pour députés le maréchal de Brissac et MM. de Villeroy, de Thou et de Vic, conseillers d'État, pour traiter avec le prince de Condé, le duc du Maine et les députés des protestants. Les conférences étaient déjà fort avancées, lorsque le nonce Ubadini apprit qu'il se tramait quelque chose contre les intérêts du pape et du Saint-Siége. Comme il savait que le père Joseph était bien auprès des princes, qui l'avaient écouté favorablement à Saint-Maixent, il pria le roi de l'envoyer à Loudun pour traiter avec leurs députés : il lui donna lui-même des lettres pour du Nozet, abbé d'Aumale, agent du pape auprès des princes, pour le prévenir sur le voyage

du père Joseph qui, sous prétexte d'établir un couvent de capucins à Loudun, pourrait utilement servir l'Église et l'État, sans que les protestants en prissent ombrage; voilà à quels subterfuges on en était réduit avec les protestants, dont l'audace et l'arrogance passaient toute mesure.

Dès que l'abbé d'Aumale eut vu la lettre du nonce :

— Ah ! mon père (dit-il au pére Joseph), vous êtes arrivé trop tard ; les princes, pour obliger les religionnaires qui s'étaient jetés dans leur parti, ont absolument voulu que l'article du tiers État, combattu par le clergé et par la noblesse, fût inséré dans le traité. Les députés du roi, qui n'en ont pas vu les conséquences et qui n'ont eu pour but que de faire la paix, à quelque prix que ce fût, y ont donné les mains : si bien que, ne voyant plus de remède à un mal qui va jeter la France dans un désordre pareil à celui qui a fait le schisme d'Angleterre, j'ai résolu de partir demain pour porter cette mauvaise nouvelle au pape. »

Il le fit en effet, malgré tout ce que put lui dire le père Joseph pour l'arrêter. Plus cette affaire parut désespérée à cet habile homme, plus il s'appliqua à trouver des expédients pour en sortir heureusement. Rien ne paraît difficile à un génie supérieur, surtout quand il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Il fallait gagner les députés du roi et les princes ; cela semblait impossible, car le traité était signé; mais par bonheur la chose était tenue secrète, et c'est ce qui lui fit espérer de pouvoir raccommoder ce que les députés avaient gâté. Voici donc comment il s'y prit.

Il s'attacha d'abord à convaincre Villeroi de l'état déplorable où l'Église et la France allaient tomber si cet article demeurait. Il se servit de raisons si puissantes et

si vives, que ce ministre, qui avait une longue expérience des affaires, avoua de bonne foi qu'il n'avait pas prévu les conséquences de ce qu'il avait accordé, et pria le père Joseph de lui indiquer un moyen par lequel il pût éluder adroitement un article si dangereux.

Le temps qui apporte remède à tous les maux servit d'antidote à celui-ci, et Fabius qui répara les pertes de la république romaine en temporisant, n'a jamais mérité plus de louanges qu'il en est dû au père Joseph pour avoir obtenu de Villeroi la suspension de la publication du traité de Loudun, jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres du roi et la réponse du pape sur une affaire de telle importance. Les autres députés furent de cet avis, et sans cela la France serait peut-être tombée dans le même aveuglement que l'Angleterre, qui s'est soustraite à la puissance spirituelle du pape.

Mais, ce n'était pas assez d'avoir ramené les députés du roi : il fallait encore gagner les princes, ce qui présentait des difficultés à peu près insurmontables. Le prince de Condé, chef du parti, avait beaucoup de confiance en un gentilhomme de sa maison, nommé Saint-Clair, à cause de sa droiture et de sa probité ; le père Joseph, qui s'était lié avec Saint-Clair, lui représenta comme par occasion « qu'il pouvait se faire un vrai mérite devant Dieu et rendre son nom recommandable à toute la postérité, s'il voulait contribuer à maintenir les droits et l'autorité du Siége apostolique, en faisant voir à son maître que l'article que les députés de la cour avaient signé, à l'instance des religionnaires, allait renverser toute la police ecclésiastique ; qu'au premier jour on verrait, si Dieu n'y mettait la main, l'Eglise de France, la fille ainée des apôtres et des martyrs, devenir protestante et servir à

son tour de théâtre aux tragédies, aux persécutions et à toutes les révolutions d'État que les changements de religion ont toujours à leur suite. »

Cette remontrance entra bien avant dans l'esprit du prince, qui avait d'assez bonnes intentions. Le prétexte d'un établissement de capucins à Loudun, qui y furent admis quelque temps après, servit à Saint-Clair pour introduire le père Joseph auprès du prince, qui avait de grandes mesures à garder avec les seigneurs de son parti de peur que la division ne s'y mît, et qu'ils ne fissent leur accommodement sans lui, comme il arrive presque toujours dans ces sortes de cabales.

Le père Joseph fit, au mois de janvier, divers voyages à Tours où était le roi, pour lui rendre compte de sa négociation qui dura longtemps. Enfin, après bien des peines et des voyages faits de Loudun à Tours inutilement, vint l'heureux jour où cette importante affaire fut conclue. Le prince promit au père Joseph tout ce qu'on voudrait, pourvu qu'il eût assurance qu'après avoir désarmé, le roi lui tiendrait parole et exécuterait de bonne foi tout ce qui leur était promis par le traité, soit à lui ou à ceux qui l'avaient suivi. Sur cette déclaration le père Joseph fit un dernier voyage à Tours, où Louis XIII promit d'exécuter le traité; si bien qu'au retour de l'habile négociateur, M. le prince ayant fait venir le maréchal de Brissac, Villeroy, de Thou et de Vic, fit transcrire le traité, sans y insérer l'article stipulé par le tiers état, et le signa avec eux en la présence du père Joseph. Les ducs de Vendôme, du Maine, de Rohan, et quelques autres qui n'y trouvaient pas leur avantage, ne voulaient pas signer, et ne l'auraient jamais fait si le prince, leur chef, ne les y eût comme forcés par son exemple.

Ainsi la paix fut rendue à la France et la bonne intelligence rétablie entre le père commun des chrétiens et le fils aîné de l'Église. La nouvelle de cet accommodement si longtemps désiré fut bientôt publique ; car, les députés vinrent en rendre compte au roi qui en attendait la conclusion à Tours. Villeroi, qui y arriva le premier, en reçut toutes les acclamations dans les faubourgs de la ville. Tout le monde lui donnait la gloire de cette belle action : mais, ce ministre, aussi recommandable par sa modestie que par sa capacité, disait tout haut :

« Ce n'est point moi qu'il faut en remercier, c'est le père Joseph qui va passer bientôt. »

Une si belle négociation mit le père Joseph en crédit auprès du roi, qui se voyait heureusement délivré des appréhensions d'une guerre civile où l'on était à la veille de tomber, sous le spécieux prétexte du bien public.

IV.

Promu au cardinalat en 1622, Richelieu, — deux ans après, — fut nommé ministre d'État, à la prière de Marie de Médicis à qui le père Joseph avait fait connaître, ainsi qu'au pape, le rare mérite de l'évêque de Luçon qui allait désormais se déployer sur un théâtre vraiment digne de lui. Richelieu s'empressa d'appeler auprès de lui son ami, par cette lettre pleine d'affection :

Au père Joseph, capucin.

« Comme vous êtes le principal agent dont Dieu s'est « servi pour me conduire dans tous les honneurs où je me

« vois élevé, je me sens obligé de vous en mander les pre-
« mières nouvelles, et de vous apprendre qu'il a plu au
« roi me donner la charge de son premier ministre, à la
« prière de la reine ; mais, en même temps je vous prie
« d'avancer votre voyage et de venir au plus tôt partager
« avec moi le maniement des affaires. Il y en a de pres-
« santes que je ne veux confier à personne, ni résoudre
« sans votre avis. Venez donc promptement recevoir les
« temoignages de toute l'estime qu'a pour vous

« LE CARDINAL DE RICHELIEU. »

Le père Joseph, qui tenait alors chapitre à Orléans, en qualité de provincial, se rendit ensuite à Saint-Germain en Laye, où le roi était revenu après son voyage de Picardie. Le cardinal regretta d'abord que son ami eût accepté la charge de provincial, et d'aller à Rome au prochain chapitre général ; cependant, quoiqu'il eût pu facilement rompre ses engagements par l'autorité du roi, il ne voulut pas s'en servir, car il crut qu'ayant le caractère de provincial, il pourrait encore mieux réussir dans les desseins qu'il avait sur lui. Il le chargea donc de plusieurs négociations auprès du duc de Savoie et de l'affaire de la Valteline, qui était une des plus importantes, comme nous le verrons tout à l'heure.

Le père Joseph ayant demeuré quelques mois auprès du cardinal de Richelieu, pour prendre ses instructions, partit de Paris en mars 1625 et se rendit à Rome le 10 avril. Le pape Urbain VIII lui donna, toutes les semaines, deux audiences réglées pour les affaires de France dont il était chargé.

V.

On ne saurait mieux comprendre la haute idée que le cardinal de Richelieu avait de l'habileté de son agent qu'en faisant voir la part qu'il lui donna dans l'affaire de la Valteline; il n'y en avait pas une plus grande en Europe : voici ce dont il s'agissait :

La Valteline est un petit pays situé au pied des Alpes, lequel ressemble à un large fossé : il est enfermé entre les montagnes des Grisons et celles qui sont du côté du Milanais, dont il faisait partie lorsque les Visconti et les Sforce possédaient ce duché. La Valteline n'a pas plus de vingt lieues de longueur; mais, toute petite et étroite qu'elle est, elle n'est pas moins importante à cause de sa situation entre le Tyrol, appartenant à l'empereur, et le Milanais, qui était alors à la maison d'Autriche espagnole; et c'était la raison pour laquelle les Espagnols avaient tant d'envie de s'emparer de la Valteline, qui leur donnait moyen de joindre et d'unir ensemble toutes les forces de la maison d'Autriche, c'est-à-dire les terres de l'empereur avec celles du roi Catholique en Italie : ce qui aurait fermé le passage des secours de la Suisse et de la France avec les Vénitiens et les petits princes voisins.

La couronne de France était donc la principale intéressée dans cette affaire, où il s'agissait non-seulement de s'opposer aux entreprises des Espagnols qui voulaient asservir l'Italie, mais encore de secourir les Grisons, ses anciens alliés, contre les Valtelins révoltés. En 1602, Henri III ayant renouvelé les traités des rois ses prédécesseurs avec les Suisses et les Grisons, les Espagnols

par jalousie en firent aussi un avec les Grisons pour la défense du Milanais. Ce traité porta malheur aux Grisons qui, par la communication qu'ils eurent avec une nation adroite, ambitieuse et remuante, virent naître insensiblement la discorde et la division chez eux au sujet de la religion catholique professée par les Valtelins et opprimée par les Grisons ; d'où s'ensuivit le soulèvement des Valtelins, à l'instigation du gouverneur de Milan, pour le fait de la conscience, dit leur manifeste (1). « De tout temps les Valtelins ont fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, nourris en cette foi et créance, et y maintenus de toute ancienneté ; cela se voit par la quantité de belles églises consacrées à Dieu et à la Vierge et aux saints. lesquelles églises ont été pillées par les hérétiques et faites temples de Zuingliens et de Calvinistes, qui ont de toute leur industrie semé la contagion de leurs erreurs par toute la Valteline, pour de là les répandre dans l'Italie. L'on a spolié les ecclésiastiques de leurs droits et juridiction séculière, forcé les catholiques d'ériger des temples pour les ministres calvinistes ; prohibé le vœu de religion, dépouillé les monastères de leurs biens et privé leur évêque de sa dignité épiscopale (2).

« Quand on s'en plaignait aux supérieurs, on a emprisonné les parties complaignantes et décrété contre eux ; et lorsqu'on s'est adressé aux trois ligues et qu'on leur a présenté les informations, ils ont été envoyés sans justice. Durant la prétendue chambre criminelle,

(1) Voyez *Recueil des traités de paix, de trêves*, etc., assemblés par Frédéric Léonard (Paris, 1693, in-4°), tome IV.

(2) C'est ce que nous voyons aujourd'hui, dans la conduite des radicaux de la Suisse, à l'égard de NN. SS. Mermillod et Lachat ; toujours la même tactique!...

établie par les Grisons protestants de Thusis, plusieurs bans et sentences capitales ont été rendues contre des personnes innocentes, entre autres contre l'archiprêtre de Soudria, Nicolas Rusca, personnage de sainte vie, innocent et vrai martyr, occis en la géhenne, sans autre offense que pour être catholique et prêtre.

« C'est pourquoi les catholiques valtelins, ne pouvant espérer un meilleur traitement, ont cherché les moyens ou de périr tout d'un coup ou de se libérer de ces maux, et ont fait voir à tout le monde qu'il leur était licite par les lois divines et humaines de se retirer de la sujétion d'un gouvernement si barbare, après tant de cruautés exercées sur eux et tant d'infractions de la capitulation faite entre eux et les Grisons, en l'année 1613....»

Voilà en abrégé l'histoire des troubles de la Valteline, dont le récit est nécessaire ici pour mieux entendre la négociation suivante :

Louis XIII, qui était alors occupé à pacifier une guerre civile qui déchirait ses États, ne voulut pas se hâter d'en commencer une étrangère : il aima mieux tenter les voies de la douceur, pour mettre davantage le roi d'Espagne dans son tort. Il envoya donc ambassadeur en Espagne Bassompierre qui, par un traité fait à Madrid le 25 avril 1621, arrêta : « 1° Que toutes choses seraient remises en leur premier état, tant d'un côté que d'autre : en sorte que le roi Catholique retirerait les troupes qu'il avait aux confins du Milanais, dans le voisinage de la Valteline, et les Grisons celles qu'ils tenaient dans la Valteline et dans le territoire de Chiavenne et de Bormio. 2° Que les seigneurs des ligues accorderaient aux valtelins un pardon général de tout ce qui s'était passé depuis le commencement des troubles. 3° Que pour le fait de la religion en

cette vallée, seraient ôtées toutes les nouveautés introduites depuis l'année 1617 au préjudice de la religion catholique. »

Rien n'était plus juste ni plus raisonnable que ces articles : cependant le duc de Feria, gouverneur de Milan, ne voulut point exécuter le traité ni les Valtelins, qui s'entendaient avec lui, retourner sous la domination des Grisons. Ce fut à ce coup que les Français et les Espagnols en vinrent aux mains, sans rompre pourtant le traité de Vervins, parce que les uns et les autres défendaient les alliés : la France, les Grisons et les Valtelins. Le 7 février 1623, Louis XIII conclut une ligue avec la république de Venise et le duc de Savoie pour forcer les Espagnols à sortir de la Valteline. Ceux-ci, voyant qu'ils avaient affaire à trop forte partie, firent agir le pape Grégoire XV, sous l'espérance de procurer de grands avantages à la religion et au Saint-Siége apostolique. Ils offrirent de mettre, par forme de dépôt, les forts bâtis dans la Valteline entre les mains de Sa Sainteté, jusqu'à ce que les parties intéressées eussent trouvé les moyens de s'accorder ensemble. Le commandeur de Sillery, ambassadeur de France à Rome, y avait consenti, mais il fut désavoué comme s'étant engagé avec le pape sans ordre de la cour, qui voulait absolument s'en tenir au traité de Madrid, et on lui en sut si mauvait gré qu'il fut rappelé.

Urbain VIII, qui succéda cette année à Grégoire XV, entra dans les mêmes intérêts que son prédécesseur, persuadé que son exaltation étant très-agréable en France, où l'on avait été très-content de ses deux nonciatures, il lui serait d'autant plus facile de réussir à l'accommodement des différends de cette couronne avec celle d'Espagne au

sujet de la Valteline, où le marquis de Cœuvres, général des troupes françaises, faisait de grands progrès. Après s'être plaint en vain au cardinal de la Valette et au comte de Béthune, notre ambassadeur, de ce que le roi s'était saisi des forts donnés en garde au Saint-Siége, il envoya légat en France le cardinal Barberin, son neveu, pour traiter de cette affaire avec le roi même. Le légat fit son entrée à Paris, le 21 mai 1623, et dans le même temps le père Joseph arriva à Rome, muni d'un plein pouvoir pour négocier cet accommodement avec le pape. Mais, il n'était plus temps, parce que le légat se trouvait en France, d'où il ne pouvait pas revenir sans faire sa commission.

Outre que le cardinal Magalotti, qui avait la conduite de toutes les affaires, au commencement de ce pontificat, faisait naître à dessein des incidents nouveaux pour tirer en longueur cette négociation dont il voulait se rendre le maître, le pape avait ordonné à son neveu de se gouverner dans sa légation par les avis du seigneur Spada, alors nonce en France, et de J.-B. Pamphile, auditeur et dataire de la même légation. Mais, comme celui-ci était soupçonné d'être tout dans les intérêts d'Espagne, cela fut cause en partie que la cour eut moins de confiance au légat que l'on savait ne pouvoir rien décider sans la participation, ni même sans le consentement de son auditeur. Le père Joseph, n'ayant pas trouvé non plus la cour de Rome disposée à faire ce que le roi désirait, revint en France et arriva lorsque le légat était sur son départ.

Enfin, après bien des pourparlers, grâce au capucin diplomate, fut conclu à Mouzon, ville d'Aragon, un traité définitif dont voici les principaux articles : « Les affaires des Grisons et de la Valteline seront remises au même

état qu'elles étaient au commencement de l'année 1617, cassant, révoquant et annulant pour cet effet tous traités faits avec les dits Grisons, et particulièrement ceux de Lindau, Milan, Coire et autres, même ceux qui n'étaient pas venus à la connaissance des deux couronnes. Il ne pourra y avoir en la Valteline ni ès comtés de Bormio et de Chiavenne, autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine. L'élection des officiers et podestats qui auraient à servir en la dite Valteline et comtés, Grisons ou Valtelins, sera faite par les Valtelins en bonne et légitime forme, et confirmée par les Grisons dans le temps et en la forme prescrite dans le troisième article du dit traité. Les podestats et autres officiers commis pour l'administration de la justice garderont et observeront les anciennes lois et statuts de la Valteline, de l'année 1548, en la forme et ainsi qu'il avait été pratiqué jusqu'en 1620, sans que les habitants de la dite Valteline et comtés puissent y établir de nouvelles lois. Les forts bâtis en la Valteline et comtés de Bormio et de Chiavenne seront incessamment démolis et rasés, et les Valtelins payeront par chacun an aux Grisons la somme de vingt-cinq mille écus de cens et rente perpétuelle. »

Le père Joseph reçut de grands éloges du pape, du roi et du cardinal de Richelieu pour avoir fini si heureusement une affaire de telle importance.

VI.

Le père Joseph, qui ne pensait qu'à convertir les protestants et à terrasser l'hérésie, se mit en tête de travailler à réduire la Rochelle à l'obéissance du roi; il regardait

cette place comme le boulevard du Calvinisme, comme la citadelle de la rébellion. Il y avait deux cents ans qu'elle se glorifiait de braver nos rois. Elle s'était révoltée contre Louis XI en faveur de son frère Charles, duc de Guyenne; contre Charles VIII, tandis qu'il était en Italie; contre Louis XII, pendant qu'il faisait la guerre dans le Milanais; contre François Ier, au plus fort de sa lutte avec Charles-Quint; contre Charles IX, en faveur des Huguenots, qui avaient pour chef le prince de Condé; contre Henri III, qui fut enfin obligé de capituler avec cette ville qu'il tenait assiégée, de peur qu'elle ne se donnât aux Anglais. Après la perte d'Amiens, la Rochelle avait bien envie de se révolter encore, et il ne tint pas aux ducs de la Trémouille et de Bouillon qu'elle ne le fît. Mais, comme Henri IV reprit heureusement Amiens, contre leur attente, son succès contint les Rochellois dans l'obéissance. Enfin, la Rochelle ayant déclaré la guerre à Louis XIII, le père Joseph usa de tout son génie pour faire voir au roi que cette ville entretenait la discorde dans le cœur de son royaume, formait une république au milieu d'une monarchie, donnait entrée aux étrangers et retraite à tous les mécontents et par son exemple apprenait à mépriser impunément l'autorité royale; que l'on ne viendrait jamais à bout de ruiner l'hérésie en France, tant que les huguenots resteraient les maîtres de cette place dont ils faisaient leur donjon et leur arsenal; qu'il était honteux de souffrir qu'une poignée de sujets donnât la loi à son prince et délivrât des commissions pour lever des gens de guerre dans les provinces de Poitou, d'Angoumois, de Saintonge, de Périgord, Languedoc, Dauphiné, Provence, pour fondre du canon et pour fortifier les villes qu'ils appelaient *de sûreté*.

« Comment le roi pourrait-il voir sans indignation l'assemblée générale qui se tenait à la Rochelle usurper les droits les plus sacrés de la souveraineté, comme elle venait de faire, en érigeant une amirauté et déclarant criminels d'État ceux de leur religion qui ne prendraient pas les armes, avec menaces de raser leurs maisons de fond en comble; que les huguenots n'avaient plus à la tête de leur parti un roi de Navarre, un prince de Condé, un amiral de Châtillon pour soutenir la réputation de leurs armes, et qu'ainsi la conjoncture était favorable pour les attaquer. »

Cependant l'entreprise paraissait dangereuse : on disait qu'il y aurait de la témérité à tenter une chose qui, jusque-là, n'avait causé que de la honte et de la confusion à tous ceux qui s'en étaient mêlés; que Charles IX, Henri III et Henri IV n'avaient jamais pu ruiner ce parti; que la Saint-Barthélemy avait aigri le mal au lieu de le guérir; que ce corps redoutable n'avait pas seulement repris ses forces, mais était même devenu plus puissant et plus formidable qu'auparavant. Mais, le père Joseph dissipa ces craintes, et ayant communiqué ce dessein au cardinal de Bérulle, celui-ci l'approuva d'autant plus qu'il fallait, à ce qu'il disait, profiter de l'occasion de la guerre que l'Espagne se préparait à faire au nouveau duc de Mantoue, que l'empereur ne voulait pas reconnaître pour tel. Ils savaient bien tous deux que cette couronne fomentait la rébellion des Rochellois et fournissait des sommes considérables au duc de Rohan et aux Rochellois, afin qu'ils occupassent tant le roi qu'il fût hors d'état de pouvoir songer à secourir le duc de Mantoue, son allié. C'est pourquoi ils agirent de concert auprès du cardinal de Richelieu, pour le faire entrer dans leur

sentiment. Ce ministre y entra en effet, et d'autant plus volontiers que le roi était déjà bien averti que les Rochelois avaient fait prier instamment le roi d'Angleterre, par M. de Soubise, de les prendre en sa protection. On assurait même que Blancard, leur député, dit au conseil du roi d'Angleterre qu'il était moins préjudiciable à Sa Majesté Britannique de perdre le royaume d'Irlande que de ruiner la religion protestante, en France, par la prise de la Rochelle. Le duc de Buckingham, premier ministre et favori de ce roi, le pressa si fort de secourir les Rochelois que, cette affaire ayant été conclue, les Anglais commencèrent, sans aucune déclaration de guerre, à se saisir des vaisseaux français qui se trouvèrent dans leurs ports, et enlevèrent même deux vaisseaux de guerre à Dieppe et au Havre.

Ces infractions firent que le roi défendit le commerce avec l'Angleterre; et sur la nouvelle qu'il eut des préparatifs qui s'y faisaient pour prendre l'île de Ré, il fit marcher ses troupes dans le Poitou pour en garder les côtes, et en donna le commandement à Monsieur. Les avis furent partagés au conseil sur la présence du roi au siége de la Rochelle; mais, le père Joseph l'emporta, et la suite fit voir que ses vues étaient justes et que l'obstination de ces rebelles, fomentée par les Anglais, nos anciens ennemis, demandait absolument que le roi y fût en personne. Il partit donc, le 8 juin 1627, et après quelques semaines de maladie à Villeroy, il arriva enfin au blocus de la Rochelle, le 13 août. On lui avait caché, pendant sa maladie, la descente que Buckingham avait faite dans l'île de Ré, malgré Toyras, gouverneur de cette île, qui fut obligé de se retirer dans le fort de Saint-Martin, et qui chassa, peu de temps après, les Anglais des postes

dont ils s'étaient saisis. Ils n'en seraient pas sortis si Toyras avait été moins brave ou si Buckingham avait su ce que c'est que d'attaquer une place; mais, il passa trois mois devant un fort qui ne devait pas tenir huit jours. Il leva honteusement le siége, fit voile en Angleterre et ruina par là les affaires des Rochelois. Après cette victoire, on ne pensa qu'à bloquer la Rochelle avec plus d'exactitude qu'auparavant, pour la prendre l'année suivante.

Le cardinal de Richelieu, qui n'avait point alors le père Joseph, lui manda de venir au plus tôt, attendu qu'il ne trouvait personne à la cour qui eût plus de talents pour savoir animer le roi à une entreprise dont la difficulté le faisait si fort douter du succès, que plus il y pensait plus il sentait de répugnance à s'y engager, ainsi qu'il arrive ordinairement aux esprits timides et irrésolus; outre que le cardinal, qui était nouveau dans le ministère et fort envié, appréhendait lui-même, quelque mine qu'il en fît, d'être la victime de cette entreprise, si elle venait à manquer.

Le père Joseph partit à pied de Paris, au mois d'août, et arriva à l'armée, au mois d'octobre, après avoir séjourné quelques jours dans les villes de Poitou, où il avait prêché et établi des couvents de son ordre. On le logea au quartier du cardinal, dans une maison seule à l'écart, nommée le Pont de la pierre, à cent pas de la mer. Richelieu étant passé à Oleron pour envoyer du secours à la citadelle de Ré assiégée par les Anglais, les Rochelois, qui n'en savaient rien, projetèrent de venir la nuit avec cinq cents hommes pour enlever le cardinal. Marillac, alors maréchal de camp, en vint donner avis au père Joseph, et le pria de tenir ferme avec quelques

secours qu'il lui envoya, l'assurant que le roi allait ordonner un détachement pour sa défense. Le père Joseph se saisit des papiers du cardinal, les mit en sûreté et attendit sans crainte les ennemis, qui furent empêchés par une grosse pluie de venir faire leur attaque. Sa Majesté loua l'intrépidité du capucin, qui avait mieux aimé passer la nuit à encourager les soldats de sa garde que de se retirer dans le quartier du roi.

Ce ne fut pas dans cette rencontre seule qu'il fit voir des marques de sa piété et de son courage ; il allait partout catéchiser et confesser les soldats, visiter les hopitaux non-seulement dans l'armée que le roi commandait, mais dans celle du maréchal de Bassompierre, du côté de Laleu et du fort Louis.

Il n'était pas possible que, durant un siége si long, il ne se présentât plusieurs difficultés qui demandaient un génie supérieur pour les résoudre. Le retour du roi à Paris fit naître la première. Le cardinal, craignant que la reine mère, qui commençait à le haïr, ne le perdît dans l'esprit du roi, voulait l'accompagner dans ce voyage, persuadé que sa présence empêcherait les mauvais desseins de ses ennemis, et que le roi, qui était naturellement inquiet, aurait plus de fermeté et de résolution quand il le verrait toujours à ses côtés. Mais le père Joseph, qui prévoyait les suites de l'absence du cardinal, lui représenta sagement que, s'il s'éloignait de l'armée, l'ardeur des officiers se ralentirait, dans la pensée qu'ils auraient, et non sans raison, que puisqu'il s'en allait, il ne prenait pas cette affaire fort à cœur ; que les Rochelois et tout le parti huguenot en deviendraient plus insolents et plus obstinés ; que ce retour à Paris, dès le commencement d'un siége de cette importance,

ferait penser et dire que c'était une levée de boucliers; que s'il arrivait que ce siége allât mal ou tirât en longueur, le roi lui saurait mauvais gré de l'avoir embarqué dans une entreprise si hasardeuse et si ruineuse; qu'il devait sacrifier sa fortune au service et à la gloire de Celui qui fait et défait les grands comme il lui plaît, et que s'il mettait toute sa confiance en Dieu, sa main toute-puissante dissiperait les cabales de ses ennemis et le ferait prospérer plus que jamais.

Le père Joseph prit un tel ascendant sur le cardinal, que ce ministre se détermina généreusement à demeurer. Le roi partit donc, le 9 février 1628, et lui abandonna la direction de ce siége, avec un ordre exprès au duc d'Angoulême et aux maréchaux de Bassompierre et de Schomberg de lui obéir comme à sa propre personne.

La seconde difficulté qui occupa beaucoup le roi et le cardinal au siége de la Rochelle fut de fermer le port, par où les assiégés recevaient tous les vivres et tous les secours dont ils avaient besoin. Pompée Targon, fameux ingénieur italien, avait essayé d'en boucher l'entrée par différentes machines que la tempête et les marées emportaient à mesure qu'il les mettait : de sorte que cet ouvrage coûtait beaucoup d'argent et n'avançait point. Le père Joseph reconnut bientôt que cet homme abusait le roi : après lui avoir donné son congé, le cardinal fit travailler deux architectes de Paris, l'un nommé Louis Metezeau et l'autre Jean Tiriot, à la digue de pierre dont on lui avait donné l'invention. On commença la construction de la digue dans un endroit où le canal qui forme le port de la Rochelle a 740 toises de largeur, où le canon des assiégés ne pouvait porter. Pour former cette digue, on enfonça dans la mer de grandes poutres de douze pieds avec d'au-

tres en travers, et l'on mit dedans des pierres sèches qui n'avaient d'autre lien que la vase et le limon que la mer y poussait; on fit encore couler à fond plusieurs vaisseaux chargés de pierres pour la soutenir. Elle était par le bas large de douze toises, et comme elle allait en étrécissant jusques au haut, où elle n'en avait que quatre, sa hauteur était au-dessus des plus hautes marées, de sorte que les soldats qu'on y mettait pour la garder, y pouvaient toujours être à sec. On avait laissé seulement au milieu du canal une ouverture pour donner cours aux flux et reflux. L'entrée du canal était défendue par environ deux cents vaisseaux bien armés qui bordaient les deux côtés du rivage. C'est avec cette digue, avec ce rocher artificiel, comparable aux plus fameux ouvrages des anciens capitaines grecs et romains, qu'on vint à bout des Rochelois : car, sans cela, il aurait fallu de toute nécessité lever le siége. Ceux qui ne désiraient pas que la Rochelle fût prise disaient tout haut qu'il serait infiniment plus glorieux au roi de secourir ses alliés que de faire la guerre à ses sujets; que si le roi d'Espagne s'emparait une fois du Mantouan et du Montferrat, il n'y aurait plus moyen de l'en chasser; qu'il valait mieux faire le siége de Casal que de continuer celui de la Rochelle, dont on ne viendrait jamais à bout. Mais, le père Joseph obligea le cardinal à demeurer ferme et à ne pas quitter un moment les assiégés. On envoya seulement le marquis de Saint-Chamont au duc de Savoie pour tirer l'affaire en longueur pendant que l'on continuait le siége, et, en l'absence du roi, le cardinal fit sommer les Rochelois de se rendre, mais ils ne voulurent pas seulement écouter le héraut.

Comme il était plus aisé d'aborder le père Joseph que le cardinal, tous ceux qui trouvaient quelque nouveau

moyen pour incommoder ou pour surprendre la ville venaient le lui communiquer, et l'envie qu'il avait de finir ce siége lui faisait embrasser tout ce qu'on lui proposait.

La mauvaise nourriture et les fatigues de ce siége, où le père Joseph ne relâchait rien de la rigueur de l'observance de sa règle, lui causèrent une fièvre double tierce qui le mit hors d'état de continuer ses travaux. Mais ce qui acheva de l'accabler fut qu'il passait toutes les nuits à donner audience aux espions qui sortaient secrètement de la ville pour le venir informer de tout ce qui s'y faisait. Après en avoir rendu compte au cardinal, il dressait la plupart des mémoires et des instructions qu'il fallait envoyer de tous côtés, de sorte que, ne prenant point de repos, tout malade qu'il était, il fut attaqué d'une fièvre continue si violente que l'on désespéra de sa guérison. Le cardinal de Richelieu, chez qui il demeurait, ne manquait pas de le voir tous les jours, et le roi lui envoyait ses médecins ; il fut si bien traité qu'il reprit en peu de temps ses forces et sa santé, au grand contentement de toute l'armée.

Cependant on apprit de toutes parts la consternation que jeta dans la ville la mort du duc de Buckingham, qui avait été tué d'un coup de couteau à Plymouth, et la disette des vivres qui réduisait les habitants à la dernière extrémité. Ils ne vivaient plus que de coquillages, de légumes et de racines, qui étaient même difficiles à trouver; les plus riches mangeaient du cuir et du parchemin bouilli avec de la graisse et tout ce qui pouvait avoir quelque suc propre à nourrir. Pour se défaire des bouches inutiles, ils firent assembler pendant une nuit une grande multitude de femmes, d'enfants et de vieillards, qu'on mit hors des portes, sans écouter leurs plaintes.

Malgré tant de misères, les Rochelois devinrent plus insolents que jamais, quand ils aperçurent, le 28 septembre, à la hauteur de l'île de Ré, la flotte anglaise composée de soixante-dix vaisseaux qui furent suivis de plus de trente, peu de temps après. Toute l'armée du roi fut plusieurs jours sous les armes pour repousser les Anglais s'ils voulaient faire une descente à dessein de se rendre maîtres de la digue, et après quelques légères escarmouches on résolut une cessation d'armes avec les Rochelois. Dès quelle fut expirée, les Anglais recommencèrent à se battre le 23 octobre : mais enfin les assiégés, qui n'en pouvaient plus et à qui il était impossible de donner du secours, envoyèrent quatre députés au cardinal pour le prier d'implorer la miséricorde du roi. Ils allèrent d'abord trouver le père Joseph, qui ne put s'empêcher de pleurer en les présentant à ce ministre. qui les reçut favorablement, en retint deux auprès de lui, renvoya les deux autres à la Rochelle, avec assurance d'un pardon général s'ils se soumettaient purement et sans condition à la clémence du roi. Les Rochelois envoyèrent douze autres députés, qui avaient tant de peine à se soutenir pour demander pardon au roi, qu'ils n'eurent de force que pour lui dire qu'ils se soumettaient à son obéissance et voulaient vivre et mourir sous ses lois comme ses sujets. Le lendemain, 30 octobre, les troupes royales se mirent en possession des portes de la ville et allèrent préparer toutes choses pour le recevoir. Le 1er novembre le cardinal dit la messe dans l'église de Sainte-Marguerite, qui avait été consacrée de nouveau, le matin même, par l'archevêque de Bordeaux ; le père Joseph y dit aussi la messe, puis exhorta tout le monde à rendre des actions de grâces à Dieu. Les Rochelois criaient :

— Vive le roi qui nous a fait miséricorde ! »

Le *Te Deum* fut chanté et le saint sacrement porté dans une procession solennelle par toutes les rues de la ville, pour remercier Dieu de cette heureuse réduction que les étrangers et les Français même avaient tenue longtemps pour impossible.

Louis XIII se souvenant de toutes les instances du père Joseph pour faire prendre la résolution d'assiéger la Rochelle, ce à quoi tout le conseil trouvait des difficultés insurmontables, lui dit en présence des principaux seigneurs de sa cour, qu'il avait comme Abraham espéré contre toute espérance, que Dieu avait enfin récompensé sa foi, et que l'histoire partagerait entre le cardinal de Bérulle et lui toute la gloire d'avoir conseillé cette grande entreprise.

Le cardinal pria le roi d'établir un évêché à la Rochelle et d'y nommer le père Joseph ; mais celui-ci le refusa absolument, ainsi qu'il avait fait déjà celui d'Albi, protestant à Richelieu qu'il n'y avait rien au monde qui lui pût faire quitter la règle et l'habit de Saint-François.

VII.

Le père Joseph ayant refusé deux évêchés et rendu de grands services à l'Église et à l'État, Richelieu représenta au roi que cet homme si rare méritait une récompense aussi éclatante que son humilité. Louis XIII le nomma au cardinalat pour la première promotion que le pape accorderait aux couronnes. Ce fut à la fin de l'année 1635 que le roi lui fit cet honneur et que le père Joseph en reçut les compliments de toute la cour. Le roi n'en demeura pas à

une simple nomination ; il le proposa au pape toutes les fois qu'on croyait qu'il se ferait une promotion (1)....

Maintenant que nous connaissons l'homme politique et les services qu'il rendit à son pays, étudions avec quelque détail l'humble religieux, et constatons qu'il ne fut pas moins fidèle à ses devoirs monastiques que s'il n'était jamais sorti du cloître. Sitôt en effet qu'il se vit obligé de demeurer à la cour, il régla toutes les heures de ses occupations et les partagea de telle sorte qu'il pût faire chaque jour la même chose à point nommé. Il se levait à quatre heures, faisait une heure d'oraison et puis récitait son bréviaire avec le père Ange, son compagnon, jusques à sexte. Après avoir donné à Dieu les prémices de sa journée, il travaillait aux lettres et aux réponses qu'il devait et aux instructions pour les ambassadeurs et les résidents. Son compagnon les mettait en chiffre et déchiffrait celles qu'il recevait, — ce qui était un travail immense, parce que de tous les pays étrangers on lui envoyait un duplicata des lettres écrites au roi. A neuf heures il ouvrait sa porte pour donner ses audiences aux ambassadeurs, aux secrétaires d'État, avec lesquels il entrait de son appartement dans celui du cardinal, pour donner des réponses à ceux-là et des ordres à ceux-ci. Pour l'ordinaire, il passait depuis neuf heures dans ces occupations jusqu'à près de midi, qu'il allait dire la messe dans une chapelle, pendant que le cardinal l'entendait dans une autre. En rentrant chez lui il trouvait une infinité de gens qui l'attendaient et qu'il expédiait toujours sans renvoyer qui que ce fût, de sorte qu'il était or-

(1) Voyez, aux manuscrits de la Biblioth. roy., le tome IV des Négociations du maréchal d'Estrées et Siri, *Memorie recondite d'all' anno* 1601 *fino al* 1640 (1677, in-4°), tome VIII, p. 416.

dinairement plus d'une heure quand il se mettait à table.

Il mangeait seul avec son compagnon, à moins qu'il ne se trouvât quelqu'un de ses intimes amis qui voulût bien se contenter de son petit ordinaire. Il ne manquait jamais de faire lire quelque livre de piété pendant le repas ; il donnait ensuite audience à tous ceux qui souhaitaient lui parler, et c'était l'heure la plus commode, si ce n'est qu'il eût dîné avec le cardinal ou qu'il eût ordre d'aller travailler avec lui après son dîner.

Sur les quatre heures il se dégageait de ce grand monde et se retirait dans un jardin ou dans quelque galerie pour y réciter le reste de son office avec son compagnon et faire quelque temps une oraison mentale. Sur les cinq heures il s'enfermait pour travailler comme le matin jusques à huit heures, sans être interrompu de qui que ce fût : à huit heures il soupait ou il collationnait, selon le temps, car, outre les jeûnes d'Église, il observait très-religieusement ceux de sa règle. Il allait passer le reste de sa soirée chez le cardinal pour conférer ensemble des affaires les plus secrètes et prendre ses ordres pour les dépêches, ou pour lui rendre compte de ce qu'il avait appris dans la journée. Ils ne manquaient jamais de se voir tous les soirs en particulier. Si quelquefois les affaires ne pressaient pas et que, pour se délasser un peu de leurs occupations sérieuses, ils permissent à quelques courtisans de s'y trouver, c'était alors une conversation tout agréable et un plaisir extrême pour ceux qui entendaient ces deux hommes de génie s'entretenir ensemble sur quelque matière que ce fût.

VIII.

Fidèle à tous ses devoirs jusqu'au dernier moment, le père Joseph, excédé de travail et de fatigue, touchait à son heure suprême ; une première attaque d'apoplexie lui fit penser à se préparer à la mort ; il quitta la cour, se retira chez les capucins de Senlis, d'où il vint à Paris au couvent de son ordre, rue Saint-Honoré, et il ne voulut plus entendre parler d'autre chose que de la grande affaire de son salut, malgré les pressantes sollicitations de Richelieu, qui voulait le retenir chez lui et lui faire donner des soins tout spéciaux. Richelieu, apprenant que la santé de son ami ne se rétablissait point, lui écrivit pour l'engager à le venir trouver à son château de Rueil (1) :

AU PÈRE JOSEPH.

« Ayant envoyé quatre ou cinq fois à Paris pour apprendre des nouvelles de votre santé, sans que j'en aie pu avoir de certaines, la peine en laquelle je suis de votre mal et le désir que j'ai de savoir précisément l'état auquel vous êtes, fait que je vous envoie encore de nouveau à cette fin. Si vous croyez mon conseil, vous quitterez les couvents où vous vous êtes retiré, comme étant peu propres à y recouvrer votre santé, et viendrez en ce lieu où l'air étant meilleur contribuera beaucoup à vous la rendre en peu de temps. Si vous suivez en cela mon avis, je vous enverrai ma litière pour vous amener plus doucement, et en attendant le bien de vous voir ou au moins des nouvelles de votre part, telles que je les désire, je

(1) Voyez A. Aubery, *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, etc. (Paris, 1650, in-fol.), tome II.

vous assurerai qu'il n'y a personne qui soit plus que moi votre

« LE CARDINAL DE RICHELIEU. »

Le père Ange tâcha de le dissuader d'aller à Rueil, mais parce que le père Joseph savait que le cardinal Bichi s'y devait trouver pour des affaires importantes dont il avait la clef, il se servit de la litière et arriva chez Richelieu, le 14. Richelieu qui l'attendait lui donna de grandes marques d'amitié, et le pria de ménager une santé qui lui était aussi chère qu'elle était précieuse à l'État. Le lendemain, pendant que Son Eminence alla au conseil, à Saint-Germain, le père Joseph passa jusqu'à midi à répondre à des lettres qu'il avait reçues des missionnaires d'Orient. L'après-midi il eut une longue conférence avec les cardinaux de Richelieu et Bichi. Pendant qu'il faisait sa collation, en écoutant lire le récit des exploits de Godefroy de Bouillon en Palestine, il fut pris d'une seconde attaque d'apoplexie très-grave et qui lui ôta tout à fait la parole; il garda toute sa connaissance, et par ses signes exprimait éloquemment les sentiments de son âme. Il expira le 18 décembre 1638, à l'âge de soixante-un ans, après avoir passé quarante ans dans l'ordre de Saint-François.

Sitôt qu'il fut mort, Richelieu, qui voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à un cardinal, fit porter son corps avec beaucoup de pompe dans son carrosse à six chevaux, accompagné de toute sa maison et suivi de tout son train, jusqu'au couvent de la rue Saint-Honoré, où il arriva le soir aux flambeaux. Il y fut reçu par le père général accompagné de plus de cent soixante religieux, chacun un cierge blanc à la main. Une foule immense assista

aux obsèques du père Joseph, après que son corps eut été exposé à la vue de tout le peuple au milieu de l'église du couvent. Le 22, les cardinaux de Richelieu et Bichi, beaucoup de seigneurs, les parents du défunt et tous ses amis assistèrent au service solennel ; Richelieu versa des larmes sur le tombeau de son fidèle coopérateur et dit ces paroles bien remarquables :

— Je perds ma consolation et mon unique secours, mon confident et mon unique appui. »

On était si persuadé de la douleur que lui causa cette mort, que le roi même l'en consola et que tous ses amis lui en firent leurs condoléances. Peu de jours après, Richelieu fit prononcer l'oraison funèbre du père Joseph, dans la même église, par le père Léon, carme. Il n'y eut jamais une assemblée plus illustre ni plus nombreuse : princes, princesses, ducs, prélats y assistèrent. Le Parlement s'y trouva en corps, avec toutes les personnes les plus distinguées de la cour et de la ville. C'était à qui rendrait de plus grands honneurs à ce religieux.

Sur sa tombe Richelieu fit mettre un marbre avec cette épitaphe qu'il composa lui-même :

D. O. M.

A l'éternelle mémoire

du révérend père Joseph le Clerc, Parisien, capucin.

« Ci-gît celui dont la vertu ne périra jamais et qui, pour porter le joug du Seigneur dès son adolescence, abandonna malgré ses parents les titres de sa noblesse et ses richesses, et vécut toujours très-pauvre dans un ordre très-pauvre. Chargé des fonctions de provincial dans son ordre, il illustra l'Église par ses écrits et ses discours. Il s'ac-

quitta des fonctions publiques aussi saintement que prudemment, y ayant été appelé par la providence divine par le roi Très-Chrétien Louis, vraiment juste, et dans cet état il servit fidèlement Dieu, le prince et la patrie avec une souveraine prudence et un grand soin, et une séraphique dévotion, ainsi qu'une merveilleuse tranquillité d'esprit.

« Il garda jusqu'au dernier jour de sa vie l'entière observance de la règle qu'il avait jurée, quoiqu'il en eût été dispensé par trois souverains pontifes, pour le bien de toute l'Église. Par ses conseils et ses missions, il combattit l'hérésie en France et en Angleterre, il releva le courage des chrétiens d'Orient.

« Il vécut austère et pauvre au milieu des délices et des richesses de la cour, et mourut désigné cardinal. »

Louis XIII exprima le regret que lui causait la mort du père Joseph, en ces termes : « Je perds aujourd'hui un de mes plus fidèles sujets, et monsieur le cardinal son confident et son intime ami. »

Et le duc d'Orléans dit aussi à sa louange : « Voilà l'appui des princes mort, le plus sincère de tous les hommes et le plus fidèle de tous les amis. »

C'est ainsi qu'en parlaient tous ceux qui le connaissaient à fond.

Ajoutons à ces témoignages l'extrait de deux lettres écrites au père Ange, son compagnon. La première est du comte de Cesi, ambassadeur du roi en Turquie, qui déclare « qu'il « est ravi et plein d'étonnement tout ensemble de voir « avec quelle pénétration et quelle étendue de connais- « sances le père Joseph parlait de toutes les coutumes et « des manières de vie de ce pays-là; que quand il aurait « demeuré trente ans dans le Levant, il n'aurait pas mieux

« été instruit de ce qui s'y fait et n'en raisonnerait pas « plus pertinemment. »

La seconde est une lettre entière du comte d'Avaux, plénipotentiaire de France pour la paix générale de Munster, écrite au père Ange, dans laquelle il a la modestie de reconnaître que c'est le père Joseph qui l'avait proposé au roi et au cardinal pour cet emploi. Le témoignage d'un si sage et si illustre personnage à qui la France aura toujours, et à son ancienne famille, de si grandes obligations est un des plus beaux éloges que puisse avoir le père Joseph.

« J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire sur la « mort du père Joseph. Je n'ai ni le temps ni les qualités « nécessaires pour vous parler assez dignement du mérite « de ce grand homme. Je n'ai jamais vu tant de pénétration et tant de présence d'esprit, et je me suis toujours étonné de le voir dicter quatre heures entières « des mémoires et des instructions pour les ambassadeurs, « sans qu'il s'y trouvât non-seulement rien de superflu « ni hors de sa place, mais où la matière était si pressée, « qu'il semblait que chaque article était le point principal « de la commission. Il parlait avec une force merveilleuse, « et il écrivait de même. C'était un esprit si renfermé et « si présent à lui-même, qu'il n'était presque jamais dissipé par le commerce des sens, de sorte qu'outre la « règle de Saint-François qu'il observait fidèlement, il « s'en était fait une particulière qui le rendait attentif à « toutes ses actions ; ainsi, son âme n'était jamais partagée par ces distractions et ces amusements qui occupent la moitié de notre vie. Il s'était rendu la méditation si familière, qu'il jugeait des choses plus sainement « que les autres, et comme il s'en faisait instruire à fond,

« ses discours étaient toujours également solides, il en « retranchait ce qui en pouvait affaiblir la vérité; Je n'ai « vu en lui ni amour-propre ni aucune passion. Il n'em- « ployait jamais ses parents et ses amis que lorsqu'il « connaissait que leurs services seraient utiles au bien « public, ce qui marquait en lui une louable fermeté, « mais peu commune. »

Joignons enfin à ces deux lettres un extrait de celle que M. de Chavigny, secrétaire d'État; écrivit au maréchal d'Estrées, à Rome (1) : « Le père Joseph mourut sur les « onze heures du matin, samedi dernier, et laissa à tous « ses amis, et particulièrement à moi qui faisais profes- « sion de l'être très-particulièrement, un regret très-sensi- « ble de sa perte. Le roi a voulu qu'il ait été enterré pro- « che le père Ange de Joyeuse, vis-à-vis le grand autel des « capucins de la rue Saint-Honoré, et on lui a rendu au- « tant d'honneur qu'on pouvait à un religieux de son mé- « rite et de sa probité. »

(1) Cette lettre est dans le tome IV des *Négociations* du maréchal d'Estrées, *l. c. sup.*

LE VAISSEAU LE VENGEUR.

C'était dans les premiers jours de la Commune (mars 1871); je revenais un soir de longues courses dans Paris, lorsque je fus frappé de ces paroles chantées par des voix avinées :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau *le Vengeur*...

L'air de cette rengaine soi-disant patriotique rappelait, à s'y méprendre, celui passablement fameux des *Gendarmes* (de Nadaud) :

Brigadier, vous avez raison...

Le Vengeur !... Le moment était bien choisi, alors que, n'ayant pu délivrer la France de l'invasion étrangère, partout on voyait s'ériger des *vengeurs* de n'importe quoi, même de Flourens. Cela me remit aussitôt en mémoire l'épisode révolutionnaire du vaisseau *le Vengeur*, dont la poésie, la peinture et le théâtre ont popularisé, en la surfaisant considérablement, la très-prosaïque catastrophe en somme.

Ce fameux navire, plus populaire que bien d'autres, dont la fin fut plus belle et surtout plus héroïque que la

sienne; ce navire, resté célèbre grâce à un fastueux rapport; ce vaisseau qu'on nomme toujours *le Vengeur*, s'appelait en réalité *le Vengeur du peuple*, sans doute pour le distinguer de plusieurs de ses devanciers qui avaient porté le même nom (1). Celui dont il s'agit ici, construit en 1762, s'appela d'abord *le Marseillais*; réparé et mis à neuf en 1791, il reçut, en 1794, le nouveau titre de *Vengeur du peuple*, qui, dans le langage des clubs jacobins, était celui du bourreau. D'autres navires s'appelaient alors *le Marat*, *le Jemmape*, *la Montagne*, etc.

Revenons au *Vengeur*, pour ne plus le quitter, et voyons à quelle occasion une polémique passablement ardente se produisit à l'égard de l'épisode dont on l'avait fait le héros.

I.

Le 10 juin 1839, un journal, connu pour ses opinions républicaines, *le National*, à propos de matelots échappés au naufrage du susdit navire, se fit naturellement l'écho de la tradition qui, depuis la première Révolution, est l'histoire tenue pour vraie de son trépas. Un écrivain anglais, Thomas Carlyle, répondit au *National* par un article publié dans le *Fraser's magazine*. L'article, bon en lui-même, n'était pas flatteur; il qualifiait de « *farce*, de *blague*, imaginée par Barrère, » le bruit fait à Paris et dans toute la France au sujet du combat qui, pour *le Vengeur*, finit par une submersion fatale. Le rédacteur de la *Revue britannique* fut indigné du ton qu'avait pris l'écri-

(1) Sur ces divers navires, voyez Jal, *Dictionn. crit. de biogr. et d'hist.*, p. 1243 et 1244.

vain anglais et l'attaqua vivement dans quelques pages sur ce qu'il appela *l'immortel suicide du Vengeur*.

Carlyle s'était appuyé de lettres écrites par Griffits, alors contre-amiral au service de l'Angleterre, et qui avait été témoin de la fin du vaisseau français; ces lettres renferment des vérités réelles, mais que ne pouvait admettre aucun journal français, tant la conviction s'était ancrée dans les esprits sur la mort de *tout l'équipage* du *Vengeur* et sur l'héroïsme indomptable des marins qui avaient préféré le trépas à une reddition honorable de leur navire. Mais il y avait un document français qui confirmait dans presque toutes ses parties le récit de Griffits; ce document n'est autre qu'un procès-verbal rédigé par le capitaine de vaisseau Renaudin, commandant du *Vengeur*, et huit officiers ou marins de ce vaisseau, le 1er messidor an II (19 juin 1794). Quoiqu'il soit long, nous le donnons en entier (1), parce qu'il contient d'intéressants détails sur le combat du 13 prairial de la même année.

« Aujourd'hui, 1er messidor de l'an II de la république française une et indivisible, nous soussignés, capitaine, officiers, sous-chef civil et autres personnes de l'équipage du vaisseau *le Vengeur*, coulé bas le 13 prairial dernier, nous trouvant prisonniers de guerre au cautionnement de Tavistock, en Angleterre, assemblés pour rediger le récit des événements qui ont précédé et entraîné la perte dudit vaisseau *le Vengeur*, faisant partie de l'escadre aux ordres du contre-amiral Villaret, y avons procédé ainsi qu'il suit :

« Nous trouvant le 9 dudit mois prairial par la latitude

(1) D'après le texte publié, pour la première fois, par M. Jal, en 1839, dans la *Revue britannique*, puis, en 1867, dans son *Dictionnaire* précité, p. 1245-1247.

de 47°24' nord, et par la longitude de 17°28' méridien de Paris, les vents de la partie du sud, l'armée naviguant sur trois colonnes, à 8 heures du matin, les frégates françaises à la découverte signalèrent l'armée ennemie, composée de trente-six voiles, vingt-six vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts, un de cinquante servant d'hôpital, quatre frégates, trois corvettes et deux brûlots : le tout anglais. Sur-le-champ, le général, pour mieux reconnaître l'ennemi, fit arriver l'armée française, en conservant toujours l'ordre des trois colonnes. Nous faisant arrêter à deux lieues environ de lui, le signal fut fait de former la ligne de bataille dans l'ordre naturel, en se formant sur la colonne du centre. *L'expérience de notre marine ne répondait pas, selon nous, à la bonne volonté de plusieurs officiers* : nous eûmes la douleur de voir que cette manœuvre *ne put être exécutée*. Cependant quatre vaisseaux et quatre frégates détachés de l'armée anglaise serraient le vent, et paraissaient vouloir attaquer la queue de la nôtre; alors le général Villaret, se voyant pressé, et mécontent sans doute d'éprouver ces difficultés, donna ordre à chacun des vaisseaux de prendre rang sans avoir égard à son poste, et au vaisseau *le Révolutionnaire* d'aller à la queue. A 8 heures du soir, celui-ci et deux ou trois autres se trouvèrent engagés : nous fûmes témoins du combat jusqu'à 10 heures; il nous parut ne leur être pas avantageux. L'escadre ne donna point de secours à ces vaisseaux, et continua toujours à l'est, courant même bordée que l'ennemi à vue; au jour, nous n'avons plus aperçu le vaisseau de notre arrière-garde.

« Le lendemain 10, sur les 9 heures du matin, ventant gros frais, toujours du sud, l'ennemi vira d'abord vent devant par la contre-marche, et porta de nouveau

sur la queue de l'armée républicaine, en cherchant à gagner le vent. Nous exécutâmes la même manœuvre lof pour lof, et reçûmes l'ordre de nous disposer au combat. Les vaisseaux de la tête des deux flottes se joignirent bientôt, et le combat commença ; mais l'avantage n'était pas égal. L'ennemi pouvait se servir de sa batterie basse, et nous, au vent, la bande de son côté, l'eau s'élevant *au-dessus des sabords,* nous *étions dans l'impossibilité d'en faire usage.* Ces inconvénients n'étaient pas capables de déconcerter des républicains. Le feu fut très-vif et se soutint avec la même ardeur jusqu'à midi. Les Anglais, s'apercevant d'un peu de désordre dans la queue de notre armée, voulurent en profiter. La tête de leur ligne vira lof pour lof par la contre-marche en prolongeant notre armée sous le vent; ils maltraitèrent plusieurs de nos vaisseaux, et *le Vengeur*, pour les empêcher de couper la ligne, reçut le *feu de dix des leurs.* Il fallait exécuter la même manœuvre que l'ennemi, et le général français donna l'ordre d'abord à la tête de l'armée de virer vent devant par la contre-marche; cette évolution *ne paraissant pas s'exécuter*, nous ne *savons pourquoi*, il fit signal pour la question de savoir si on ne le pouvait pas. Il n'eut *point de réponse*: il *donna ordre de virer lof pour lof, et ne fut pas plus heureux.*

« L'instant était critique, et dans cette circonstance pressante, le chef de l'armée dut s'irriter d'éprouver tant d'obstacles, mais son génie sut les surmonter; car nous ne pouvons nous empêcher de dire, avec la sincérité qui dicte cet écrit, que *le citoyen Villaret a montré dans cette crise tout le talent d'un général*, et qu'il a justifié la confiance des braves républicains qu'il commandait. Il donna l'ordre enfin de virer de la même manière, tous à la fois,

sans avoir égard au rang. Cette manœuvre réussit, et dans un quart d'heure l'ordre de bataille fut formé d'une manière satisfaisante. Nous nous trouvâmes sous le vent; le vaisseau *le Vengeur*, par hasard, ou peut-être par la promptitude de son évolution, était à la tête de la colonne, chef de file du commandant. Il se battit *contre deux vaisseaux à trois ponts*, et aurait été maltraité si les vaisseaux *la Montagne* et *le Scipion* ne fussent venus à son secours. *La Montagne* seconda ses efforts contre l'ennemi, et ils le canonnèrent ensemble pendant environ une heure et demie; mais *le Scipion* eut la précaution de se mettre à couvert du *Vengeur*, et lui coupa son grand état et les bras de sa misaine. Sur les observations qui lui furent faites par le général et par nous qu'il n'était point à son poste, il alla le prendre presque à l'instant. Tous les vaisseaux ennemis se trouvaient en peloton; ils étaient confondus, le désordre paraissait être parmi eux, et certes nous oserons dire que les Français auraient pu en tirer parti; mais ils étaient trop affalés sous le vent, et ils s'éloignèrent. Le 11, dans la matinée, l'ennemi parut à 3 lieues et demie ou environ, courant la même bordée que l'armée française. Nous l'observâmes autant que put le permettre un brouillard très-épais, et bientôt, la brume ayant augmenté, nous le perdîmes tout à fait de vue. Le 12, la brume était si épaisse, qu'à peine apercevait-on un vaisseau à portée de pistolet. Le 13, le vent petit frais, de la partie du sud-est; sur les 8 heures du matin, le temps s'était éclairci, l'armée ennemie parut au vent à la distance de 2 lieues. Elle ne tarda pas à arriver sur nous en dépendant. L'ordre de serrer la ligne et de se préparer au combat fut donné à l'armée française et aussitôt exécuté; nous allions à petite voile. L'ennemi forçait davantage et en prolon-

geant notre colonne. Le feu s'engagea. Le vaisseau *le Vengeur* avait essuyé *le feu de deux vaisseaux, dont un à trois ponts*, lorsqu'*un troisième vint pour lui couper la ligne;* il fallait l'en empêcher : en conséquence, nous forçâmes de voiles et vînmes au lof. Cette manœuvre aurait réussi, et le feu terrible de nos batteries, que notre équipage servait avec un courage et une ardeur mémorables, aurait criblé le vaisseau ennemi; mais une circonstance imprévue rendit nos efforts infructueux. Ce vaisseau s'obstinait à vouloir couper chemin; *le Vengeur,* déterminé à ne pas le souffrir, tenta l'abordage. Il y parvint. Mais en élongeant, il se trouva accroché dans son bois par l'ancre de l'ennemi. Il lui envoya d'abord toute sa bordée, et ne put ensuite lui tirer que quelques coups de canon de l'arrière et de l'avant, parce qu'il n'y avait pas entre les deux vaisseaux assez d'espace pour passer les écouvillons de bois. L'Anglais, au contraire, avec des écouvillons de corde, avait l'avantage de pouvoir se servir de tous ses canons. Dans ce mouvement, nous donnâmes ordre à un détachement de sauter à l'abordage.(1) : tout était disposé pour l'exécution; mais il fallut bientôt renoncer à ce projet. Nous aperçûmes deux vaisseaux ennemis, dont un à trois ponts, qui arrivaient à l'autre bord.

« Chacun alla reprendre son poste dans les batteries, et le feu recommença. L'équipage, encouragé par les officiers, soutint ce nouveau choc avec une intrépidité vraiment républicaine : nous reçûmes plusieurs volées à couler bas. De ce côté, l'ennemi nous abandonnait, lorsque la

(1) « Si la ligne n'avait pas été coupée, nous enlevions ce vaisseau; car personne de son équipage ne paraissant sur le pont, plusieurs des nôtres y montèrent et éteignirent le feu qui avait pris en deux endroits. Ils furent obligés de descendre, lorsque nous fûmes attaqués par deux autres vaisseaux. »

verge de l'ancre du vaisseau (1) avec lequel nous étions abordés depuis plus de deux heures cassa. Le vaisseau à trois ponts, le voyant s'éloigner, vira de bord, revint sur nous et nous tira deux autres volées qui démâtèrent *le Vengeur* de tous ses mâts, excepté celui d'artimon, qui ne tomba qu'une demi-heure après; nous ne pûmes lui riposter, parce que l'eau avait subitement pénétré dans les soutes, et que l'équipage se disposait à pomper et à puiser. L'ennemi se trouvant de nouveau en désordre et confondu avec quelques-uns de nos vaisseaux qu'il avait engagés, l'armée française était sous le vent avec deux vaisseaux anglais et s'éloignait beaucoup. Nous avions l'espoir, sinon *qu'elle reviendrait pour recommencer le combat,* au moins *qu'elle en ferait la feinte pour obliger les Anglais à abandonner nos vaisseaux démâtés et deux des leurs dont ils ne paraissaient pas s'occuper :* nous n'eûmes pas cette consolation. Des raisons majeures, sans doute, y mirent obstacle; mais nos frégates où étaient-elles? quelle était leur mission? Dans cette circonstance *vinrent-elles nous donner du secours? Nous n'en recûmes aucun,* et nous n'en pouvons deviner la cause.

« Le vaisseau *le Vengeur* cependant approchait sensiblement du moment où la mer allait l'engloutir. Le danger s'accroissait de la manière la plus alarmante, malgré les efforts de l'équipage à pomper et à puiser. Nous vîmes sortir du groupe ennemi deux de nos vaisseaux, dont un, *le Trente-et-un-Mai,* venait de passer près de nous. *Il fit*

(1) « Nous avions supposé que *le Brunswick* avait coulé ainsi que nous, ayant disparu après le combat; mais, nous avons appris depuis qu'il était arrivé en Angleterre coulant bas d'eau. Ce vaisseau n'est plus susceptible de rendre aucun service; il a eu, dans le combat, le capitaine, plusieurs officiers, 200 hommes tués et 80 et quelques blessés. »

naître parmi nous quelques espérances de salut; mais elles furent bientôt évanouies! Il se disposait à nous prendre à la remorque, lorsque les Anglais se débrouillèrent et le forcèrent de s'éloigner en chassant de notre côté. L'eau avait gagné l'entre-pont; nous avions jeté plusieurs canons à la mer; *la partie de notre équipage qui connaissait le danger répandait l'alarme;* ces mêmes hommes que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés *frémirent à l'aspect du malheur dont ils étaient menacés;* nous étions tous épuisés de fatigue, les pavillons étaient amarrés en berne. Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots à la mer, les pompes et les rames furent bientôt abandonnées. Ces embarcations, arrivées le long du bord, *reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter.* A peine étaient-ils débordés que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards : ceux de nos camarades qui étaient restés sur *le Vengeur,* les mains levées au ciel, *imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer; bientôt disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait.* Au milieu de l'horreur que nous inspirait à tous ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur. Nous entendions, en nous éloignant, *quelques-uns de nos camarades former encore des vœux pour leur patrie; les derniers cris de ces infortunés furent ceux de : Vive la République! Ils moururent en les prononçant. Plusieurs hommes revinrent sur l'eau, les uns sur des planches; d'autres sur des mâts et autres débris* du vaisseau. Ils *furent sauvés* par un cutter, une chaloupe et quelques canots et conduits à bord des vaisseaux anglais.

« Nous nous sommes occupés depuis cette malheureuse journée à connaître le nombre des hommes échappés au

péril, et d'après nos différentes demandes verbales et par écrit, nous avons connu qu'il s'*était sauvé la quantité de* 267 *personnes*, non compris quelques-unes avec le seul habit qu'elles avaient sur le corps, d'autres même sans chemise. En sorte que, de 723 hommes qui composaient notre équipage avant le premier combat, il s'en est perdu 456, desquels il y a eu, suivant que nous en pouvons juger, à peu près 250 tués ou blessés dans le combat, ou malades : en foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de raison.

« Pour copie conforme à l'original (1).

« RENAUDIN, etc. »

Voilà toute la vérité; rien de plus, rien de moins.

Comparons maintenant ce simple et naïf récit avec le discours de Barrère et la lettre de Griffiths, et nous verrons qu'il mérite, seul, toute notre confiance. Et d'abord Griffiths est complétement d'accord avec le procès-verbal quant au nombre des marins français sauvés du naufrage de leur vaisseau. Renaudin et ses officiers disent : « Nous avons connu qu'il s'était sauvé 267 personnes. » Griffiths dit : (2) « Environ 127 matelots de l'équipage du *Vengeur* étaient prisonniers à bord du *Culloden*, une centaine d'autres se trouvaient sur *l'Alfred*, et une quarantaine sur un cutter commandé par le lieutenant Winne. » Or, cela fait justement 267. En défalquant ce nombre de 723, nombre de marins composant l'équipage du *Vengeur*, le reste 456 donne le chiffre des pertes faites par le vaisseau pendant ses deux combats et son naufrage. Le procès-verbal dit

(1) Ceci est de la main de Renaudin.
(2) Lettre de novembre 1838.

que les blessés, les malades ou les morts peuvent être portés au nombre de 250 ; ce sont donc 206 hommes qui se sont engloutis avec la carcasse glorieuse du bâtiment qui avait réduit *le Brunswick* à n'être plus lui-même qu'un bois flottant, sans puissance, sans action, sans vie.

Est-ce à ces 206 hommes que peut s'appliquer la phrase de Barrère : « Un instant ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non, citoyens, nos frères ne délibèrent plus : ils voient l'Anglais et la patrie ; ils aimeront mieux s'engloutir que de se déshonorer par une capitulation ; ils ne balancent point ; leurs derniers vœux sont pour la liberté et la République ; ils disparaissent ! » Dans la pensée du rapporteur du Comité de salut public, c'est de l'équipage tout entier du *Vengeur* que la sculpture, la poésie et la peinture doivent prononcer l'oraison funèbre ; Barrère dit en effet : « Une sorte de philosophie guerrière avait saisi tout l'équipage... Tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés ; les cris : « Vive la République ! vivent la liberté et la France ! » se font entendre de tous côtés ; c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique plutôt que le moment terrible du naufrage. »

Une fête civique ! c'est facile à dire. C'est sans doute ce lyrisme à froid du citoyen Barrère qui a dicté à Carlyle les termes de *farce*, de *blague* imaginée par Barrère, à propos de l'épisode *dramatisé* du *Vengeur*.

« Le procès-verbal, moins lyrique, — dit très-bien M. Jal (1), — mais bien plus saisissant par l'effet de ses phrases sans recherche, ne nous montre pas une fête

(1) *Dictionn. crit.*, p. 1,247.

civique; il nous fait assister à un spectacle grave, douloureux, et bien plus profondément humain que celui dont Barrère a imaginé la mise en scène. Non, l'équipage tout entier du *Vengeur* n'a pas refusé une capitulation qui ne pouvait être qu'honorable après un combat magnifique; une belle capitulation ne déshonore pas... Voilà qui est vrai, voilà qui est croyable. »

On peut admettre que quelques cris de : « Vive la République! » se firent entendre sur *le Vengeur* coulant bas; mais ces cris ne partirent pas de deux cents bouches, parce que cela n'est pas possible, parce que le procès-verbal de Renaudin nous démentirait, si nous voulions le soutenir.

Quant à « tous les pavillons et flammes arborés » au moment du naufrage, comme le dit Barrère à la tribune de la Convention, le procès-verbal répond à cette assertion : « Les pavillons étaient amarrés en berne, » c'est-à-dire, « les pavillons, noués en signe de deuil, demandaient du secours, » car, c'est là le sens du pavillon en berne.

Reste à examiner maintenant si le rapport de Barrère fut volontairement exagéré.

Barrère ne savait ce qui s'était passé entre *le Vengeur, le Brunswick* et *le Ramillies* que par une tradition vague. Villaret n'était pas accusé des résultats d'une journée qui eût pu être avantageuse à la France, en ce sens qu'elle aurait sauvé tous ses vaisseaux; mais les officiers de la flotte disaient, à Brest, que Jean Bon Saint-André avait toujours contrarié l'amiral Villaret, et qu'il l'avait forcé de rentrer, quand Villaret voulait aller sur le champ de bataille recueillir ses vaisseaux blessés et capturer ceux des vaisseaux anglais que l'amiral Howe n'était pas en mesure de défendre. La position de Jean Bon de Saint-

André était donc assez difficile devant le public et devant la Convention. Au lieu de rendre compte du combat du 13 prairial, il songea à cacher sa faute sous le récit d'un des brillants épisodes de la bataille; il demanda des récompenses pour les veuves et les enfants de l'équipage du *Vengeur* et s'arrangea pour que Barrère fît un rapport dont l'effet fût de nature à faire oublier un événement dont il aurait eu à rendre un assez mauvais compte personnel.

Quelques détails sur ce personnage trouvent naturellement ici leur place; il n'est pas inutile de connaître ce qu'étaient les *outranciers* de 1793, dont, à une distance de près de trois quarts de siècle de nos jours, les Gambetta, Challemel-Lacour, et autres patriotes *ejusdem farinæ*, organisateurs du coin du feu, nous ont si tristement reproduit la grotesque et fatale physionomie.

II

Né à Montauban, le 25 février 1749, mort en 1813, baron de l'Empire, Jean Bon, dit Saint-André, était le fils d'un apprêteur de draps. Il commença sa carrière par la marine marchande, lieutenant, puis capitaine de navire, que la fortune seconda fort mal. Les souvenirs d'un métier qu'il avait quitté, à la suite d'un double naufrage, étaient tou ce qui l'avait porté à se charger de la direction de la flotte de la République. Or, le navigateur du commerce n'était nullement à la hauteur des connaissances dont a besoin le marin militaire, celui surtout qui a la responsabilité de la conduite d'une armée navale. Si Jean Bon Saint-André, qu'on peint restant « durant le combat, sur le pont du

vaisseau *la Montagne*, exposé à tous les feux et même légèrement blessé à la main, » n'eût été là que comme un délégué de la Convention, animant par sa présence les matelots du vaisseau amiral, on ne pourrait que le louer; mais il influa sur la conduite de Villaret : il lui donna des directions, et plus que cela, des ordres auxquels le général dut obéir : donc, une partie du mauvais événement de la journée doit lui être attribuée. Ces ordres, il les donna, il n'y a pas lieu d'en douter. Il ne paraît pas, il est vrai, que Villaret-Joyeuse l'ait jamais avoué, mais les officiers de l'escadre, qui n'avaient pas ce besoin de circonspection qu'avait l'amiral vis-à-vis de l'ancien conventionnel, fonctionnaire sous le Consulat et sous l'Empire, ne le nièrent point, et dès le retour de la flotte, les matelots de *la Montagne*, plus à leur aise aussi, le dirent fort nettement.

Dans un rapport très-sommaire, Villaret-Joyeuse déclara qu'il n'avait pu louvoyer jusqu'aux vaisseaux désemparés, qu'il resta « deux heures en panne, » c'est-à-dire immobile, « sous le vent de l'ennemi, pendant lequel temps ses frégates et ses corvettes cherchaient les Français parmi dix-sept vaisseaux qui flottaient, rasés comme des pontons ; qu'enfin, à 8 heures du soir, il fit servir (1) avec 19 vaisseaux, des 26 qu'il avait au commencement du combat (2). »

Les capitaines des vaisseaux abandonnés n'accusèrent point Villaret de cette inaction ; ils le savaient homme de son métier, et le souvenir de son combat de *la Naïade* contre le vaisseau anglais de 64 canons *le Sceptre* (1781), autant que sa conduite dans l'Inde, le protégeaient contre

(1) Il remit le vent dans toutes ses voiles.
(2) Archives de la marine, rapport du 1er juin 1794.

une accusation de faiblesse ou de timidité ; Jean Bon Saint-André fut donc regardé, avec raison, comme la cause de cette longue panne qui coûta à la France sept vaisseaux.

La *Biographie* Michaud (1) raconte « qu'au milieu des « feux terribles qui entouraient le vaisseau amiral, on « entendit Jean Bon Saint-André crier de tous ses pou- « mons : « Mes amis, sauvez *la Montagne!* » Ce cri prouverait au moins que le représentant de la Convention était sur le pont pendant le combat. Mais voici autre chose : un témoin oculaire, Bouvet de Cressé, embarqué sur *la Montagne* comme chef de l'imprimerie de l'escadre, dit en propres termes : « Jean Bon Saint-André s'est caché dans « la fosse aux lions ; et lorsqu'il en sortit, sa redingote « était imprégnée de braï et de suif (2). »

Villaret-Joyeuse écrivait, lui, peu d'heures après la bataille, mais sous les yeux mêmes de Saint-André, le rapport dont il a été parlé plus haut, et le terminait par cette phrase : « Si quelque chose pouvait me consoler de ce désastre, c'est que dans un combat aussi sanglant et tel que l'histoire de la marine n'offre nul exemple, le représentant Jean Bon, tantôt à mes côtés, tantôt dans les batteries, encourageant et excitant l'ardeur des canonniers et des équipages, et voyant tomber à ses pieds nombre de ces malheureux, en ait été quitte pour une légère égratignure à la main droite. »

Cette expression de contentement de l'amiral, écrite le 2 juin 1794, et qui aurait une valeur plus grande si la dépêche de Villaret-Joyeuse n'avait pas dû être connue

(1) Art. 3. *Bon Saint-André.*
(2) Archives de la marine, rapport de Bouvet de Cressé.

du commissaire de la Convention, avait été précédée de l'éloge qu'on va lire, éloge écrit le 28 mai, après le premier engagement des flottes aux ordres de Villaret et de l'amiral anglais Howe. Villaret-Joyeuse dit d'abord que sa conduite a mérité les paroles les plus flatteuses de Jean Bon Saint-André ; il ajoute : « Le suffrage de ce représentant a d'autant plus de prix à mes yeux qu'il a de grandes connaissances de ce métier, et son aperçu en marine est aussi juste que celui qu'il a constamment déployé dans toutes les affaires qu'il a traitées. »

« S'il fallait prendre à la lettre ces paroles qui payaient Jean Bon Saint-André de compliments faits à l'amiral français, pour sa manœuvre du 28 mai, Jean Bon aurait eu en marine, — notons qu'il s'agit de la marine militaire, du mouvement des vaisseaux pendant une action, des dispositions prises pour le combat, et de l'application de la tactique navale sous le feu de l'ennemi, — Jean Bon aurait eu en marine de *grandes connaissances*. Or, dit très-bien M. Jal (1), ces connaissances qu'affirmait Villaret-Joyeuse, il n'avait pu les manifester qu'en approuvant ce que faisait l'amiral ou en l'aidant de ses conseils pendant les manœuvres qui précédèrent l'engagement ou qui eurent lieu pendant l'action. Ces connaissances le représentant ne les avait-il pas, le 1er juin ? Approuva-t-il les manœuvres de Villaret, restant en panne pendant deux heures, au lieu de chercher à remonter au vent, ou bien l'avait-il conseillé ? Bon juge dans la question, il reste immobile, quand il pouvait ordonner aux vaisseaux de suivre, autant qu'il était en eux de le faire, le mouvement des frégates. Prenons garde ; adopter ce sentiment c'est

(1) *Dictionn. crit.*, art. André (Saint-) [Jean Bon dit], p. 47.

condamner Jean Bon et donner raison à l'opinion de l'armée, qui jugea que le représentant avait pesé sur les résolutions de l'amiral, et avait ordonné cette longue panne qui fut suivie d'un retour immédiat au port. »

Il n'y a rien à répondre à cela et il est impossible de se tirer d'un pareil dilemne. « Mais, poursuit M. Jal (1), voyons les choses du côté humain. » Ce qui suit mérite d'être médité et, sans jeter de blâme sur Villaret-Joyeuse, montre les difficultés sans nombre dont était hérissée la conduite des nobles qui n'avaient pas voulu émigrer et s'étaient dévoués à servir le pays, sous le régime de la Terreur ; les considérations qu'on va lire excuseraient plus d'un émigré ou tout au moins les expliqueraient, en leur donnant raison.

« Faut-il s'étonner beaucoup, — dit M. Jal (2), — de la courtoisie du langage de Villaret dans sa lettre du 28 mai 1794 ? La louange n'était-elle pas une obligation de la position de l'officier général vis-à-vis du représentant ? Villaret était-il libre de dire la vérité ou libre même de la taire ? Gentilhomme appartenant à l'ancienne marine dont les membres les plus importants avaient émigré, élevé dans les principes qui étaient ceux de toute la noblesse française, ceux aussi de l'immense majorité du pays, comme Bougainville, il crut devoir réserver son opinion, garder au fond de son cœur l'affection qu'il avait pour la maison de Bourbon, et continuer à servir la France, qui avait besoin du secours de tous les hommes énergiques. Patriote avant que royaliste, il était resté loyalement à son poste, dans un corps que les événements avaient considérablement affaibli, et à la tête du-

(1) *Dictionn. crit.*, art. André (Saint-) [Jean Bon dit], p. 47.
(2) *Ibid.*, p. 47 et 48.

quel la nécessité avait placé des hommes fort au-dessous, pour la plupart, des grands emplois qu'ils devaient remplir. Promu au grade de capitaine de vaisseau en janvier 1792, lorsque Bougainville était fait vice-amiral, il avait eu bientôt de l'avancement, et le 16 décembre 1792 avait reçu le brevet de contre-amiral. Choisi pour commander la flotte de Brest, organisée à la hâte, avec des éléments plus médiocres que bons, il avait accepté une mission dont un an auparavant Bougainville avait cru devoir décliner la responsabilité. Refuser lui était impossible; accepter était, il l'avait bien senti, livrer, comme au hasard, sa réputation, son honneur et sa fortune. Qui le devait seconder? Où étaient les hommes d'expérience? Ses capitaines, braves sans doute, étaient peu capables et obéiraient mal....

« Il n'avait pas dû s'arrêter devant ces considérations, de quelque poids qu'elles fussent ; il s'était dévoué et avait mis son pavillon sur le vaisseau à trois ponts *la Montagne*, qui devait recevoir le commissaire de la Convention, envoyé à l'armée navale pour en suivre les opérations, pour en surveiller le commandant. Le commissaire était un homme qui venait de voter la mort de Louis XVI et, par cette raison, devait être en horreur à Villaret de Joyeuse ; mais son sacrifice était fait ; il ne pouvait ni ne voulait reculer. L'ennemi guettait un convoi de vivres que le contre-amiral Van Stabel amenait d'Amérique en France, et il fallait ouvrir le passage aux navires qui revenaient de la Chesapeak, chargés de blé pour la République. Vaincre ou se faire battre, mais occuper l'Anglais, pendant que Van Stabel gagnerait la côte de Bretagne, c'était le devoir. Il y avait couru.

« Dans ces circonstances, qu'il me fallait expliquer

pour faire apprécier convenablement la situation où se trouvait le malheureux Villaret, que pouvait-il écrire au ministre? Rien qui ne passât sous les yeux de Jean Bon Saint-André, avec qui l'intérêt de l'entreprise voulait qu'il eût de bons rapports.

« Après le combat du 1er juin, il se félicitait, pour se consoler de sa défaite, de ce que le représentant avait échappé à la mort, s'il peignait Jean Bon dans les batteries du vaisseau ou sur le pont, à côté de lui, pouvait-il ne pas le faire? Si Jean Bon lui avait ordonné ou conseillé de ne pas bouger pendant que les bâtiments légers cherchaient les vaisseaux désemparés sur le champ de bataille, pouvait-il écrire au gouvernement la vérité sur ce sujet? Le commissaire pouvait dénoncer le général; mais l'amiral dénoncer le commissaire, c'était impossible!..... Le convoi était rentré, chose essentielle; ce succès fit oublier un peu les malheurs d'une journée où presque tous les vaisseaux français se battirent bien, où beaucoup manœuvrèrent mal. Le naufrage retentissant du *Vengeur*, qu'on donna comme un thème brillant à la rhétorique de Barrère de Vieuzac (1), couvrit tout. »

III

Un mot sur le capitaine Renaudin, à qui *le Vengeur* a fait comme une auréole; il est curieux de connaître un

(1) On avait surnommé Barrère l'*Anacréon de la guillotine*, « parce qu'il jetait sur ses rapports des images douces mêlées aux décrets sinistres, comme des fleurs livides sur du sang, » dit Lamartine qui définit assez bien Barrère, « complaisant de la Révolution plus qu'apôtre de la vertu républicaine. » *Histoire des Girondins*, tome VI, p. 368 (tome XIV des *Œuvres complètes de Lamartine*, Paris, l'auteur, 1861).

peu à fond ce qu'était ce marin assez médiocre, dont le procès-verbal exhale un je ne sais quoi de niais et de prétentieux à la fois. Qu'est-ce donc que cette intrépidité vraiment républicaine (*sic*) que vante si haut Renaudin, et que faut-il penser de lui-même ?

Et d'abord, chose bizarre ! Barrère a exalté *le Vengeur*, sans prononcer le nom de son capitaine. Né en 1750, près de Marennes (Charente-Inférieure), Renaudin, dès son enfance, fut destiné à la marine. Fait capitaine le 1er janvier 1793, il reçut le commandement du *Vengeur du peuple*, le 24 mars 1794; on sait quelle fut sa conduite dans la terrible affaire dont nous avons publié ci-dessus le procès-verbal, et qui montre, de la part de cet officier, une hésitation et une faiblesse notables. Emmené avec son fils à bord du *Culloden*, il y fut traité avec distinction par le capitaine Schomberg, puis envoyé au cautionnement de Tavistock; il ne fut pas longtemps prisonnier : le capitaine Georges Oakes, de la marine royale d'Angleterre, qui avait été pris par le contre-amiral Van Stabel, désirant être échangé contre un officier de son grade, proposa à l'amirauté anglaise de donner la liberté à Renaudin, à condition que celui-ci le relèverait de la parole qu'il avait donnée à Van Stabel de ne pas servir jusqu'à un échange. L'amirauté accepta cette offre, et le capitaine Oakes écrivit à Renaudin :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant « été fait prisonnier de guerre, le 12 janvier dernier, par « l'amiral Van Stabel, il m'a mis à terre à Norfolk, en Vir- « ginie, le 12 avril, sur ma parole d'honneur de ne pas « servir mon pays jusques au moment où je serais échangé « contre un officier de mon rang. Comme il m'a été re- « présenté que votre conduite a été très-brave dans le

« dernier combat avec le comte Howe, et que vous dési-
« rez beaucoup de retourner dans votre famille, j'ai le
« plaisir de vous annoncer qu'un ordre a été envoyé au-
« jourd'hui pour vous relever de votre parole, à condition
« que je sois aussi relevé de la mienne. Je vous félicite
« sur cet événement, et vous souhaite un heureux pas-
« sage en France et le plaisir de trouver votre femme et
« votre famille en bonne santé...

« Lorsque j'ai été prisonnier, j'ai reçu beaucoup d'hon-
« nêtetés de la part du capitaine Pillet, qui commandait *le*
« *Jean-Bart*; si vous le connaissez et si vous avez l'occa-
« sion de le voir, je vous prie de lui dire que je me ferai
« toujours un plaisir de rendre tous les services qui se-
« ront en mon pouvoir, dans ce pays, à lui et à ses amis
« qui pourraient tomber dans nos mains. Je serais bien
« aise d'apprendre de ses nouvelles.

« Si vous avez besoin de quelque chose qu'il soit en
« mon pouvoir de vous offrir pour faciliter votre retour
« en France, vous avez mon adresse; j'aurai toujours
« beaucoup de plaisir à vous être utile. Il pourrait se faire
« que vous eussiez besoin de quelques guinées; si cela
« est, je vous prie de me le marquer et d'agir avec moi
« sans cérémonie; je prendrai le plus prompte occasion
« de les faire passer à l'agent des prisonniers.

« J'ai l'honneur, etc.

« G. Oakes, 18 juillet 1794. »

Voilà comme il convient à un brave officier de parler à son adversaire. Mais, Renaudin, moins poli que l'Anglais, lui répondit la lettre que voici, où, par malheur, il resta, pour le bon goût et la cordialité, fort au-dessous du capitaine Oakes :

« J'ai vu avec plaisir, capitaine, que le gouvernement « avait jeté les yeux sur moi pour vous dégager de la pa- « role d'honneur que vous avez donnée à l'amiral Van « Stabel. Éloignez, je vous prie, d'un vrai républicain, « les louanges que vous voulez bien faire sur la manière « dont je me suis comporté à l'affaire dernière. C'est celle « de mon devoir, et je suis convaincu que tout vrai Fran- « çais pense comme moi et en aurait fait autant. Je dé- « sire, aussitôt mon arrivée en France, d'avoir l'occasion « de me mesurer avec vous, et que je puisse être assez « heureux de vous faire une pareille offre à celle que je « ne puis accepter, n'en ayant nullement besoin.

« RENAUDIN. »

Nous ne savons si ce style est *d'un vrai républicain*, mais, à coup sûr, ce ton aigre et cassant n'est pas celui d'un vrai Français. Or, on doit être Français avant tout. G. Oakes put être étonné de ce langage ; cependant, sans être rebuté par la forme peu courtoise de l'épître de Renaudin, il lui adressa cette seconde lettre, qui mettait encore plus dans son tort le marin rageur :

« J'ai reçu l'honneur de la vôtre aujourd'hui, avec un « certificat qui me dégage de ma parole donnée à l'amiral « Van Stabel. Par la voiture, je vous envoie dix guinées « et me trouve très-heureux d'être utile à un brave ; car, « je n'aurais jamais disputé avec un homme pour sa façon « de penser. J'estime celui qui agit suivant ses principes et « s'acquitte de son devoir envers son pays. La préférence « que vous avez obtenue est en raison de votre bravoure... »

Le 16 juillet 1794, Renaudin et son fils quittèrent Tavistock pour se rendre à Plymouth, d'où ils arrivèrent à Roscof, le 12 août. Le lendemain il toucha terre à Brest, et son

premier soin fut d'écrire au ministre d'Albarade, pour lui annoncer son retour et lui envoyer le récit de sa campagne. Dans une lettre du 4 septembre qui accompagna le duplicata de cette relation, Renaudin disait au ministre : « Je me permets de vous prévenir que la manière dont je « me suis conduit dans le combat m'a fait beaucoup d'en- « nemis. » Ses ennemis n'eurent cependant pas le crédit de lui nuire, car il reçut aussitôt le commandement du *Jemmapes*. Renaudin avait eu le désir de venir à Paris, pour solliciter la récompense de sa conduite dans l'affaire du 1er juin ; il ne put en obtenir la permission. Le gouvernement n'avait rien fait, en somme, pour Renaudin, qui se sentait blessé de ce qu'il regardait comme un oubli, et qui était vraiment un oubli... volontaire. Il était en effet difficile de ressusciter officiellement un homme dont la mort avait été l'objet d'un rapport spécial à la Convention.

Il mourut dans l'obscurité, le 1er mai 1809, à l'âge de cinquante-sept ans; dès 1800, il avait été réformé.

IV.

Un dernier mot sur les diverses formes revêtues jusqu'à nos jours par le mensonge révolutionnaire de l'épisode du *Vengeur*.

Tous les artistes français qui ont représenté cet épisode ont montré le vaisseau légendaire s'abîmant sous les eaux, un ou plusieurs de ses mâts debout, et le pavillon flottant au vent, — comme si le bâtiment ne s'était pas rendu et n'avait pas été amariné par les embarcations anglaises.

Dans tout ce que l'on a écrit ou peint en France depuis le rapport de Barrère, il y a beaucoup à changer. Il faut effacer de l'article de la *Revue britannique* ces mots :

« *L'immortel suicide,* » que le rédacteur emprunta à l'ode de le Brun, dont on doit rayer en entier les strophes où le poëte s'écrie :

Captif ! la vie est un outrage,
Ils préfèrent la mort à ce bienfait honteux...
De ces républicains l'âme n'est plus sensible
Qu'à l'ivresse d'un beau trépas...

Voyez le drapeau tricolore
Que lève, en périssant, leur courage indompté...

Il faut rayer aussi de l'hymne composé par Chénier, pour la fête du 10 août 1794, ces vers :

Lève-toi, sors des *mers* profondes,
Cadavre *fumant* du *Vengeur*,
Toi qui vis le Français vainqueur
Des Anglais, des feux et des ondes !

Le Français ne fut vainqueur ni du feu, ni des Anglais, qui amarinèrent le vaisseau, ni des ondes, où *le Vengeur* s'ensevelit, et d'où, s'il avait pu obéir à la voix du poëte, il ne serait certainement pas sorti *fumant*. *Fumant* est tout bonnement grotesque !...

La Convention avait décidé qu'un modèle du *Vengeur* serait sculpté et pendu à la voûte du Panthéon ; ce dernier vote resta sans exécution. Quelqu'un a écrit que David répondit à l'appel de la Convention ; c'est une erreur. David n'a jamais tenté de peindre la scène que l'Assemblée aurait voulu voir reproduite par les plus grands artistes, et qui, chose moins singulière qu'elle ne le paraît, ne le fut jamais par un homme de quelque mérite, pendant les dernières années de la Révolution. La vérité s'était fait jour bien vite, le premier moment d'enthousiasme passé; de Brest tous les détails étaient venus à Paris, et nul ne se sentit pris du désir de peindre un acte qui,

réduit à ses véritables proportions, n'avait pas ce grandiose qu'on lui avait prêté d'abord. On se tut, et la tradition se perpétua, grâce surtout à M. Thiers et à Lamartine.

Voici en quels termes le premier de ces deux soi-disant historiens raconte l'épisode du *Vengeur :*

« Jean Bon Saint-André était à bord du vaisseau amiral... Le 9 prairial (28 mai), l'escadre française aperçut une flotte. Quoique les instructions données au général ne lui permissent de se battre que pour sauver le convoi, cependant Jean Bon Saint-André, entraîné lui-même par l'enthousiasme universel, consentit au combat, et fit donner l'ordre de s'y préparer.

« Le lendemain 10 (29 mai), les deux escadres se trouvèrent en présence. Ce combat, un des plus mémorables dont l'Océan ait été le témoin, commença à neuf heures du matin. C'est au milieu de cette action acharnée que le vaisseau *le Vengeur*, démâté, à moitié détruit, et près de couler, refusa d'amener son pavillon, *au risque de s'abîmer sous les eaux*. Jean Bon s'opposa à un nouveau combat malgré l'enthousiasme des équipages. Les Anglais purent donc regagner paisiblement leurs ports; ils y rentrèrent *épouvantés de leur victoire* (1). »

C'est le rapport de Barrère, moins la rhétorique; au tour de Lamartine maintenant; après le journaliste terre à terre, le poëte-romancier :

« Sur l'Océan, la République maintenait, sinon sa puissance, du moins son héroïsme. Sur la mer, la guerre n'est pas seulement du courage et du nombre : l'homme ne suffit pas; il faut le bois, le bronze, les agrès, la manœuvre, la discipline ; *on improvise une armée, on crée lente-*

(1) *Histoire de la Révolution française*, 6e édition, 1837, tome VI, p. 78-81.

ment les flottes et les hommes capables de les monter. Notre marine, épuisée d'officiers par l'émigration, de vaisseaux par notre désastre de Toulon, venait d'être encore travaillée par l'insurrection.

« Le Comité de salut public envoya trois commissaires à Brest : Prieur de la Marne, Treilhard et Jean Bon Saint-André. Ces commissaires établirent la terreur sur la flotte comme elle sévissait sur la terre. La destitution, la prison, la mort décimèrent les officiers. Les vaisseaux révoltés reçurent des chefs et jusqu'à des noms nouveaux empruntés aux grandes circonstances de la Révolution....

« L'amiral français voulait éviter le combat, conformément aux ordres qu'il avait reçus de protéger avant tout les arrivages de grains sur notre littoral affamé. L'enthousiasme des marins, encouragé par l'élan révolutionnaire de Jean Bon Saint-André, força la main à Villaret-Joyeuse. La flotte vogua d'elle-même au combat par cette impulsion populaire qui entraînait alors nos bataillons (1).

« Les Anglais feignirent d'abord de l'éviter. Ils amorçaient l'impéritie de nos représentants. Villaret-Joyeuse, de son côté, ne voulait pour sa flotte que l'honneur du feu sans le danger d'une bataille navale. Il espérait satisfaire par quelques bordées la soif de gloire de Jean Bon Saint-André...

« C'était au lever du jour, le 1er juin 1794. Le ciel était net, le soleil éclatant, la lame houleuse, mais maniable, la valeur égale des deux côtés ; plus désespérée chez les Français, plus confiante et plus calme chez les Anglais...

« Le vaisseau *le Vengeur,* entouré par trois vaisseaux ennemis, combattait encore, son capitaine coupé en deux,

(1) Surtout nos bataillons de volontaires. — Voyez, 3e série des *Erreurs et mensonges historiques,* La fable des Volontaires, p. 242-266.

ses officiers mutilés, ses marins décimés par la mitraille, ses mâts écroulés, ses voiles en cendres. Les vaisseaux anglais s'en écartaient comme d'un cadavre dont les dernières convulsions pouvaient être dangereuses, mais qui ne pouvait plus échapper à la mort. L'équipage, enivré de sang et de poudre, poussa l'orgueil du pavillon jusqu'au suicide en masse. Il cloua le pavillon sur le tronçon d'un mât, refusa toute composition, et attendit que la vague qui remplissait la cale de minute en minute le fît sombrer sous son feu. A mesure que le vaisseau se submerge étage par étage, l'intrépide équipage lâche la bordée de tous les canons de la batterie que la mer allait recouvrir. Cette batterie éteinte, l'équipage remonte à la batterie supérieure et la décharge sur l'ennemi. Enfin, quand les lames balayent déjà le pont, la dernière bordée éclate encore au niveau de la mer, et l'équipage s'enfonce avec le vaisseau, aux cris de : « Vive la République ! »

« Les Anglais, *consternés d'admiration*, couvrirent la mer de leurs embarcations, et en sauvèrent une grande partie. L'escadre rentra à Brest comme un blessé victorieux. La Convention décréta qu'elle avait bien mérité de la patrie. Elle ordonna qu'un modèle du *Vengeur*, statue navale du bâtiment submergé, serait suspendu aux voûtes du Panthéon. Les poëtes Joseph Chénier et Lebrun l'immortalisèrent dans leurs strophes. Le naufrage héroïque du *Vengeur* devint un des chants populaires de la patrie. Ce fut pour nos marins la *Marseillaise* de la mer.

« Ainsi la République triomphait ou s'illustrait partout (1). »

Belle conclusion et digne de l'exorde !

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, tome VI, p. 243-248.

TABLE DES MATIÈRES.

Les quatorze armées de Carnot. 1
Un chapitre des erreurs et mensonges de Voltaire. . . . 25
Le roman du peintre Lesueur. 93
La déposition de Louis le Débonnaire. 110
Mozart libre penseur. 149
Le grand inquisiteur Torquemada. 170
A propos de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. . . . 205
Mme de Maintenon et la révocation de l'édit de Nantes. . 220
La vérité sur le père Joseph. 227
Le vaisseau le Vengeur. 269

Saint-Denis. — Imp. Ch. Lambert, 17, rue de Paris.

110514.

HMod

B285e

Author Barthélemy, Charles

Title Erreurs et mensonges historiques. Vol. 4.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU